

Second Front

Europa XII

Copyright © 1994, Game Research/Design.

Tous droits réservés.

Imprimé aux U.S.A. - Fabriqué aux U.S.A.

Europa est une marque déposée de
Game Research/Design (GR/D).

En introduction à Europa

Second Front est un jeu détaillé au niveau opérationnel des campagnes des Alliés occidentaux de 1943 à 1945 contre l'Axe en France, au Benelux, en Italie et en Allemagne.

Second Front est un jeu de la série Europa, des jeux complets au niveau divisionnaire sur la Seconde Guerre mondiale en Europe et en Afrique du Nord. Les autres jeux et modules disponibles ou en préparation pour la série sont :

<i>Fire in the East</i>	<i>Europa I</i>
<i>Scorched Earth</i>	<i>Europa II</i>
<i>Balkan Front</i> (réédition de <i>Marita Merkur</i>)	<i>Europa III</i>
<i>Storm Over Scandinavia</i> (réédition de <i>Narvik</i>)	<i>Europa IV</i>
<i>Their Finest Hour</i>	<i>Europa V</i>
<i>Western Desert</i>	<i>Europa VI</i>
<i>First to Fight</i> (réédition de <i>Case White</i>)	<i>Europa VII</i>
<i>The Fall of France</i>	<i>Europa VIII</i>
<i>The Near East</i>	<i>Europa IX</i>
<i>For Whom the Bell Tolls</i> (réédition de <i>Spain & Portugal</i>)	<i>Europa X</i>
<i>Torch</i>	<i>Europa XI</i>
<i>The Urals</i>	<i>Europa XIII</i>
<i>A Winter War</i>	<i>Europa XIV</i>
<i>War in the Desert</i> (réédition des trois modules notés)	<i>Europa VI/IX/XI</i>
<i>Total War</i> (en planification - réédition de <i>Fire in the East</i>)	<i>Grand Europa I</i>
<i>The Naval War</i> (en planification)	<i>Europa XV</i>
<i>Grand Europa</i> (en planification)	<i>Europa XVI</i>
<i>Peace in our Time</i> (en planification)	<i>Europa XVII</i>

Grand Europa reliera les jeux Europa individuels et recréera la Seconde Guerre mondiale en Europe et en Afrique du Nord au niveau divisionnaire, tout en utilisant des unités cohérentes, des forces et des cartes imbriquées. Chaque jeu Europa traite en détail d'une campagne ou d'une bataille spécifique. Pour fournir une précision historique détaillée ou une jouabilité, les jeux individuels peuvent utiliser des échelles d'unités, des échelles de temps ou des règles spéciales différentes.

Second Front perpétue la tradition. Les règles sont issues d'une sélection rigoureuse de celles de la série Europa et de règles spéciales afin de permettre une vue détaillée des événements de la campagne. Les cartes et les pions sont aux échelles standard d'Europa.

Contributeurs à Second Front

Conception : John M. Astell.

Aide au développement : Rick Gayler, A.E. Goodwin, Victor A. Hauser, David Hughes et Jason Long.

Réalisation/Conception graphique : Winston Hamilton.

Recherche cartographique : A.E. Goodwin et John M. Astell.

Illustrations de la carte : Barbie Pratt.

Recherches sur les ordres de bataille : John M. Astell, David Hughes, Michael Parker et Shelby Stanton.

Aide spéciale aux tests du jeu : Jeff Brown, Paul Dunigan, Michael Faletti, A.E. Goodwin, David Hughes, Trey Nelson et Garrett Olinde.

Tests du jeu, conseils et assistance : merci aux nombreux autres joueurs dévoués qui ont aidé à ce jeu ; une liste complète de leurs noms apparaîtra dans les Notes du concepteur, prévue pour une publication ultérieure dans le magazine *Europa*.

Traduction (© 2022-Version 1.2) : Noël Haubry et Patrice-Alexis Chaya - Sans l'autorisation de GR/D.

Questions et commentaires

Les questions posées à GR/D et les réponses fournies sur *Second Front* sont incluses à la fin de cette traduction.

Notes des Traducteurs (NdT)

Tous les errata connus ont été intégrés à cette traduction.

Les termes « Alliés » et « Axe » sont considérés comme des noms propres servant à désigner ces camps, et sont donc invariables.

Les noms des types de villes de la version originale n'ayant pas réellement d'équivalent en français, ils n'ont pas été traduits littéralement, mais comme ci-dessous.

- Major city : ville majeure.
- Dot city : grande ville.
- Reference city : ville moyenne.
- Point city : petite ville.

Pour des raisons de cohérence avec l'ensemble des composants de *Second Front*, les sigles et les noms des tours de jeu n'ont pas été traduits.

Table des Matières

Règle 1 — Introduction.....	4	Règle 14 — Unités terrestres spéciales.....	18
Règle 2 — Composants du jeu.....	4	A. Le génie.....	18
Règle 3 — Concepts de base.....	4	B. L'artillerie.....	20
A. Unités.....	4	C. Unités blindées spécialisées.....	20
B. Camps en présence.....	5	D. Quartiers généraux.....	20
C. Mécanismes du jeu.....	5	E. Types d'unités combinés.....	21
D. Possession.....	5	F. Unités à mouvement restreint.....	21
E. Géographie.....	6	G. Police politique.....	21
F. Théâtres.....	7	H. Commandos.....	21
G. Isolement.....	7	I. Unités mixtes.....	22
Règle 4 — Séquence de jeu.....	7	J. Pions de mouvement.....	22
A. Séquence du tour de jeu.....	7	K. Chars amphibies.....	23
B. Phase.....	7	Règle 15 — Dispersion des unités.....	23
C. Restrictions.....	7	A. Procédure.....	23
Règle 5 — Zones de Contrôle (ZoC).....	8	B. Tables du jeu.....	23
Règle 6 — Mouvement.....	8	C. Combinaisons de dispersions.....	23
A. ZoC.....	8	D. Dispersion/assemblage non divisionnaire.....	23
B. Mouvement administratif.....	8	E. Détachements de Panzer.....	24
Règle 7 — Lignes de transport.....	9	Règle 16 — Introduction aux règles aériennes ...	24
A. Voies ferrées.....	9	A. Unités aériennes.....	24
B. Routes.....	11	B. Concepts.....	24
Règle 8 — Empilement.....	11	C. Activités aériennes.....	26
A. Limite d'empilement.....	11	D. Séquence d'une opération aérienne.....	26
B. Effets.....	11	E. Marqueurs d'Ailes.....	27
C. Marqueurs de Corps.....	11	Règle 17 — Bases aériennes.....	27
Règle 9 — Combat.....	11	A. Capacité.....	27
A. Procédure.....	11	B. Fuite des unités aériennes.....	27
B. Restrictions générales.....	12	C. Capture de base aérienne.....	28
C. Résultats des combats.....	12	D. Dégâts sur les bases aériennes.....	28
D. Pertes.....	12	Règle 18 — Mouvement des unités aériennes ...	28
E. Cadres.....	13	Règle 19 — Zones de patrouille.....	28
F. Mouvement après combat.....	13	Règle 20 — Missions aériennes.....	28
G. Unités avec zéro en force.....	13	A. Transfert.....	29
H. Effets du terrain.....	13	B. Escorte.....	29
I. Retraite avant combat.....	13	C. Interception.....	29
J. Pertes obligatoires.....	14	D. Patrouilles d'attaque.....	29
Règle 10 — Effets blindés et antichars.....	14	E. Patrouille de Combat Aérien (CAP).....	29
A. Catégories.....	14	F. Transport.....	30
B. Valeurs.....	14	G. Bombardement.....	31
C. Proportions.....	14	Règle 21 — Combat aérien.....	35
D. Effets cumulatifs.....	15	A. Préparation.....	35
E. Demi capacité.....	15	B. Résolution.....	35
F. Limitation des neutres.....	15	C. Patrouilles d'attaques.....	36
G. Terrain.....	15	Règle 22 — Tir Anti Aérien (AA).....	37
H. Pertes obligatoires.....	15	A. Capacités.....	37
I. Armes antichars de l'infanterie.....	15	B. Résolution.....	37
Règle 11 — Soutien.....	15	Règle 23 — Règles aériennes spéciales.....	38
Règle 12 — Ravitaillement.....	15	A. Capacités des chasseurs.....	38
A. Lignes de ravitaillement.....	16	B. Vol avec étape.....	39
B. Tracer le ravitaillement.....	16	C. Portée étendue.....	39
C. Sources de ravitaillement.....	16	D. Planeurs.....	39
D. Effets du ravitaillement.....	17	E. Capacités des bombardiers.....	39
E. Points de ressources.....	17	F. Avions à roquettes et à réaction.....	40
Règle 13 — Écrasement.....	18	G. Opérations aériennes de nuit.....	40
		H. Codes des unités aériennes.....	40
		I. Bases spéciales Alliés.....	41
		J. Forces Alliés anti navires.....	41

Règle 24 — Parachutages	42	Règle 35 — Réparation navale.....	62
A. Désorganisation.	42	Règle 36 — Météo.....	62
B. Opérations terrestres.....	42	A. Définitions.....	62
C. Planification et préparation.....	42	B. Conditions météo.....	62
D. Unités aéroportées et planeurs.	43	C. Conditions maritimes.....	63
E. HQ Alliés aéroportés.	43	D. Effets entre zones et zones maritimes.	63
Règle 25 — Système de recomplètement aérien	43	Règle 37 — Règles spéciales.....	63
A. Regroupement.....	43	A. Terrain.....	63
B. Retraits.....	43	B. Fortifications.....	64
C. Renforts.....	43	C. Neutres.....	65
D. Recmpléments.....	44	D. L'OSS.....	65
Règle 26 — La guerre aérienne stratégique.....	44	E. Garnisons.....	65
A. Effets de la guerre aérienne stratégique.....	44	F. Forces soviétiques.....	66
B. Capacité aérienne stratégique allemande....	45	G. Gouvernements.....	66
C. Capacité aérienne stratégique Alliés.....	45	Règle 38 — Nations	67
D. Tir AA sur les ailes stratégiques.....	47	A. Allemagne.....	67
Règle 27 — Introduction aux règles navales	48	B. Italie.....	67
A. Unités navales.....	48	C. Angleterre.....	69
B. Concepts.....	49	D. France.....	69
C. Phases des unités navales.....	49	E. Belgique.....	69
D. Séquence du mouvement naval.....	50	F. Pays-Bas.....	70
Règle 28 — Mouvement des unités navales.....	50	Règle 39 — Occupation.....	70
A. Mouvement de réaction.....	51	A. Zones d'occupation.....	70
B. Zones de combat.....	51	B. Forces d'occupation.....	70
C. Mouvement et combat.....	51	C. Attaques de partisans.....	70
Règle 29 — Combat naval	52	Règle 40 — Renforts et recompléments	70
A. Préparation.....	52	A. Renforts.....	71
B. Résolution.....	52	B. Recmpléments.....	73
C. Désengagement.....	53	C. Divisions fragiles.....	76
Règle 30 — Ports et plages.....	54	D. Considérations spéciales.....	76
A. ports.....	54	Règle 41 — Préparation du jeu.....	76
B. Plages.....	55	A. Déploiement initial.....	76
Règle 31 — Transport naval.....	55	B. Scénarios.....	77
A. Coûts des transports.....	55	Règle 42 — Conditions de victoire.....	78
B. Plages.....	56	Règle 43 — Règles avancées	79
C. Ravitaillement et mines.....	56	A. Retraites et écrasements.....	79
D. Transfert de cargaison en mer.....	56	B. Tir anti aérien.....	80
Règle 32 — Débarquement amphibie	56	C. Mécanismes de jeu avancés.....	80
A. Coûts des transports.....	56	D. Armes V.....	81
B. Opérations terrestres.....	56	E. Coopération des Alliés.....	82
C. Planification et préparation.....	57	F. Système de renforts avancé.....	82
D. Réaction ennemie.....	57	G. Refaire le plein avancé.....	83
Règle 33 — Interaction entre naval et terrestre ...	57	Règle 44 — Règles optionnelles.....	83
A. Soutien d'Artillerie Navale (NGS).....	57	A. Terrain et météo.....	83
B. Défenses côtières.....	58	B. Mécanismes terrestres.....	84
Règle 34 — Règles navales spéciales	58	C. Unités terrestres.....	85
A. Mouvement naval.....	58	D. Mécanismes aériens.....	85
B. Refaire le plein.....	59	E. Unités aériennes.....	86
C. Dépense des munitions.....	59	F. Table de tir AA optionnelle.....	86
D. Sabordage.....	59	G. Mécanismes navals.....	87
E. Mines.....	59	Informations générales	88
F. Zones de danger (DZ).....	60	Résumé de la séquence de jeu	90
G. Dégâts aux barges de débarquement.....	60	Récapitulation amphibie	92
H. Manque de pétrole de l'Axe.....	61	Questions & Réponses sur Second Front.....	93
I. Forces de combat naval.....	61		
J. Barges de débarquement en ferries.....	61		
K. Lignes de ravitaillement navales.....	61		

Règle 1 — Introduction

Second Front est un jeu détaillant, au niveau opérationnel, les campagnes de l'Ouest menées par les Alliés contre l'Axe, en France, au Pays-Bas, en Italie et en Allemagne. En utilisant des tours de deux semaines et une échelle de 25 km par hexagone, le jeu recrée les opérations terrestres, navales et aériennes décisives qui ont mené à la destruction de l'Allemagne Nazie et à la victoire Alliés en Europe.

Dans le jeu, le joueur Alliés, contrôlant les forces des États-Unis, de l'Empire Britannique, des dominions et du Commonwealth, les Français-Libres et une myriade d'autres alliés, doit décider où et quand envahir la Forteresse Europe. Le joueur de l'Axe doit être sur ses gardes, en tentant de repousser toute invasion, ou, s'il échoue, de gêner et contenir la progression Alliés.

Pour les joueurs expérimentés d'*Europa*, *Second Front* contient beaucoup de nouveautés. Le système aérien en particulier a été révisé sous plusieurs aspects. Bien que le système soit plus complexe à apprendre que dans les précédents jeux *Europa*, il est plus intuitif à utiliser qu'auparavant. Les missions aériennes « à la demande », par exemple, suppriment la phase aérienne, à la faveur d'un système qui permet aux joueurs d'engager des missions quand ils le désirent. Les joueurs familiers des précédents jeux *Europa* devraient prêter une attention particulière aux règles aériennes.

Règle 2 — Composants du jeu

Second Front contient les composants suivant.

- Ce livret de règle.
- Le livret d'Ordre de Bataille Alliés.
- Le livret d'Ordre de Bataille de l'Axe.
- Quatre cartes *Europa* (cartes 16A, 17A, 26 et 27). Les hexagones sur les cartes sont numérotés et les hexagones individuels sont identifiés par carte et par numéro d'hexagone. Par exemple, 16A : 1825 indique l'hexagone 1825 de la carte 16A.
- 26 planches de pions *Europa* (planches 60-73, 74A, 74B, 75A, 75B, 76A, 76B, 77A, 77B, 78A, 78B, 79A, 79B), pour un total de 4800 pions.
- Un ensemble de tables. Une liste des diverses tables se trouve à la fin de ce livret.
- Deux dés en bois noir.

Note : les joueurs peuvent photocopier n'importe lequel de ces composants pour leur utilisation personnelle.

Règle 3 — Concepts de base

A. Unités.

Le terme *Unité*, lorsqu'il est utilisé, se réfère uniquement aux unités terrestres et n'inclue pas les unités aériennes ou navales. Le terme *Forces* se réfère collectivement aux unités terrestres, aériennes

et navales.

Les unités sont définies par leur taille, type, et capacités. Normalement, une unité a une taille d'unité, un type d'unité et une force de combat (ou des forces d'attaque et de défense séparées), une valeur de mouvement, et une identification d'unité. La table d'identification des unités décrit l'agencement de ces symboles et valeurs.

Certaines définitions générales s'appliquent aux unités.

1. Taille. Les unités sont divisées en deux catégories générales, basées sur leur taille.

- **Unité divisionnaire.** Toute unité avec le symbole de division ou de groupement divisionnaire, à l'exception des quartiers généraux. *Note* : un groupement divisionnaire est une formation militaire qui avait réellement la taille d'une division, mais qui n'en avait pas le nom officiellement.
- **Unité non divisionnaire.** Toute unité plus petite qu'une division : brigades, régiments, cadres, bataillons, et Quartiers Généraux (HQ) de divisions.

2. Classe. Les unités sont divisées en trois classes générales, basées sur leur type.

- **Non-motorisé.** Tous les types d'unités listés comme étant non-motorisés sur la table d'identification des unités. Par exemple, une unité d'infanterie est non motorisée.
- **Artillerie.** Tous les types d'unités listés comme étant de l'artillerie sur la table d'identification des unités. Par exemple, une unité de lance-roquettes est une unité d'artillerie. Notez qu'en termes de jeu, les unités antiaériennes et antichars ne sont pas des unités d'artillerie.
- **Combat/motorisé.** Tous les types d'unités listés comme étant combat/motorisés sur la table d'identification des unités. Par exemple, une unité de Panzer est combat/motorisée. De plus, tout type d'unité possédant le symbole de motorisation (deux roues sous le symbole du type de l'unité) est combat/motorisé. Par exemple, un bataillon antichar possédant le symbole de motorisation est combat/motorisé.

Note. « Combat/motorisé » est abrégé c/m dans les règles. « Non c/m » se réfère aux unités qui ne sont pas combat/motorisées (toutes les unités de classe non motorisées et toutes les classes d'artillerie, sauf celles qui sont combat/motorisées).

3. Équivalents Régimentaires. Un Équivalent Régimentaire (RE) mesure la taille d'une unité. Les RE sont aussi utilisés pour tous les marqueurs ou autres ayant besoin de voir leurs tailles spécifiées. Les tailles en RE sont les suivantes.

- $\frac{1}{4}$ RE : chaque point de ravitaillement.
- $\frac{1}{2}$ RE : chaque bataillon, point AA de position, ou pion de mouvement de capacité de

transport de 1 RE.

- **1 RE** : chaque brigade, régiment, cadre, unité de fortification portuaire, HQ de division, point de ressource, point de mines, ou pion de mouvement de capacité de 3 RE.
- **3 RE** : chaque unité divisionnaire.

Les unités de cavalerie et c/m doublent leur taille en RE pour les règles de transport : mouvement ferroviaire (règle 7A) et transport maritime (règle 31). Par exemple, une brigade de chars (1 RE) qui se déplace par rail ou par mer compte pour 2 RE pour les règles de transport.

4. Équipement lourd. Certaines règles font une distinction entre les unités possédant ou non de l'équipement lourd. La table d'identification des unités liste les types d'unités qui ont de l'équipement lourd. De plus, toutes les unités possédant des armes de soutien (règle 11) ont de l'équipement lourd.

B. Camps en présence.

1. Axe. Le joueur de l'Axe contrôle toutes les forces allemandes. De plus, le joueur de l'Axe contrôle toutes les forces italiennes tant que l'Italie est membre de l'Axe, toutes les forces de la RSI si l'Italie se rend aux Alliés, et toutes les autres forces de l'Axe.

Allemand se réfère à toutes les forces allemandes : l'Armée, les Forces Aériennes (Luftwaffe), la Marine (Kriegsmarine), l'OKW, la Waffen-SS, la Police-SS, la Jeunesse Hitlérienne, les contingents spéciaux et étrangers et les troupes de l'Est (*note* : les contingents spéciaux et étrangers étaient des formations de nationalités étrangères ou de nationalités mixtes allemandes et étrangères, directement sous contrôle allemand).

Italien se réfère à toutes les forces de l'Italie.

Italien RSI se réfère à toutes les forces du gouvernement de la RSI. *Note* : après que le gouvernement légitime d'Italie se soit rendu aux Alliés et ait déclaré la guerre à l'Allemagne, l'Axe a organisé la République Sociale Italienne (RSI) dans la portion d'Italie toujours sous son contrôle. Ainsi, le joueur de l'Axe aura les unités italiennes ou les italiennes RSI en jeu, mais jamais les deux en même temps.

Autres Forces de l'Axe se réfère à toutes les autres forces de l'Axe : Belges, Tchèques, Français, Hollandais et Norvégiens. Ces forces étaient des troupes des gouvernements fantoches de l'Axe ou des partis politiques pronazi. Tous étaient effectivement sous contrôle allemand.

2. Alliés. Le joueur Alliés contrôle toutes les forces Alliés : Américains, Britanniques, Français et autres forces Alliés. De plus, le joueur Alliés contrôle toutes les forces italiennes si l'Italie rejoint les Alliés.

Américains se réfère à toutes les forces des États-Unis d'Amérique : US Army, US Army Air Force, US Navy, US Marine Corps et les US/Canadiens.

Britannique se réfère à toutes les forces de l'Empire Britannique et du Commonwealth : British

Army, Royal Air Force, Royal Navy, Fleet Air Arm, Royal Marine, Canadiens, Néo-Zélandais, Afrique du Sud, Inde, Forces des États indiens, coloniaux, Empire, et Interalliés. Notez que *Britannique* se réfère à l'Empire Britannique entier et aux forces du Commonwealth, et pas seulement à la Grande Bretagne. Lorsqu'une règle se réfère à une force Britannique spécifique, elle fera clairement la distinction.

Français se réfère à toutes les forces Alliés de France : métropolitains, Africains, coloniaux et Légion Étrangère.

Italien se réfère aux forces d'Italie.

Autres Alliés se réfère à toutes les autres forces Alliés : Belges, Brésiliens, Grecs, Tchécoslovaques, Hollandais, Norvégiens, Polonais et Yougoslaves.

3. Neutres. L'Andorre, l'Espagne et la Suisse sont neutres et ne sont contrôlées par aucun joueur.

C. Mécanismes du jeu.

1. Fractions. À moins que le contraire ne soit indiqué, toutes les fractions sont conservées. Par exemple, la moitié de 7 est 3,5.

2. Effets cumulatifs. À moins que le contraire ne soit indiqué, tous les effets concernant la force d'une unité et tous les modificateurs aux jets de dés sont cumulatifs. Par exemple, une unité dont la force est réduite de moitié deux fois de suite voit sa force divisée par quatre.

3. Jets de dés. Tous les jets nécessitant deux dés sont identifiés en tant que tels dans les règles. Tous les autres jets ne nécessitent qu'un seul dé.

4. Accumulation. Les joueurs reçoivent diverses capacités sur une base tour-par-tour. Un joueur ne peut pas accumuler ces capacités d'un tour à l'autre à moins que ce ne soit spécifiquement autorisé par la règle. Par exemple, un joueur peut déplacer 10 RE d'unités par rail par tour (par la règle 7A) sur le réseau ferroviaire de Sicile. Le joueur ne peut pas accumuler cette capacité d'un tour sur l'autre. Si le joueur ne déplace aucune unité par rail pendant un tour, il ne pourra pas en déplacer 20 RE au tour suivant.

D. Possession.

Un joueur possède un hexagone si : 1) ses unités occupent l'hexagone, 2) ses unités exercent une Zone de Contrôle (ZoC) incontestée dans l'hexagone, ou 3) ses unités étaient les dernières à occuper ou exercer une ZoC incontestée dans l'hexagone. Les Zones De Contrôle sont définies dans la règle 5. Une unité avec une ZoC exerce une ZoC incontestée dans un hexagone si l'hexagone n'est ni occupé, ni dans une ZoC ennemie.

Pour l'Axe, les règles font à l'occasion une distinction entre le fait que l'hexagone soit possédé par les Allemands ou les Italiens. Tant que l'Italie ne s'est pas rendue, tous les hexagones possédés par l'Axe en Italie et en Corse sont possédés par les Italiens, et tous les autres hexagones possédés par l'Axe sont possédés par les Allemands. Lorsque l'Italie se

rend, Tous les hexagones possédés par l'Axe deviennent possédés par les Allemands.

E. Géographie.

Les cartes montrent les frontières intérieures telles qu'elles existaient au début de la 2^{ème} Guerre Mondiale (au 1^{er} septembre 1939).

1. **Termes.** Les termes suivants sont définis.

- **Benelux.** La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.
- **Angleterre.** Tous les territoires de l'île de Grande-Bretagne (y compris l'île de Wight), plus les îles de Jersey, Guernesey et Alderney. Notez que ces trois dernières îles commencent la partie occupées par l'Allemagne.
- **France.** Tout le territoire à l'intérieur des frontières Françaises de 1939. La Corse fait partie de la France. La *France Métropolitaine* exclue la Corse. La *France Occupée* exclue la portion de France annexée à la Grande Allemagne. La France est divisée en régions militaires (MR).
- **Allemagne.** Elle est composée de tout le territoire à l'intérieur des frontières allemandes de 1939. La *Grande Allemagne* est composée de l'Allemagne de 1939 et de tout le territoire officiellement ou effectivement annexé par l'Allemagne pendant la guerre. La Grande Allemagne est divisée en districts militaires : les Wehrkreis (Wk). Ce qui est annexé à la Grande Allemagne : 1) la portion Sud-Est de la Belgique (dans le Wk VI), 2) le Luxembourg (dans le Wk XII), 3) l'Alsace-Lorraine (dans les Wk V et XII) et 4) le Nord-Est de la Yougoslavie (dans le Wk XVIII). La portion Nord-Est de l'Italie est également annexée dans le Wk XVIII si l'Italie se rend.
- **Italie.** Tous le territoire à l'intérieur des frontières italiennes de 1939. La Sicile, la Sardaigne, l'île d'Elbe, Pantelleria, Lampedusa, les Liparis et Lagosta font partie de l'Italie, ainsi que l'enclave de Zara. L'*Italie Métropolitaine* exclue ces îles et l'enclave. L'Italie est divisée en provinces. L'Italie a annexé une portion de la Yougoslavie pendant la guerre, laquelle ne fait pas partie de l'Italie pour les règles.
- **Afrique du Nord.** La Tunisie et l'Algérie.

2. **Villes.** Les références aux villes impliquent toutes les villes, sauf les petites villes qui ne sont présentes que pour un intérêt historique et doivent être ignorées, à moins que le contraire ne soit spécifié. Les autres villes sont les villes moyennes, les grandes villes ainsi que les hexagones partiels et intégraux de villes majeures.

Les termes suivants sont utilisés.

- Une **ville multi-hexagones** est une combinaison d'hexagones intégraux et partiels de ville majeure. Par exemple, Paris est une

ville multi-hexagones composée d'un hexagone intégral et de trois hexagones partiels de ville majeure. Notez que, pour le jeu, une ville multi-hexagones peut être une combinaison de plusieurs villes adjacentes. Par exemple, la Ruhr, en Allemagne, n'est qu'une seule ville multi-hexagones pour le jeu, alors qu'en réalité elle est composée de plusieurs villes distinctes.

- Une **ville majeure** est un hexagone de ville partiel, un hexagone de ville intégral ou une ville multi-hexagone.
- Un **hexagone de ville majeur** est tout hexagone appartenant à une ville majeure.

3. **Districts.** Toute la zone terrestre de la carte est divisée en districts. Les pays avec une petite zone sur la carte, tels que la Belgique ou les Pays-Bas, sont composés d'un seul district : le pays lui-même. Les plus gros pays sont composés de plusieurs districts.

- **France.** La Corse et chacune des régions militaires (MR) sont des districts (l'Algérie et la Tunisie en Afrique du Nord Française sont aussi des districts).
- **Allemagne.** Chaque Wehrkreis (Wk) est un district.
- **Italie.** Chaque province italienne est un district (notez que la Sicile et la Sardaigne sont des provinces).

Le concept de district est utilisé dans différentes règles.

4. **Les îles.** La carte contient plusieurs îles, qui appartiennent à divers pays. Sauf précision contraire, tout île connectée par un détroit à un pays ou à une autre île possédée par un pays appartient à ce pays. De plus, une île connectée de cette façon fait partie de la MR, Wk ou province à laquelle elle est reliée. Par exemple, l'île de Borkum (16A : 0414) fait partie de l'Allemagne et se trouve dans le Wk X. Toutes les autres îles ont le nom des pays qui les possèdent à côté de leur nom et font partie de la MR, Wk, ou province la plus proche. Par exemple, l'île d'Elbe (26 : 0829 et 26 : 0830) fait partie de la province de Toscane.

5. **Cases hors-Carte.** Seules une portion de l'Afrique du Nord et de la Grande Bretagne est représentée sur la carte. Elles disposent de cases hors-carte que le joueur Alliés peut utiliser. Pour des questions pratiques, le joueur Alliés peut placer toutes les forces anglaises qu'il souhaite dans la case hors-carte Angleterre, et celles d'Afrique du Nord dans la case hors-carte Afrique du Nord. Pendant sa phase initiale, il peut transférer des forces entre une case hors-carte et tout hexagone de la région associée sur la carte. Il peut faire voler ses unités aériennes dans et hors de ces cases comme expliqué dans les règles aériennes. Il peut utiliser les ports de ces cases comme expliqué dans les règles navales.

F. Théâtres.

Les territoires de la carte et des ordres de bataille (OB) sont divisés en théâtres.

Théâtres Alliés.

- **ETO (Théâtre d'Opération Européen).**
Terre : l'Angleterre, la France Métropolitaine, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suisse et la Grande Allemagne (selon la règle 3E).
Zones maritimes : l'Océan Atlantique et la Mer Baltique.
- **MTO (Théâtre d'Opération Méditerranéen).** *Terres* : l'Afrique du Nord, l'Italie, Malte, la Corse et l'Espagne.
Zones maritimes : Mer Méditerranée.

Théâtres de l'Axe.

- **Grande Allemagne.** *Terres* : la Grande Allemagne selon la règle 3E, le Danemark et la Slovaquie.
Zones maritimes : Mer Baltique.
- **Ouest.** *Terres* : l'Angleterre, la France Métropolitaine, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse.
Zones maritimes : Océan Atlantique.
- **Sud.** *Terres* : l'Afrique du Nord, l'Italie, Malte, la Corse, et l'Espagne.
Zones maritimes : Mer Méditerranée.
- **Nord.** *Terres* : la Norvège (hors-carte).
- **Sud-Est.** *Terres* : la Hongrie, la Yougoslavie, l'Albanie et la Grèce. Seule une partie de ce théâtre se trouve sur la carte.
- **Est.** *Terres* : le front de l'Est allemand (hors-carte).

Les scénarios (règle 41B) indiquent quels sont les théâtres contrôlés par les joueurs. Le joueur Alliés contrôlera l'ETO, le MTO ou les deux. Le joueur de l'Axe contrôlera une combinaison des théâtres de la Grande Allemagne, de l'ouest et du sud. Il ne contrôle pas les théâtres du nord, du sud-est et de l'est (les théâtres du nord et du sud-est sont indiqués dans l'OB de l'Axe pour des règles d'*Europa* sans lien avec *Second Front*).

Un joueur traite tous les théâtres sous son contrôle comme un commandement unifié. Il y utilise ses forces comme il le désire, quelles que soient les assignations historiques des théâtres. Les Ordres de Batailles (OB) divisent les forces par théâtres pour l'intérêt historique et pour les scénarios spécifiques à un théâtre. Lorsqu'un OB indique que des forces doivent être transférées entre des théâtres sous le contrôle d'un joueur, le joueur peut ignorer ces transferts.

Un joueur doit, par contre, transférer des forces de ou vers un théâtre qu'il ne contrôle pas, comme spécifié par les OB. Par exemple, si l'OB de l'Axe nécessite que des forces soient transférées vers le théâtre sud-est, le joueur de l'Axe doit y transférer ces forces.

Les forces d'un joueur ne peuvent pas volontairement entrer ou attaquer un hexagone hors des théâtres sous le contrôle du joueur. Une unité forcée d'entrer dans un tel hexagone (à cause d'une retraite après combat par exemple) est éliminée du jeu.

G. Isolement.

Une unité ou un hexagone est isolé si son propriétaire ne peut pas tracer une ligne de ravitaillement terrestre de longueur illimitée depuis l'élément jusqu'à une source de ravitaillement régulière (les lignes et les sources de ravitaillement sont expliquées dans la règle 12). Les joueurs déterminent le statut d'isolement de toutes les unités et des hexagones deux fois par tour de jeu, au début de chaque phase initiale et de combat. Une fois isolé, un élément reste isolé jusqu'à ce que son statut d'isolement soit de nouveau vérifié.

Règle 4 — Séquence de jeu

Le jeu est joué en une série de tours de jeu. Chaque tour est composé d'un tour de jeu Axe suivi d'un tour de jeu Alliés.

A. Séquence du tour de jeu.

Chaque tour de jeu est composé des phases suivantes.

1. Phase initiale. Le premier joueur reçoit ses renforts et accomplit ses reconstitutions, réparations et autres actions. Les deux joueurs déterminent le statut de ravitaillement et d'isolement de leurs unités et hexagones. Les deux joueurs peuvent engager des missions aériennes.

2. Phase de mouvement. Le premier joueur déplace ses unités navales et le second joueur peut bouger ses unités navales en réaction. Le premier joueur déplace ses unités terrestres. Les deux joueurs peuvent engager des missions aériennes.

3. Phase de combat. Les deux joueurs déterminent le statut d'isolement de leurs unités et hexagones. Les deux joueurs peuvent engager des missions aériennes. Le premier joueur résout les attaques faites par ses unités.

4. Phase d'exploitation. Le premier joueur déplace ses unités navales et le second joueur peut bouger ses unités navales en réaction. Le premier joueur déplace ses unités c/m. Les deux joueurs peuvent engager des missions aériennes.

La séquence de jeu détaillée du résumé de jeu résume la séquence de jeu en détail.

B. Phase.

Pendant le tour de jeu de l'Axe, le joueur de l'Axe est le premier joueur et le joueur Alliés est le second joueur. Pendant le tour de jeu Alliés, les rôles sont inversés.

C. Restrictions.

À moins que le contraire ne soit indiqué, les joueurs ne peuvent pas accomplir les activités ci-dessus en dehors de cette séquence.

Règle 5 — Zones de Contrôle (ZoC)

La Zone de Contrôle (ZoC) d'une unité représente le contrôle qu'exerce une unité sur le terrain environnant. Les ZoC affectent beaucoup d'activités du jeu, comme expliqué dans les règles appropriées.

Une unité exerce une ZoC à travers les six côtés d'hexagones de l'hexagone qu'elle occupe dans les six hexagones adjacents qui l'entourent. Une unité n'ayant pas le droit d'entrer dans un type de terrain spécifique ou de traverser un côté d'hexagone spécifique n'exerce pas de ZoC dans cet hexagone ou à travers ce côté d'hexagone. Par exemple, une unité n'ayant pas le droit de traverser un côté d'hexagone de haute montagne n'exerce pas de ZoC à travers les côtés d'hexagones de haute montagne (la règle 6 explique en détail les terrains interdits).

Chaque unité divisionnaire a une ZoC. Les unités non divisionnaires n'ont pas de ZoC. Par exemple, une division d'infanterie a une ZoC, mais une brigade d'infanterie n'en a pas.

Sous certaines conditions, les unités avec des ZoC peuvent avoir des ZoC réduites. Les ZoC réduites sont les mêmes que les ZoC standard, sauf pour leur effet sur le mouvement des unités ennemies (règle 6A).

Une unité avec une ZoC peut la perdre temporairement, selon les activités qu'elle entreprend. Par exemple, une unité qui utilise le mouvement administratif (règle 6B) perd sa ZoC. Lorsqu'une unité entreprend une telle activité, elle perd sa ZoC comme indiqué dans la règle. Une unité qui perd sa ZoC n'a plus de ZoC pour aucune fonction du jeu jusqu'à ce qu'elle la regagne.

Règle 6 — Mouvement

Toutes les unités du premier joueur peuvent bouger pendant la phase de mouvement. Toutes les unités c/m du premier joueur peuvent bouger pendant la phase d'exploitation. Le premier joueur peut bouger toutes, quelques-unes ou aucune de ses unités dans les phases appropriées, mais il n'est jamais obligé de bouger une unité.

La valeur de mouvement d'une unité est le nombre de Points de Mouvement (MP) que l'unité peut normalement dépenser pendant une phase de mouvement ou d'exploitation. Une unité peut se déplacer dans la limite de sa valeur de mouvement, selon les restrictions du terrain, des ZoC et du ravitaillement. Une unité dépense des MP lorsqu'elle se déplace d'un hexagone à l'autre. Pour chaque hexagone traversé, l'unité dépense un certain nombre de MP, selon le type du terrain se trouvant dans l'hexagone où elle se rend. La table des effets du terrain liste l'effet des hexagones sur le mouvement : les unités c/m et l'artillerie utilisent une colonne de coûts, les autres unités utilisent une seconde colonne de coûts, et les exceptions sont montrées dans une troisième co-

lonne. *Exemple.* Des unités entrant dans un hexagone de montagne par temps clair devraient dépenser : 6 MP pour une unité d'artillerie, 3 MP pour une unité d'infanterie, et 2 MP pour une unité de montagnards.

Une unité doit dépenser des MP pour traverser les côtés d'hexagones qui ont un coût en MP indiqué sur la table des effets du terrain. Le coût en MP pour traverser le côté d'hexagone est ajouté au coût d'entrée de l'hexagone, comme indiqué par le signe plus (+) devant le coût. Par exemple, il coûte 2 MP à une unité le fait de traverser un côté d'hexagone de détroit, en plus du coût de l'hexagone dans lequel elle entre.

Une unité ne peut pas entrer dans un hexagone interdit ou traverser un côté d'hexagone interdit. Les terrains interdits sont indiqués sur la table des effets du terrain. Par exemple, aucune unité ne peut traverser un côté d'hexagone de mer.

En général, une unité ne peut pas entrer dans un hexagone contenant une unité ennemie. Les exceptions sont détaillées dans les règles appropriées.

Une unité peut toujours se déplacer d'un seul hexagone (sauf dans ou à travers un terrain interdit) dans une phase pendant laquelle elle peut se déplacer. Pour ce faire, l'unité dépense tous ses MP et entre dans l'hexagone adjacent, même si le coût d'entrée dans l'hexagone dépasse le nombre de MP disponibles à cette unité pour cette phase. Elle peut bouger à travers les ZoC ennemies lorsqu'elle utilise cette capacité de mouvement d'un hexagone. Une unité ne peut pas dépenser de MP pour faire autre chose (comme détruire une voie ferrée) lorsqu'elle utilise cette capacité.

Une unité avec une valeur de mouvement de 0 ne peut pas sortir de l'hexagone qu'elle occupe.

Les écrasements (règle 13) peuvent se produire pendant le mouvement. Les formes spéciales de mouvement telle que le mouvement ferroviaire sont expliquées dans des règles séparées.

La météo affecte le mouvement, par la règle 36 et la table des effets du terrain.

A. ZoC.

Lorsqu'une unité sort d'un hexagone qui se trouve en ZoC ennemie, elle doit dépenser un nombre de MP supplémentaires pour quitter son hexagone, en plus du coût du terrain. Ces coûts supplémentaires sont donnés dans la table des coûts de mouvement en ZoC.

B. Mouvement administratif.

Pendant la phase de mouvement (uniquement), une unité peut utiliser le mouvement administratif. Le mouvement administratif permet à une unité de se déplacer plus rapidement qu'avec le mouvement régulier, mais impose certaines restrictions à l'unité.

Une unité peut utiliser le mouvement administratif dans les types de terrains suivants.

- *Routes* : lorsqu'elle se déplace sur une

route, n'importe quel type de terrain (le mouvement routier est expliqué dans la règle 7B).

- *Hexagones* : lorsqu'elle ne se déplace pas sur une route, n'importe quel type de terrain sauf montagne et terrain interdit.
- *Côtés d'hexagones* : lorsqu'elle ne se déplace pas sur une route, n'importe quel type de terrain sauf montagne, fleuve majeur et terrain interdit.

Une unité paie la moitié du coût normal du terrain lorsqu'elle utilise le mouvement administratif. Par exemple, une unité utilisant le mouvement administratif pour entrer dans un hexagone de terrain dégagé par temps clair paye ½ MP par hexagone. Une unité utilisant le mouvement administratif subit les restrictions suivantes.

- Elle ne peut pas dépenser de MP pour autre chose que le mouvement administratif, le mouvement ferroviaire opérationnel (règle 7A1), ou le transport naval (règle 31). *Exemple* : une division d'infanterie 8-8 Alliés dans un port d'Italie embarque pour un transport naval (1 MP), débarque dans un port du sud de la France (1 MP), puis se déplace vers le nord, d'abord par mouvement ferroviaire opérationnel (2 MP), puis par mouvement administratif (les 4 MP restants).
- Si elle a une ZoC, elle la perd pour le restant de la phase de mouvement.
- Elle ne peut ni commencer ni se déplacer dans un hexagone adjacent à une unité ennemie pendant toute la phase de mouvement dans laquelle elle utilise le mouvement administratif.
- Elle ne peut pas entrer dans un hexagone possédé par l'ennemi.

Règle 7 — Lignes de transport

Il y a deux types de lignes de transport : les voies ferrées et les routes. Une unité peut utiliser le coût de mouvement d'une ligne de transport uniquement lorsqu'elle se déplace d'un hexagone à un autre directement relié par la ligne.

A. Voies ferrées.

Les unités peuvent se déplacer en train sur les voies ferrées. Il y a deux types de voies ferrées : à fort trafic et à faible trafic. La seule différence entre les lignes pour le mouvement ferroviaire est leur effet sur la capacité ferroviaire.

Les unités du premier joueur peuvent utiliser le mouvement ferroviaire uniquement pendant la phase de mouvement. Une unité se déplaçant par rail bouge à une vitesse accélérée, et ignore le coût normal du terrain. Pour utiliser le mouvement ferroviaire, une unité doit se trouver sur une voie ferrée.

Lorsqu'elle utilise le mouvement ferroviaire, une unité est soumise aux restrictions suivantes.

- Elle ne peut entrer ou sortir d'un hexagone en ZoC ennemie. Par contre, une ZoC ennemie dans un hexagone est annulée pour la règle de mouvement ferroviaire (uniquement) si une unité amie avec une force de défense supérieure à zéro occupe l'hexagone pendant toute la durée de la phase de mouvement. Cette unité doit commencer la phase dans cet hexagone et ne doit pas le quitter pendant la phase de mouvement.
- Elle peut se déplacer par rail uniquement dans les hexagones de rails sous possession amie.
- Si elle a une ZoC, elle perd sa ZoC à partir du moment où elle prend le train jusqu'à la fin de son mouvement ferroviaire.

Tous les hexagones de ville adjacents à une ville multi-hexagones sont reliés par des lignes ferroviaires à fort trafic.

Chaque grande ville, hexagone de ville majeure, et chaque port standard, majeur ou grand (quelle que soit la taille de la ville) est une *gare de triage* si la ville ou le port se trouve sur voie ferrée. Les ports mineurs sur une voie ferrée en Sardaigne et en Corse sont également des gares de triage. Les gares de triage sont utilisées pour les règles de réseaux ferroviaires (règle 7A4) et de bombardement (règle 20G).

Certaines règles nécessitent que deux gares de triage ou villes soient reliées l'une à l'autre. Elles sont reliées si une voie ferrée de n'importe quelle longueur peut être tracée entre elles. Cette ligne est tracée de la même façon que l'élément ferroviaire d'une ligne de ravitaillement (règle 12).

1. Mouvement ferroviaire opérationnel. Une unité peut utiliser le mouvement ferroviaire opérationnel, en bougeant de plusieurs hexagones pour chaque MP dépensé, comme indiqué sur la table des taux de mouvement ferroviaire. L'unité peut combiner le mouvement ferroviaire et le mouvement régulier pendant la même phase de mouvement. Par exemple, une unité pourrait se déplacer normalement jusqu'à une voie ferrée, prendre le train, puis continuer son mouvement normal.

2. Mouvement ferroviaire stratégique. Une unité peut utiliser le mouvement ferroviaire stratégique, et se déplacer de 200 hexagones par le train. L'unité doit commencer et terminer sa phase de mouvement sur une voie ferrée et ne peut utiliser aucune autre forme de mouvement pendant la phase de mouvement. Pendant le tour de jeu où elle utilise le mouvement stratégique, elle ne peut ni attaquer pendant la phase de combat ni bouger pendant la phase d'exploitation (*note* : si cela peut vous aider, utilisez un marqueur de votre choix pour indiquer quelles unités ont utilisé le mouvement ferroviaire stratégique lors du tour d'un joueur).

3. Capacité. Pour chaque réseau ferroviaire (voir

ci-dessous), chaque joueur a une capacité ferroviaire, qui est le nombre maximum de RE qui peuvent se déplacer par rail en un tour sur ce réseau. La cavalerie et les unités c/m doublent leur taille en RE lorsqu'elles utilisent la capacité ferroviaire. Par exemple, un régiment d'infanterie prenant le train compterait comme 1 RE, alors qu'un régiment de panzer compterait comme 2 RE.

Si une unité utilise une ligne à faible trafic à n'importe quel moment durant son mouvement ferroviaire, elle double sa taille en RE pour la capacité ferroviaire de ce tour. Notez que la taille de la cavalerie et des unités c/m est doublée deux fois, une fois pour être c/m ou cavalerie, et une fois pour l'utilisation d'une ligne à faible trafic.

Pour chaque réseau ferroviaire, une unité ne compte qu'une fois pour le tour pour la capacité, même si elle fait plusieurs mouvements ferroviaires séparés pendant le tour. *Exemple* : Une division d'infanterie se déplace par rail, puis se déplace normalement jusqu'à une autre voie ferrée, puis prend de nouveau le train. Elle utilise à chaque fois une ligne à fort trafic, et ne compte donc ainsi que pour 3 RE dans la capacité ferroviaire du joueur pour ce réseau.

4. Réseaux ferroviaires. Les voies ferrées de la carte sont divisées en huit réseaux ferroviaire différents, comme indiqué sur la table du résumé des capacités ferroviaires. La table donne les informations suivantes.

- *Réseau ferroviaire.* Un réseau ferroviaire est composé de tous les hexagones de voie ferrée dans le territoire indiqué (comme indiqué sur la carte et défini dans la règle 3E).
- *Capacité Alliés/Capacité de l'Axe.* Ceci indique les capacités de départ des joueurs sur les réseaux, en RE, au début des scénarios de Jul I 43 et d'Apr I 44.

Une unité utilisant le mouvement ferroviaire d'un réseau compte dans la capacité du joueur pour ce réseau. Si une unité utilise le mouvement ferroviaire sur plus d'un réseau pendant un tour, elle compte dans la capacité de chacun des réseaux utilisés. *Exemple.* Une division d'infanterie allemande (3 RE) part d'Allemagne vers une destination en France. La division utilise donc 3 RE du réseau de Grande Allemagne et 3 RE du réseau de France métropolitaine/Benelux.

a. Augmentation de capacité. Un joueur peut dépenser des points de ressources pour augmenter temporairement la capacité d'un réseau ferroviaire. Pour ce faire, il doit posséder au moins deux gares de triage reliées et non isolées sur le réseau, avec les points de ressource à dépenser dans n'importe laquelle de ces gares.

Le joueur dépense des points de ressources lorsqu'il déplace ses unités pendant la phase de mouvement pour augmenter la capacité d'un réseau pour ce tour de jeu (uniquement). Il peut augmenter

la capacité d'un réseau d'un maximum de la moitié de la capacité actuelle du réseau. Pour chaque point de ressource dépensé, la capacité du réseau est augmentée de 10 RE (ou fraction) lors de ce tour de jeu.

La capacité à augmenter la capacité ferroviaire est basée sur la capacité actuelle, c'est à dire celle qui est disponible dans la phase initiale du premier joueur après avoir pris en compte les dégâts sur les gares de triage et les effets aériens stratégiques.

Exemple. Le joueur de l'Axe a une capacité de 50 RE sur le réseau ferroviaire de France Métropolitaine/Benelux. Il peut donc augmenter sa capacité de 25 RE, et le faire en dépensant 3 points de ressources.

b. Amélioration de capacité. Un joueur peut dépenser des points de ressources pour augmenter définitivement la capacité d'un réseau ferroviaire. Pour ce faire, il doit posséder au moins deux gares de triage reliées et non isolées sur le réseau, et les points de ressources à dépenser dans n'importe laquelle de ces gares.

Le joueur dépense les points de ressources pendant sa phase initiale. Pour chaque réseau, le joueur peut dépenser jusqu'à 12 points de ressources pendant sa phase initiale. Pour 3 points de ressources dépensés, la capacité du réseau est augmentée définitivement de 1.

Exemple. Le joueur Alliés a envahi la France et possède maintenant deux gares de triage reliées et non isolées sur le réseau de France Métropolitaine/Benelux. Il n'avait précédemment aucune capacité sur ce réseau, mais maintenant, il peut commencer à améliorer cette capacité.

c. Perte de capacité. Si un joueur perd la possession de toutes les gares de triage d'un réseau, sa capacité sur ce réseau est immédiatement détruite et passe à zéro.

Notez la capacité des réseaux et tous les gains ou pertes sur une feuille de papier.

5. Destructures des lignes ferroviaires. Une unité peut détruire une ligne ferroviaire dans un hexagone en y dépensant 2 MP. Le bombardement (règle 20G) et les attaques de partisans (règle 39C) peuvent également détruire les voies ferrées. Une unité ne peut pas utiliser le mouvement ferroviaire pour entrer ou sortir d'un hexagone dans lequel la ligne est détruite. Les destructions peuvent être réparées (règle 14A), et une ligne peut être utilisée le tour où elle est réparée. Utilisez les marqueurs de dégâts pour indiquer les lignes détruites dans chaque hexagone.

Utilisez les marqueurs de lignes coupées pour indiquer les portions de lignes détruites. Par exemple, si la voie ferrée est détruite dans chaque hexagone à partir du Mans inclus (17A : 1612) jusqu'à Chartres inclus (17A : 1608), placez un marqueur de ligne coupée au Mans, orienté vers l'est, et placez en un autre orienté vers le nord-ouest à Chartres.

B. Routes.

Une unité se déplaçant le long d'une route paye le coût en MP du terrain dégagé pour chaque hexagone traversé : le coût réel du terrain des hexagones et des côtés d'hexagones traversés sont ignorés.

Le mouvement routier a les mêmes limitations que le mouvement régulier. Par exemple, une unité se déplaçant sur route doit dépenser des MP supplémentaires pour sortir d'un hexagone en ZoC ennemie.

Une unité peut toujours utiliser une route. Les routes peuvent être utilisées lors des phases de mouvement et d'exploitation.

En plus des routes imprimées sur la carte, chaque voie ferrée est également une route. Même lorsqu'une unité ne peut pas utiliser la ligne ferroviaire dans un hexagone, elle peut toujours utiliser cette ligne comme une route.

Note : les routes ne peuvent pas être détruites.

Règle 8 — Empilement

A. Limite d'empilement.

Un nombre limité d'unités peuvent s'empiler dans un hexagone.

1. Régulier. La limite d'empilement régulière pour un hexagone est :

- trois unités de n'importe quelle taille et type, plus
- trois RE d'unités non divisionnaires de n'importe quel type, plus
- deux RE d'unités d'artillerie ou une unité divisionnaire d'artillerie.

Exemples : Chacune des combinaisons suivantes peut s'empiler dans un hexagone : a) trois divisions, trois brigades, et deux régiments d'artillerie ; b) deux divisions, trois brigades, et trois régiments d'artillerie ; c) une division, un cadre, trois brigades, deux bataillons, et deux brigades d'artillerie.

2. Montagne. La limite d'empilement maximum pour un hexagone de montagne est :

- deux unités de n'importe quelle taille et type, plus
- deux RE d'unités non divisionnaires de n'importe quel type, plus
- un RE d'unité d'artillerie.

B. Effets.

Les limites d'empilement s'appliquent à la fin de chaque phase de mouvement, de combat et d'exploitation. Un joueur ne peut pas déplacer ses unités de façon à violer les limites d'empilement à la fin d'une de ces phases. Si, après le résultat d'un combat, une unité doit retraiter en violation des limites d'empilement, elle doit continuer à retraiter jusqu'à ce que la limite d'empilement ne soit plus violée. Si elle ne peut pas le faire, elle est éliminée.

La limite d'empilement d'un hexagone est aussi la limite au nombre d'unités pouvant attaquer ou écraser cet hexagone depuis un hexagone adjacent.

Exemple : Des unités dans deux hexagones de terrain dégagé attaquent des unités ennemies dans un hexagone de montagne. Comme l'hexagone attaqué est un hexagone de montagne, seul un nombre limité d'unité égal à la limite d'empilement de montagne pourra attaquer à partir de chaque hexagone de terrain dégagé, même si ces hexagones peuvent contenir plus d'unités.

La limite d'empilement n'est pas appliquée au début de la phase initiale, lorsque les renforts et les recompléments entrent en jeu. Les renforts et recompléments peuvent entrer en jeu en violation des limites d'empilement pendant la phase initiale, mais seulement si la limite d'empilement n'est plus violée à la fin de la phase de mouvement suivante.

C. Marqueurs de Corps.

Les joueurs peuvent utiliser les marqueurs de corps pour améliorer l'empilement des portions encombrées de la carte. Pour utiliser un marqueur de corps, placez un marqueur de corps dans l'hexagone, placez les unités qui s'y trouvaient dans une des cases d'une copie de la feuille de marqueurs de corps/ailes, et notez l'identification du marqueur dans la case. Toutes les unités dans la case d'un marqueur de corps sont traitées, pour toutes les règles du jeu, comme se trouvant dans l'hexagone occupé par le marqueur.

Note. Les joueurs devraient faire de multiples copies de la feuille des marqueurs de corps/ailes pour leur utilisation en cours de jeu. L'original devra être mis de côté, car les feuilles contiendront des marques après utilisation.

Règle 9 — Combat

Pendant la phase de combat, les unités du premier joueur peuvent attaquer les unités ennemies adjacentes. Pendant cette phase, le premier joueur est l'attaquant et le second joueur est le défenseur.

A. Procédure.

Une attaque est définie comme suit : une ou plusieurs unités du premier joueur attaquent un hexagone contenant des unités ennemies. Pendant une phase de combat, le joueur attaquant peut faire une série d'attaques l'une après l'autre, dans n'importe quel ordre. L'attaque est volontaire, les unités ne sont jamais obligées d'attaquer. L'attaquant n'a pas à annoncer toutes ses attaques avant de les résoudre.

Pour chaque attaque, suivez la procédure suivante.

- Totalisez les forces d'attaque modifiées de toutes les unités attaquant un hexagone adjacent occupé par l'ennemi. Le terrain, le ravitaillement, et le soutien, comme expliqué ultérieurement dans les règles, peuvent modifier les forces d'attaque des unités. À ce total, ajoutez la force de tout bombardement de soutien ou soutien d'artillerie maritime dans l'hexagone.

- Totalisez les forces de défense modifiées de toutes les unités dans l'hexagone attaqué. Le terrain, le ravitaillement et le soutien peuvent modifier les forces de défense. À ce total, ajoutez la force de tout bombardement aérien défensif et soutien d'artillerie maritime dans l'hexagone.
- Calculez le rapport de forces. Comparez le total de la force d'attaque au total de la force de défense sous la forme *attaquant : défenseur*. Arrondissez ce rapport en faveur du défenseur de façon à correspondre à un des rapports de force sur la table des résultats de combat terrestre. Par exemple, une force d'attaque de 34 attaquant une force de défense de 9 donne $34 : 9 \approx 3,78$, ce qui est arrondi à 3 contre 1.
- Déterminez le résultat du combat. Lancez un dé et modifiez le résultat par les modificateurs de terrain, blindés/antichars, et effets spéciaux. À l'intersection du dé modifié et de la colonne du rapport de force se trouve le résultat. Les résultats du combat affectent les unités impliqués dans le combat. Appliquez-les immédiatement.

B. Restrictions générales.

Les restrictions générales suivantes s'appliquent au combat.

- Aucune unité ne peut attaquer ou être attaquée plus d'une fois par phase de combat.
- Aucune unité ne peut attaquer dans ou à travers un côté d'hexagone de terrain interdit.
- Toutes les unités en défense dans un hexagone doivent être attaquées collectivement, avec leurs forces de défense combinées. Les unités dans un hexagone ne peuvent pas être attaquées individuellement.
- Chaque attaque doit être dirigée contre les occupants d'un seul hexagone. Deux hexagone ennemis ou plus ne peuvent pas être attaqués ensembles en une seule attaque. Notez que des unités dans le même hexagone peuvent attaquer dans différents hexagones, mais même dans ce cas, chaque hexagone attaqué nécessite une attaque séparée.
- Une unité ne peut pas diviser sa force d'attaque de façon à attaquer plusieurs hexagones.
- La limite d'empilement de l'hexagone attaqué est la limite au nombre d'unités pouvant attaquer à partir de chaque hexagone adjacent (voir règle 8B).
- Toute attaque avec un rapport de force supérieur à 9 : 1 est résolue à 9 : 1. Toute attaque résolue à un rapport inférieur à 1 : 4 donne un résultat AE (Attaquant Éliminé) automatique.

C. Résultats des combats.

Les résultats des combats peuvent affecter les unités de l'attaquant, les unités du défenseur, les deux camps, ou aucun d'entre eux. Lorsqu'un résultat de combat se produit, le propriétaire l'applique immédiatement aux unités affectées.

AE : Attaquant Éliminé / DE : Défenseur Éliminé. Éliminez toutes les unités affectées. Réduisez toute unité avec un cadre à son côté cadre. Retirez du jeu toutes les autres unités. Retraitez les unités réduites en cadres.

AH : Attaquant à Moitié éliminé / DH : Défenseur à Moitié éliminé. Éliminez des unités de façon à ce que au moins la moitié de la force totale (force d'attaque pour l'attaquant, force de défense pour le défenseur) des unités affectées soit éliminées. Toutes les unités survivantes affectées doivent retraiter.

AR : Attaquant Retraite / DR : Défenseur Retraite. Retraitez toutes les unités affectées.

AS : Attaquant Stoppé. L'attaque n'aboutit pas : aucun camp ne prend de perte ni ne retraite.

HX : Demi Échange. Éliminez le camp avec la plus faible force de combat imprimée (ou le défenseur en cas d'égalité). Retraitez les unités réduites en cadres suite à ce résultat. Pour l'autre camp, éliminez autant d'unités de façon à ce que le total de la force perdue soit au moins égal à la moitié de la force perdue par le camp éliminé. *Exemple.* Un combat avec une attaque de 15 contre une défense de 6 donne un résultat HX. Le défenseur étant le camp le plus faible, élimine ses 6 points de force. L'attaquant doit donc éliminer au moins 3 points de force.

EX : Échange. Éliminez le camp avec la plus faible force de combat imprimée (ou le défenseur en cas d'égalité). Retraitez les unités réduites en cadres suite à ce résultat. Pour l'autre camp, éliminez autant d'unités de façon à ce que le total de la force perdue soit au moins égal à celui de la force éliminée. *Exemple.* Un combat avec une force en attaque de 15 contre une force en défense de 6 donne un résultat EX. Le défenseur étant le camp le plus faible, il élimine ses 6 points de force. L'attaquant doit donc éliminer au moins 6 points de forces.

D. Pertes.

Calculez toutes les pertes de combat en utilisant les forces imprimées des unités impliquées. Le terrain, le ravitaillement, et le soutien peuvent modifier les forces pour la résolution du combat, mais ces facteurs ne sont pas considérés pour les pertes. Lors de la détermination des pertes, utilisez toujours la force d'attaque pour l'attaquant, et la force de défense du défenseur.

Les unités aériennes et l'artillerie maritime peuvent aider les unités en combat (règles 20G et 33A). Par contre, les forces de bombardement des unités aériennes et les forces d'artillerie des unités navales

ne sont pas comptées lors de la détermination des pertes. Les unités aériennes et navales ne sont jamais éliminées à cause de la résolution d'un combat terrestre.

E. Cadres.

Diverses unités divisionnaires peuvent prendre des pertes en combat et rester en jeu à force réduite. Ces unités ont « CADRE » imprimé au verso de leurs pions. Lorsqu'une telle unité est éliminée au combat, elle est retournée sur son côté cadre au lieu d'être retirée du jeu. Lors du calcul de la force totale perdue en combat, la force d'une division réduite en cadre est comptée entièrement. *Exemple* : une division avec 8 points de force réduite en cadre à 3 points de force est comptée comme une perte de 8 et non pas de 5.

F. Mouvement après combat.

1. Retraites. Lorsqu'une unité doit retraiter, le joueur qui la possède doit la bouger d'un hexagone de l'hexagone qu'elle occupait au moment du combat, en respectant les priorités suivantes.

- 1) Vers un hexagone qui ne se trouve ni en ZoC ennemie ni en violation de l'empilement.
- 2) Vers un hexagone qui ne se trouve pas en ZoC ennemie mais en violation de l'empilement.
- 3) Vers un hexagone en ZoC ennemie (quel que soit l'empilement). Une unité qui retraite dans un hexagone en ZoC ennemie est réduite en cadre. Si elle ne possède pas de cadre (ou s'y trouve déjà), elle est éliminée.

Lorsqu'une unité viole les limites d'empilement, elle doit continuer à retraiter, selon les priorités ci-dessus, jusqu'à ce qu'elle atteigne un hexagone où elle ne viole plus les limites d'empilement. Si elle ne peut pas le faire, elle est éliminée.

Une unité sans route de retraite sauf dans ou à travers un terrain interdit ou dans un hexagone occupé par l'ennemi est totalement éliminée, même si elle a un cadre.

Les unités en défense qui retraitent dans un hexagone occupé par des unités amies qui est ensuite attaqué lors de la même phase de combat ne contribuent pas à la défense de cet hexagone : leurs forces de défense (combat) sont ignorées pendant l'attaque et pour les calculs d'échanges, et sont ignorées pour les effets blindés/antichars, le soutien, l'AA ou quoi que ce soit ayant un rapport avec l'attaque. Ces unités doivent, par contre, subir tous les résultats néfastes de l'attaque.

Les unités c/m allemandes (uniquement) peuvent ignorer les ZoC ennemies lorsqu'elles retraitent si elles retraitent dans un hexagone occupé par des unités amies. Si elles retraitent dans un hexagone non occupé par des unités amies, elles sont affectées normalement par les ZoC. *Note.* Seules les unités c/m allemandes ont cette capacité de retraite spéciale. Toutes les autres unités, y compris celles

empilées avec les unités c/m allemandes, ne possèdent pas cette capacité.

2. Avances. Les unités attaquantes peuvent avancer après combat dans l'hexagone attaqué, dans les limites d'empilement, si l'attaque l'a vidé des unités ennemies. L'avance après combat est volontaire. Les unités doivent avancer immédiatement après la résolution du combat, avant que toute autre attaque ne soit résolue.

Les unités en défense ne peuvent pas avancer après combat.

G. Unités avec zéro en force.

Une unité avec une force d'attaque de 0 ne peut pas attaquer par elle-même. Elle peut participer à une attaque faite par d'autres unités, et elle sera affectée par les résultats du combat (y compris l'avance après combat).

Une unité avec une force de défense de 0 est automatiquement éliminée lorsqu'elle est attaquée, à moins qu'elle ne soit empilée avec une autre unité dont la force de défense est supérieure à 0.

Une unité avec une force de combat de 0 est soumise à toutes les limitations de cette règle.

H. Effets du terrain.

Le terrain de l'hexagone du défenseur et le terrain du côté d'hexagone à travers lequel est menée l'attaque peut affecter la résolution du combat. La colonne des effets sur le combat de la table des résultats de combat résume ces effets. L'AEC se réfère aux capacités blindés, comme expliqué dans la règle 10. En général, le terrain peut affecter le combat en divisant par 2 ou par 4 toutes ou quelques-unes des unités attaquantes ou en appliquant des modifications (comme -1) au jet de dé de résolution du combat.

I. Retraite avant combat.

Certaines unités (spécifiées plus loin dans les règles) ont la capacité de retraiter avant combat. Lors de la résolution d'une attaque contre un hexagone contenant des unités qui peuvent retraiter avant combat, le joueur attaquant doit indiquer toutes les forces qui attaquent l'hexagone. Le joueur défenseur peut alors faire retraiter avant combat autant d'unités qu'il veut si elles possèdent cette capacité. Seules les unités avec la capacité de retraite avant combat peuvent le faire. Les autres unités de l'hexagone doivent y rester. Les règles régulières de retraite (règle 9F1 ci-dessus) sont appliquées pour la retraite avant combat.

Une fois allouée à une attaque, les forces attaquantes ne peuvent pas être réallouées à une autre attaque, ou se retenir d'attaquer, même si toutes les unités du défenseur de l'hexagone attaqué ont retraité avant combat. S'il reste des unités dans l'hexagone attaqué, le combat est résolu. Si toutes les unités en défense dans l'hexagone retraitent avant combat, les unités attaquantes peuvent avancer dans l'hexagone, comme pour une avance après combat (règle 9F2 ci-dessus).

J. Pertes obligatoires.

Certaines unités avec des capacités spéciales de combat sont obligées de prendre des pertes sous certaines circonstances si ces capacités spéciales sont utilisées (les capacités spéciales et le fait de subir des pertes obligatoires sont couverts plus loin dans les règles). Si de telles unités utilisent leurs capacités spéciales en combat et que le résultat implique des pertes pour leur camp, au moins la moitié des pertes doivent être subies par ces unités, si possible.

Exemple. Pendant une attaque, l'attaquant a utilisé l'AECA total pour modifier le combat et a obtenu un EX. Le défenseur perd 8 points de force et l'attaquant doit en perdre autant. Comme des pertes obligatoires sont nécessaires lors de l'utilisation de $\frac{1}{2}$ ou plus en AECA (par la règle 10H), la moitié des pertes (4 points de force) doit être prise par les unités capables de $\frac{1}{2}$ ou plus en AECA ayant participé au combat.

Règle 10 — Effets blindés et antichars

Divers types d'unités possèdent des capacités blindées et antichars comme indiqué dans la table d'identification des unités.

A. Catégories.

1. AECA : Capacité d'Utilisation des Blindés en Attaque. L'AECA exprime la capacité d'une unité attaquante à utiliser les blindés.

2. AECD : Capacité d'Utilisation des Blindés en Défense. L'AECD exprime la capacité d'une unité en défense à utiliser les blindés.

3. ATEC : Capacité Antichars. L'ATEC exprime la capacité d'une unité en défense à utiliser des armes antichars lorsque l'attaquant dispose de blindés.

B. Valeurs.

Les effets blindés et antichars sont calculés sur une base proportionnelle, en utilisant les équivalents régimentaires. Pour calculer la proportion, un joueur doit connaître la valeur de chacun des RE impliqués. Une unité peut avoir une des quatre valeurs possibles.

1. Total. Chaque RE de l'unité est compté comme étant pleinement capable. Par exemple, une division de panzer allemande (3 RE) est comptée comme ayant 3 RE d'AECA.

2. Moitié. Chaque RE de l'unité est compté comme étant à moitié capable. Par exemple, une division de panzer grenadiers allemande (3 RE) est comptée comme 1,5 RE d'AECA. Les 1,5 RE restants sont comptés comme n'ayant pas d'AECA.

3. Neutre. Les RE de l'unité ne sont pas pris en compte lors de la détermination de la proportion. Par exemple, le RE d'une brigade d'artillerie Alliés est ignoré lors de la détermination de l'ATEC.

4. Aucun. Aucun des RE de l'unité n'est compté dans la proportion comme ayant une quelconque capacité.

C. Proportions.

Pour calculer la proportion dans une catégorie, totalisez le nombre de RE ayant une capacité. Divisez ce nombre par le nombre de RE non neutres impliqués. Exprimez la proportion résultante sous la forme de fraction. Par exemple, si deux divisions d'infanterie allemande (6 RE, pas d'AECA), une division de panzer (3 RE, total AECA) et un régiment d'infanterie motorisée (1 RE neutre, qui n'est donc pas compté) lancent une attaque. Trois des neuf RE ont de l'AECA, pour une fraction de $\frac{1}{3}$.

Utilisez cette proportion pour déterminer le modificateur au jet de dé du résultat de combat. Si la proportion est inférieure à un septième ($\frac{1}{7^{\text{ème}}}$), il n'y a pas de modification. Les modificateurs d'AEC et d'ATEC sont donnés ci-dessous et dans le résumé blindés/antichars.

La météo affecte l'AEC, mais pas l'ATEC, comme indiqué dans la table des effets du terrain. L'AEC est réduite par temps de neige et en hiver.

1. AECA. Lorsque la proportion d'AECA des attaquants est d'au moins $\frac{1}{7^{\text{ème}}}$ et strictement inférieure à $\frac{1}{2}$, le dé est modifié par +1 (0 pour l'AECA réduit). Lorsque la proportion est d'au moins $\frac{1}{2}$ mais strictement inférieure à 1, le dé est modifié par +2 (+1 pour l'AECA réduit). Lorsque la proportion d'AECA est de 1, le dé est modifié par +3 (+1 pour l'AECA réduit).

2. AECD. Lorsque la proportion d'AECD des unités du défenseur est d'au moins $\frac{1}{7^{\text{ème}}}$ et strictement inférieure à $\frac{1}{2}$, le dé est modifié par -1 (0 pour l'AECD réduit). Lorsque la proportion est d'au moins $\frac{1}{2}$ ou plus, le dé est modifié par -2 (-1 pour l'AECD réduit). Le défenseur ne peut pas utiliser l'AECD en combat si l'attaquant a (ou est capable de) $\frac{1}{2}$ ou plus en AECA. Dans ce cas, le défenseur doit utiliser l'ATEC et non l'AECD.

3. ATEC. L'ATEC est utilisée uniquement lorsque l'attaquant a (ou est capable de) $\frac{1}{2}$ ou plus en AECA. Notez que l'ATEC est utilisé si les unités attaquantes sont capables de $\frac{1}{2}$ ou plus en AECA, même si les attaquants ne veulent pas (ou ne peuvent pas) utiliser l'AECA. Lorsque la proportion d'ATEC est d'au moins $\frac{1}{7^{\text{ème}}}$ et strictement inférieure à $\frac{1}{2}$, le dé est modifié par -1. Lorsque la proportion d'ATEC est d'au moins $\frac{1}{2}$ et strictement inférieure à 1, le dé est modifié par -2. Lorsque la proportion d'ATEC est 1, le dé est modifié par -4.

Exemple 1. Une division de panzer, deux divisions d'infanterie, et trois régiments d'artillerie attaquent par temps clair. Les unités d'artillerie sont neutres en AECA et ne sont pas comptées. Sur les neuf RE pour la proportion trois sont AECA. La proportion est de $\frac{1}{3}$, ce qui est supérieur à $\frac{1}{7^{\text{ème}}}$ et inférieur à $\frac{1}{2}$, 1 est donc ajouté au jet de dé.

Exemple 2. Un cadre mécanisé (1 RE) et un cadre d'infanterie (1 RE) sont en défense par temps clair. Le cadre mécanisé a $\frac{1}{2}$ en AECD, ce qui donne $\frac{1}{2}$ RE d'AECD. Il y a deux RE pour la proportion, dont

Europa XII

½ d'AECD. La proportion est donc de ¼, et 1 est donc soustrait au jet de dé.

D. Effets cumulatifs.

Dans une attaque où l'attaquant a de l'AECA et le défenseur a de l'AECD ou de l'ATEC, les modificateurs au dé sont cumulatifs. Par exemple, si l'attaquant est total AECA (+3) et le défenseur total ATEC (-4), le modificateur net est de -1.

E. Demi capacité.

Toute unité indiquée comme étant demi capable dans une catégorie peut être traitée comme étant neutre dans cette catégorie, au choix du joueur propriétaire. *Exemple* : Une division blindée (total AECA) et une division mécanisée (à demi AECA) attaquent ensemble par temps clair. En traitant l'unité mécanisée comme neutre, ses RE ne sont pas comptés. L'attaque a donc 3 RE d'AECA sur un total de 3 RE pour un modificateur d'AECA de +3. Sinon, l'attaque aurait eu 4 demis RE d'AECA sur 6 RE au total, pour un modificateur d'AECA de +2.

F. Limitation des neutres.

Un joueur peut avoir au maximum le double de RE neutres qu'il n'a d'unités totalement ou demi capables. Les unités neutres en excès sont traitées comme n'ayant aucune capacité au lieu d'être neutres.

Exemple. Une division de panzer, une division motorisée, trois régiments motorisés d'AA lourds, et trois brigades d'artillerie attaquent. Sur un total de 12 RE, 3 sont AECA et les 9 restants sont neutres. Par contre, seuls 6 (2 x 3) d'entre eux sont comptés comme neutres. Les 3 restants sont comptés comme n'ayant aucune capacité. Il y a donc 6 RE pour la proportion dont 3 d'AECA. La proportion est de ½.

Notez que pour cette règle, tous les RE des unités à demi capables sont comptés. Par exemple, 2 RE d'unités neutres peuvent être utilisés sans pénalités pour les effets blindés en conjonction avec 1 RE d'unité à demi AECA.

G. Terrain.

La table des effets du terrain liste plusieurs terrains comme « pas d'AEC ». Ceci signifie que l'AECA ne peut pas être utilisé par une unité attaquant dans un tel hexagone ou à travers un tel côté d'hexagone. L'AECD ne peut pas être utilisé par des unités en défense dans un tel hexagone. L'ATEC n'est pas affectée et est utilisée dans un tel hexagone si les attaquants sont capables d'avoir ½ ou plus en AECA, bien que l'AECA ne puisse être utilisée à cause du terrain.

Exemple. Une brigade de char Alliés attaque un régiment anti aérien lourd allemand dans une grande ville. À cause de la grande ville, l'unité attaquante ne peut pas utiliser l'AECA. Comme la brigade de char est capable d'avoir ½ ou plus en AECA, le défenseur utilise l'ATEC. Le modificateur au dé est de -4 grâce à la capacité totale en ATEC de l'unité en défense.

H. Pertes obligatoires.

Si l'attaquant utilise ½ ou plus en AECA lors de l'attaque, au moins la moitié des pertes causées à l'attaquant suite à ce combat doivent être subies par les unités capables d'au moins ½ AECA. Si le défenseur a utilisé ½ ou plus en AECD ou en ATEC, au moins la moitié des pertes causées par le résultat du combat doivent être subies par les unités capables d'au moins ½ en AECD ou en ATEC, respectivement.

I. Armes antichars de l'infanterie.

Grâce à la grande disponibilité d'arme antichars de l'infanterie, toutes les unités allemandes indiquées sur la table d'identification des unités comme n'ayant pas d'ATEC deviennent neutres en ATEC à partir du tour de Jul I 44. Les unités Alliés reçoivent elles aussi cette capacité à partir du tour de Sep I 44.

Règle 11 — Soutien

Toutes les unités possèdent une capacité de combat intrinsèque indiquée par les forces de combat imprimées. Par contre, certaines unités sont incapables d'utiliser pleinement leur potentiel par elles-mêmes, à cause d'un manque d'armes de soutien. Ces unités sont des unités non soutenues.

Les unités suivantes sont soutenues :

- toutes les unités divisionnaires ;
- toutes les unités d'artillerie ;
- tous les HQ de divisions ;
- toutes les unités avec l'indicateur de soutien (un point dans le coin supérieur gauche du pion).

Toutes les autres unités n'ont pas de soutien. Une unité non soutenue voit sa force de combat réduite de moitié tant qu'elle n'est pas soutenue. Une unité soutenue fournit du soutien à toutes les unités non soutenues se trouvant dans son hexagone, à moins que l'unité soutenue n'ait l'indicateur de soutien sur son pion.

Une unité avec l'indicateur de soutien se soutient elle-même, mais ne fournit pas de soutien aux autres unités. Notez que certaines divisions possèdent l'indicateur de soutien : elles ne peuvent donc pas soutenir d'autres unités.

En défense, une unité fournissant du soutien à d'autres unités doit être empilée dans le même hexagone que les unités qu'elle soutient. En attaque, une unité fournissant le soutien doit participer à la même attaque que les unités qu'elle soutient, et être empilée dans le même hexagone qu'elles.

Règle 12 — Ravitaillement

Le ravitaillement affecte les capacités des unités en mouvement et en combat. Les unités opèrent à plein rendement lorsqu'elles sont ravitaillées. Elles opèrent moins efficacement lorsqu'elles ne le sont pas.

A. Lignes de ravitaillement.

Les conditions de ravitaillement d'une unité dépendent du tracé de lignes de ravitaillement. Une ligne de ravitaillement ne peut pas être tracée dans un hexagone occupé par une unité ennemie, dans un hexagone en ZoC ennemie, à moins que l'hexagone ne soit occupé par une unité amie, dans un hexagone de terrain interdit, ou à travers un côté d'hexagone de terrain interdit.

B. Tracer le ravitaillement.

Les deux camps vérifient le statut du ravitaillement de leurs unités pendant la phase initiale de chaque tour de jeu. Les unités non ravitaillées à ce moment le sont pendant le tour de jeu entier.

Une unité est ravitaillée si une ligne de ravitaillement peut être tracée depuis l'unité jusqu'à une source de ravitaillement. Les lignes de ravitaillement peuvent être composées de 4 éléments : terrestre, routier, ferroviaire (en utilisant les voies ferrées à bas ou fort trafics), et maritime. Les éléments doivent être tracés dans l'ordre suivant : terrestre, routier, ferroviaire/maritime. Un élément maritime peut être tracé en combinaison avec un élément ferroviaire.

Le résumé des lignes de ravitaillement donne les longueurs maximums, en hexagones, des différents éléments.

1. Terrestre. L'élément terrestre d'une ligne de ravitaillement doit être tracé jusqu'à une route, une voie ferrée, un port, ou une source de ravitaillement. Une ligne de ravitaillement terrestre peut être tracée à travers des hexagones sous possession amie ou ennemie.

2. Routier. L'élément routier d'une ligne de ravitaillement peut être tracé jusqu'à une voie ferrée, un port, ou une source de ravitaillement. Une ligne de ravitaillement routière ne peut être tracée que sur des routes dans des hexagones sous possession amie.

3. Ferroviaire. L'élément ferroviaire d'une ligne de ravitaillement peut être tracée jusqu'à un port ou une source de ravitaillement. Elle ne peut être tracée qu'à travers des hexagones sous possession amie, et uniquement le long de voies ferrées qui peuvent être utilisées pour le mouvement ferroviaire par ce joueur. Elle peut être de longueur illimitée dans les hexagones à fort trafic, mais ne peut être tracée qu'à travers un maximum de 7 hexagones de ligne à faible trafic. Les lignes détruites ne bloquent pas le tracé de l'élément ferroviaire.

Si un joueur a moins de 10 RE de capacité sur un réseau ferroviaire (voir règle 7A4), il peut tracer un élément ferroviaire sur ce réseau uniquement si la ligne de ravitaillement ferroviaire passe par un autre réseau où le joueur a au moins une capacité de 10 RE.

La capacité de tracer des lignes de ravitaillement via l'élément ferroviaire est basée sur la capacité ferroviaire totale, c'est à dire la capacité du réseau

calculée avant de prendre en compte les effets des dégâts sur les gares de triage et de la guerre aérienne stratégique (notez que le ravitaillement est vérifié avant la construction de capacité sur les réseaux ferroviaires lors de la phase initiale amie).

4. Maritime. L'élément maritime d'une ligne de ravitaillement est tracé à travers des hexagones de mer dans une même zone maritime. Il peut partir de n'importe quel port ami majeur ou grand opérationnel et être tracé à travers n'importe quel nombre d'hexagones jusqu'à n'importe quel autre port ami majeur ou grand opérationnel dans la même zone maritime (les ports sont couverts dans la règle 30A). Diverses conditions maritimes peuvent affecter le tracé de l'élément maritime. Ces considérations sont expliquées dans les règles navales, et leur impact sur l'élément maritime d'une ligne de ravitaillement sont résumées dans la règle 34K.

C. Sources de ravitaillement.

Chaque camp a ses propres sources de ravitaillement, comme indiqué ci-dessous. Une source de ravitaillement ne peut être utilisée que par le camp qui la possède. Les sources de ravitaillement sont réparties dans les catégories suivantes.

- *Sources de Ravitaillement Régulières* : toutes les sources de ravitaillement complètes ou limitées.
- *Sources de Ravitaillement Spéciales* : toutes les autres sources de ravitaillement.

Note. Certaines règles spécifient que des unités doivent être « sous ravitaillement régulier ». Ceci signifie que l'unité doit tirer son ravitaillement d'une source régulière (complète ou limitée) et non depuis une source de ravitaillement spéciale.

1. Sources de ravitaillement complètes. N'importe quelle unité de la force appropriée (comme indiqué ci-dessous) peut utiliser une source de ravitaillement complète, sans restriction.

a. Axe. Toute unité de l'Axe peut utiliser les sources de ravitaillement complètes de l'Axe, listées ci-dessous.

- N'importe quel hexagone de rail sur le bord Est de la carte en Grande Allemagne.
- Deux villes majeures (n'importe lesquelles) reliées à l'intérieur de l'Allemagne de 1939. Une fois qu'une ville allemande a été possédée par les Alliés, elle ne peut plus être utilisée de cette façon, même si l'Axe regagne la possession de cette ville.

b. Italiens de l'Axe. En plus des sources de ravitaillement de l'Axe ci-dessus, les Italiens de l'Axe et de la RSI peuvent utiliser les sources de ravitaillement complètes des Italiens de l'Axe, listées ci-dessous.

- Deux villes majeures (n'importe lesquelles) reliées en Italie. Une fois qu'une ville italienne a été possédée par les Alliés, elle ne peut plus être utilisée de cette manière,

même si le joueur de l'Axe regagne la possession de la ville.

c. Alliés. Toute unité Alliés peut utiliser les sources de ravitaillement complètes Alliés, listées ci-dessous.

- N'importe quel port majeur ou grand en Afrique du Nord ou en Angleterre.
- N'importe quel hexagone de ville en Angleterre.

2. Sources de ravitaillement limitées. Seul un nombre limité d'unités peuvent utiliser une source de ravitaillement limitée.

- Port standard : jusqu'à 30 RE d'unités.
- Port mineur : jusqu'à 15 RE d'unités.

Pour utiliser un port mineur ou standard comme source de ravitaillement limité, il doit être sous possession amie, opérationnel et un élément maritime de ravitaillement doit être tracé depuis le port jusqu'à une source de ravitaillement complète. Pour le ravitaillement limité (uniquement), l'élément maritime de la ligne de ravitaillement peut être tracé depuis un port mineur ou standard.

3. Sources de ravitaillement spéciales. Une unité tirant son ravitaillement d'une source spéciale est traitée comme si elle était ravitaillée pour le tour de jeu entier. Par contre, l'utilisation de ces sources n'annule ni ne retarde le nombre de tours où une unité a été non ravitaillée. *Exemple* : une unité allemande n'est pas ravitaillée depuis 3 tours, et devrait maintenant commencer son quatrième tour de non ravitaillement. Mais, l'unité tire son ravitaillement depuis une fortification portuaire (voir ci-dessous) : elle est ravitaillée pour le tour de jeu en cours mais elle est toujours considérée comme étant à son quatrième tour de non ravitaillement pour les règles de ravitaillement régulier. Si elle est isolée, l'élimination ne sera pas vérifiée, car elle est ravitaillée.

a. Ravitaillement aérien et maritime. Les unités aériennes de transport peuvent emmener du ravitaillement jusqu'aux aéroports et peuvent parachuter du ravitaillement, comme expliqué dans la règle 20F. Les unités navales peuvent délivrer du ravitaillement dans les ports et sur les plages, comme expliqué dans la règle 31. Lorsque le ravitaillement arrive dans un hexagone par une de ces méthodes, notez le total de ravitaillement délivré dans l'hexagone en plaçant un marqueur de statut égal au nombre de points de ravitaillement qui s'y trouvent. Le ravitaillement délivré de cette façon reste en place pendant les deux prochaines phases initiales. Il est retiré à la fin de la deuxième phase initiale. Par exemple, si un transport naval Alliés dépose du ravitaillement dans un hexagone pendant la phase de mouvement Alliés d'Aug II 44, le ravitaillement reste dans l'hexagone pendant la phase initiale et le tour de jeu de l'Axe de Sep I 44 et jusqu'à la fin de la phase initiale Alliés de Sep I 44.

Une unité peut utiliser des points de ravitaillement amis si elle peut tracer une ligne de ravitaillement

terrestre jusqu'à eux. Chaque point de ravitaillement fournit du ravitaillement pour 1 RE d'unités.

Si une unité ennemie gagne la possession d'un hexagone contenant du ravitaillement ami, ces points sont immédiatement éliminés.

b. Fortifications portuaires de l'Axe. Toutes les unités de l'Axe dans un hexagone contenant une fortification portuaire de l'Axe peuvent utiliser cette fortification comme une source spéciale de ravitaillement. Notez que les unités doivent se trouver dans l'hexagone de la fortification pour pouvoir l'utiliser comme source spéciale.

D. Effets du ravitaillement.

Une unité non ravitaillée voit ses capacités restreintes, selon le nombre de tours consécutifs où l'unité n'est pas ravitaillée. Un tour de non ravitaillement est composé de deux tours de jeu. *Exemple.* Une unité Alliés est jugée non ravitaillée pendant la phase initiale de l'Axe de Dec I 44. Son premier tour de non ravitaillement est composé du tour de jeu Alliés de Dec I 44 et du tour de jeu de l'Axe de Dec II 44. Utilisez les marqueurs de statut du ravitaillement pour indiquer le nombre de tours d'hors ravitaillement des unités.

Au premier tour de non ravitaillement, une unité voit sa force d'attaque réduite de moitié si (et seulement si) l'unité est isolée. Au premier tour de non ravitaillement, une unité c/m (quel que soit son statut d'isolement) voit sa valeur de mouvement réduite de moitié. Les valeurs de défense, force AA, capacités blindés/antichars, et (pour les unités non c/m) ne sont pas affectées.

À partir du second tour de non ravitaillement, une unité (qu'elle soit isolée ou non) voit sa force d'attaque, de défense, d'AA, et de mouvement réduite de moitié. Une unité avec une ZoC a une ZoC réduite. L'unité n'est plus capable d'effets blindés/antichars, et elle est traitée comme n'ayant aucune capacité pour les calculs d'AEC et d'ATEC.

Pendant chaque phase initiale à partir du quatrième tour de non ravitaillement, l'unité est vérifiée pour élimination si elle est à la fois non ravitaillée et isolée à ce moment (elle n'a pas besoin d'avoir été isolée lors des tours précédents). Pour chaque unité, lancez un dé et modifiez-le comme suit.

+3 si l'unité est dans un hexagone de ville majeure ou dans une forteresse renforcée.

-1 par temps de gel, hiver ou neige (ce modificateur n'est pas utilisé si l'unité se trouve dans un hexagone de ville majeur ou de forteresse renforcée).

En utilisant le résultat modifié, consultez la table de succès :

- *Succès* signifie que l'unité reste en jeu ;
- *Échec* signifie que l'unité est éliminée.

E. Points de ressources.

Les points de ressources sont utilisés pour différentes actions, comme la construction des forts et des aéroports et pour augmenter la capacité d'un

réseau ferroviaire. Un pion de points de ressources est utilisé comme marqueurs pour les points de ressources. Les points de ressources ne comptent pas dans l'empilement, n'ont pas de forces de combat, et n'ont pas de ZoC. Le joueur qui les possède peut librement accumuler ou diviser ses pions de points de ressources à n'importe quel moment, tant que le nombre total de points de ressources dans chaque hexagone ne change pas. Par exemple, un joueur peut diviser un pion de 5 points de ressources en 5 pions de 1 point. Les points de ressources amis dans un hexagone capturé par l'ennemi sont automatiquement détruits.

Un pion de points de ressources peut se déplacer par le train de lui-même, en se déplaçant comme une unité ferroviaire. Un pion de points de ressources ne peut pas utiliser le mouvement terrestre de lui-même. À la place, il doit être transporté par une unité terrestre. Une unité terrestre peut transporter jusqu'au double de sa taille en RE en points de ressources (par exemple, une division peut transporter 6 RE). Une unité transportant des points de ressources jusqu'à sa taille en RE subit une réduction de 1 MP à sa valeur de mouvement. Une unité transportant un nombre de points de ressources supérieur à sa taille en RE subit une réduction de 2 MP à sa valeur de mouvement. Lorsqu'une valeur de mouvement doit être réduite de moitié, ces MP sont déduits en premier. Notez qu'une unité peut transporter des points de ressources et utiliser le mouvement administratif.

Lors d'une retraite, les unités peuvent transporter des points de ressources dans la limite maximum.

Règle 13 — Écrasement

Les unités du premier joueur peuvent écraser les unités ennemies lors des phases de mouvement et d'exploitation. Le premier joueur réalise un écrasement en déplaçant des unités dans un seul hexagone adjacent aux unités ennemies à écraser. Les unités qui écrasent ne peuvent pas dépasser la limite d'empilement de l'hexagone écrasé. Toutes les unités qui écrasent doivent être capables d'entrer dans l'hexagone écrasé. Les unités qui écrasent doivent avoir un total de force d'attaque suffisant pour obtenir un rapport de 10 : 1 contre les unités ennemies. Les rapports d'écrasement sont calculés de la même façon que les rapports de combat, en prenant en compte les modifications du terrain, du ravitaillement, de l'empilement et du soutien.

Les unités écrasées perdent leur ZoC au moment de l'écrasement. Chaque unité qui écrase doit dépenser suffisamment de MP pour entrer dans l'hexagone écrasé, en payant tous les coûts de terrain, de ZoC, et d'écrasement (notez que le coût des ZoC n'est pas payé à cause des unités dans l'hexagone écrasé, mais à cause des unités ennemies adjacentes). Chaque unité participant à l'écrasement doit payer le coût de cet écrasement en MP, comme

indiqué dans la table des coûts des écrasements. Une unité n'ayant pas suffisamment de MP pour payer le coût total de l'écrasement ne peut pas y participer, même si elle ne s'est pas déplacée pendant cette phase.

Les unités en écrasement peuvent utiliser le coût de mouvement des routes lors de l'exécution d'un écrasement si toutes les autres considérations pour le mouvement routier sont satisfaites.

Les unités dans l'hexagone écrasé sont complètement éliminées et retirées du jeu (même si elles ont des cadres), et les unités qui écrasent peuvent avancer dans l'hexagone. Cette avance est optionnelle, mais les unités qui écrasent doivent obligatoirement dépenser les MP pour entrer dans l'hexagone, même si elles n'y vont pas. Après l'exécution d'un écrasement, les unités peuvent continuer à bouger s'il leur reste suffisamment de MP.

Une unité avec une force de défense de 0 peut être écrasée à un rapport de 12 : 1 par toute unité ayant une force d'attaque supérieure à 0.

Une unité qui peut retraire avant combat (règle 9I) peut utiliser cette capacité lorsque l'ennemi écrase l'hexagone qu'elle occupe. Lorsque l'écrasement est annoncé, ces unités peuvent retraire immédiatement, en utilisant la règle de retraite avant combat, au choix du joueur propriétaire. Le rapport de l'écrasement est alors recalculé (si nécessaire), et l'écrasement est résolu. Si toutes les unités d'un hexagone écrasé retraitent avant combat, alors les unités qui écrasent ne payent pas le coût en MP pour la tentative d'écrasement.

Règle 14 — Unités terrestres spéciales

A. Le génie.

1. Génie de construction. Les unités du génie de construction et d'autres unités de construction ont différentes capacités de construction, expliquées ci-dessous.

Une unité de construction peut construire un fort dans n'importe quel hexagone, sauf dans un hexagone de terrain interdit ou dans un hexagone contenant déjà un fort, une fortification portuaire ou une forteresse, un hexagone du Westwall (NdT : la ligne Siegfried) ou un ouvrage de la ligne Maginot. L'unité commence la construction du fort pendant sa phase initiale et doit être ravitaillée (placez un marqueur de fort en construction sur l'unité pour indiquer la construction). Il faut un tour de jeu complet pour construire un fort dans un hexagone de terrain dégagé ou accidenté et deux tours de jeu dans n'importe quel autre type de terrain. Par exemple, si la construction d'un fort dans un hexagone de bois commence pendant la phase initiale de l'Axe de Jul I 44, elle se terminera pendant la phase initiale de l'Axe d'Aug I 44 (lorsqu'il est terminé, retournez le marqueur de fort sur son côté construit). Si l'unité de

construction quitte l'hexagone à n'importe quel moment avant que le fort ne soit construit, le marqueur de fort est retiré du jeu.

Une unité de construction peut construire un aéroport permanent de capacité 3 dans tout hexagone, sauf hexagone de forêt, terrain interdit ou hexagone contenant déjà un aéroport permanent (la règle 17 couvre les aéroports en détail). Un aéroport est construit de la même façon qu'un fort, nécessitant un tour de jeu en terrain dégagé ou accidenté, et deux tours de jeu dans les autres types de terrain.

Une unité de construction peut augmenter de 3 la capacité d'un aéroport permanent existant. L'unité doit être dans le même hexagone que l'aéroport permanent et suivre la même procédure que pour la construction d'un aéroport permanent. Lorsque la construction est terminée, l'aéroport augmente sa capacité de 3. Un aéroport peut voir sa capacité augmenter plusieurs fois, tant que la capacité aérienne maximum de l'hexagone ne dépasse jamais 12. *Exemple* : une unité de construction augmente la capacité d'un aéroport permanent de capacité 3 dans un hexagone. Lorsque l'unité a terminé, la capacité de l'aéroport monte à 6. Si l'hexagone contenait un hexagone de ville intégral (avec sa propre capacité de base aérienne de 6), alors la capacité totale de l'hexagone serait de 12 et l'aéroport ne pourrait plus être augmenté. Le propriétaire doit dépenser un point de ressource pour chaque fort, aéroport permanent de capacité 3 qu'il construit, et pour chaque fois qu'il augmente de 3 la capacité d'un aéroport permanent. Pour commencer la construction, le joueur doit tracer une ligne de ravitaillement depuis l'unité de construction jusqu'au point de ressources à dépenser pour la construction. Le point de ressources est dépensé lorsque l'unité commence la construction. Si la construction n'est pas terminée, pour quelque raison que ce soit, le point de ressources n'est pas récupéré.

Pendant la phase de mouvement, une unité de construction peut construire un aéroport temporaire n'importe où ou un aéroport permanent peut être construit, sauf dans un hexagone contenant déjà un aéroport permanent ou temporaire. L'unité doit être ravitaillée. L'aéroport coûte 6 MP à construire dans un hexagone de terrain dégagé ou accidenté et 12 MP dans tout autre terrain. Contrairement à un aéroport permanent, un aéroport temporaire reste sur la carte uniquement si une unité de construction est présente à tout moment dans son hexagone (l'unité ne doit pas nécessairement être celle qui a construit l'aéroport). S'il n'y a aucune unité de construction dans l'hexagone, l'aéroport est retiré du jeu. Notez qu'un aéroport permanent peut être construit dans un hexagone contenant un aéroport temporaire. Dans ce cas, l'aéroport temporaire est retiré de la carte lorsque le permanent est terminé.

Une unité de construction peut réparer des ports, bases aériennes et voies ferrées endommagés.

Dans tous les cas, la procédure générale est la même : l'unité doit dépenser un certain nombre de MP dans l'hexagone où se trouve l'élément à réparer. Il coûte à une unité de construction 2 MP pour retirer une touche d'une base aérienne, 4 MP pour retirer une touche d'un port et 4 MP pour retirer une touche d'une ligne ferroviaire détruite.

a. Météo. Le mauvais temps (la pluie, le gel, la neige et l'hiver) affecte les capacités de construction. Tous les coûts en MP concernant la construction sont doublés. Par exemple, 4 MP sont nécessaires pour réparer un coup sur une base aérienne par mauvais temps. Tous les coûts de construction basés sur les tours sont doublés. Par exemple, 2 tours sont nécessaires pour construire un aéroport permanent dans un hexagone de terrain dégagé par mauvais temps.

Les aéroports temporaires ne peuvent pas être construits ou réparés par temps de pluie.

b. Construction accélérée. Un joueur peut utiliser deux unités de construction pour accélérer une construction. Les unités de construction doivent être empilées ensemble au moment où leurs capacités de construction doivent être utilisées conjointement. Dans ce cas, chaque unité de construction paie la moitié du coût de construction. Par exemple, lorsque deux unités de construction sont utilisées pour réparer une voie ferrée, chaque unité dépense 2 MP (la moitié de 4) par beau temps ou 4 MP (la moitié de 8) par mauvais temps. Lorsque deux unités de construction sont utilisées pour construire un élément nécessitant un tour de construction, alors chaque unité dépense la moitié de sa capacité de mouvement pour la construction. Par exemple, si deux régiments de construction allemands 0-1-5 sont utilisés pour construire un fort dans un hexagone accidenté par beau temps, alors chaque unité dépense 2,5 MP pour la construction.

Les coûts de construction ne peuvent pas être diminués au-delà, même si le joueur utilise trois unités de construction ou plus ensemble, ou deux unités de construction et des travailleurs civils (voir ci-dessous), ou toute autre combinaison des capacités de construction.

Une brigade de construction ou de construction portuaire (une brigade avec le symbole de construction ou de construction portuaire) qui a une force de défense de 2 ou plus est traitée comme deux unités de construction pour ce qui concerne la construction accélérée.

Note : la construction des forts et des aéroports permanents doit toujours être commencée pendant la phase initiale, même si la construction accélérée est utilisée.

c. Travailleurs civils. Si une unité de construction allemande peut tracer une ligne inférieure ou égale à une longueur de 4 hexagones jusqu'à une ville majeure sous possession allemande et en Grande Allemagne, alors l'unité peut utiliser la règle de

construction accélérée (ci-dessus) sans avoir besoin de la présence d'une seconde unité de construction. Cette ligne de 4 hexagones est tracée de la même façon qu'une ligne de ravitaillement terrestre.

Une seule unité peut utiliser cette capacité par hexagone de ville majeure. Par exemple, seule une unité de construction pourra utiliser la capacité de travailleurs civils de Stuttgart.

d. Limite aux motorisées. Une unité de construction c/m ne peut pas utiliser ses capacités de construction pendant la phase d'exploitation.

2. Génie de combat. Les unités du génie de combat sont des unités de construction. Elles ont aussi les capacités suivantes.

Lorsqu'au moins 1/7^{ème} des RE attaquant une ville majeure ou toute fortification avec un modificateur de combat de -1, -2, ou -3 (selon la table des effets des fortifications) sont des unités du génie de combat, le dé de résolution du combat est modifié par +1. Les RE de l'artillerie attaquant ne sont pas comptés dans ce calcul. Si cette capacité est utilisée, alors les pertes obligatoires (règle 9J) sont imposées aux unités du génie de combat.

3. Génie d'assaut. Les unités du génie d'assaut ne sont pas des unités de construction. Elles ont les capacités de combat des unités du génie de combat. De plus, une unité du génie d'assaut en attaque ou en défense dans une ville majeure ou une forteresse renforcée voit sa force de combat doublée ainsi que sa taille en RE pour le calcul des proportions d'unités du génie. Par exemple, un bataillon du génie d'assaut 1-10 qui attaque une forteresse renforcée aurait une force d'attaque de 2 et compterait comme 1 RE dans la proportion d'unités du génie.

4. Génie ferroviaire. Une unité du génie ferroviaire peut réparer une ligne ferroviaire de la même façon qu'une unité du génie de construction. Une unité du génie ferroviaire n'a aucune autre capacité de construction.

5. Génie de construction portuaire. Une unité du génie de construction portuaire a les capacités de construction d'une unité de construction plus la capacité de reconstruire des ports détruits (le joueur de l'Axe peut détruire les ports lorsqu'il en perd la possession, selon la règle 30A3). Un port détruit ne fonctionne plus en tant que port pour n'importe quelle règle du jeu, et ses dégâts ne peuvent pas être réparés tant que le port lui-même n'est pas reconstruit. Le joueur Alliés peut utiliser une unité de construction portuaire pour reconstruire un port détruit. Une unité de construction portuaire reconstruit un port de la même façon qu'une unité de construction construit un fort (commence pendant la phase initiale, doit être ravitaillé, dépense un point de ressources, etc.), sauf qu'il faut deux tours de jeu pour reconstruire un port, quel que soit le terrain. Lorsqu'un port est reconstruit, il peut de nouveau fonctionner comme un port, et ses points de dégâts peuvent être réparés.

B. L'artillerie.

Les unités d'artillerie ne se défendent pas à pleine force à moins que le nombre de RE non artillerie dans leur hexagone soit au moins égal au nombre de RE d'artillerie qui s'y trouve. Toutes les unités d'artillerie en excès se défendent avec une force totale de 1.

Exemple. Un joueur a trois régiments d'artillerie 2-3-8 et un régiment du génie de combat 2-6 en défense dans un hexagone. Comme il n'y a qu'un RE de non artillerie dans l'hexagone, un seul régiment d'artillerie peut se défendre avec sa force complète. Les deux autres unités d'artillerie se défendent avec une force totale de 1. La force de défense de l'hexagone est donc de 6.

Les unités d'artillerie n'attaquent pas à pleine force à moins que le nombre de RE non artillerie participant à l'attaque soit au moins égal au nombre de RE d'artillerie. Toutes les unités d'artillerie en excès attaquent avec une force totale de 1.

1. Artillerie de siège. Une unité d'artillerie de siège double sa force d'attaque en attaquant un hexagone de ville majeure ou en attaquant certains types de fortifications, comme indiqué dans la table des fortifications.

2. Artillerie de siège à longue portée. Une unité d'artillerie de siège à longue portée est une unité d'artillerie (voir ci-dessus), avec une portée d'attaque de deux hexagones. Lorsqu'elle tire à une portée de deux hexagones, elle n'est soumise à aucun résultats de combat et ne peut pas avancer après combat, ni être comptée dans les calculs d'échange. L'artillerie de siège à longue portée ne peut pas attaquer par elle-même en tirant à une portée de deux hexagones. Elle ne peut attaquer que si des unités adjacentes à l'hexagone attaqué l'attaquent également. Lors d'un tir d'une portée d'un hexagone (adjacent à l'hexagone du défenseur), l'artillerie de siège à longue portée est soumise normalement aux résultats du combat.

C. Unités blindées spécialisées.

Les unités de chars lance-flammes, de chars du génie, de chars du génie d'assaut et de Sturm panzer sont des unités blindées spécialisées. Lorsqu'elle attaque une ville majeure ou n'importe quelle fortification avec un modificateur de combat de -1, -2 ou -3 (selon la table des fortifications), une unité blindée est traitée sous tous les aspects comme une unité du génie de combat attaquant un tel hexagone. *Exception* : les unités de chars du génie d'assaut sont traitées comme du génie d'assaut, pas comme du génie de combat.

D. Quartiers généraux.

Une unité de quartier général possède uniquement une capacité de mouvement. Sa force de combat est de 0. Une unité de HQ a une taille de 1 RE, possède de l'équipement lourd, et n'a pas de ZoC. Une unité de HQ est c/m si son symbole de type est c/m. Une unité de HQ est automatiquement

neutre dans les calculs d'AEC et d'ATEC, quelles que soient les capacités d'AEC, d'AECA et d'ATEC de son symbole de type d'unité.

E. Types d'unités combinés.

Certaines unités combinent deux symboles de type d'unité et possèdent les capacités de ces deux types.

1. Troupes de montagne et à skis. Toute unité avec le symbole de montagne dans son type d'unité est une unité de montagne. Les unités de montagne ont des avantages de combat et de mouvement dans certains types de terrains, comme résumé dans la table des effets du terrain. Ces capacités sont ajoutées à toute autre capacité de l'unité.

Toute unité avec le symbole de skis dans son symbole de type d'unité est une unité à skis. Les unités à skis ont certains avantages de mouvement dans la neige, comme résumé dans la table des effets du terrain. De plus, les unités à skis italiennes sont considérées comme des unités de montagne. Toutes les autres unités à skis sont aussi considérées comme des unités d'infanterie légère.

2. Unités motorisées. Les unités d'autres types qui ont le symbole supplémentaire de motorisation sont c/m. Pour de telles unités, toute capacité d'AEC/ATEC indiqué comme aucune (-) pour son type d'unité non motorisé devient neutre lorsque l'unité est combat/motorisée, et l'unité a de l'équipement lourd.

3. Unités d'entraînement, de réserve et de re-complètement. Toute unité avec le symbole d'entraînement, de réserve ou de re-complètement dans son type d'unité est une unité d'entraînement, de réserve ou de re-complètement, respectivement. Elle a les capacités des deux types de symboles. Par exemple, une unité d'entraînement du génie est à la fois une unité du génie et d'entraînement.

F. Unités à mouvement restreint.

1. Unités ferroviaires. Une unité avec une valeur de mouvement imprimée « R » ne peut se déplacer que par mouvement ferroviaire. En combat, elle peut attaquer un hexagone adjacent par les règles de combat standards. En revanche, elle ne peut pas avancer après combat. Une unité ferroviaire obligée de retraiter ne peut le faire que dans un hexagone où elle pourrait entrer en utilisant le mouvement ferroviaire. Si un tel hexagone n'existe pas, elle est éliminée. Notez que si l'unité ferroviaire se trouve dans un hexagone où la ligne ferroviaire est détruite, l'unité ne peut pas quitter l'hexagone tant que celui-ci n'est pas réparé. Si elle est obligée de retraiter d'un tel hexagone après un combat, elle est éliminée.

2. Unités avec zéro de mouvement. Une unité avec une valeur de mouvement de 0 ne peut pas sortir de l'hexagone qu'elle occupe. Elle ne peut pas être transportée par air ou par mer. Elle ne peut pas retraiter, et si elle est obligée de le faire, elle est éliminée.

G. Police politique.

En combat (attaque ou défense), toutes les unités de l'Axe qui ont commencé la phase de combat empilée dans un hexagone avec une unité de police politique allemande ignorent la retraite provenant de n'importe quel résultat de combat, sauf DE. Par exemple, si des unités de l'Axe empilées avec une unité de police politique allemande subissent un résultat DH, les survivants ne retraitent pas (si par contre le résultat était DE, les survivants seraient obligés de retraiter). Un résultat AR devient AS pour les unités de l'Axe attaquant à partir d'un hexagone contenant une unité de police politique allemande.

En plus des effets précédents, un résultat DR devient EX pour les unités de l'Axe en défense dans un hexagone contenant une unité de police politique allemande.

Notes. Cette règle ne s'applique qu'aux unités avec le symbole de police politique. Les autres unités de police n'ont pas cette capacité spéciale.

H. Commandos.

Toute unité avec le symbole de commando dans son type d'unité est une unité de commando. Par exemple, une unité avec le symbole de commando-parachutiste est une unité de commando. Les unités de commando peuvent tenter des opérations commando, comme expliqué ci-dessous.

Lorsqu'une unité de commando tente une opération commando, consultez la table de succès. Lancez un dé, modifiez le résultat par les modificateurs appropriés et consultez la table pour le résultat final.

1. ZoC. Toutes les unités de commandos sont aptes à utiliser cette capacité de ZoC, sauf les unités de commandos de marines (toutes les unités Alliés avec le symbole de commando marine).

Les unités de commando aptes peuvent tenter de sortir ou bouger à travers une ZoC sans en payer le coût de mouvement. À chaque fois que l'unité sort d'un hexagone en ZoC ennemie (qu'elle entre ou non dans un autre hexagone en ZoC ennemie) sans payer le coût de la ZoC, consultez la table de succès. Si la tentative ne réussit pas, l'unité doit payer le coût normal de la ZoC pour quitter l'hexagone. Si elle n'a pas assez de MP pour satisfaire à ce coût, elle doit terminer son mouvement dans l'hexagone qu'elle occupe actuellement.

Une unité de commando apte peut tenter de retraiter à travers les ZoC ennemies vers un hexagone occupé par des unités amies. Consultez la table de succès. Si la tentative réussit, l'unité n'est pas éliminée pour retraite à travers des ZoC ennemies.

Une unité de commando apte peut tenter d'aider d'autres unités dans son hexagone à retraiter à travers des ZoC ennemies. L'unité commando doit d'abord réussir à retraiter dans un hexagone sous occupation amie, et chaque unité à aider doit retraiter dans le même hexagone. Consultez la table de succès pour chaque unité retraitant de cette façon.

Si la tentative réussit, l'unité retraite dans l'hexagone, en ignorant les ZoC ennemies. Si la tentative échoue, l'unité est soumise à l'effet régulier des ZoC. *Exemple.* Des unités Alliés attaquent un hexagone sous occupation allemande à partir de cinq hexagones adjacents. Le sixième hexagone est occupé par des unités allemandes mais en ZoC ennemie. Dans l'hexagone attaqué il y a un commando de parachutistes et trois divisions d'infanterie 5-7-6. Le résultat de l'attaque est DR. L'unité de commando tente de retraiter dans l'hexagone adjacent occupé par des unités amies et réussit. Ainsi, les autres unités en retraite pourront tenter de retraiter à travers les ZoC Alliés sans pertes. Une division réussit et retraite avec son niveau de force 5-7-6. Les deux autres divisions échouent et sont réduites à leur niveau cadre 2-3-6 à cause de la retraite en ZoC ennemie.

2. Retraite avant combat. Toutes les unités de commandos peuvent retraiter avant combat (règle 9I).

3. Attaque surprise. Seules les unités de commandos allemandes avec une force de combat imprimée (en attaque) de 1 ou plus sont aptes à utiliser la capacité d'attaque surprise.

Une unité de commando apte peut tenter de faire une attaque surprise, en attaquant seule ou avec d'autres unités. Le joueur propriétaire déclare l'attaque surprise immédiatement avant de lancer le dé de résolution du combat, après avoir calculé le rapport de forces. Consultez la table de succès. Si l'attaque surprise réussit, modifiez le dé de résolution du combat par +1. Si l'attaque surprise échoue, l'unité de commando peut être éliminée (indiqué sur la table de succès). Si l'unité de commando est éliminée, alors le rapport de forces doit être recalculé, en excluant la force de l'unité de commando de la force d'attaque. Une seule unité de commando peut tenter une attaque surprise dans une seule attaque.

4. Raid côtier. Toutes les unités de commando de marine sont aptes à utiliser cette capacité spéciale de raid côtier pour faire des attaques surprises sur les défenses côtières.

Dans un raid côtier, une unité apte tente d'endommager les défenses côtières ennemies (voir règle 33B) d'un hexagone. Un maximum d'une unité apte par niveau de défense côtière dans l'hexagone peut y tenter un raid côtier. Par exemple, si un hexagone a une défense côtière de niveau 3, alors 3 unités aptes peuvent tenter un raid dans cet hexagone.

Immédiatement lorsqu'une unité en raid entre dans l'hexagone, avant d'y débarquer, résolvez les effets du raid. Le tir des défenses côtières à partir d'hexagones adjacents est résolu normalement. Lancez un dé et consultez la table de succès. Si le raid réussit, deux points de dégâts sont infligés aux défenses côtières de l'hexagone. Si le raid échoue, l'unité de commando peut être éliminée (comme indiqué sur la table de succès).

I. Unités mixtes.

Les unités mixtes (unités avec le symbole de type mixte) sont non motorisées (et ne peuvent donc pas bouger pendant la phase d'exploitation), mais utilisent les coûts de mouvement c/m lorsqu'elles bougent. Pour les effets blindés et antichars, traitez une unité mixte comme suit : $\frac{1}{3}$ blindé et $\frac{2}{3}$ infanterie.

J. Pions de mouvement.

Le joueur Alliés a plusieurs pions spéciaux qui améliorent les capacités de mouvement de ses unités : les pions de transport, les LVT et les APC. Ces pions de mouvement, à la place du symbole de taille de l'unité, indiquent le nombre maximum de RE qu'ils peuvent transporter. Par exemple, un pion de mouvement de capacité 3 RE peut transporter jusqu'à 3 RE d'unités.

Les unités à transporter par un pion de mouvement pendant une phase de mouvement doivent commencer la phase empilées avec ce pion. Le pion et toutes les unités transportées sont ensuite considérés comme une seule unité pendant cette phase (les phases lors desquelles un pion peut transporter des unités sont indiquées ci-dessous, pour chaque type de pion).

Les pions de mouvement spéciaux ont des valeurs de mouvement qui sont utilisées à la place des valeurs de mouvement des unités transportées. Les unités transportées ne peuvent pas utiliser leurs propres valeurs de mouvement.

Un pion de mouvement n'est pas obligé de transporter des unités et peut se déplacer indépendamment des autres unités. Il ne compte pas dans la limite d'empilement. Pour la capacité ferroviaire, le ravitaillement et le transport maritime, les pions de mouvement ont de l'équipement lourd et les tailles suivantes en RE : un pion d'une capacité de 1 RE a une taille de $\frac{1}{2}$ RE et un pion d'une capacité de 3 RE a une taille de 1 RE. Notez que la taille du pion, pour toutes les règles de transport, est toujours ajoutée à la taille de toute unité qu'il pourrait transporter.

Les pions de mouvement peuvent avoir d'autres capacités spéciales, comme indiqué ci-dessous.

1. Pions de transport. Un pion de transport peut transporter des unités non motorisées et de l'artillerie. Un pion de transport est lui-même combat/motorisé et peut transporter des unités pendant les phases de mouvement et d'exploitation.

2. Pions LVT. Un pion LVT peut transporter des unités non motorisées qui n'ont pas d'équipement lourd. Un pion LVT est combat/motorisé et amphibie. Il peut transporter des unités pendant les phases de mouvement, de combat et d'exploitation. Pendant la phase de combat, n'importe quelle unité transportée par un pion LVT est motorisée pour les calculs d'AEC et d'ATEC.

Un pion LVT est amphibie. Il peut (ainsi que les unités qu'il transporte) :

- traiter les côtés d'hexagones de lacs et de

fleuves majeurs comme des côtés d'hexagones de fleuves pour le mouvement et le combat ;

- réaliser des débarquements amphibies, en étant transporté jusqu'au site de débarquement par transport maritime (le débarquement amphibie est détaillé dans la règle 32).

3. Pions APC. Un pion APC peut transporter des unités non motorisées qui n'ont pas d'équipement lourd. Un pion APC est combat/motorisé et mécanisé. Il peut transporter des unités pendant les phases de mouvement, de combat, et d'exploitation. Pendant la phase de combat, toutes les unités transportées par un pion APC sont des unités mécanisées pour le calcul de l'AEC et ATEC.

Pendant la phase de combat, si les unités transportées par un pion APC participent à l'attaque, leur force totale de combat est augmentée de 1, grâce aux capacités de combat du pion APC.

Exemple. Un pion APC avec une capacité de 1 RE transporte une brigade d'infanterie britannique 3-8. Pendant la phase de combat, l'unité combinée attaque comme une unité mécanisée de 1 RE avec une force d'attaque de 4.

K. Chars amphibies.

Une unité de chars amphibies peut :

- traiter les côtés d'hexagones de fleuves majeurs et de lacs comme des côtés d'hexagone de fleuves pour le mouvement et le combat.
- réaliser des débarquements amphibies (par la règle 32), en étant transportée jusqu'au site de débarquement par transport maritime.

Lorsqu'une unité de chars amphibies fait un débarquement amphibie, le joueur Alliés doit vérifier si le débarquement réussit. Consultez la table de succès pour chaque unité : lancez le dé et modifiez le si nécessaire, et appliquez le résultat.

Succès signifie que l'unité accoste immédiatement.

Échec signifie que l'unité est éliminée.

Règle 15 — Dispersion des unités

Diverses unités divisionnaires peuvent se disperser en sous unités. Ces sous unités peuvent ensuite se réassembler pour former l'unité divisionnaire.

A. Procédure.

Une unité divisionnaire du premier joueur peut se disperser en sous unités au début de n'importe quelle phase de mouvement ou d'exploitation. Il n'y a pas de coût en MP pour se disperser. Retirez l'unité de la carte et placez les sous unités qui la composent dans son hexagone. La limite d'empilement peut être violée lorsqu'une unité se disperse, tant que la limite n'est plus violée à la fin de la phase.

Une unité divisionnaire peut être réassemblée à la fin de n'importe quelle phase de mouvement ou d'exploitation, si les sous unités qui la composent

sont empilées ensemble dans le même hexagone à ce moment. Retirez les sous unités de la carte et placez l'unité dans l'hexagone. Si une unité est assemblée à partir de sous unités à différents niveaux de ravitaillement (règle 12D), l'unité assemblée est dans le même état de ravitaillement que la sous unité avec le plus faible niveau de ravitaillement. De même, si une unité aéroportée est assemblée avec une sous unité ou plus désorganisée (règle 24A), l'unité assemblée est désorganisée.

Notez que les unités divisionnaires du premier joueur peuvent se disperser et s'assembler pendant la phase d'exploitation, même si elles ne sont pas c/m.

B. Tables du jeu.

Chaque table du jeu indique quelles unités divisionnaires peuvent se disperser et quelles sont les sous unités. Ces tables détaillent, par nationalité, type d'unité, et valeurs d'unité, toutes les dispersions autorisées. Les unités divisionnaires non indiquées sur ces tables ne peuvent pas se disperser. Un joueur ne peut pas disperser plus d'unités qu'il n'y a de pions de dispersion fournis dans le jeu.

Une unité divisionnaire peut se disperser en sous unités soutenues ou en un HQ et sous unités non soutenues. Par exemple, une division d'infanterie canadienne 10-8 peut se disperser en trois brigades d'infanterie 3-8*, les trois brigades étant soutenues, ou alors avec les mêmes unités (retournées sur leur côté non soutenu) et un HQ de division d'infanterie. *Exception* : les sous unités de dispersion de la taille des bataillons ne sont jamais soutenues.

Chaque table comporte un certain nombre de cases numérotées. Lorsqu'une unité est dispersée, placez son pion dans la case appropriée.

C. Combinaisons de dispersions.

1. Générale. La plupart des unités divisionnaires n'ont pas de pions de dispersion spécifiques. À la place, les pions de dispersion avec des lettres, de nationalité et de type d'unité correct sont utilisés. Chaque ensemble de pions de dispersion avec la même lettre peut être utilisé pour disperser une seule division à la fois, et l'unité dispersée est placée dans la case lettrée correspondante de la table.

2. Spécifique. Certaines unités divisionnaires ont des pions de dispersion spécifiques. Ces unités sont identifiées sur les tables du jeu. Une telle unité ne peut être dispersée qu'avec ses sous unités spécifiques, et ces sous unités ne peuvent pas être utilisées pour disperser d'autres unités.

D. Dispersion/assemblage non divisionnaire.

Certaines unités non divisionnaires, comme certains régiments antiaériens de la Luftwaffe peuvent se disperser. Ces unités sont indiquées sur les tables du jeu. Certaines unités, comme les brigades blindées ou de tanks destroyers américaines, peuvent être assemblées à partir d'autres unités en jeu. Ces unités sont indiquées dans les OB et sur les

tables de dispersion des unités.

Ces unités peuvent se disperser et s'assembler de la même façon qu'une unité divisionnaire. Elles peuvent utiliser n'importe quelle unité disponible des planches de pions, et leurs dispersions ou assemblages ne sont pas pris en compte sur les tables de dispersions des unités.

Exemple. Le joueur Alliés assemble trois bataillons de chars Américains 2-1-10 en une brigade blindée 5-3-10, conformément à la table. Plus tard, il décide qu'il doit disperser ses blindés, donc il disperse de nouveau la brigade blindée en trois bataillons de chars.

E. Détachements de Panzer.

Le joueur de l'Axe peut détacher des bataillons Panther à partir de divisions de panzers (un par division), et les attacher à d'autres divisions de panzers ou les utiliser comme des unités indépendantes. Le joueur de l'Axe peut détacher des bataillons Panther au moment où il peut disperser des divisions. Il peut attacher des bataillons Panther lorsqu'il peut assembler des divisions.

Pour chaque division qui détache un bataillon, placez un marqueur (-4 PzG) dessus : ensuite, pour toutes les règles du jeu (y compris pour les niveaux cadre et pour les reconstitutions) sa force de combat (attaque et défense) est réduite de 4 et est traitée comme une division de panzer grenadier. Pour représenter le bataillon détaché, placez un (4-2-10) Pz II dans l'hexagone de la division.

Un bataillon Panther détaché peut agir indépendamment, comme une unité non divisionnaire, ou être attaché à une division de panzers (au maximum un par division). Si un bataillon détaché se trouve dans le même hexagone qu'une division de panzers, il peut être attaché à cette division. Lorsqu'il est attaché, le bataillon est considéré comme faisant partie de la division : il contribue à la force de la division mais ne compte pas dans l'empilement et n'augmente pas la taille en RE de la division.

Exemple. Une division de panzers 15-10 avec un bataillon (4-2-10) attaché est traitée comme une division de panzers 19-10. Une division de panzers 16-10 qui a détaché un bataillon Panther reçoit un marqueur (-4 PzG) et est traitée comme une division de panzer grenadiers 12-10.

Une division qui détache un bataillon Panther et qui en attache un ensuite (ou vice versa) regagne sa force et son statut d'origine. Par exemple, une division de panzers 16-10 avec un marqueur (-4 PzG) qui s'attache ensuite un bataillon (4-2-10) récupère son statut de division de panzers 16-10.

Seules les divisions de panzers de l'armée Allemande avec une force de combat de 15-10 ou plus peuvent détacher des bataillons Panther. Un bataillon détaché ne peut qu'être attaché à une division de panzers de l'armée allemande, mais la division peut être de n'importe quelle force.

Note : dans certains cas, le joueur de l'Axe peut

être obligé de détacher un bataillon Panther pour satisfaire aux obligations de l'OB.

Il y a un bataillon de Panzer IV détaché : le (2-1-10) Pz II, dans le jeu. Cette unité peut agir indépendamment ou être attachée à une division de panzers (au maximum, un seul bataillon peut être attaché, soit un Panzer IV, soit un Panther, mais pas un de chaque).

Règle 16 — Introduction aux règles aériennes

A. Unités aériennes.

Les unités aériennes sont représentées sur la table d'identification des unités.

1. Types. Il y a trois catégories de base d'unités aériennes : les chasseurs, les bombardiers et les transports. Chaque catégorie contient plusieurs types d'unités aériennes spécifiques, comme indiqué sur la table d'identification des unités. Par exemple, la catégorie des chasseurs contient les chasseurs (type F) et les chasseurs lourds (type HF).

À moins qu'autre chose n'y soit spécifié, les règles sur les « chasseurs », les « bombardiers » et les « transports » s'appliquent à tous les types d'unités aériennes à l'intérieur de leur catégories respectives. Par exemple, une règle décrivant les capacités des chasseurs s'applique à tous les types de chasseurs.

2. Préfixes. Les types d'unités aériennes peuvent avoir un ou plusieurs préfixes, comme indiqué sur la table d'identification des unités. Par exemple, un type JF est un chasseur jet : type F (chasseur) et préfixe J (propulsion à réaction). Un préfixe modifie, mais ne change pas, la catégorie d'une unité aérienne. Par exemple, un chasseur jet (type JF) est toujours un chasseur. À moins que le contraire ne soit spécifié, toute capacité d'une catégorie en général ou d'un type spécifique inclus tous les préfixes pour ce type ou cette catégorie. Par exemple, une règle s'appliquant aux unités aériennes de type F s'applique aussi aux NF, JF, RF et NJF.

3. Codes. Les unités aériennes peuvent avoir un ou plusieurs codes, comme indiqué sur la table d'identification des unités. Les codes définissent certaines capacités spécifiques ou spéciales des unités aériennes. Par exemple, un type HB avec un code M est un bombardier lourd qui transporte des missiles anti navires.

B. Concepts.

1. Statut opérationnel. Une unité aérienne peut se trouver dans l'un des quatre statuts suivants.

- *Active.* L'unité aérienne est capable de partir en mission pendant le tour de jeu en cours. Une unité aérienne active sera placée face recto visible (le côté avec les valeurs) dans une base aérienne.
- *Inactive.* L'unité aérienne ne peut pas partir

en mission. Elle a volé en mission de harcèlement dans le tour de jeu précédent, est déjà partie en mission pendant le tour de jeu en cours, ou ne peut pas partir en mission à cause de la limite de capacité de la base aérienne. Une unité aérienne inactive sera placée face verso visible (le côté « Inop. ») dans une base aérienne. Une unité aérienne inactive redevient habituellement active à la prochaine phase initiale.

- *Endommagée.* L'unité aérienne a été endommagée (suite à des dégâts causés par le combat aérien ou le tir anti aérien) et ne peut pas redevenir active tant qu'elle n'a pas été regroupée ou réparée. Une unité aérienne endommagée sera placée dans la case hors carte « Aborted » de la table aérienne du joueur qui la possède.
- *Éliminée.* L'unité aérienne a été éliminée (suite à des dégâts extrêmes causés par le combat aérien ou le tir anti aérien) et ne peut pas redevenir active tant qu'elle n'a pas été remplacée. Une unité aérienne éliminée sera placée dans la case « Eliminated » de la table aérienne.

Note : contrairement aux précédents jeux *Europa*, les statuts « Inactive » et « Endommagée » sont séparés pour les unités aériennes.

2. Termes. Les termes généraux suivants sont utilisés.

- *Hexagone cible.* L'hexagone cible d'une unité aérienne est l'hexagone dans lequel elle accomplit sa mission. Par exemple, l'hexagone cible d'un bombardier en mission de soutien au sol est l'hexagone occupé par les unités ennemies à bombarder.
- *Groupe de mouvement.* Un groupe de mouvement est composé d'une ou plusieurs unités aériennes engagées en mission aérienne vers un hexagone cible pendant une opération aérienne.
- *Escorte.* Une escorte est un chasseur engagé en mission d'escorte.
- *Intercepteur.* Un intercepteur est un chasseur engagé en mission d'interception.
- *Opération aérienne.* Une opération aérienne consiste de la part d'un joueur au fait d'engager une ou plusieurs missions vers un hexagone cible particulier, avec toutes les opérations qui peuvent se produire pendant la résolution de l'opération aérienne : patrouilles d'attaque et interception du joueur adverse, combat aérien, tir anti aérien, résolution de la mission et retour des unités aériennes à la base.
- *Force en mission.* Une force en mission est composée de toutes les unités aériennes engagées en mission dans un hexagone cible

autres que celles en mission d'escorte (l'escorte) ou d'interception (les intercepteurs).

3. Ordres de Bataille aériens. Les OB aériens organisent les unités aériennes par théâtre, assignations tactique ou stratégique, et organisation.

a. Théâtres. Les OB aériens listent les unités aériennes par théâtres spécifiques (voir règle 3F) et par théâtres combinés. Un joueur utilisera un OB particulier en se basant sur le scénario joué, comme indiqué dans le scénario (règle 41B). Notez que les joueurs utilisent les OB combinés pour les scénarios de grande campagne (dans lesquels ils contrôlent plusieurs théâtres). Lorsqu'ils utilisent les OB combinés, les joueurs déploient et utilisent leurs unités aériennes comme ils le désirent dans les théâtres qu'ils contrôlent.

b. Assignation. Les OB divisent les unités aériennes des joueurs en assignation tactique (tac air), stratégique (strat air) et anti navires (antiship).

Les OB aériens ne couvrent pas toutes les assignations stratégiques, qui sont pour la plupart en dehors du propos du jeu. À la place, la guerre aérienne stratégique est couverte de façon abstraite et les joueurs ont des capacités limitées pour appeler leur capacité aérienne stratégique (règle 26).

c. Organisation. Pour chaque théâtre et assignation, les OB aériens définissent une organisation spécifique, composée des unités aériennes d'une ou plusieurs forces. Les organisations suivent généralement les distinctions des forces nationales et armées (par exemple, l'USAAF Américaine est une organisation distincte dans l'OB tactique du MTO), mais les OB aériens anti navires mélangent plusieurs forces en une seule organisation. Les organisations sont utilisées comme expliqué dans les règles suivantes, généralement pour le recombêtement aérien (règle 25).

4. Cases aériennes. Les joueurs ont chacun des tables aériennes pour les aider à administrer leurs unités aériennes. Chaque table aérienne est divisée en un certain nombre de sections, expliquées ci-dessous.

a. Cases de capacité stratégique. Elles contiennent les unités aériennes actuellement engagées dans la guerre aérienne stratégique.

b. Cases des unités aériennes éliminées. Chaque théâtre possède une case qui contient les unités aériennes qui y ont été éliminées (lors de l'utilisation des OB aériens combinés, utilisez n'importe quelle case des unités aériennes éliminées).

c. Cases des unités aériennes endommagées. Chaque théâtre possède une case qui contient les unités aériennes qui y ont été endommagées (lors de l'utilisation des OB aériens combinés, utilisez n'importe quelle case des unités aériennes endommagées).

d. L'indicateur aérien. Cette section permet aux joueurs d'indiquer la situation aérienne en cours.

Plusieurs marqueurs sont placés dans les cases numérotées pour montrer des choses telle que le statut de la guerre aérienne stratégique.

5. Cases des garnisons et hors carte. Ces cases contiennent diverses unités aériennes.

C. Activités aériennes.

Contrairement aux précédents jeux *Europa*, les missions aériennes se font « à la demande », en opérations aériennes individuelles et non groupées ensembles dans une phase aérienne séparée. Les règles de missions aériennes (règle 20) donnent, par mission individuelle, les missions pouvant être engagées en opération aérienne et pouvant se produire dans les différentes phases d'un tour de jeu.

Si les deux camps veulent simultanément engager une opération aérienne, alors tirez au sort qui agit en premier en lançant un dé : 1 à 3 donne l'initiative au joueur Alliés et 4 à 6 au joueur de l'Axe. À la fin de l'opération aérienne, l'autre joueur peut engager son opération, s'il désire toujours le faire. Continuez à alterner les opérations entre les deux joueurs jusqu'à ce qu'un des deux ne veuille plus engager d'opération.

Les opérations aériennes se déroulent pendant chaque tour de jeu, comme ci-dessous.

1. Phase initiale. Ce qui suit se déroule pendant la phase initiale de chaque tour de jeu, en suivant la séquence ci-dessous.

- 1) Le premier joueur entreprend toutes ses actions de reconstituer l'aérien : regroupements, renforts, retraits et reconstitutions (règle 25).
- 2) Après la construction ou l'augmentation des aéroports permanents (voir règle 14A), toutes les unités aériennes (des deux joueurs) inactives deviennent actives. *Exception* : Les unités aériennes engagées en mission de harcèlement le tour précédent ne redeviennent pas actives (voir règle 20G2d).
- 3) Pour chaque base aérienne, le propriétaire vérifie sa capacité. Si le nombre d'unités aériennes présentes dans la base dépasse sa capacité, le joueur doit immédiatement rendre inactive assez d'unités aériennes pour que la capacité de la base ne soit pas dépassée. Par exemple, si une base a actuellement une capacité de 4, et qu'il y a 6 unités aériennes, le propriétaire doit rendre deux unités aériennes inactives.
- 4) Les deux joueurs peuvent engager des opérations aériennes de CAP. Le second joueur peut engager des opérations aériennes de harcèlement. Les deux joueurs peuvent assigner des unités aériennes en opérations aériennes de patrouille maritime.

2. Phase de mouvement. Les joueurs engagent toute opération aérienne apte « à la demande » pendant cette phase. C'est-à-dire à n'importe quel moment de la phase, quand ils le désirent.

3. Phase de combat. Avant qu'un combat terrestre ne soit résolu, ce qui suit se déroule pendant la phase de combat, dans l'ordre ci-dessous.

- 1) Le second joueur engage des opérations aériennes de DAS.
- 2) Le premier joueur engage des opérations aériennes de GS.

Le combat terrestre est résolu après que toutes les opérations aériennes de DAS et de GS soient engagées. Lorsque les joueurs résolvent le combat terrestre, les unités aériennes en GS et en DAS résolvent leur mission et retournent à la base.

4. Phase d'exploitation. Les joueurs peuvent engager toute opération aérienne apte « à la demande » pendant cette phase. C'est-à-dire à n'importe quel moment de la phase, quand ils le désirent. À la fin de cette phase (qui est la fin du tour de jeu), les deux joueurs font retourner à la base tous leurs chasseurs encore en opération aérienne de CAP.

D. Séquence d'une opération aérienne.

À moins qu'autre chose ne soit spécifié pour une mission particulière, les opérations aériennes sont résolues lorsqu'elles sont engagées, en suivant la séquence d'opération aérienne. En général, un joueur, le joueur en action, engage l'opération, et fait voler une ou plusieurs missions jusqu'à l'hexagone cible, et l'autre joueur, le joueur en réaction, engagera des missions d'attaque et d'interception. Les restrictions générales suivantes gouvernent les opérations aériennes.

- Un joueur, le joueur en action, annonce qu'il engage une opération aérienne spécifique. L'opération aérienne consiste au fait d'emmener une ou plusieurs missions vers un hexagone cible donné. Jusqu'à ce que les unités aériennes du joueur en action atteignent l'hexagone cible, il n'est pas obligé de révéler l'hexagone cible au joueur adverse.
- Le joueur en action fait voler une ou plusieurs missions jusqu'à l'hexagone cible de l'opération aérienne et peut faire voler des missions d'escorte pour ses groupes de mouvement. Le joueur ne peut pas engager d'autres missions vers un autre hexagone cible pendant cette opération aérienne. Les missions particulières que le joueur peut engager pendant une opération aérienne sont restreintes par le type de mission et la phase. Par exemple, pendant la phase de combat, le premier joueur peut seulement effectuer des opérations aériennes de soutien au sol. Pendant une opération aérienne de GS, seules les unités aériennes en mission de GS et les chasseurs en mission d'escorte peuvent voler.
- L'autre joueur, le joueur en réaction, peut faire des patrouilles d'attaque et des mis-

sions d'interception contre les unités aériennes du joueur en action. Le joueur en réaction peut aussi avoir des chasseurs aptes déjà en mission de patrouille de combat aérien pour faire des patrouilles d'attaque ou des interceptions des unités aériennes du joueur en action. Le joueur en réaction ne peut pas faire d'autres missions pendant cette opération aérienne.

- Après que les missions soient résolues et les unités aériennes rentrées à la base (voir ci-dessous), l'opération aérienne est terminée. Une fois l'opération terminée, le joueur peut en engager une autre (notez que le même joueur peut engager une nouvelle opération aérienne, et peut même choisir le même hexagone cible que l'opération précédente).
- À moins qu'autre chose ne soit spécifié dans une règle ci-dessous, les conditions suivantes s'appliquent aux opérations aériennes. 1) Seule une opération aérienne peut se produire au même moment. 2) Une fois qu'une opération aérienne est engagée, toutes les autres actions du jeu sont stoppées jusqu'à ce que l'opération aérienne soit résolue.

Une opération aérienne est résolue selon la séquence suivante.

1. Étape de mouvement de la mission. Le joueur en action engage l'opération aérienne et fait voler toutes les unités aériennes qui participeront aux missions de l'opération aérienne. En général, ces unités aériennes voleront jusqu'à l'hexagone cible de l'opération (les escortes ne font pas nécessairement tout le trajet jusqu'à l'hexagone cible, comme expliqué dans la mission d'escorte, règle 20B). Le joueur en réaction peut faire voler des missions de patrouilles d'attaque et résout ces patrouilles d'attaque contre les unités aériennes du joueur en action.

2. Étape de mouvement de l'intercepteur. Le joueur en réaction peut faire voler des missions d'interception jusqu'à l'hexagone cible de l'opération aérienne.

3. Étape de résolution du combat aérien. Les joueurs résolvent les combats aériens entre les unités aériennes.

4. Étape de tir AA. Le joueur en réaction résout les tirs anti aériens (AA) contre les unités aériennes du joueur en action.

5. Étape de résolution de la mission. Le joueur en action résout les missions de transport et de bombardement.

6. Étape de retour des unités aériennes. Les deux joueurs font retourner à la base toutes les unités aériennes en mission. Les unités aériennes qui retournent à la base deviennent immédiatement inactives (à moins qu'autre chose ne soit spécifié dans les règles d'une mission spécifique).

E. Marqueurs d'Ailes.

Les marqueurs d'ailes sont similaires aux marqueurs de corps (règle 8C). Utilisez des marqueurs d'ailes lorsque beaucoup d'unités aériennes volent jusqu'au même hexagone cible. Placez un marqueur d'aile dans l'hexagone, placez les unités aériennes dans une case d'une copie de la feuille de marqueurs de corps/ailes, et écrivez l'identification du marqueur dans la case. Pour toutes les règles du jeu, les unités aériennes sont traitées comme si elles se trouvaient dans l'hexagone occupé par le marqueur.

Règle 17 — Bases aériennes

Les unités aériennes décollent et atterrissent dans des bases aériennes. Lorsqu'elle n'est pas en mission, une unité aérienne doit être au sol dans une base aérienne sous possession amie.

A. Capacité.

La capacité d'une base aérienne est le nombre d'unités aériennes qui peuvent devenir actives dans cette base à chaque phase initiale (voir règle 16C1). Il n'y a pas de limite au nombre d'unités aériennes actives pouvant décoller d'une base aérienne. Il n'y a pas de limite au nombre d'unités aériennes pouvant atterrir ou être présentes dans une base aérienne. *Exception* : les unités aériennes ne peuvent pas opérer (décoller, atterrir, ou autre usage) d'une base aérienne si sa capacité actuelle est de 0.

Les capacités des bases aériennes sont données dans le résumé aérien. La capacité totale de base aérienne d'un hexagone est la somme des capacités de tout ce qui se trouve dans l'hexagone. Par exemple, la capacité d'un hexagone contenant une forteresse renforcée, une ville moyenne et un aéroport permanent de 3 serait de 5.

B. Fuite des unités aériennes.

Lorsqu'une unité terrestre ennemie gagne la possession d'un hexagone de base aérienne, chaque unité aérienne qui s'y trouve (qu'elle soit active ou inactive) tente de s'enfuir. Lancez un dé pour chaque unité tentant de fuir :

- sur un jet de 1, 2 ou 3, l'unité aérienne s'enfuit, et engage une mission de transfert (voir ci-dessous) ;
- sur un jet de 4, 5 ou 6, l'unité aérienne ne s'enfuit pas et est éliminée : placez la dans la case des unités aériennes éliminées.

Après avoir fait un jet pour chaque unité aérienne de la base, le joueur qui les possède engage immédiatement une série d'opérations aériennes pour leur fuite. Chaque unité aérienne qui fuit peut avoir sa propre opération aérienne, ou plusieurs peuvent voler pendant la même opération (si elles ont toutes le même hexagone cible). L'opération aérienne suit alors la séquence standard d'une opération aérienne (règle 16D), avec les unités aériennes en fuite engagées en mission de transfert (règle 20A).

Une unité aérienne active qui s'enfuit devient inactive lorsqu'elle atterri pendant l'étape de retour à la base. Une unité aérienne inactive qui s'enfuit est endommagée pendant la phase de retour à la base : placez la dans la case des unités aériennes endommagées.

S'il n'y a pas de base aérienne amie à portée de transfert, l'unité aérienne en fuite est automatiquement éliminée.

C. Capture de base aérienne.

Toutes les bases aériennes ennemies (sauf les aéroports temporaires) peuvent être capturées et utilisées. Une base aérienne ennemie est capturée lorsqu'une unité amie gagne la possession de l'hexagone. Une base aérienne capturée devient immédiatement une base aérienne amie et peut être utilisée dès l'instant de sa capture.

Un aéroport temporaire est immédiatement détruit lorsqu'une unité ennemie gagne la possession de son hexagone.

D. Dégâts sur les bases aériennes.

Les bases aériennes peuvent être endommagées par plusieurs causes. Utilisez des marqueurs de dégâts pour indiquer les dégâts sur une base aérienne. Chaque point de dégât sur une base aérienne réduit sa capacité de 1. Aucune base aérienne ne peut être endommagée au-delà de sa capacité. Les bases aériennes endommagées peuvent être réparées (règle 14A).

Les unités terrestres peuvent endommager la capacité d'une base aériennes en dépensant des MP dans l'hexagone de la base. Pour 2 MP dépensés par une unité terrestre, la base aérienne prend un point de dégât.

Les bases aériennes peuvent aussi être endommagées par le bombardement (règle 20G) ou les attaques de partisans (règle 39C).

À n'importe quel moment pendant son tour, le premier joueur peut abandonner n'importe quel aéroport (permanent ou temporaire) avec une capacité de 0, en le retirant du jeu.

Règle 18 — Mouvement des unités aériennes

Les unités aériennes volent jusqu'à leurs hexagones cible en utilisant des points de mouvement. La valeur de mouvement d'une unité aérienne est le nombre de MP de base possédé par l'unité. La valeur de mouvement de l'unité aérienne peut être modifiée selon sa mission. Cette valeur de mouvement modifiée est la *portée* de l'unité aérienne pour la mission : le nombre maximum de MP que l'unité aérienne peut dépenser pour voler jusqu'à l'hexagone cible.

Une unité aérienne dépense toujours 1 MP pour chaque hexagone dans lequel elle entre.

Les unités aériennes volant dans la même mission volent en groupes de mouvement. Un groupe peut être composé d'une unité aérienne ou plus.

Lorsqu'un groupe se déplace jusqu'à son hexagone cible, les autres groupes de mouvement (qui sont en mission vers le même hexagone cible) peuvent se joindre à lui. Dans n'importe quel hexagone tout au long du chemin jusqu'à l'hexagone cible, les groupes de mouvement peuvent se rejoindre ou se séparer du groupe de mouvement. Il n'est pas obligatoire que toutes les unités aériennes volant jusqu'au même hexagone cible le fasse en un seul groupe.

Notez que les unités aériennes peuvent avoir dépensé différents montants de MP lorsqu'elles rejoignent un groupe de mouvement particulier. Si nécessaire (bien que ce soit rarement le cas), utilisez des marqueurs de statut pour indiquer les MP des unités aériennes individuelles dans le groupe de mouvement.

Les unités aériennes en mission retournent à leur base pendant l'étape de retour à la base de la séquence de mission aérienne. À moins qu'autre chose ne soit précisé, une unité aérienne a la même portée (valeur de mouvement modifiée) pour retourner à la base qu'elle avait lorsqu'elle a volé jusqu'à l'hexagone cible. Si pour une raison quelconque il n'y a plus de base aérienne amie à portée lorsqu'une unité aérienne doit retourner à sa base, l'unité aérienne est immédiatement éliminée.

Règle 19 — Zones de patrouille

Chaque chasseur actif dans une base aérienne a une zone de patrouille. La zone de patrouille couvre tout hexagone dans la moitié (arrondie à l'inférieur) de la valeur de mouvement du chasseur qui l'exerce. Par exemple, un chasseur Me 109G6 (9 de mouvement) a une zone de patrouille s'étendant sur un rayon de 4 hexagones.

Une zone de patrouille ne peut pas dépasser 8 hexagones. Par exemple, un P-38L (25 de mouvement) a une zone de patrouille de 8 hexagones, et non de 12.

Règle 20 — Missions aériennes.

Les unités aériennes actives peuvent engager n'importe quelle mission aérienne, selon leur type d'unité aérienne. Les missions sont décrites en détail ci-dessous. Chaque mission indique quelles unités aériennes peuvent engager la mission, quelles sont leurs portées, quand la mission peut être faite et quels sont ses effets. Une unité aérienne ne peut faire qu'une mission par tour de jeu.

Un joueur annonce la mission pour chaque unité aérienne qui décolle. Pour une mission de transport ou de bombardement, le joueur annonce simplement que la mission est un transport ou un bombardement. Il n'a pas à annoncer (ou même à décider) le type de mission de transport ou de bombardement à ce moment. Il décide (et annonce) la mission spécifique de bombardement ou de transport lorsqu'il résout l'opération aérienne.

A. Transfert.

N'importe quelle unité aérienne peut faire une mission de transfert pendant les phases de mouvement et d'exploitation. La portée d'une unité aérienne en transfert est trois fois sa valeur de mouvement.

Une mission de transfert est faite en une série de sauts d'une base aérienne à une autre, jusqu'à ce que la destination finale soit atteinte.

Chaque saut a son propre hexagone cible et est résolu en utilisant la séquence des opérations aériennes (règle 16D). L'hexagone cible d'un saut est une base aérienne amie à portée de transfert. Pendant l'étape de retour d'un saut, l'unité aérienne en transfert atterrit à la base aérienne dans l'hexagone cible, et peut immédiatement engager un autre saut. Les unités aériennes continuent à faire des sauts jusqu'à ce que la destination finale soit atteinte, là, les unités aériennes atterrissent et deviennent inactives pendant l'étape de retour.

B. Escorte.

Les chasseurs peuvent engager des missions d'escorte pendant toute opération engagée par le joueur qui les possède. La portée d'un chasseur en escorte est sa valeur de mouvement.

Pendant une opération aérienne, le joueur en action peut faire des missions d'escorte. L'escorte (les chasseurs qui font cette mission) gardent les unités aériennes amies qui font d'autres missions des patrouilles d'attaque et de l'interception.

Une escorte vole jusqu'à n'importe quel hexagone dans sa portée d'escorte. Elle peut voler seule ou rejoindre un groupe de mouvement. Lorsqu'elle vole avec un groupe de mouvement, elle garde le groupe contre les patrouilles d'attaque.

Une escorte n'est pas obligée de voler jusqu'à l'hexagone cible de l'opération aérienne (et l'hexagone cible peut être en dehors de sa portée d'escorte). Si elle ne vole pas jusqu'à l'hexagone cible, elle retourne immédiatement à la base lorsqu'elle atteint la limite de sa portée. Si elle vole jusqu'à l'hexagone cible de l'opération, elle participe au reste de la séquence d'opération, en gardant les unités aériennes amies qui s'y trouvent.

C. Interception.

Les chasseurs peuvent voler en mission d'interception pendant n'importe quelle opération aérienne engagée par le joueur adverse. La portée d'interception d'un chasseur est égale à la moitié de sa valeur de mouvement (arrondie à l'inférieur).

Pendant une opération aérienne, le joueur en réaction peut faire des missions d'interception. Les intercepteurs (chasseurs en mission d'interception) volent jusqu'à l'hexagone cible de l'opération et engagent les unités aériennes ennemies en combat aérien.

D. Patrouilles d'attaque.

Les chasseurs peuvent voler en mission de patrouille d'attaque pendant n'importe quelle opération aérienne ennemie. La portée de patrouille d'attaque

d'un chasseur est égale à la moitié de sa valeur de mouvement (arrondie à l'inférieur), comme pour une zone de patrouille (règle 19).

Pendant une opération aérienne, le joueur en réaction peut annoncer qu'il fait une patrouille d'attaque lorsqu'un groupe de mouvement ennemi décolle de ou entre dans n'importe quel hexagone dans la zone de patrouille des chasseurs actifs du joueur en réaction. Le mouvement du groupe est temporairement stoppé jusqu'à ce que la patrouille d'attaque soit résolue. Le joueur en réaction peut ensuite faire voler un ou plusieurs chasseurs en mission de patrouille d'attaque jusqu'à l'hexagone.

Une fois que tous les chasseurs en patrouille d'attaque ont volé jusqu'à l'hexagone, les joueurs résolvent immédiatement la patrouille d'attaque, comme expliqué dans la règle 21C.

Après la résolution de la patrouille d'attaque, les chasseurs du joueur en réaction retournent immédiatement à la base (dans leur portée de patrouille d'attaque) et deviennent inactifs. Le groupe de mouvement reprend ensuite son mouvement. Si le groupe entre ensuite dans un autre hexagone dans la zone de patrouille d'un autre chasseur actif, le joueur en réaction peut faire une autre patrouille d'attaque contre le groupe.

E. Patrouille de Combat Aérien (CAP).

Les chasseurs peuvent voler en patrouille de combat aérien pendant n'importe quelle phase initiale, de mouvement, ou d'exploitation. La portée de CAP d'un chasseur est sa valeur de mouvement imprimée. L'hexagone cible d'une mission de CAP peut être n'importe quel hexagone à portée de CAP du chasseur.

Pour les chasseurs en mission de CAP, suivez la séquence des opérations aériennes standard (règle 16D) jusqu'à ce que l'étape de résolution de mission soit atteinte. À ce moment, l'opération aérienne est suspendue. Les chasseurs en CAP restent dans l'hexagone cible, et le joueur qui les possède peut les assigner à une autre opération aérienne plus tard dans le même tour de jeu. Pendant l'étape de mouvement d'une opération aérienne suivante, le propriétaire des unités aériennes peut (mais n'est pas obligé) :

- Passer les chasseurs en CAP en mission d'escorte (règle 20B), si l'hexagone des chasseurs est l'hexagone cible d'une opération aérienne amie. *Exemple.* Pendant la phase initiale d'un tour de jeu, le joueur Alliés engage des chasseurs en CAP au-dessus de Caen (17A : 1010), qui est actuellement possédé par le joueur de l'Axe. Pendant la phase d'exploitation du même tour de jeu, le joueur Alliés engage une opération aérienne de bombardement, avec Caen pour hexagone cible. Il peut ainsi passer les chasseurs dans l'hexagone de Caen de CAP en chasseurs d'escorte.

- Passer les chasseurs en CAP en mission d'interception (règle 20C), si l'hexagone des chasseurs est l'hexagone cible d'une opération aérienne du joueur adverse.
- Passer les chasseurs en CAP en mission de patrouille d'attaque (règle 20D), si pendant une opération aérienne du joueur adverse un groupe de mouvement ennemi décolle ou entre dans l'hexagone des chasseurs.

Une fois qu'un chasseur en CAP change sa mission (voir ci-dessus), il participe au reste de l'opération aérienne en utilisant les règles de mission appropriée. *Exception* : lors du retour à la base, le chasseur utilise sa portée de CAP.

Si un chasseur en CAP est dans l'hexagone cible d'une opération aérienne, et que le joueur qui le possède ne désire pas passer en mission d'escorte ou d'interception (voir ci-dessus), alors le chasseur en CAP est ignoré pour tout ce qui concerne le reste de l'opération aérienne.

À la fin de chaque tour de jeu, les joueurs ramènent à la base tous leurs chasseurs encore en mission de CAP.

F. Transport.

Les unités aériennes de transport peuvent voler en mission de transport, pendant les phases de mouvement et d'exploitation du premier joueur (*exception* : la mission de parachutage ne peut être faite que pendant les phases de mouvement amies).

La portée d'une unité aérienne en transport est égale à sa valeur de mouvement imprimée. Les transports peuvent transporter des unités terrestres, des points de ressources, de ravitaillement et de mines. Ils ne peuvent pas, par contre, transporter des unités terrestres qui ont de l'équipement lourd. Les transports ont les capacités de cargaisons suivantes.

- Une unité aérienne de type T a une capacité de cargaison de 1 RE.
- Une unité aérienne de type HT a une capacité de cargaison aérienne de 2 RE.

La météo affecte les capacités de cargaisons des transports. Lorsqu'ils volent par temps de pluie, hiver, ou neige, un transport voit sa capacité de cargaison réduite de moitié.

La cargaison à transporter doit être présente dans la base aérienne du transport lorsque la mission de transport est engagée. Le ravitaillement et les mines sont présents dans une base aérienne si une ligne de ravitaillement peut être tracée depuis la base aérienne jusqu'à une source de ravitaillement régulière (pas spéciale) au début de la phase initiale du tour de jeu dans lequel cette mission est engagée.

Comme les missions de transport ne peuvent se produire que pendant la phase de mouvement, notez que la cargaison peut se déplacer jusqu'à la base aérienne avant son transport aérien pendant cette phase. Une fois qu'une cargaison est transportée par air pendant un tour de jeu, elle ne peut plus

se déplacer pour le restant de ce tour de jeu.

Tous les combats aériens, patrouilles d'attaque et tir anti aérien qui affectent un transport affectent aussi sa cargaison. Si un transport est éliminé, sa cargaison l'est également. Si un transport est endommagé ou repoussé, sa cargaison retourne à la base avec le transport.

Deux transports ou plus peuvent se combiner pour transporter une cargaison. Ainsi, un résultat affectant n'importe lequel des transports affectera aussi la cargaison. Utilisez toujours le résultat le plus néfaste sur les transports comme effet sur la cargaison. Par exemple, si un transport est repoussé et que l'autre est éliminé, alors la cargaison est éliminée.

Il y a trois types de missions de transport.

1. Transport régulier. L'hexagone cible d'une mission de transport régulier peut être n'importe quelle base aérienne à portée de transport. La mission est résolue en suivant la séquence standard d'une opération aérienne. Le transport atterrit dans l'hexagone cible avec sa cargaison pendant l'étape de résolution de mission. Il retourne à la base pendant l'étape de retour, et ne peut ensuite plus transporter de cargaison.

Alternativement, un transport peut faire une mission de transport régulière en aller simple, avec une portée égale au double de sa valeur de mouvement imprimée. Dans ce cas, l'hexagone cible de la mission peut être n'importe quelle base aérienne amie située dans la portée de l'aller simple. Pendant l'étape de résolution de mission, le transport termine sa mission dans la base, et y atterrit avec sa cargaison. Il ne peut pas voler pendant l'étape de retour.

2. Parachutage. Les transports peuvent parachuter du ravitaillement et des unités parachutistes (les unités parachutistes et les débarquements aéroportés en général sont couverts dans la règle 24). *Note* : les points de ressources ne peuvent pas être parachutés, et les mines sont larguées via le largage de mines aérien (règle 20F3 ci-dessous).

L'hexagone cible d'un parachutage impliquant une unité terrestre peut être n'importe quel hexagone à portée de transport, sauf dans les types de terrains suivants : terrain interdit, montagne, marais boisés, ou forêt. L'hexagone cible peut être en ZoC ennemie ou occupé par des unités ennemies.

L'hexagone cible d'un parachutage impliquant des points de ravitaillement peut être n'importe quel hexagone à portée de transport, sauf un hexagone entier de lac ou de mer.

Les unités terrestres, mais pas les points de ravitaillement, doublent leur taille en RE pour cette mission. Ainsi, deux unités aériennes de type T sont nécessaires pour transporter 1 RE d'unité terrestre à parachuter.

Un transport largue sa cargaison pendant l'étape de résolution de la mission de la séquence d'opération aérienne.

3. Largage de mines aériennes. Les transports peuvent transporter des mines, mais ne peuvent pas les déployer. À la place, les unités aériennes de type B et HB (uniquement) peuvent larguer des mines (les mines sont expliquées en détail dans la règle 34E). Lors d'une mission de largage de mines, une unité aérienne de type B ou HB agit comme un transport, avec une cargaison de 1 RE et une portée de transport égale à sa valeur de mouvement imprimée.

L'hexagone cible d'une mission de largage de mines peut être n'importe quel hexagone de mer (côtier ou non) à portée de transport. L'unité aérienne déploie les mines (sa cargaison) pendant l'étape de résolution de mission de la séquence d'opération aérienne.

Lorsqu'un joueur largue des mines par avions dans un hexagone contenant des unités navales en mer, alors pendant le tour de jeu suivant, ces unités navales (uniquement) ignorent la présence de ces mines (uniquement) pendant la première étape de mouvement naval (uniquement) de ce tour.

G. Bombardement.

N'importe quelle unité aérienne avec une force de bombardement supérieure à 0 peut voler en mission de bombardement. Les unités aériennes peuvent voler en mission de bombardement, comme suit.

- Pendant les phases de mouvement et d'exploitation du joueur qui les possède : n'importe quelle mission de bombardement sauf soutien au sol (GS), soutien aérien défensif (DAS) ou harcèlement.
- Pendant la phase de combat du joueur qui les possède : mission de bombardement de GS.
- Pendant la phase initiale du joueur adverse : mission de bombardement de harcèlement.
- Pendant la phase de combat du joueur adverse : mission de bombardement de DAS.

À moins qu'autre chose ne soit spécifié, la portée de bombardement d'une unité aérienne est sa valeur de mouvement imprimée.

L'hexagone cible d'une mission de bombardement peut être n'importe quel hexagone à portée de bombardement qui contient une cible à bombarder. Les cibles de bombardement varient selon les missions, comme expliqué ci-dessous.

Les unités aériennes bombardant un hexagone cible peuvent le faire individuellement, ou certaines (voire toutes) peuvent combiner leurs forces de bombardement pour faire une seule attaque de bombardement. Les exceptions à ce cas général sont données dans les missions spécifiques.

À moins qu'autre chose ne soit indiqué ci-dessous, les missions de bombardement sont résolues pendant l'étape de résolution de mission, après la résolution des combats aériens et tirs anti aériens dans l'hexagone. Immédiatement avant la résolution de chaque attaque de bombardement, le premier

joueur annonce la mission de bombardement spécifique, en indiquant la cible et la (ou les) unités aériennes qui bombardent. Notez qu'un joueur annonce les attaques de bombardement d'un hexagone à la fois, une fois que l'attaque est résolue, et n'est pas obligé d'annoncer toutes ses attaques avant de commencer à les résoudre.

Plusieurs missions de bombardement nécessitent l'utilisation de la table de bombardement. Pour chaque attaque, utilisez la colonne de force de bombardement qui se rapproche le plus (sans la dépasser) de la force de bombardement des unités qui attaquent (si la force de bombardement est inférieure à 1, l'attaque échoue automatiquement). Par exemple, un bombardement avec une force de 8 points utilise la colonne 5. Lancez un dé et modifiez le résultat avec les modificateurs appropriés de la table de bombardement. Le résultat de l'attaque se trouve à l'intersection du résultat du dé modifié et de la colonne de la force de bombardement. Il y a deux résultats possibles : M (raté) et H (touché). Un M n'a aucun effet sur la cible, un H affecte la cible, comme décrit pour chaque mission de bombardement.

La météo (règle 36), le terrain et le type de mission de bombardement peuvent affecter la force de bombardement. Par temps de pluie, d'hiver ou de neige, les unités aériennes bombardant des cibles au sol ont leur force de bombardement (tactique et stratégique) réduite de moitié. En condition maritime houle ou tempête, les unités aériennes bombardant des cibles navales ont leur force de bombardement (tactique et stratégique) réduite de moitié.

1. Bombardement stratégique. Les missions suivantes peuvent être engagées par des unités aériennes avec une force de bombardement stratégique supérieure à 0.

a. Gares de triage. La cible de cette mission est une gare de triage opérationnelle possédée par l'ennemi (les gares de triage sont définies dans la règle 7A). Une gare de triage est opérationnelle si l'élément ferroviaire d'une ligne de ravitaillement peut être tracée depuis la gare jusqu'à une source de ravitaillement amie au moment où la mission est engagée.

Consultez la table de bombardement pour chaque attaque faite sur la cible. Chaque point de dégât réduit de 2 la capacité ferroviaire du réseau ennemi contenant la gare pendant le prochain tour de jeu adverse. De plus, un point de dégât sur une gare détruit aussi la ligne ferroviaire dans l'hexagone, si elle ne l'était pas déjà.

La capacité ferroviaire diminue seulement lors du prochain tour de jeu adverse : ce n'est pas permanent. La ligne détruite, par contre, le reste jusqu'à ce qu'elle soit réparée (règle 14A).

Un nombre limité de points de dégâts par gare de triage est autorisé lors d'un tour de jeu : 1 par ville non majeure et 2 par hexagone de ville majeure. Les points de dégâts en excès n'ont aucun effet.

b. Ports. La cible de cette mission est un port possédé par l'ennemi. Consultez la table de bombardement pour chaque attaque lancée contre la cible. Chaque point de dégât endommage le port. Indiquez chaque point de dégât obtenu avec un marqueur de dégât (les ports sont expliqués en détail dans la règle 30A).

2. Bombardement tactique. Les missions suivantes peuvent être engagées par n'importe quelle unité aérienne avec une force de bombardement tactique supérieure à 0.

a. Bases aériennes. La cible de cette mission est n'importe quelle base aérienne possédée par l'ennemi. La force de bombardement tactique d'un chasseur est augmentée de 1 (avant toute autre modification) lorsqu'il fait cette mission. Par exemple, un chasseur avec une force de bombardement tactique de 0 aurait une force de 1 s'il faisait cette mission.

Consultez la table de bombardement pour chaque attaque faite sur la cible. Chaque point de dégât atteint à la fois la base aérienne et une unité aérienne au sol (au choix du joueur qui bombarde).

Un point de dégât sur une base aérienne diminue sa capacité de 1. Lorsque la capacité de la base est réduite à 0, tous les points de dégâts supplémentaires obtenus sur la base (mais pas sur les unités aériennes qui s'y trouvent) sont ignorés. Indiquez chaque point de dégât obtenu par un marqueur de dégât.

Un point de dégât sur une unité aérienne l'endommage. Placez la dans la case des unités aériennes endommagées.

b. Soutien au Sol (GS). Les unités aériennes, sauf le type HB, peuvent engager une mission de GS pour aider une attaque engagée par des unités terrestres amies. La cible de cette mission est l'hexagone contenant les unités ennemies que le joueur a l'intention d'attaquer.

Le premier joueur engage les opérations aériennes de GS pendant la phase de combat, après que le joueur adverse ait engagé des missions de DAS et avant qu'aucun combat terrestre ne soit résolu. Chaque opération de GS suit la séquence aérienne standard, jusqu'à ce que l'étape de résolution de mission soit atteinte. À ce moment, la mission est suspendue jusqu'à ce que les joueurs résolvent le combat dans l'hexagone.

Lorsque les joueurs vont résoudre le combat terrestre dans l'hexagone contenant une opération de GS, le reste de l'opération aérienne se déroule en conjonction avec le combat terrestre, en suivant la séquence suivante.

- 1) Lorsqu'il est prêt à résoudre le combat, le joueur attaquant déclare l'attaque, en indiquant quelles unités attaquent.
- 2) L'étape de résolution de la mission de GS se déroule. Totalisez la force de bombardement délivrée sur l'hexagone cible

par le bombardement de GS efficace (voir ci-dessous). Les forces de bombardement de GS peuvent être modifiées par le terrain ou les fortifications, comme indiqué sur la table des effets du terrain et des fortifications (s'il y a une opération aérienne de DAS dans l'hexagone, l'étape de résolution de mission de DAS est également résolue à ce moment).

- 3) Résolvez le combat terrestre en additionnant la force de GS modifiée à la force totale d'attaque du combat. Appliquez le résultat du combat.
- 4) L'étape de retour se produit. Toutes les unités aériennes impliquées dans l'opération de GS retournent à la base (s'il y avait aussi une opération aérienne de DAS dans l'hexagone, l'étape de retour du DAS se déroule en premier).

Seul un nombre limité d'unités aériennes peut fournir un bombardement de GS efficace en combat. Pour chaque RE d'unité attaquante, en excluant l'artillerie, une unité aérienne (au choix du propriétaire) peut fournir du GS. Par exemple, si 7 RE, dont 2 RE d'artillerie, attaquent un hexagone, jusqu'à 5 unités aériennes pourront être efficaces en GS. Les unités aériennes en GS au-dessus de cette limite n'ont aucun effet. Ignorez leur force de bombardement.

Il est possible que le premier joueur engage une opération de GS dans un hexagone pendant une phase de combat, avec l'intention d'attaquer les unités qui s'y trouvent, puis décide ensuite de ne plus attaquer. Dans ce cas, les unités aériennes en GS ne bombardent pas, et les unités aériennes en opération de GS retournent à la base à la fin de la phase de combat.

c. Soutien Aérien Défensif (DAS). Les unités aériennes, sauf le type HB, peuvent engager des missions de DAS pour aider des unités amies qui pourraient être attaquées. La portée de bombardement standard est utilisée pour les unités aériennes, sauf pour les types B, T, et HT. La portée de bombardement de DAS pour les types B, T, et HT est égale à la moitié de leur valeur de mouvement (arrondie à l'inférieur).

L'hexagone cible de la mission est n'importe quel hexagone contenant des unités terrestres amies que le joueur adverse pourrait attaquer pendant la phase de combat (notez que lorsque le joueur engage des DAS, il ne sait pas quelles unités se feront attaquer, s'il y en a).

Le second joueur engage les opérations de DAS pendant la phase de combat du premier joueur, avant que le premier joueur n'engage des missions de GS et avant qu'aucun combat ne soit résolu. Chaque opération de DAS suit la séquence aérienne standard, jusqu'à ce que l'étape de tir AA soit atteinte. À ce moment, la mission est suspendue jusqu'à ce que les joueurs résolvent le combat dans

l'hexagone. Lorsque les joueurs résolvent un combat terrestre dans un hexagone où il y a une opération de DAS, le restant de l'opération aérienne se déroule en accord avec le combat terrestre comme suit.

- 1) Lorsque vous êtes prêts à résoudre le combat, l'attaquant déclare l'attaque en indiquant les unités qui attaquent.
- 2) Le tir AA est résolu selon 22B1.
- 3) L'étape de résolution de mission de DAS se produit.

Comme pour le bombardement de GS, seul un nombre limité d'unités aériennes peut fournir du bombardement de DAS de façon efficace. Pour chaque RE d'unité en défense, en excluant l'artillerie, une unité aérienne (au choix du propriétaire) peut fournir du DAS. Par exemple, si 9,5 RE, dont 2 RE d'artillerie, se défendent dans un hexagone, jusqu'à 7 unités aériennes en DAS sont efficaces pendant l'attaque. Les unités aériennes en DAS en excès n'ont aucun effet. Ignorez leurs forces de bombardement.

Il est possible que le second joueur engage une opération aérienne de DAS dans un hexagone que le premier joueur n'attaque pas. Dans ce cas, les unités aériennes en DAS ne bombardent pas, et les unités aériennes en DAS retournent à la base à la fin de la phase de combat.

d. Harassement. L'hexagone cible d'une mission de bombardement de harcèlement peut être n'importe quel hexagone terrestre. Un joueur engage des missions de harcèlement pendant la phase initiale du joueur adverse.

Pendant l'étape de résolution de mission, déterminez les effets de la mission en totalisant le nombre de points de bombardement délivrés dans l'hexagone.

- *Moins de 2 points de bombardement* : pas d'effet.
- *Au moins 2, mais moins de 4* : placez un marqueur de harcèlement de niveau 1 dans l'hexagone. L'hexagone a un point de harcèlement.
- *Au moins 4, mais moins de 10* : placez un marqueur de harcèlement de niveau 2 dans l'hexagone. L'hexagone a deux points de harcèlement.
- *Au moins 10, mais moins de 20* : placez un marqueur de harcèlement de niveau 3 dans l'hexagone. L'hexagone a deux points de harcèlement et chaque hexagone terrestre adjacent a un point de harcèlement.
- *Plus de 20 points de bombardement* : placez un marqueur de harcèlement de niveau 4 dans l'hexagone. L'hexagone et chaque hexagone terrestre adjacent ont deux points de harcèlement.

Un joueur place les marqueurs de harcèlement que ses unités aériennes obtiennent dès qu'elles les

obtiennent. Les points de harcèlement durent jusqu'au début de la prochaine phase initiale du joueur. Les marqueurs sont retirés de la carte à ce moment.

Un hexagone peut contenir un maximum de deux points de harcèlement. Ignorez tous les points en excès. Les points de harcèlement affectent le mouvement des unités terrestres ennemies pendant les phases de mouvement et d'exploitation du joueur adverse.

- Chaque unité utilisant le mouvement régulier, administratif ou ferroviaire opérationnel pour quitter un hexagone avec des points de harcèlement doit payer 1 MP par point de harcèlement qui s'y trouve.
- Chaque unité terrestre ennemie qui commence une phase dans un hexagone avec des points de harcèlement et qui ne bouge pas hors de cet hexagone doit aussi dépenser 1 MP par point de harcèlement qui s'y trouve (notez que ceci affecte les actions que les unités peuvent entreprendre, comme dépenser des MP pour détruire une voie ferrée).
- Chaque unité terrestre ennemie utilisant le mouvement ferroviaire stratégique pour quitter un hexagone avec des points de harcèlement doit dépenser 20 hexagones de sa capacité de mouvement pour chaque point de harcèlement dans l'hexagone.
- Chaque unité ennemie avec une valeur de mouvement « R » utilisant le mouvement ferroviaire opérationnel pour sortir d'un hexagone avec des points de harcèlement perd 7 hexagones de sa capacité de mouvement ferroviaire.

Une unité aérienne qui a volé en mission de harcèlement pendant un tour de jeu ne redevient pas active au début du prochain tour de jeu (et ne pourra donc pas engager de mission). Placez un marqueur de votre choix sur une telle unité aérienne lorsqu'elle retourne à la base à la fin de l'opération aérienne de harcèlement. Pendant le prochain tour de jeu où les unités aériennes redeviennent actives, retirez le marqueur de l'unité aérienne, mais ne la retournez pas de son côté actif.

e. Lignes ferroviaires. La cible de cette mission peut être n'importe quel hexagone de ligne ferroviaire possédé par l'ennemi. Consultez la table de bombardement pour chaque attaque sur la cible. Une fois qu'une ligne est détruite dans un hexagone, tout point de dégât supplémentaire est ignoré.

f. Ports. La cible de cette mission peut être n'importe quel port possédé par l'ennemi. Consultez la table de bombardement pour chaque attaque faite sur la cible. Chaque point de dégât endommage le port. Indiquez chaque point de dégât obtenu sur le port avec un marqueur de dégât (les ports sont couverts en détail dans la règle 30A).

g. Unités navales au port. L'hexagone cible de cette mission peut être n'importe quel hexagone contenant des unités navales ennemies dans un port (mais pas des unités navales en mer). Les cibles réelles sont les unités navales au port (toute unité navale en mer dans le même hexagone est ignorée).

Pendant l'étape de résolution de la mission, chaque unité aérienne qui bombarde fait un nombre d'attaques à 1 point de bombardement égale à sa force de bombardement (arrondissez les fractions à l'inférieur). Par exemple, si une unité aérienne a une force de bombardement de 2, elle peut faire deux attaques de bombardement.

Pour chaque attaque de bombardement, consultez la table de bombardement, en utilisant la colonne « 1 ». Chaque point de dégât obtenu fait un point de dégât à une unité navale au port dans l'hexagone.

Pour chaque opération aérienne, résolvez toutes les attaques de bombardement des unités aériennes engagées dans cette mission avant d'appliquer tous les points de dégâts obtenus (gardez une trace du total de points obtenus). Appliquez les dégâts après que toutes les unités aériennes engagées dans cette mission aient fini de bombarder. Comme plusieurs concepts navals sont utilisés lors de l'application des dégâts, la méthode d'application des dégâts et leurs effets sont expliqués dans les règles navales (règle 27A3).

h. Patrouille maritime. La cible de cette mission peut être n'importe quel hexagone contenant des unités navales ennemies en mer (mais pas des unités navales ennemies au port).

Lors de chaque phase initiale, les deux joueurs peuvent assigner des unités aériennes en mission de patrouille maritime. Les unités sont assignées à cette mission à ce moment, mais ne partent réellement en mission que plus tard, si elles y partent. Une fois assignées, elles ne peuvent pas engager d'autre mission pendant le tour de jeu, même si elles ne volent pas en mission de patrouille maritime. Indiquez les unités aériennes assignées à cette mission avec des marqueurs de votre choix, comme un marqueur de dégât, par exemple.

Une unité aérienne assignée à cette mission a une zone de patrouille maritime, qui couvre tout hexagone de mer complet ou partiel se trouvant dans la portée de bombardement de l'unité aérienne. Par exemple, un Ju 88A4 (26 de mouvement) assigné à cette mission aurait une zone de patrouille maritime de 26 hexagones.

Lorsqu'un groupe naval ennemi (les groupes navals sont décrits dans la règle 27B2) commence une étape de mouvement, ou entre dans n'importe quel hexagone se trouvant dans la zone de patrouille maritime d'une unité aérienne, le joueur qui la possède peut annoncer une opération aérienne contre le

groupe naval ennemi. Le mouvement du groupe naval est temporairement suspendu pendant que l'opération aérienne est résolue.

L'opération aérienne est composée d'une ou plusieurs unités aériennes, décollant toutes de la même base aérienne, volant en mission de patrouille maritime en un seul groupe de mouvement jusqu'au groupe naval (l'hexagone cible). Les chasseurs actifs de la même base peuvent voler en mission d'escorte pendant l'opération. Les unités aériennes amies situées dans d'autres bases aériennes ne peuvent pas participer à cette opération.

Lorsqu'il atteint l'hexagone cible pendant l'étape de mouvement, le groupe de mouvement tente de détecter le groupe naval ennemi. Consultez la table de succès pour la tentative de détection : lancez un dé, modifiez le jet si nécessaire, et déterminez le résultat.

Une seule force d'attaque de n'importe quelle base aérienne donnée peut tenter une détection contre un groupe naval donné dans un hexagone donné. Les groupes navals qui ne quittent pas un hexagone (comme ceux débarquant sur une plage) ne sont pas sujets à une autre tentative de détection depuis la même base aérienne pendant le même tour de jeu. *Note.* Les forces d'attaque de différentes bases aériennes peuvent tenter une détection dans le même hexagone. Lancez un dé pour chaque force d'attaque et consultez la table de succès. Les résultats sont :

- *Échec.* Le groupe de mouvement n'a pas réussi à détecter le groupe naval ennemi. L'opération aérienne passe immédiatement à l'étape de retour à la base, et les unités aériennes, une fois rentrées, deviennent inactives.
- *Succès.* Le groupe de mouvement détecte le groupe naval ennemi. La séquence de l'opération aérienne continue normalement.

Pendant l'étape de résolution de mission, les unités aériennes engagées dans cette mission bombardent les unités navales dans le groupe naval ennemi. Le bombardement est résolu de la même façon que le bombardement des unités navales au port (règle 20G2g ci-dessus).

À la fin d'une opération de patrouille maritime, le joueur peut immédiatement engager une autre opération de patrouille maritime contre le même groupe naval ennemi dans le même hexagone s'il dispose encore d'unités aériennes en patrouille maritime capables de le faire. Une fois que le joueur cesse d'engager ces opérations de patrouilles maritimes, le groupe naval ennemi reprend son mouvement.

Les unités aériennes en CAP ne peuvent pas passer en patrouille d'escorte maritime. Les escortes des patrouilles maritimes doivent être originaire de la même base et faire partie du même groupe de mouvement qui a réussi la détection.

i. Défense côtière. L'hexagone cible de cette mission peut être n'importe quel hexagone contenant des défenses côtières ennemies. La force de bombardement tactique d'une unité aérienne engagée dans cette mission est réduite de moitié. Consultez la table de bombardement pour chaque attaque de bombardement de défense côtière. Pour chaque paire de deux touches obtenues sur la défense côtière dans l'hexagone, mettez un marqueur de un point de dégât sur la défense côtière (les défenses côtières et les effets des dégâts sont décrits dans la règles 33B).

Règle 21 — Combat aérien

Le combat aérien se produit lorsque des chasseurs en mission d'interception volent jusqu'à un hexagone contenant des unités aériennes ennemies en mission (les patrouilles d'attaque, qui sont similaires au combat aérien, sont décrites à la fin de cette règle).

Dans chaque opération aérienne, le combat aérien est résolu dans l'hexagone cible pendant l'étape de résolution du combat aérien. Il y a deux phases dans un combat aérien : la préparation et la résolution.

A. Préparation.

Suivez les étapes ci-dessous pour la préparation du combat aérien.

1. Préparation de la force en mission et de l'écran. Le joueur en action sépare ses unités aériennes en deux groupes : l'écran d'escorte et la force en mission. Toutes les escortes sont placées dans l'écran. Les chasseurs en mission de bombardement peuvent larguer leurs bombes à ce moment mais restent dans le groupe de la force en mission.

2. Préparation des intercepteurs. Le joueur en réaction sépare ensuite ses unités aériennes en deux groupes : celui qui attaquera l'écran (le groupe d'engagement) et celui qui attaquera la force en mission (le groupe de contournement). Le joueur divise ses intercepteurs entre les deux groupes comme il le désire.

B. Résolution.

Pendant le combat aérien, les unités aériennes adverses se tirent les unes sur les autres. Une unité aérienne avec une force d'attaque aérienne de 0 ne peut jamais faire feu en combat aérien.

1. Séquence. Suivez ces étapes pour résoudre le combat aérien.

a. Étape d'allocation de l'écran. Les intercepteurs alloués pour attaquer l'écran d'escorte engagent l'écran en combat aérien (ignorez toutes les autres unités aériennes dans l'hexagone pendant cette étape). Le joueur en interception prend au hasard une escorte de l'écran et l'alloue aléatoirement à l'intercepteur qui va la combattre (« prendre au hasard » et « allouer aléatoirement » signifie réellement que le joueur choisit au hasard, comme en mettant les unités aériennes dans une tasse et en

en tirant une sans la regarder). Répétez cette procédure de façon à allouer un intercepteur à chaque escorte, dans la mesure du possible.

Si un camp a plus d'unités aériennes que l'autre, le joueur qui les possède alloue ses unités aériennes supplémentaires contre les unités aériennes ennemies, en les distribuant aussi équitablement que possible (par exemple, aucune unité aérienne ennemie ne peut se voir allouer trois unités contre elle tant que chaque autre unité aérienne ennemie n'a pas encore deux unités aériennes d'allouées contre elle). Pour allouer les unités aériennes supplémentaires, le joueur qui les possède choisit (et pas au hasard) une unité aérienne ennemie et sélectionne aléatoirement une de ses unités aériennes supplémentaires, et l'alloue contre l'unité aérienne ennemie. Répétez cette procédure jusqu'à ce que toutes les unités aériennes supplémentaires soient allouées.

S'il y a plus d'escorte que d'intercepteurs, le joueur qui les possède n'a pas besoin de les allouer contre les intercepteurs attaquant l'écran. Il peut à la place les garder pour attaquer le groupe en contournement (étape c ci-dessous).

b. Étape de tirs. Résolvez le combat aérien entre les unités aériennes allouées.

Lorsqu'une unité aérienne est allouée contre une autre, chaque unité tire sur l'autre. Appliquez les résultats du combat après que les deux unités aériennes aient tiré.

Lorsque plusieurs unités aériennes engagent une seule unité aérienne, l'engagement est résolu en une série de rounds de tirs. Sélectionnez aléatoirement l'ordre dans lequel les unités aériennes attaqueront, une par round, l'unité aérienne seule. Résolvez chaque round l'un après l'autre. Les deux unités aériennes du round se tirent l'une sur l'autre. Appliquez les résultats du combat après que les deux unités aient tiré. Le joueur qui possède les unités aériennes peut volontairement terminer un engagement à la fin de n'importe quel round de tir. L'engagement se termine automatiquement lorsque :

- le premier résultat de combat (retour, endommagement ou élimination) est obtenu contre l'unité aérienne qui est seule, même si toutes les autres unités aériennes n'ont pas encore tiré ;
- toutes les unités aériennes ont engagé l'unité aérienne qui est seule.

Exemple. Trois intercepteurs engagent une escorte. Le premier intercepteur tire sur l'escorte et obtient un résultat sans effet. L'escorte tire en retour sur l'intercepteur et obtient un résultat éliminé. Le propriétaire des intercepteurs choisit de continuer l'engagement. Le deuxième intercepteur tire et obtient un résultat endommagé. L'escorte tire en retour mais ne fait rien. L'engagement se termine automa-

tiquement à ce moment, avant que le troisième intercepteur ne tire. Pendant l'engagement, un intercepteur a été éliminé, et l'escorte a été endommagée.

Lorsque cette étape des tirs est terminée, toutes les unités aériennes impliquées en combat aérien pendant cette étape ont terminé leur combat et sont ignorées pour le reste de la résolution du combat aérien dans l'hexagone.

c. Étape d'allocation du contournement. Résolvez le combat aérien entre les escortes non engagées et les intercepteurs qui tentent de contourner l'écran. Le joueur qui les possède alloue aléatoirement ses escortes contre les intercepteurs, comme dans l'étape a.

d. Étape de tirs. Résolvez le combat aérien comme dans l'étape b, sauf que les intercepteurs ne peuvent pas tirer. Les intercepteurs qui survivent à cette étape attaquent la force en mission. *Exemple.* Trois intercepteurs tentent de contourner l'écran, et il y a deux escortes non engagées. Le joueur qui les possède alloue aléatoirement ses escortes contre les intercepteurs. Chaque escorte attaque, l'une repoussant un intercepteur, l'autre n'obtenant aucun effet. Les intercepteurs ne peuvent pas attaquer les escortes. Un intercepteur est repoussé et les deux autres sont passés à travers l'écran.

e. Étape d'allocation de la force en mission. Les intercepteurs ayant réussi à contourner l'écran d'escorte attaquent la force en mission. Le joueur qui les possède alloue aléatoirement les intercepteurs contre les unités aériennes de la force en mission comme dans l'étape a. Les unités aériennes de la force en mission qui ne sont pas attaquées par des intercepteurs sont ignorées : elles n'attaquent pas et ne sont pas attaquées.

f. Étape de tirs. Résolvez le combat aérien comme dans l'étape b. *Exception :* lorsque plusieurs intercepteurs sont alloués contre une unité aérienne de la force en mission, suivez la procédure de l'étape b. Par contre, l'unité aérienne de la force en mission ne peut tirer qu'une fois pendant l'engagement. Si l'unité n'a pas tiré au début d'un round, le joueur qui la possède décide si oui ou non elle tirera pendant le round.

2. Résultats du combat. Les résultats sont :

- : **Pas d'effet.** Le tir n'a aucun effet.

R : Repoussée. Une unité aérienne repoussée retourne immédiatement à une base et devient inactive.

A : Endommagée. Une unité aérienne endommagée retourne immédiatement à la base puis devient endommagée. Retirez l'unité aérienne du jeu et placez la dans la case des unités endommagées.

K : Éliminée. Une unité aérienne éliminée est immédiatement retirée du jeu. Placez la dans la case des unités éliminées.

Les unités aériennes retournant à la base suite à

un résultat de combat suivent la même procédure de retour que pendant l'étape de retour à la base.

3. Différentiels. Lorsqu'une unité aérienne tire sur une unité aérienne adverse, calculez le différentiel d'attaque en soustrayant la force de défense de l'unité qui se fait tirer dessus de la force d'attaque de l'unité qui tire. *Exemple.* Dans un échange de tir entre un P-51D5 (8F8) et un Ju 87D (3A4), le P-51D5 aurait un différentiel d'attaque de +4 (la force d'attaque de 8 du P-51D5 moins la force de défense de 4 du Ju 87D) et le Ju 87D aurait un différentiel d'attaque de -5. Le différentiel d'attaque détermine la colonne utilisée sur la table de résultats du combat aérien. Pour chaque attaque, lancez deux dés et modifiez le jet comme indiqué sur la table. Le résultat du combat aérien se trouve à l'intersection du jet de dés modifié et de la colonne du différentiel d'attaque correct.

Exemple de combat aérien. Un chasseur Me 109 G6 (8F6) et un chasseur Fw 190 A2 (9F7) allemands interceptent une force américaine de deux bombardiers B-25D (4B5) escortés par un chasseur P-40 N (6F6), un chasseur P-38J (7F8) et un chasseur P-51 D5 (8F8).

Étape a. Le joueur de l'Axe alloue le Me 109 G6 contre un des chasseurs américains : il est alloué aléatoirement contre le P-40N. Le Fw 190 A2 essaie de contourner l'écran. Le joueur Alliés choisit d'envoyer les deux escortes restantes contre lui.

Étape b. Le P-40 N tire avec un différentiel de 0 : un 9 est obtenu, aucun effet. Le Me 109 G6 tire à +2, obtient 6, le P-40 N est endommagé.

Étape c. Le joueur Américain choisit aléatoirement l'ordre dans lequel les escortes non engagées attaqueront l'intercepteur en contournement. La première escorte à attaquer est le P-38J.

Étape d. Lors du premier round, le P-38J attaque le Fw 190 en contournement. Le différentiel est 0 : un 7 est obtenu, aucun effet (le Fw 190 ne peut pas tirer). Faute de résultat au premier round, le P-51 tire pendant le second round. Le différentiel est +1 : un 8 est obtenu, aucun effet (comme précédemment, le Fw 190 ne peut pas tirer).

Étape e. Le joueur de l'Axe alloue aléatoirement le Fw 190 A2 ayant réussi le contournement contre un des B-25D de la force en mission. L'autre B-25D est ignoré.

Étape f. Le Fw 190 A2 tire à +4 : un 5 est obtenu et modifié en 4 (à cause du type F attaquant un type B), ce qui élimine le B-25D. Le B-25D tire à -3 : un 7 est obtenu et modifié en 8 (à cause du type B attaquant un type F), aucun effet.

C. Patrouilles d'attaques.

Les chasseurs volent en mission de patrouilles d'attaques, comme expliqué dans la règle 20D. Les chasseurs en patrouille font des patrouilles d'attaques contre les unités aériennes du joueur en action, selon une procédure similaire au combat aérien. Contrairement au combat aérien, le joueur en

action ne peut pas attaquer les chasseurs en patrouille.

Lors de la résolution d'une patrouille d'attaque faite par des chasseurs en patrouille dans un hexagone, suivez cette procédure.

Le joueur en action se prépare pour la patrouille d'attaque comme pour le combat aérien (règle 21A ci-dessus), en formant l'écran d'escorte et la force en mission. Le joueur en réaction, par contre, ne forme pas de groupe d'engagement ou de contournement. À la place, le joueur en réaction alloue ses chasseurs en patrouille comme ci-dessous.

- 1) Sélectionnez aléatoirement un chasseur de l'écran, et allouez-le aléatoirement à un chasseur ennemi en patrouille. Répétez cette étape jusqu'à ce que chaque chasseur de l'écran soit alloué à un chasseur en patrouille, ou jusqu'à ce qu'un des deux joueurs n'ait plus d'unités aériennes à allouer.
- 2) Si le joueur en réaction a encore des chasseurs non alloués, sélectionnez aléatoirement une unité aérienne de la force en mission, et allouez-la aléatoirement à un chasseur en patrouille. Répétez cette étape jusqu'à ce que chaque unité aérienne de la force en mission soit alloué à un chasseur, ou jusqu'à ce qu'un des deux joueurs n'ait plus d'unités aériennes à allouer.
- 3) Si le joueur en réaction a encore des chasseurs non alloués, il alloue ces chasseurs supplémentaires contre les unités aériennes ennemies, en les distribuant aussi également que possible (par exemple, aucune unité aérienne ennemie ne peut se voir allouer trois chasseurs avant que chaque unité aérienne ennemie ne soit allouée à deux chasseurs). Pour allouer les chasseurs supplémentaires, le joueur en réaction choisit (pas au hasard) une unité aérienne ennemie et lui alloue aléatoirement un de ses chasseurs. Répétez cette procédure jusqu'à ce que tous les chasseurs supplémentaires soient alloués.

Le joueur en réaction résout les patrouilles d'attaque individuelles. Calculez le différentiel d'attaque (par la règle 21B3 ci-dessus) du chasseur en patrouille contre sa cible. Lancez un dé et consultez la table de patrouille d'attaque. Les résultats sont identiques à ceux du combat aérien (règle 21B2) et sont appliqués immédiatement.

Exemple. Un chasseur Me 109 G6 (8F6) attaque en patrouille un bombardier B-25D (4B5). Le différentiel d'attaque est +3 : le joueur en réaction obtient un 4 au dé, repoussant le B-25D.

Règle 22 — Tir Anti Aérien (AA)

Les unités aériennes peuvent subir un tir Anti Aérien (AA) ennemi lorsqu'elles volent pour certaines missions. Diverses unités terrestres, navales et

symboles de la carte ont des forces AA.

Il y a deux types d'unités AA : lourde et légère. Cette distinction est utilisée pour les unités AA, comme expliqué dans les règles et sur les tables (de plus, les unités de combat AA lourdes ont de l'ATEC, alors que les unités de combat AA légères n'en ont pas).

A. Capacités.

1. Unités de combat AA. Une unité de combat AA est une unité avec le symbole AA, une taille d'unité, et une force de combat imprimée (même si cette force imprimée est de 0). Une unité de combat AA a sa force AA imprimée dans le coin supérieur gauche de son pion.

2. Unités AA de position. Une unité AA de position n'a ni force de combat ni taille d'unité imprimée. Sa force AA est imprimée dans le coin supérieur gauche de son pion. Les unités AA de position fonctionnent quelque peu différemment des unités de combat régulières.

- Elles ont toutes une force de combat de 0, quel que soit le nombre de points de force AA qu'elles possèdent.
- Le nombre de ces unités dans un hexagone n'est pas limité, et la limite d'empilement ne les affecte pas.
- Pour le transport, chaque point de force AA de position compte pour 1/2 RE et possède de l'équipement lourd.
- Une unité AA de position n'a aucune capacité d'ATEC. Les unités AA de position ne sont pas comptées dans les calculs d'AEC ou d'ATEC.

Pendant son tour de jeu, le premier joueur peut librement disperser et recombinaison ses unités AA de position tant que le total de force AA de l'hexagone ne change pas. Par exemple, une unité AA de position de 2 points de force pourrait se disperser en deux unités AA de position de 1 point de force.

3. Autres forces avec de l'AA. Les unités navales, les fortifications portuaires, et les groupements divisionnaires d'artillerie Britanniques ont des forces AA légères, comme imprimées sur leurs pions.

Diverses autres unités terrestres ont des forces AA légères intrinsèques, comme indiqué sur le résumé AA intrinsèque. Par exemple, une division d'infanterie Britannique a 1 point AA légère.

Certains symboles de la carte ont des forces AA légères, comme indiqué sur la table AA intrinsèque, s'ils sont possédés par les joueurs indiqués. *Note :* la force AA intrinsèque d'un hexagone est la somme de toutes les forces AA intrinsèques des symboles qui s'y trouvent.

B. Résolution.

1. Restrictions. Pendant l'étape de tir AA d'une opération aérienne, le joueur en réaction peut faire des tirs AA contre les unités aériennes en missions de transport ou de bombardement dans l'hexagone

cible de l'opération. Le joueur ne peut pas faire de tirs AA contre les unités aériennes ennemies engagées dans d'autres missions. Par exemple, un joueur ne peut pas faire de tirs AA contre des chasseurs ennemis en mission d'escorte.

En général, toute la force AA d'un hexagone, excepté celle des unités navales, peut tirer sur les unités aériennes appropriées. Les exceptions sont :

- *Contre le Type HB.* Habituellement, seule l'AA lourde peut tirer contre les unités aériennes de type HB. L'AA lourde et légère, par contre, peuvent tous deux tirer sur une unité aérienne de type HB en mission de transport (comme un largage de mine aérien), de bombardement d'unités navales ennemies au port ou de patrouille de bombardement naval.
- *Contre des Unités Aériennes en mission de patrouille de bombardement naval.* Seule l'unité navale en mer dans l'hexagone avec la plus grande force AA peut tirer. Aucune autre unité avec de l'AA dans l'hexagone ne peut tirer. Par exemple, si des unités aériennes allemandes volent en mission de bombardement de patrouille navale contre un groupe naval Alliés composé d'un USN force d'intervention (AA 5) et plusieurs transports maritimes (AA 2 chacun), seul la force d'intervention peut tirer en AA.
- *Contre des unités aériennes en mission de bombardement des unités navales au port.* Toutes les unités AA non navales dans l'hexagone peuvent tirer, ainsi que l'unité navale au port avec la plus grande force AA. Par exemple, si des unités aériennes Alliés volent en mission de bombardement d'unités navales au port dans un port italien contenant 3 points AA de position, et plusieurs transports maritimes (AA 2 chacun) au port, l'AA de position et un transport peuvent tirer, avec un total de 5 points AA légers.
- *Contre des unités aériennes en mission de bombardement de port.* Toutes les unités AA non navales dans l'hexagone peuvent tirer, ainsi que l'unité navale au port avec la plus grande force AA. Aucune autre unité navale ne peut faire de tir AA.
- *Contre des unités aériennes en mission de bombardement de DAS.* Les unités terrestres attaquant un hexagone ennemi peuvent tirer en AA contre les unités aériennes ennemies en mission de DAS dans l'hexagone. Seules les unités terrestres participant à ce combat peuvent tirer. Totalisez les forces AA des unités attaquantes et divisez ce total par le nombre d'hexagones contenant des unités attaquant l'hexagone. Le résultat est la force du tir AA. *Exemple.* Des unités aériennes allemandes volent en DAS

au-dessus d'un hexagone. Le joueur Alliés attaque les unités allemandes dans cet hexagone à partir de trois hexagones différents : ces unités ont 4 points d'AA dans un hexagone, 0 dans le second, et 2 dans le troisième. Le joueur Alliés totalise 6 points AA et les divise par 3 (comme les attaquants occupent 3 hexagones). Ainsi le joueur Alliés tire contre les unités aériennes en DAS avec une force AA de 2.

Chaque point de force AA dans un hexagone peut tirer sur chaque unité aérienne ennemie qu'il a le droit d'attaquer. *Exemple.* 4 unités aériennes Alliés de type B bombardent un hexagone contenant un bataillon AA lourd de la Luftwaffe de 2 points. L'unité AA peut tirer 4 fois, en faisant une attaque à 2 points sur chaque unité aérienne.

2. Procédure. Pour chaque attaque AA, suivez cette procédure pour résoudre le tir AA.

- Totalisez la force AA apte à tirer sur l'unité aérienne cible.
- Trouvez la colonne de force AA appropriée sur la table de tir anti aérien. Utilisez la colonne qui se rapproche le plus (sans la dépasser) de la force d'attaque AA. Par exemple, un tir AA de 9 points utilise la colonne 7. *Note :* si la force de tir AA est inférieure à 1, le tir AA n'a aucun effet.
- Lancez deux dés et modifiez le total avec les modificateurs donnés sur la table de tir anti aérien.
- À l'intersection du résultat modifié et de la colonne de force AA se trouve le résultat. Les résultats sont identiques à ceux du combat aérien (règle 21B2) et sont appliqués immédiatement.

Règle 23 — Règles aériennes spéciales

A. Capacités des chasseurs.

1. Chasseurs-bombardiers. Une unité aérienne de type F volant en mission de bombardement a sa force d'attaque réduite de 2 (mais jamais inférieure à 1). Par exemple, un chasseur Spit 5 (7F6) en mission de bombardement aurait une force d'attaque de 5 (sa force de défense reste non modifiée à 6).

Pendant l'étape du combat aérien, un chasseur volant en mission de bombardement peut larguer son chargement de bombes pendant la préparation au combat. S'il le fait, le chasseur récupère sa force d'attaque imprimée, mais a sa force de bombardement réduite des $\frac{2}{3}$ pour le reste de l'opération aérienne (notez qu'un chasseur larguant sa cargaison de bombes garde une force minimale de bombardement, qui représente sa capacité de mitraillage).

2. Décollage en catastrophe. Si une base aérienne est dans l'hexagone cible d'une opération aérienne, les chasseurs du joueur en réaction qui se

trouvent dans la base peuvent décoller en catastrophe pendant l'étape de mouvement d'interception de l'opération. Les chasseurs actifs et inactifs peuvent décoller en catastrophe.

Un chasseur décollant en catastrophe fait une mission de transfert à 1 saut (règle 20A). Il ne peut pas être attaqué par une patrouille lorsqu'il décolle en catastrophe. Lorsqu'elle arrive à destination, l'unité aérienne devient inactive.

B. Vol avec étape.

Pendant l'étape de mouvement d'une opération aérienne, les unités aériennes du joueur en action peuvent faire une étape de vol avant d'engager leur mission. Une unité aérienne fait un vol avec étape en volant en mission de transfert à 1 saut (règle 20A). Elle peut être attaquée par une patrouille lorsqu'elle vole avec étape. Lorsqu'elle arrive à la base aérienne de l'étape, l'unité commence sa mission. Par exemple, le joueur en action à l'intention de faire voler un chasseur en mission d'escorte. Il lui fait d'abord voler une étape jusqu'à une base aérienne à portée de transport. Depuis cette base aérienne d'étape, il démarre sa mission d'escorte. Notez que : 1) un transport ne peut pas emmener de cargaison lorsqu'il vole avec étape (car il n'a pas encore commencé sa mission de transport) et 2) les unités aériennes ne peuvent faire une étape que pendant l'étape de mouvement de la mission, et jamais pendant l'étape de mouvement d'interception ou de retour à la base.

Une unité aérienne ne peut pas faire d'étape si elle vole en mission de bombardement de DAS ou de patrouille de bombardement naval.

C. Portée étendue.

Les unités aériennes peuvent voler en portée étendue dans certaines missions.

- Les chasseurs peuvent voler en portée étendue en mission d'escorte et de CAP. Un chasseur volant en portée étendue double sa portée de mission, mais ses forces d'attaque et de défense sont réduites de 2 chacune (mais jamais en dessous de 1).
- Les bombardiers et les unités aériennes de transport peuvent faire la plupart des missions de bombardement en portée étendue en emportant une cargaison de bombes réduite. Les missions de bombardement de DAS, par contre, ne peuvent pas être faites en portée étendue. Un bombardier ou un transport volant en portée étendue double sa portée de mission, mais ses forces de bombardement sont réduites de $\frac{2}{3}$. *Exemple* : un bombardier avec une force de bombardement de 3-6 aurait sa force tactique réduite à 1 et sa force stratégique réduite à 2.
- Les transports peuvent voler en mission en portée étendue. Un transport volant en mission de transport régulier, parachutage, ou largage de mines étendue double sa portée

de mission, mais réduit de moitié sa capacité de cargaison.

- Alternativement, un transport peut faire une mission de transport régulière en aller simple en portée étendue, avec une portée égale à trois fois sa valeur de mouvement imprimée et une capacité de cargaison réduite de moitié.

Une unité aérienne avec un astérisque après sa capacité de mouvement voit sa portée multipliée par 1,5, au lieu de la doubler, lorsqu'elle vole en mission à portée étendue. *Note*. Il n'y a qu'une seule unité aérienne de ce type dans *Second Front*, le Lanc britannique, avec une valeur de mouvement de 40*. Sa portée étendue est de 60 hexagones.

Une unité aérienne volant en portée étendue peut aussi retourner à la base en utilisant sa portée étendue.

D. Planeurs.

Les unités aériennes de types GT et GHT sont des planeurs, avec les mêmes capacités de cargaisons que les types T et HT (respectivement). Les planeurs ont une valeur de mouvement imprimée de « T ». Ils ne peuvent pas voler par eux-mêmes, mais doivent être remorqués. Une unité aérienne de transport non planeur peut remorquer un planeur. Le transport peut emporter une cargaison normale lorsqu'il remorque. Empilez le planeur avec l'unité qui le remorque. Ces deux unités aériennes sont traitées comme une seule unité aérienne pour tout ce qui les concernent. Modifiez la force de défense aérienne du remorqueur par la force de défense du planeur. Par exemple, un Ju 52 (1T2) remorquant un DFS 230 (0GT-1) a une force de défense de 1. N'importe quel résultat de combat (de la patrouille d'attaque, combat aérien, ou tir anti aérien) affecte également le remorqueur et le planeur.

Un transport ne peut pas voler en portée étendue lorsqu'il remorque un planeur.

Un planeur ne compte jamais dans la capacité d'une base aérienne.

Un planeur est éliminé (retiré du jeu et placé dans la case des unités aériennes éliminées) immédiatement après son utilisation dans une mission de parachutage.

Lorsqu'un planeur est utilisé en mission de transport régulier, lancez un dé lorsque le planeur atterrit dans une base aérienne. Sur un résultat de 5 ou 6, le planeur est éliminé. *Note*. Un planeur ne peut être éliminé que par le transport. Il peut faire des transferts sans risque d'élimination.

E. Capacités des bombardiers.

1. Bombardiers en piqué. Lors de l'utilisation de la table de bombardement, les unités aériennes de type D ont leur jet de dé de bombardement modifié par +1. Ce modificateur n'est pas utilisé si un autre type de bombardier combine ses forces d'attaque avec ces unités pour faire un bombardement.

2. Bombardiers lourds. Les unités aériennes de

type HB ne peuvent pas opérer (décoller et atterrir) depuis un aéroport temporaire. Ils ne peuvent pas faire de vols avec étape. Ils ne peuvent pas voler en mission de bombardement de soutien au sol ou de soutien aérien défensif.

F. Avions à roquettes et à réaction.

Les unités aériennes avec le préfixe R sont des avions propulsés par roquettes. Celles avec le préfixe J sont propulsées par réaction. Les unités aériennes à roquettes et à réaction ne peuvent pas décoller ou atterrir depuis un aéroport temporaire.

La portée d'interception d'un chasseur à roquettes est sa valeur de mouvement.

Un avion à roquettes ne peut pas faire de vol avec étape.

G. Opérations aériennes de nuit.

Une opération aérienne se produit soit pendant le jour, soit pendant la nuit (les règles précédentes décrivent les opérations aériennes de jour). Au début d'une opération aérienne, le joueur en action déclare si c'est une opération de jour ou de nuit.

Pour cette règle, une unité aérienne de nuit est toute unité aérienne avec le préfixe N devant son type d'unité (comme NB ou NF). Toutes les autres unités aériennes sont des unités de jour. La présence du préfixe N ne change pas les capacités générales d'une unité aérienne. Par exemple, une unité aérienne de type NB est traitée comme une unité aérienne de type B en combat aérien et pour le tir AA. Les unités aériennes de nuit ne sont pas restreintes aux opérations de nuit et peuvent participer aux opérations de jour, sans pénalités. Les unités aériennes de jour peuvent participer aux opérations de nuit, mais sont pénalisées lorsqu'elles le font.

Les missions suivantes peuvent être faites de nuit.

- Les unités aériennes peuvent voler en mission de transfert et de transport de nuit.
- Les unités aériennes peuvent voler en mission de bombardement stratégique de nuit, mais pas en mission de bombardement tactique.
- Les chasseurs nocturnes (uniquement) peuvent voler en CAP de nuit. Les unités aériennes volant en CAP de nuit ne peuvent pas interagir avec les unités aériennes volant en opération aérienne de jour. De même, les unités aériennes en CAP de jour ne peuvent pas interagir avec les unités aériennes opérant de nuit.
- Notez qu'aucun chasseur ne peut voler en escorte de nuit.

Les unités aériennes de jour sont pénalisées comme suit lorsqu'elles volent de nuit.

- Une unité aérienne de jour voit sa force d'attaque réduite à 0 (et ne peut donc pas tirer en combat aérien) pendant la nuit.
- Une unité aérienne de jour voit sa force de bombardement réduite de moitié lorsqu'elle

bombarde de nuit.

- Une unité aérienne de jour volant pendant la nuit peut se crasher à l'atterrissage lorsqu'elle retourne à la base. Un résultat *succès* signifie que l'unité atterrit sans problèmes. Un résultat *échec* signifie que l'unité se crashe à l'atterrissage et devient immédiatement endommagée. Retirez l'unité aérienne du jeu et placez-la dans la case des unités aériennes endommagées. Ajoutez un modificateur de +2 au dé pour de telles unités.

H. Codes des unités aériennes.

Les unités aériennes peuvent avoir un ou plusieurs codes, comme indiqué sur la table d'identification des unités. Les codes définissent certaines capacités spécifiques ou spéciales des unités aériennes, et ces capacités modifient souvent les jets de dés de bombardement ou de tirs AA, comme indiqué dans les tables appropriées. De plus, les unités aériennes avec des codes ont les capacités suivantes.

1. L : Basse altitude. Les unités aériennes avec un code L opèrent presque exclusivement à basse altitude, et les effets sont indiqués par les modificateurs de la table du tir AA.

2. T : Capacité anti chars. Les unités aériennes avec un code T sont équipées d'un armement spécial anti chars. Lorsqu'elles volent en mission de soutien aérien défensif dans un hexagone, comptez une unité aérienne avec un code T comme 3 RE d'ATEC complets. Comptez ces RE pour la proportion d'ATEC, mais pas dans le total de RE. *Exemple.* Une unité aérienne avec un code T vole en mission de DAS dans un hexagone contenant deux divisions d'infanterie (chacune 3 RE sans ATEC). Lors du calcul de la proportion d'ATEC pour l'hexagone, il y a 3 RE d'ATEC (grâce à l'unité aérienne) et un total de 6 RE (les deux divisions). La proportion d'ATEC est donc de $\frac{1}{2}$ (3/6).

3. C : Capacité porte-avions. Les unités aériennes avec un code C sont entraînées et équipées pour opérer à partir de porte-avions. Les unités aériennes avec un code C (uniquement) peuvent atterrir et voler en mission à partir de groupes de porte-avions (les groupes de porte-avions sont décrits dans la règle 27A). Une unité aérienne avec un code C n'est pas obligée de se baser sur un porte-avions : elle peut utiliser n'importe quelle base aérienne.

4. F : Hydravion & Bateau volant. Les unités aériennes avec un code F sont composées d'hydravions ou de bateaux volants. Une unité aérienne avec un code F doit se trouver dans une base aérienne située dans un hexagone de mer ou de lac partiel. Elle ne peut pas utiliser d'autres bases aériennes.

Une unité aérienne avec un code F peut voler en mission de transport régulier (règle 20F1) et atterrir avec sa cargaison dans n'importe quel hexagone de

mer ou de lac partiel sous possession amie. Elle ne peut pas, par contre, faire une mission en aller simple de cette manière.

5. S : Capacité anti navire. Les unités aériennes avec un code S sont entraînées et spécialisées pour attaquer les unités navales, comme indiqué par les modificateurs de la table de bombardement.

6. M : Missiles anti navires. Les unités aériennes avec un code M transportent des missiles anti navires pour attaquer les unités navales. Lorsqu'une unité aérienne avec un code M vole en mission de bombardement d'unités navales au port ou en patrouille de bombardement naval, sa force de bombardement tactique est doublée, et l'attaque utilise le modificateur de bombardement du code M.

7. V : Torpilles anti navires. Les unités aériennes avec un code V sont spécialement entraînées pour attaquer les unités navales, comme indiqué par les modificateurs de la table de bombardement. Lorsqu'une unité aérienne avec un code V vole en mission de patrouille de bombardement naval, elle peut :

- emporter une cargaison de bombes standards, opérant comme une unité aérienne avec un code S ;
- emporter des torpilles, en doublant sa force de bombardement tactique.

À cause des défenses portuaires (comme les filets anti-torpilles), une unité aérienne avec un code V en mission de bombardement d'unités navales au port n'emporte pas de torpilles. À la place, elle emporte une cargaison de bombes standard, et opère comme une unité aérienne avec un code S.

8. B : Bombardement à haute précision. L'unité aérienne avec un code B (le Lanc britannique 3HB5 2-18/B/40*) est hautement entraîné au bombardement de précision. Lorsqu'il vole en mission de bombardement tactique en utilisant la table de bombardement, il utilise sa force de bombardement stratégique au lieu de sa force de bombardement tactique. Par exemple, lorsqu'il vole en mission de bombardement de défense côtière, il a une force de bombardement de 18, et non de 2.

9. I : Intercepteurs dédiés. Les unités aériennes avec un code I sont des intercepteurs dédiés à la défense ponctuelle. Elles ne peuvent voler qu'en mission d'interception ou de transfert.

10. X : Unités aériennes fragiles. Les unités aériennes avec un code X sont très fragiles (comme le bombardier allemand « Mistel »). Une unité aérienne avec un code X qui part en mission est automatiquement endommagée lors de l'étape de retour à la base. Retirez-la du jeu et placez la dans la case des unités aériennes endommagées.

I. Bases spéciales Alliés.

1. Cases hors carte. À cause du grand nombre d'unités aériennes Alliés généralement basées en Angleterre et en Afrique du Nord, le joueur Alliés peut utiliser les cases hors carte au lieu des bases

aériennes spécifiques de ces régions.

Pour les règles du jeu, une case hors carte a une capacité de base aérienne illimitée. Les unités aériennes basées en Angleterre peuvent utiliser la case hors carte Angleterre comme base aérienne. Les unités aériennes basées en Afrique du Nord peuvent utiliser la case hors carte Afrique du Nord comme base aérienne.

Une unité aérienne dans une case hors carte peut décoller depuis n'importe quelle base aérienne ou hexagone de terrain dégagé complet dans la région de la case. Par exemple, une unité aérienne dans la case hors carte d'Angleterre peut décoller depuis n'importe quelle base aérienne ou hexagone de terrain dégagé complet en Angleterre.

Une unité aérienne peut atterrir dans une case hors carte en atterrissant sur n'importe quelle base aérienne ou dans n'importe quel hexagone de terrain dégagé dans la zone de la case.

2. Cases de garnisons. Le joueur Alliés est obligé de maintenir des garnisons dans différentes régions (règle 37E), y compris quelques garnisons d'unités aériennes. Lorsqu'une unité aérienne est en garnison, placez la dans la case de garnison appropriée de l'aide de jeu aérienne.

Deux garnisons aériennes, une pour l'Angleterre et une pour l'Afrique du Nord, sont sur la carte. Lors de l'entrée et de la sortie des garnisons dans ces régions, le joueur déplace simplement les unités aériennes entre les cases de garnisons et hors carte, selon ce qui est nécessaire. Par exemple, lorsque le joueur Alliés décide d'ajouter une unité aérienne à la garnison de défense de l'Angleterre, il choisit une unité aérienne de la case hors carte d'Angleterre et la place dans la case de garnison de défense de l'Angleterre.

Deux garnisons aériennes, une pour le Moyen Orient et une pour le Proche Orient sont hors carte. Pour *Second Front*, les unités aériennes dans la case hors carte d'Afrique du Nord peuvent entrer et sortir de ces cases de garnisons comme pour la garnison d'Afrique du Nord. Les deux cases de garnisons supplémentaires pour l'Islande et les Balkans sur l'aide de jeu Alliés ne sont pas utilisées dans *Second Front*.

Lorsqu'elle est en garnison, une unité aérienne ne peut pas effectuer de mission.

J. Forces Alliés anti navires.

Les unités aériennes indiquées dans les OB aériens anti navires Alliés sont dédiées aux forces anti navires. Ces unités aériennes peuvent être basées uniquement dans les cases hors carte d'Angleterre et d'Afrique du Nord. Elles ne peuvent voler qu'en mission de patrouille de bombardement naval.

Note : pour simplifier le jeu, distinguez les forces anti navires des autres unités aériennes dans les cases hors carte par tous moyens à votre convenance.

Règle 24 — Parachutages

La mission de parachutage (règle 20F2) détaille la façon dont sont transportés et parachutés les points de ravitaillement et les unités parachutistes dans les hexagones cibles. Les unités terrestres avec le symbole de parachute, aéroporté/planeur ou para commando sont des unités parachutistes. *Note.* Les unités avec le symbole d'infanterie parachutiste ne sont pas de unités parachutistes. Le terme parachute n'est ici qu'une désignation honoraire.

Les unités et le ravitaillement peuvent être parachutés dans n'importe quel hexagone terrestre, y compris les hexagones occupés par des unités ennemies (selon la règle 20F2).

A. Désorganisation.

Une unité aérienne parachutiste peut subir une désorganisation lorsqu'elle est parachutée. Un point de ravitaillement peut être perdu lorsqu'il est parachuté. Pendant l'étape de résolution de mission, lancez un dé pour chaque unité ou point de ravitaillement parachuté et consultez la table de désorganisation de parachutage. Modifiez le dé comme indiqué sur la table, trouvez le résultat et appliquez-le immédiatement. Les résultats sont :

- **Pas d'effet** : l'unité ou le point de ravitaillement atterrit sans problème ;
- **Perdu** : le point de ravitaillement est perdu et est retiré du jeu ;
- **Désorganisée** : l'unité est désorganisée et voit sa force de combat réduite de moitié ;
- **Gravement désorganisée** : l'unité est désorganisée, sa force de défense est réduite de moitié et sa force d'attaque est de zéro ;
- **Éliminée** : l'unité est immédiatement éliminée.

Une unité qui est désorganisée le reste jusqu'à la prochaine phase initiale amie. Par exemple, une unité de parachutistes Alliés désorganisée pendant le tour de jeu Alliés reste désorganisée pour le restant du tour de jeu Alliés et pour le tour entier du joueur de l'Axe suivant.

B. Opérations terrestres.

1. Possession de l'hexagone. Une unité parachutable non désorganisée gagne immédiatement la possession de l'hexagone dans lequel elle est parachutée, si cet hexagone n'est pas occupé par des unités ennemies. Une unité désorganisée ne peut pas gagner la possession de l'hexagone. *Exemple.* Une unité de parachutistes Alliés atterrit dans un hexagone inoccupé possédé par l'Axe et contenant une base aérienne. L'unité est désorganisée lors du parachutage dans l'hexagone. Par conséquent, elle ne gagne pas la possession de l'hexagone et le joueur Alliés est incapable d'utiliser la base aérienne qui s'y trouve.

2. Écrasement aéroporté. Les unités parachutées dans un hexagone occupé par l'ennemi peuvent écraser les unités qui s'y trouvent si elles satisfont

aux conditions d'écrasement (règle 13, en ignorant tous les coûts en MP). L'écrasement se produit pendant l'étape de résolution de mission de l'opération aérienne, après que toutes les unités parachutées dans l'opération aient atterri. Seules les unités parachutées pendant cette opération peuvent participer à l'écrasement aéroporté de l'hexagone. Les autres unités amies ne peuvent pas se joindre à cet écrasement.

3. combat. Les unités parachutées dans un hexagone occupé par des unités ennemies doivent les attaquer pendant la phase de combat. Si les deux camps occupent toujours l'hexagone à ce moment. Les unités amies dans d'autres hexagones peuvent se joindre à l'attaque, conformément aux règles de combat standard.

Si les unités parachutées sont gravement désorganisées (force d'attaque de 0) et sont obligées d'attaquer, et qu'il n'y a pas d'unité terrestre avec une force d'attaque supérieure à 0 participant à l'attaque, les unités attaquantes sont automatiquement éliminées (notez que ceci se produit même s'il y a du soutien au sol ou du soutien d'artillerie disponible pour les unités attaquantes).

Lorsque différents camps occupent le même hexagone, le combat est résolu normalement sauf pour le résultat AS. Lors d'un résultat AS, les unités parachutées dans l'hexagone occupé traitent le résultat comme un AR. Toutes les autres unités traitent le résultat comme un AS.

Les unités qui retraitent sont soumises aux effets des ZoC dans lesquelles elles entrent, y compris les ZoC des unités ennemies dans l'hexagone duquel elles retraitent. *Exemple.* Un régiment de parachutiste saute dans un hexagone occupé par une division ennemie. Pendant la phase de combat, le régiment de parachutiste doit attaquer et le résultat l'oblige à retraiter. Comme tous les hexagones adjacents sont dans la ZoC de la division de l'hexagone du parachutage, le régiment de parachutiste est éliminé.

4. Points de ravitaillement. Un point de ravitaillement peut être parachuté dans un hexagone possédé par l'ennemi pendant un tour de jeu. Par contre, si cet hexagone est toujours possédé par l'ennemi à la fin de ce tour de jeu, le point de ravitaillement qui s'y trouve est retiré du jeu.

C. Planification et préparation.

Les débarquements aéroportés impliquant des unités (mais pas des points de ravitaillement) doivent être planifiés à l'avance : l'hexagone cible d'une mission de parachutage et les unités à y parachuter doivent être planifiés au moins un tour à l'avance.

Pendant la phase initiale du joueur et au moins un tour de jeu avant une opération de parachutage, le joueur note l'identité des unités impliquées dans l'opération aéroportée ainsi que l'hexagone cible de cette opération. Une unité ne peut avoir qu'une

seule opération planifiée à la fois. Une fois planifiée, une opération peut être annulée, au choix du joueur pendant une phase initiale amie suivante, et une nouvelle opération peut être planifiée pour l'unité à ce moment. Un joueur peut aussi annuler une opération pendant la phase où elle doit se dérouler.

Pendant une phase initiale, une opération ne peut pas être planifiée pour une unité qui se trouve dans une ZoC ennemie à ce moment. Une fois qu'une opération est planifiée pour une unité, elle doit être annulée si l'unité se trouve dans une ZoC ennemie, attaque, ou est attaquée à n'importe quel moment entre la planification et la résolution de l'opération. Si, pour n'importe quelle raison, l'unité n'est pas capable de participer à l'opération pendant la phase durant laquelle elle doit prendre place, l'opération doit être annulée. Une opération de parachutage peut être planifiée à l'avance pour se produire au tour où une unité arrive en renforts.

D. Unités aéroportées et planeurs.

Une unité aérienne avec le symbole aéroporté/planeur peut faire un parachutage uniquement si elle est transportée par des planeurs. Par exemple, un régiment aéroporté utiliserait deux unités aériennes de type GT pour exécuter un parachutage.

E. HQ Alliés aéroportés.

Le HQ d'une division Alliés aéroportée a deux faces : une aéroportée et une parachutiste.

- Un HQ aéroporté peut être transporté en mission de transport régulier, comme une unité à 1 RE sans équipement lourd. Il n'est pas parachutiste.
- Un HQ parachutiste peut être parachuté pendant une mission de parachutage, comme une unité à 1 RE sans équipement lourd. Ce HQ est marqué de l'indicateur de soutien, ce qui indique qu'il peut fournir du soutien pour 1 RE d'unités. Il ne peut pas fournir de soutien s'il est désorganisé.

Un joueur peut librement convertir ses HQ entre parachutistes et aéroportés pendant sa phase initiale, tant que ce HQ peut tracer une ligne de ravitaillement jusqu'à une source de ravitaillement régulière.

Le joueur Alliés ne peut utiliser que la face aéroportée d'un HQ pour réassembler une division aéroportée, et non sa face parachutiste.

Règle 25 — Système de recombplètement aérien

Pendant le déroulement du jeu, les joueurs regroupent les unités aériennes, reçoivent des renforts et des recombpléments, et doivent retirer des unités aériennes. Un joueur accomplit ces activités de recombpléments aériens à l'intérieur d'une trame du cycle de recombplètement aérien. Un cycle de recombplètement aérien est composé de quatre tours de jeu consécutifs à partir de chaque tour de jeu I de

chaque mois impair (Jan I, Mar I, May I, Jul I, Sep I, Nov I). Toutes les activités de recombplètement sont accomplies pendant la phase initiale du joueur. Les OB listent les renforts et recombpléments disponibles dans le jeu.

Les diverses activités se produisent comme indiqué ci-dessous. Chaque joueur suit ces procédures séparément pour chacune de ses organisations (voir règle 16B3c).

A. Regroupement.

Pendant la phase initiale, le premier joueur peut regrouper les paires d'unités aériennes endommagées. Pour chaque paire, les unités aériennes doivent avoir un modèle, type et code identiques. *Exemples.* Une paire de 7F8 P-51B 2-1/18 peut se regrouper. Par contre, les paires suivantes ne le peuvent pas : un 5A6 B-25J 4-3/24 avec un 5B6 B-24J 3-6/24 (types différents), un 4A5 A-20G5 4-1/19 avec un 5A6 A-20G20 5-2/19 (modèles différents), ou un 4B5 Ju 88 A4 3-7 S 26 avec un 4B5 Ju 88 A4 3-7 26 (codes différents).

Pour chaque paire regroupée, placez une des unités aériennes de la paire dans la case Éliminées de sa table aérienne, et recevez l'autre en renfort (règle 25C ci-dessous).

Un joueur n'est pas obligé de regrouper ses unités aériennes. Le regroupement n'oblige pas à dépenser des points de recombpléments aériens (ARP, règle 25D ci-dessous).

B. Retraits.

Les ordres de bataille aériens nécessitent occasionnellement que les joueurs retirent des unités aériennes du jeu. Retirez n'importe quelle unité aérienne qui satisfait aux spécifications de l'OB, comme suit.

- Si c'est possible, retirez une unité aérienne en jeu (active ou inactive).
- S'il n'y en a aucune en jeu, retirez une unité aérienne endommagée, si possible. Si une unité aérienne endommagée est retirée, le propriétaire doit dépenser suffisamment d'ARP pour la réparer.
- S'il n'y a pas d'unités aériennes endommagée de disponible, retirez une unité aérienne éliminée. Si une unité aérienne éliminée est retirée, le propriétaire doit dépenser suffisamment d'ARP pour la replacer.

Lorsqu'il y a une dépense d'ARP obligatoires dû aux conditions ci-dessus, le joueur doit les dépenser avant de dépenser des ARP pour faire autre chose. Si un joueur n'a pas assez d'ARP, il doit garder une trace de ses obligations d'ARP. Lorsqu'il recevra des ARP ultérieurement, il devra satisfaire à ses obligations d'ARP.

C. Renforts.

Les joueurs reçoivent des renforts aériens pendant le jeu. Un joueur place ses renforts sur la carte pendant sa phase initiale, comme des unités aériennes actives dans n'importe quelle base aérienne

amie non isolée avec une capacité de 1 ou plus.

Si un joueur a à la fois des renforts et des retraits pour le même type d'unité aérienne pendant le même tour, suivez cette procédure : pour chaque unité aérienne en jeu qui est retirée, placez un renfort du même type (s'il y en a de disponible) en tant qu'unité aérienne active dans la base de l'unité aérienne retirée. *Exemple.* Pendant la phase initiale d'un tour de jeu Alliés, le joueur Alliés reçoit cinq unités aériennes de type F (deux P-38G, deux P-47D, et un P-51B) en renforts et est obligé de retirer trois unités aériennes de type F (trois P-40N). Donc, pour chacun des trois P-40N retiré, le joueur Alliés doit placer un renfort de type F dans la base de chaque P-40N retiré. Les deux chasseurs restants peuvent être placés comme le joueur Alliés le désire.

Les renforts aériens incapables d'entrer en jeu pour quelque raison que ce soit sont éliminés.

D. Recomplètements.

Les joueurs reçoivent des Points de Recomplètement Aérien (ARP) pendant les phases initiales de chaque début de cycle aérien. Les joueurs utilisent les ARP pour replacer les unités aériennes éliminées et réparer les unités aériennes endommagées. Un joueur peut dépenser ou accumuler des ARP comme suit.

- *Si l'allocation d'ARP du joueur pour le cycle aérien en cours est de 2 ou plus.* Pendant une phase initiale, le joueur en phase peut dépenser jusqu'à la moitié de son allocation d'ARP pour le cycle aérien en cours, s'il lui reste assez d'ARP. *Exemple.* Un joueur reçoit 7 ARP au début d'un cycle aérien. Il ne peut pas en dépenser plus de 3,5 (la moitié de 7) pendant n'importe quelle phase initiale de ce cycle aérien.
- *Si l'allocation d'ARP du joueur pour le cycle aérien en cours est inférieure à 2.* Pendant une phase initiale, le joueur en phase peut dépenser toute son allocation d'ARP pour le cycle aérien en cours, s'il lui reste assez d'ARP.
- Si un joueur a encore des ARP non dépensés à la fin d'un cycle aérien, il peut accumuler jusqu'à 2 ARP pour les utiliser pendant le prochain cycle. Il perd tous les ARP en excès.

1. Remplacement. Un joueur peut dépenser deux ARP pour replacer une unité aérienne de la case Éliminées. Placez l'unité aérienne sur la carte pendant la phase initiale, comme une unité aérienne active dans n'importe quelle base aérienne amie non isolée avec une capacité de 1 ou plus.

2. Réparation. Un joueur peut dépenser un ARP pour réparer une unité aérienne endommagée. Placez l'unité aérienne sur la carte pendant la phase initiale, comme une unité aérienne active dans n'importe quelle base aérienne amie non isolée avec une capacité de 1 ou plus.

Règle 26 — La guerre aérienne stratégique

De façon générale, la conduite de la guerre aérienne stratégique est un élément secondaire dans ce jeu et est simulée de façon abstraite. Divers effets de la guerre aérienne stratégique (la destruction des réserves allemandes de fuel et des installations de transport) sont représentés dans le jeu, et les deux joueurs peuvent occasionnellement utiliser directement une partie de leur capacité aérienne stratégique pendant le jeu.

A. Effets de la guerre aérienne stratégique.

À partir du tour May I 44, le joueur Alliés note la progression de la guerre aérienne stratégique. Utilisez la piste aérienne de la table aérienne Alliés pour indiquer le statut de la guerre aérienne stratégique. Ce statut reste à 0 jusqu'à May I 44.

Pendant chaque phase initiale Alliés à partir de May I 44, le joueur Alliés vérifie la progression de la guerre aérienne stratégique. Lancez un dé et consultez la table du statut de la guerre aérienne stratégique, en appliquant tous les modificateurs adéquats. Appliquez ce résultat, qui peut augmenter le statut de la guerre aérienne stratégique.

La guerre aérienne stratégique a des effets lorsque son statut atteint différents niveaux, comme indiqué sur la table des effets de la guerre aérienne stratégique. Lorsqu'un effet est obtenu, il affecte immédiatement le jeu. Une fois qu'un effet est obtenu, il reste appliqué jusqu'à la fin de la partie. Les effets suivants sont possibles.

1. Limite de portée étendue. Le joueur de l'Axe peut faire un maximum de une opération aérienne à portée étendue par théâtre de l'Axe et par tour de jeu. Les unités aériennes de l'Axe ne peuvent pas voler en portée étendue sauf en opération de portée étendue. Pendant une telle opération, les unités aériennes de l'Axe peuvent (mais n'y sont pas obligées) voler en portée étendue (conformément aux règles standard, règle 23C).

2. Pourcentage de fuel de l'aviation. Le manque de fuel limite le nombre d'unités aériennes de l'Axe qui peuvent voler en mission pendant un tour.

- 75% : seules 75% (3 sur 4) des unités aériennes actives de l'Axe peuvent voler en mission. À appliquer lorsque les unités aériennes de l'Axe entament leurs missions. Comptez les unités aériennes qui entament leur mission : lorsque la troisième unité aérienne entame sa mission, une unité aérienne active devient immédiatement inactive, sans être partie en mission. À chaque fois que c'est le cas, recommencez le compte (de cette façon, pas plus de 3 unités sur 4 ne partiront en mission).
- 67% : seules 67% (2 sur 3) des unités aériennes actives de l'Axe peuvent voler en mission. À appliquer comme ci-dessus, en

rendant une unité aérienne inactive lorsque la deuxième unité aérienne entame sa mission.

- 50% : seules 50% (1 sur 2) des unités aériennes actives de l'Axe peuvent voler en mission. À appliquer comme ci-dessus, en rendant une unité aérienne inactive à chaque fois qu'une unité aérienne part en mission.
- 33% : seules 33% (1 sur 3) des unités aériennes actives de l'Axe peuvent voler en mission. À appliquer comme ci-dessus, en rendant deux unités aériennes inactives dès qu'une unité aérienne part en mission.
- 25% : seules 25% (1 sur 4) des unités aériennes actives de l'Axe peuvent voler en mission. À appliquer comme ci-dessus, en rendant trois unités aériennes inactives dès qu'une unité aérienne part en mission.

Gardez une trace du pourcentage de manque de fuel sur la piste aérienne de la table aérienne de l'Axe. Par exemple, si le manque de fuel est de 75%, placez le marqueur « Low Fuel 00 » dans la case 70, et le marqueur « Low Fuel 0 » dans la case 5.

3. Pourcentage de capacité ferroviaire. Pour chaque réseau ferroviaire de l'Axe, seul le pourcentage donné de la capacité de ce réseau est disponible à l'utilisation. Par exemple, si le réseau ferroviaire Français a actuellement une capacité de 50, et que le résultat 90% de la capacité ferroviaire s'applique, alors la capacité de l'Axe pour ce réseau sera de 45. Calculez la capacité utilisable avant de dépenser des points de ressources pour augmenter temporairement la capacité. C'est la capacité utilisable et non pas la capacité totale qui détermine le nombre de points de ressources pouvant être dépensés sur ce réseau (voir la règle 7A4 pour les détails sur les réseaux ferroviaires et les capacités).

4. Manque de fuel terrestre. Pendant chaque phase d'exploitation de l'Axe, chaque unité c/m de l'Axe voit sa capacité de mouvement réduite de moitié à cause du manque de fuel. Par exemple, une division de Panzer 20-10 ravitaillée a une capacité de mouvement de 5 lors de sa phase d'exploitation.

5. Manque de fuel terrestre aggravé. En plus des effets du manque de fuel terrestre (ci-dessus), pendant chaque phase de mouvement de l'Axe, chaque unité c/m de l'Axe a sa capacité de mouvement réduite de 2 MP. Par exemple, une division de Panzer 20-10 allemande ravitaillée aurait une capacité de mouvement de 8 pendant la phase de mouvement et de 5 pendant la phase d'exploitation).

6. Limite de ligne de ravitaillement. Les longueurs de lignes de ravitaillement terrestres et routières de l'Axe sont réduites, comme indiqué sur le résumé du ravitaillement.

B. Capacité aérienne stratégique allemande.

L'OB aérien stratégique de la Grande Allemagne donne les capacités aériennes stratégiques. Utilisez

la case d'unités aériennes stratégiques de la Grande Allemagne sur la table aérienne de l'Axe pour y placer ces unités aériennes.

Au début de n'importe quelle phase initiale, le joueur de l'Axe peut demander l'utilisation de sa capacité aérienne stratégique pour un effort spécial. Un effort spécial dure le tour de jeu de l'Axe, qui peut utiliser jusqu'à la moitié des unités aériennes de la case aérienne stratégique (arrondir les fractions à l'inférieur). Notez les modèles et les valeurs des unités aériennes demandées par le joueur de l'Axe.

Les unités aériennes demandées pour un effort spécial arrivent en renfort pendant la phase initiale du tour d'effort spécial. Le joueur de l'Axe les utilise comme ses autres unités aériennes pendant ce tour de jeu.

Lorsqu'il appelle les unités aériennes, le joueur de l'Axe reçoit aussi les ARP comme indiqué sur son OB aérien stratégique pour le cycle aérien en cours (il les reçoit à chaque fois qu'il appelle sa capacité aérienne stratégique pour un effort spécial). Il ajoute ces ARP à son total d'ARP actuel.

À la fin de son tour de jeu, le joueur de l'Axe doit ramener les unités aériennes dans la case aérienne stratégique. Pour chaque unité aérienne de modèle et valeurs spécifique demandée, le joueur de l'Axe doit ramener une unité aérienne du même modèle et valeurs, comme suit.

- Si une telle unité aérienne, active ou inactive, est en jeu dans une base aérienne, retirez-la du jeu et placez la dans la case aérienne stratégique.
- Si la condition ci-dessus ne peut pas être satisfaite, retirez une telle unité aérienne de la case Endommagées ou Éliminées et placez la dans la case aérienne stratégique. Une fois que s'est fait, le joueur doit dépenser 1 ARP pour une unité aérienne endommagée, ou 2 ARP pour une unité aérienne éliminée. Si le joueur de l'Axe n'a pas suffisamment d'ARP pour payer ces coûts, il maintient un déficit, comme pour le retrait des unités aériennes endommagées ou éliminées (voir règle 25B).

Note. Le joueur de l'Axe n'est pas obligé de ramener dans la case aérienne stratégique exactement les mêmes unités aériennes qu'il a demandées. Il doit simplement ramener n'importe quelles unités aériennes du même modèle et valeurs que celles qu'il a demandé.

Le joueur de l'Axe peut appeler sa capacité aérienne stratégique jusqu'à 5 fois par an (1943, 1944 et 1945). Le joueur de l'Axe, par contre, ne peut pas appeler cette capacité dans un scénario où il ne contrôle pas le théâtre Ouest.

C. Capacité aérienne stratégique Alliés.

Le joueur Alliés a quatre forces aériennes stratégiques, deux (une américaine et une britannique)

par théâtre, comme indiqué dans la table des capacités aériennes stratégiques Alliés. Chaque force aérienne a un certain nombre de pions d'ailes stratégiques, comme indiqué sur la table. Le nombre d'ailes disponibles varie selon le cycle aérien en cours.

Le joueur Alliés peut appeler toutes, quelques-unes ou aucunes de ses forces aériennes stratégiques pendant le jeu. Lorsqu'une force aérienne est appelée, le joueur Alliés reçoit ses ailes stratégiques. Grâce aux escortes et aux reconstitutions pris en compte dans le pion, un pion d'aile stratégique n'est jamais soumis aux patrouilles d'attaque ou à l'interception. Le tir AA peut affecter les ailes stratégiques (comme expliqué ci-dessous).

Le joueur Alliés peut appeler chacune de ses forces aériennes stratégiques jusqu'à cinq fois par an (1943, 1944, et 1945). Le joueur Alliés, par contre, ne peut pas appeler les forces aériennes d'un théâtre qu'il ne contrôle pas.

À moins qu'autre chose ne soit spécifié, toutes les règles régulières pour les opérations et missions affectent les opérations et les missions des ailes stratégiques. Par exemple, la météo affecte les forces de bombardement des ailes stratégiques comme pour les unités aériennes tactiques (règle 20G).

1. Emploi. Au début de n'importe quelle phase initiale Alliés, le joueur Alliés peut appeler ses forces aériennes stratégiques pour un effort spécial. Un effort spécial dure son tour de jeu, et le joueur Alliés peut utiliser toutes ses ailes stratégiques pour chaque force aérienne appelée.

Lorsqu'une force aérienne est appelée, le joueur Alliés place son marqueur de base sur la carte. Placez la base de la force aérienne de l'ETO dans n'importe quel hexagone de terrain dégagé complet d'Angleterre. Placez la base de la force aérienne du MTO dans n'importe quel hexagone de terrain dégagé complet d'Afrique du Nord ou d'Italie, si une ligne de ravitaillement terrestre peut être tracée depuis l'hexagone jusqu'à un port opérationnel Alliés majeur ou grand en Italie. Retirez toutes les bases à la fin des efforts spéciaux des forces aériennes.

Lorsque la base d'une force aérienne stratégique est placée sur la carte, placez-y toutes ses ailes stratégiques.

Retirez la base et les ailes stratégiques pour chaque force aérienne appelée à la fin de son tour d'effort spécial.

2. Missions. Pendant son tour de jeu, le joueur Alliés peut effectuer des opérations aériennes avec ses ailes stratégiques disponibles. Toutes les ailes d'une force aérienne doivent voler dans la même mission pendant l'effort spécial (différentes forces aériennes peuvent voler dans différentes missions). Les ailes ne peuvent pas voler en mission à portée étendue.

En général, seule une aile stratégique peut participer à une opération aérienne. Aucune autre aile ou

unité aérienne Alliés ne peut la rejoindre dans l'opération. Pendant l'opération aérienne, l'aile vole en mission jusqu'à un hexagone cible à portée. Les ailes ont des portées imprimées, selon la table d'identification des unités. Dans une mission, une aile américaine utilisera une de ses deux portées : sa portée d'attaque/chasseur bombardier (A/FB) pour des missions de A/CB ou sa portée de bombardier lourd (HB) pour des missions de HB. Une aile anglaise utilisera une de ses deux portées : portée de jour pour les missions de jour, ou portée de nuit pour les missions de nuit.

Les missions autorisées pour chaque force aérienne sont indiquées dans la table des capacités aériennes stratégiques Alliés. Une mission aura une force spécifique selon le cycle aérien en cours, comme indiqué dans la table. Par exemple, dans le cycle aérien de Mar I 44, la force aérienne stratégique de l'ETO aura une force de 50 pour une mission de tapis de bombes.

Les ailes Américaines peuvent voler uniquement en opération de jour. Les ailes Anglaises peuvent voler en opération de jour ou de nuit, selon leurs missions.

Les missions sont décrites ci-dessous.

a. Bombardement des gares de triage (HB).

Cette mission est faite par des bombardiers lourds. La force de cette mission est exprimée par deux nombres, comme 2 : 17. Le premier nombre est le nombre de missions de bombardements de gares de triage individuelles qu'une aile peut entreprendre, et le second nombre est la force de bombardement stratégique pour chaque mission. Une opération de gare de triage consiste au fait que l'aile fasse le nombre de missions indiqué, les unes après les autres. Chaque mission est résolue par la mission de bombardement de gare de triage régulière (règle 20G1a).

Une aile Anglaise peut faire cette mission de jour ou de nuit. Lorsqu'elle vole de nuit, la force de bombardement d'une aile est réduite de moitié.

b. Bombardement tactique (HB). Cette mission est faite par des bombardiers lourds. La force indiquée est le nombre total de points de bombardement tactique disponibles pour cette force aérienne. Le joueur Alliés peut diviser ces points parmi les ailes de la force aérienne comme il le désire. Par exemple, pendant le cycle de Mar I 43, la force aérienne de l'ETO a 44 points de bombardement tactique de disponibles. Le joueur Alliés peut les diviser parmi ses 3 ailes comme il le désire. Par exemple, une pourrait avoir 10 points d'attaque, et deux pourraient avoir 17 points d'attaque.

Une aile engagée dans cette mission peut voler dans n'importe quelle mission de bombardement tactique autorisée aux bombardiers lourds (voir la règle 20G2 pour les missions et la règle 23E2 pour les bombardiers lourds). Une aile anglaise doit faire cette mission de jour.

c. Bombardement tactique (A/FB). Cette mission est exécutée par les avions d'attaque et les chasseurs-bombardiers. La force indiquée est le nombre total de points de bombardement tactiques disponibles pour cette force aérienne. Le joueur Alliés peut diviser ces points parmi les ailes de la force aérienne comme il le désire.

Une aile engagée dans cette mission peut voler dans n'importe quelle mission de bombardement tactique autorisée aux chasseurs (voir règle 20G2, hors DAS et harcèlement). Lors d'une mission de soutien au sol, d'autres ailes et unités aériennes peuvent se joindre à l'opération (pour les patrouilles d'attaque et le combat aérien, ignorez la présence des ailes engagées dans l'opération). Chaque tranche de 3 points de bombardement tactique (ou fraction), calculées avant les réductions dues au terrain ou à la météo, est considérée comme une unité aérienne aux fins de détermination du nombre d'unités aériennes pouvant aider au combat.

d. Tapis de bombes. À partir du tour de Mar I 44, les ailes peuvent voler en mission de tapis de bombes. Une mission de tapis de bombes est une mission de jour faite par des bombardiers lourds. La force indiquée est le nombre total de points de bombardement tactique disponibles pour cette force aérienne. Le joueur Alliés peut diviser ces points parmi les ailes de la force aérienne comme il le désire.

Une mission de tapis de bombes est similaire à une mission de soutien au sol (règle 20G2b) avec les changements suivants.

- Une aile qui vole dans cette mission doit délivrer une force de bombardement minimale supérieure à la force de défense imprimée des unités ennemies qui se trouvent dans l'hexagone cible.
- La force maximale de bombardement qui peut être délivrée par une aile est égale à la force d'attaque modifiée des unités terrestres attaquantes. Les points de bombardement en excès sont perdus.
- La force de bombardement délivrée est ajoutée à la force d'attaque, en plus de tout soutien au sol.
- Le jet de dé du combat terrestre est modifié de : +1 si aucun bombardement trop court ne se produit (les bombes tombent sur les troupes amies), -1 si un bombardement trop court se produit. Voir ci-dessous pour le bombardement trop court.
- À cause des effets dévastateurs causés par le tapis de bombes, les unités ne peuvent pas avancer après combat dans un hexagone bombardé par un tapis de bombes. De plus, le coût d'entrée dans un tel hexagone pendant la phase d'exploitation qui suit est triplé.
- La force du tapis de bombes n'est pas affectée par le terrain. Par contre, une mission de

tapis de bombes ne peut pas être engagée contre un hexagone de grande ville, de ville majeure ou contenant des unités Alliés.

Pour déterminer si un bombardement trop court se produit, lancez un dé pendant l'étape de résolution de mission et consultez la table de tapis de bombes. En plus du modificateur de combat terrestre, le bombardement trop court a les effets suivants.

- Si un bombardement trop court se produit pendant une mission de tapis de bombes, le joueur Alliés ne peut plus faire d'autres missions de tapis de bombes pour le restant de son tour de jeu.
- Dès qu'un bombardement trop court s'est produit cinq fois dans une partie, le joueur Alliés ne peut plus faire de missions de tapis de bombes pour le restant de la partie.

e. Transport (HB). Cette mission est réalisée par des bombardiers lourds. La force indiquée est la capacité de cargaison totale disponible pour cette force aérienne. Le joueur Alliés peut diviser cette capacité de cargaison parmi les ailes de la force aérienne comme il le désire.

Une aile engagée dans cette mission peut voler en mission de transport régulier (règle 20F1). Une aile Anglaise peut faire cette mission de jour ou de nuit. *Note* : une aile ne peut pas remorquer de planeurs.

3. Couverture de chasseurs. Parfois, le joueur Alliés doit fournir des ailes stratégiques avec une couverture de chasseurs prise dans les unités aériennes tactiques disponibles.

Lorsqu'une aile stratégique de la RAF vole en mission de tapis de bombes ou en mission tactique de jour, le joueur Alliés doit lui fournir une couverture de chasseurs. Pour chaque quatre points de force de bombardement délivrés sur l'hexagone cible, un chasseur de jour anglais doit y être assigné.

À partir de Jul I 43 et jusqu'à la fin de Jan II 44, une aile de la force aérienne stratégique US du MTO doit avoir une couverture de chasseurs lorsqu'elle vole en mission tactique ou en tapis de bombes. Pour chaque quatre points de force de bombardement délivrés sur l'hexagone cible, un chasseur de jour américain doit y être assigné.

Le joueur Alliés peut assigner n'importe quel chasseur approprié actif et pouvant atteindre l'hexagone cible en utilisant sa portée d'escorte. N'y déplacez pas réellement le chasseur. Lorsqu'un chasseur est ainsi assigné, retournez-le simplement sur son côté inactif.

D. Tir AA sur les ailes stratégiques.

La force AA de l'Axe dans l'hexagone cible d'une aile stratégique Alliés peut lui tirer dessus. Totalisez la force AA tirant sur l'aile, basée sur le fait que l'aile vole en mission A/FB ou HB. Par exemple, l'AA léger ne peut pas tirer sur la plupart des missions HB (règle 22B1). Au lieu d'utiliser la table de tir AA, divisez la force AA par 5 et arrondissez les fractions à l'inférieur. Le résultat est le nombre de dégâts que

l'AA inflige à l'aile, ce qui l'affecte comme suit.

- Pour une mission A/FB, chaque dégât d'AA réduit la force de bombardement de l'aile de 3.
- Pour une mission HB de jour, chaque dégât d'AA réduit la force de bombardement de l'aile de 2.
- Pour une mission HB de nuit, chaque dégât d'AA réduit la force de bombardement de l'aile de 1.

Règle 27 — Introduction aux règles navales

A. Unités navales.

Les unités navales sont indiquées sur la table d'identification des unités. Il y a quatre catégories d'unités navales : forces d'intervention (TF), groupes de porte-avions (CG), transports navals (NT) et barges de débarquement (LC).

1. Force et AA. Chaque unité navale a une force imprimée sur le pion. Les forces sont utilisées pour plusieurs choses.

- La force d'une TF est sa force d'artillerie pour le combat naval, sa puissance de soutien pour le combat terrestre et sa capacité de dégâts. Notez que les TF n'ont pas de capacité de cargaison.
- La force d'un CG est sa force d'artillerie pour le combat naval et sa capacité de dégâts. Notez que les CG n'ont pas de puissance de soutien pour le combat terrestre (leur force est entre parenthèses pour l'indiquer) et n'ont pas de capacité de cargaison.
- La force d'un NT ou d'une LC est sa capacité de cargaison et sa capacité de dégâts. Notez qu'un NT ou une LC n'a pas de force d'artillerie pour le combat naval ou de puissance de soutien pour le combat terrestre (sa force est imprimée avec un « C » pour « cargaison uniquement » afin de l'indiquer).

Les unités navales ont des forces AA séparées, comme imprimé sur leurs pions. Toutes les forces AA des unités navales sont de l'AA léger.

2. Empilement. N'importe quel nombre d'unités navales amies peuvent se trouver dans le même hexagone côtier ou maritime (un hexagone côtier est un hexagone contenant à la fois de la terre et de la mer). La présence d'une unité navale dans un hexagone côtier n'empêche pas les unités terrestres ennemies d'entrer dans cet hexagone, et les unités navales peuvent entrer dans les hexagones côtiers occupés par des unités ennemies. Une unité navale est affectée par la présence des unités navales ennemies, comme expliqué ci-dessous.

3. Dégâts. Chaque touche d'un bombardement ou d'un tir d'artillerie sur une unité navale lui fait un point de dégât. Utilisez les marqueurs de dégâts pour les indiquer sur les unités navales. Chaque

point de dégât sur une unité navale réduit sa force totale de 1. Par exemple, une TF avec une force de 12 a pris 4 points de dégâts. Il lui reste donc une force de 8 pour le combat naval et le soutien d'artillerie.

Une unité navale est coulée lorsqu'elle subit au moins autant de dégâts que sa capacité de dégâts. Lorsqu'elle est coulée, retirez l'unité navale du jeu et placez la dans la case de recombêtement du théâtre où elle se trouve.

Les règles de bombardement décrivent comment les unités aériennes obtiennent des dégâts contre les unités navales au port ou en mer (règles 20G2g et 20G2h). Lorsque les unités navales prennent des dégâts de bombardement pendant une opération aérienne, distribuez les dégâts parmi les unités navales comme suit.

- 1) Pour chaque catégorie d'unités navales présentes, allouez un point de dégât à chaque catégorie, dans cet ordre : TF, NT, LC et CG.
- 2) Appliquez les dégâts alloués. Pour chaque catégorie, choisissez au hasard une unité navale et appliquez-lui le point de dégât.
- 3) Si des points de dégât ne sont toujours pas alloués, continuez à répéter les étapes 1 et 2 jusqu'à ce que tous les points de dégâts soient alloués et appliqués.

Exemple. Des unités aériennes ont bombardé et obtenus 6 points de dégâts contre un groupe naval composé d'une TF avec une force de 8, un NT avec une force de 1, et trois LC avec une force de 1. Dans l'étape 1, un point de dégât est alloué au TF, NT et LC. Dans l'étape 2, la TF reçoit un point de dégât (ce qui réduit sa force à 7), le NT reçoit un point de dégât (et coule), et une LC choisie au hasard reçoit un point de dégât (et coule). Comme 3 points de dégâts ne sont toujours pas alloués, cette procédure est répétée. Cette fois, il ne reste que des TF et LC, chaque catégorie recevant un point de dégât. La force du TF passe à 6 et une autre LC est coulée. Il reste encore un point de dégât, donc la procédure est de nouveau répétée. Le dernier point de dégât est appliqué au TF ce qui diminue encore sa force. Donc, à la fin du bombardement, le groupe naval est composé d'une TF avec une force de 5, et d'une LC avec une force de 1.

Note. La procédure ci-dessus est simple et résout la plupart des situations correctement. Voir la règle 44G1 pour une option plus précise mais plus complexe de l'attribution des dégâts infligés par bombardement.

4. Assemblage et dispersion des transports navals. Dans la limite des pions disponibles, les transports navals dans un hexagone peuvent s'assembler et se disperser à n'importe quel moment pendant un tour. Par exemple, un NT à 6 points pourrait se disperser en n'importe quelle combinaison de NT à 1, 2 et 3 points, tant que la force totale des NT dispersés est égale à 6.

5. Porte-avions et avions. Les unités aériennes à code C (uniquement) peuvent se baser sur les CG. Un CG non endommagé à une capacité de base aérienne de 4. Chaque point de dégât sur un CG réduit sa capacité de base aérienne de 1. Lorsque la capacité de base aérienne d'un CG est réduite suite à des dégâts, éliminez immédiatement les unités aériennes en excès, en déterminant au hasard quelles unités aériennes sont éliminées.

B. Concepts.

1. Zones maritimes. Il y a 3 zones maritimes séparées sur la carte : l'Océan Atlantique, la Mer Méditerranée et la Mer Baltique. L'Océan Atlantique (non nommé sur la carte) est l'étendue d'eau sur les cartes 16A et 17A contenant la Bay of Biscay et l'English Channel. La Mer Méditerranée (nommée sur la carte 27) est l'étendue d'eau des cartes 26 et 27 contenant les mers Adriatique, Ionienne et Tyrrhénienne. La mer Baltique (non nommée sur la carte) est l'étendue d'eau du coin Nord-Est de la carte 16A.

2. Groupe naval. Un groupe naval est composé d'une ou plusieurs unités navales amies en mer. Toutes les unités navales dans un groupe naval se déplacent ensemble. Il y a trois types de groupes navals.

- Un groupe de combat naval est composé uniquement de TF et de CG.
- Un groupe de cargaison navale est composé uniquement de NT et de LC.
- Un groupe naval mixte est composé de n'importe quelle combinaison de TF/CG et de NT/LC.

3. Cargaison. Les NT et les LC (mais pas les TF ou les CR) peuvent transporter des unités terrestres, des points de ressources, du ravitaillement et des points de mines (exception : les LC ne peuvent pas transporter d'unités uniquement ferroviaires). La cargaison est transportée selon sa taille en RE. La taille en RE des unités de cavalerie et c/m est doublée pour les règles de transport naval.

4. Au port/En mer. Un groupe naval est soit au port, soit en mer. Un groupe naval peut être au port lorsqu'il se trouve dans l'hexagone d'un port sous possession amie (quel que soit sa taille). Notez qu'un groupe naval peut être en mer dans un hexagone de port.

5. Route maritime/Adjacence. Les groupes navals doivent se déplacer le long de routes maritimes et ne peuvent à aucun moment traverser des terres. *Exemples.* Un groupe naval dans l'hexagone 26 : 2115 ne peut pas se déplacer directement dans l'hexagone 26 : 2214 à cause du côté d'hexagone de terre entre les deux hexagones. De même, un groupe naval dans l'hexagone 26 : 3807 ne peut pas se déplacer dans 26 : 3806-3805 à cause de la terre dans l'hexagone 26 : 3806. *Note :* si un groupe naval s'arrête ou fait une pause dans un hexagone comme 28 : 3806, qui bloque le mouvement naval dans certaines directions, gardez une

trace de « quel côté » de l'hexagone se trouve le groupe (il y a très peu de ces hexagones sur la carte).

Pour les règles navales, un hexagone ou un groupe naval est adjacent à un autre hexagone s'il existe une route maritime directement entre les deux hexagones. Un groupe naval est adjacent à un autre groupe naval s'ils sont dans des hexagones adjacents. Notez que des groupes navals peuvent être dans des hexagones côte-à-côte, et ne pas être adjacents, à cause du manque de route maritime entre les deux hexagones. Par exemple, un groupe naval en 17A : 0522 n'est pas adjacent à 17A : 0421, car il n'existe pas de route maritime entre ces deux hexagones.

6. Capacité amphibie. Toute unité avec le symbole amphibie ou marine dans son type d'unité est intrinsèquement amphibie. Les unités suivantes sont également amphibies :

- toute unité transportée par un LVT selon la règle 14J2, tant qu'elle utilise le LVT ;
- toute unité non motorisée et sans équipement lourd qui embarque, débarque ou est transportée par une LC.

C. Phases des unités navales.

Les activités navales se déroulent pendant chaque tour de jeu, comme suit.

1. Phase initiale. Le premier joueur peut replacer et réparer les unités navales endommagées et éliminées.

2. Phase de mouvement. La phase de mouvement est divisée en deux sous-phases.

- **Sous-phase de mouvement naval.** Cette sous-phase est composée d'une série d'étapes de mouvement naval. Pendant une étape, le premier joueur peut déplacer des groupes navals, embarquer et débarquer de la cargaison, faire des débarquements amphibies, et refaire le plein des unités navales. Le second joueur peut déplacer des groupes navals en mouvement de réaction. Les deux joueurs peuvent engager des opérations aériennes (conformément aux règles aériennes). Il y a cinq étapes identiques.

1^{ère} étape de mouvement naval.

2^{ème} étape de mouvement naval.

3^{ème} étape de mouvement naval.

4^{ème} étape de mouvement naval.

5^{ème} étape de mouvement naval.

- **Sous-phase de mouvement terrestre.** Le premier joueur déplace ses unités terrestres, y compris les unités qui ont entrepris un transport naval et à qui il reste des points de mouvement. Les deux joueurs peuvent engager des opérations aériennes.

3. Phase de combat. Les deux joueurs peuvent allouer du soutien d'artillerie navale.

4. Phase d'exploitation. La phase d'exploitation est divisée en deux sous-phases.

- **Sous-phase de mouvement naval.** Cette sous-phase est composée d'une série d'étapes de mouvement naval. Ces étapes sont les mêmes que celles de la phase de mouvement, sauf qu'il ne peut pas y avoir de débarquements amphibies. Il y a cinq étapes identiques.

1^{ère} étape de mouvement naval.

2^{ème} étape de mouvement naval.

3^{ème} étape de mouvement naval.

4^{ème} étape de mouvement naval.

5^{ème} étape de mouvement naval.

- **Sous-phase d'exploitation terrestre.** Le premier joueur déplace ses unités c/m, y compris les unités c/m qui ont entrepris un mouvement naval et à qui il reste des points de mouvement. Les deux joueurs peuvent engager des opérations aériennes.

5. Fin du tour de jeu. Le premier joueur vérifie l'état du ravitaillement de ses unités navales.

D. Séquence du mouvement naval.

Pendant chaque étape du mouvement naval, les actions suivantes peuvent prendre place. Si plus d'une de ces actions se déroule en même temps, résolvez-les dans l'ordre suivant.

- Attaques de mines contre les unités navales.
- Bombardement des unités navales par des unités aériennes.
- Mouvement de réaction des groupes navals du second joueur.

Lorsque le premier joueur débarque de la cargaison pendant une étape, suivez la séquence de débarquement.

- Résolvez tout raid côtier contre les défenses côtières ennemies (règle 14H4).
- Résolvez tout combat naval entre les unités navales du premier joueur et les défenses côtières ennemies.
- Débarquez la cargaison.
- Si la cargaison a été débarquée sur une plage par des barges de débarquement, le premier joueur vérifie les dégâts des LC.
- Le second joueur résout les tentatives de réactions de ses unités terrestres face à un débarquement.

Règle 28 — Mouvement des unités navales

Les unités navales se déplacent dans des groupes navals.

Un joueur déplace ses groupes navals pendant les étapes de mouvement de son tour de jeu. Un joueur ne peut pas déplacer ses unités navales pendant le tour de jeu adverse, sauf pour le mouvement de réaction.

Les groupes navals se déplacent en dépensant des points de mouvement. Un groupe naval du premier joueur a une capacité de 30 MP par étape de

mouvement naval. Un groupe naval en réaction a une capacité de 15 MP par étape de mouvement naval.

Les groupes navals dépensent des MP pour entrer dans les hexagones adjacents :

- 1 MP pour entrer dans un hexagone de mer ;
- 2 MP pour entrer dans un hexagone côtier.

Un groupe naval ne peut se déplacer que dans des hexagones de mer ou côtiers. Il ne peut pas entrer dans un hexagone d'eaux resserrées. Un groupe naval doit se déplacer le long d'une route maritime (règle 27B5).

Les groupes navals dépensent aussi des MP pour d'autres activités, comme pour l'embarquement et le débarquement de cargaison, la fourniture de soutien d'artillerie navale, pour refaire le plein, et pour déployer et draguer les mines, comme expliqué plus loin dans les règles.

À n'importe quel moment pendant une étape de mouvement naval, deux groupes navals ou plus dans le même hexagone peuvent se combiner en un seul groupe naval. Lorsque des groupes navals se combinent, le groupe combiné garde la capacité de mouvement du groupe qui a dépensé le plus de MP. *Exemple.* Un groupe naval a dépensé 6 MP pour se déplacer dans un hexagone contenant un autre groupe naval qui a déjà dépensé 20 MP. Les groupes se combinent, et le groupe combiné a dépensé 20 MP, il lui en reste 10 pour cette étape.

À n'importe quel moment du mouvement pendant une étape de mouvement naval, un groupe naval peut se séparer en deux groupes navals ou plus. Séparez les unités navales dans les nouveaux groupes navals. Chaque groupe garde la capacité de mouvement du groupe originel. *Exemple.* Un groupe naval de trois unités dépense 14 MP pour atteindre un hexagone. Là, le groupe se sépare en trois groupes navals, chacun ayant dépensé 14 MP et en possédant encore 16 pour le reste de l'étape.

À la fin de chaque tour de jeu, tous les groupes navals en mer dans le même hexagone se combinent en un seul groupe naval. De même, tous les groupes navals du premier joueur au port dans le même port se combinent en un seul groupe naval.

Un groupe naval ne peut pas se déplacer à travers un détroit à moins que les hexagones des deux côtés du détroit soient sous possession amie. Par exemple, si les hexagones 17A : 2421 et 2422 sont possédés par l'ennemi, un groupe naval dans l'hexagone 17A : 2323 ne peut pas se déplacer en 17A : 2323-2422-2522, à cause du détroit sur le côté d'hexagone 17A : 2421/2422.

En général, un groupe naval ne peut pas se déplacer le long d'un fleuve ou d'un canal. Par contre, un groupe de cargaison navale peut se déplacer le long des fleuves et des canaux entre la côte et les ports intérieurs. Un groupe peut entrer sur un côté d'hexagone de fleuve ou de canal seulement si les deux hexagones adjacents au côté d'hexagone sont sous

possession amie. Entrer sur un côté d'hexagone de fleuve ou de canal coûte 1 MP. Un groupe ne peut pas remonter le fleuve au-delà du premier côté d'hexagone adjacent au port intérieur. *Exemple.* Un groupe de cargaison navale se trouve dans l'hexagone 17A : 1521 (tous les hexagones terrestres dans le voisinage sont sous possession amie). Le groupe bouge vers 17A : 1520 (2 MP, hexagone côtier), vers 17A : 1520/1519 (1 MP, côté d'hexagone de fleuve), vers 17A : 1519/1619 (1 MP) et vers 17A : 1618/1619 (1 MP). À ce moment, il est arrivé au port intérieur de Nantes, et ne peut plus remonter le fleuve.

Un groupe naval en mer ignore la présence des groupes navals ennemis au port. Le groupe en mouvement peut se déplacer dans un hexagone adjacent au port contenant le groupe naval ennemi. Il peut même entrer dans l'hexagone du port. Si un groupe naval se trouve dans l'hexagone d'un port ennemi, le port et toutes les unités navales qui s'y trouvent sont soumises à un blocus.

En général, un groupe naval ne peut pas entrer dans un hexagone contenant un groupe de combat ou un groupe mixte ennemi en mer. *Exception :* un groupe naval soumis à un blocus peut quitter le port et prendre la mer dans l'hexagone contenant le groupe naval ennemi (ceci engagera un combat naval, par la règle 28C ci-dessous).

Les groupes navals (et leur cargaison) peuvent terminer leur mouvement en mer. Un groupe naval qui termine son mouvement dans un hexagone contenant un port ami peut entrer au port ou rester en mer dans l'hexagone du port.

A. Mouvement de réaction.

Lorsqu'un groupe naval du premier joueur bouge dans les 15 hexagones (tracés par mer) d'un groupe naval du second joueur pendant une étape de mouvement naval, le second joueur peut tenter de faire réagir son groupe naval.

Un groupe naval du second joueur peut tenter de réagir une seule fois par étape de mouvement naval. Il peut tenter de réagir à n'importe quel moment dès qu'un groupe naval du premier joueur bouge dans les 15 hexagones. Lorsque le groupe naval du second joueur tente de réagir, le mouvement du groupe naval en phase est temporairement suspendu. Pour la tentative de réaction, le premier joueur lance un dé, y applique tous les modificateurs appropriés, et consulte la table de succès. Les résultats possibles sont décrits ci-dessous.

- *Succès.* La tentative de réaction réussit. Le groupe naval du second joueur peut bouger immédiatement, avec une capacité de mouvement maximum de 15 MP. Le second joueur déplace le groupe par les règles de mouvement naval (comme naviguer jusqu'à la sécurité d'un port ami, ou se déplacer dans un hexagone adjacent au groupe naval ennemi pour forcer le combat naval). Les MP

peuvent être dépensés uniquement pour le combat et pas pour d'autres activités (comme débarquer de la cargaison ou déployer des mines). À n'importe quel moment du mouvement de réaction, le groupe en mouvement peut se séparer en deux groupes navals ou plus, et tous peuvent continuer leur mouvement de réaction. Un groupe naval en réaction doit terminer son mouvement de réaction dès qu'il a dépensé 15 MP ou lorsqu'il engage un combat naval.

- *Échec.* La tentative échoue. Le groupe naval ne peut pas bouger, ni ne peut tenter de réagir de nouveau pendant l'étape de mouvement naval en cours.

Seul un groupe naval du second joueur à la fois peut tenter de réagir. Après que le groupe ait réagi (ou qu'il ait échoué à sa tentative de réaction), le second joueur peut tenter de faire réagir un autre groupe apte. Une fois que le second joueur a terminé toutes ses réactions, le premier joueur reprend son mouvement naval.

B. Zones de combat.

Différents groupes navals et toutes les défenses côtières ont des zones de combat.

Un groupe naval de combat ou mixte en mer a une zone de combat composée de l'hexagone qu'il occupe et de tous les hexagones adjacents (règle 27B5). Un groupe de transport navale a une zone de combat dans l'hexagone qu'il occupe. Un groupe naval au port, quel qu'il soit, n'a pas de zone de combat.

Une défense côtière (CD) de niveau 2 ou plus a une zone de combat composée l'hexagone qu'elle occupe et de tous les hexagones adjacents. Une CD de niveau 1 a une zone de combat composée uniquement de l'hexagone qu'elle occupe (les défenses côtières sont expliquées dans la règle 33B).

C. Mouvement et combat.

Le combat naval se produit pendant les étapes de mouvement naval. Le combat naval est engagé lorsqu'un des cas ci-dessous se produit.

- Un groupe naval (du premier ou du second joueur) entre dans un hexagone de la zone de combat d'un groupe naval ou CD ennemi.
- Un groupe naval du premier joueur commence l'étape dans un hexagone qui se trouve dans la zone de combat d'un groupe naval ou CD ennemi, et le groupe du premier joueur dépense n'importe quel nombre de MP dans l'hexagone sans le quitter.

Lorsqu'un combat naval est engagé, le mouvement naval est temporairement stoppé pendant que le combat naval est résolu entre les groupes en mouvement et le groupe ennemi ou les défenses côtières. Une fois le combat terminé, le mouvement naval reprend.

Un groupe de cargaison navale ignore la présence d'un groupe de cargaison navale ennemi pour toutes

les règles. Un groupe de cargaison navale peut entrer dans un hexagone adjacent, ou même dans l'hexagone d'un groupe de cargaison navale ennemi, et ceci n'engage pas de combat naval.

Règle 29 — Combat naval

Le combat naval se produit entre un groupe naval et des groupes navals ou défenses côtières ennemis, comme décrit dans la règle 28C. Un fois qu'un combat naval commence, toutes les autres activités navales cessent jusqu'à ce que le combat naval soit résolu. Si un groupe naval engage plus d'un combat naval en même temps, résolvez tous les combats engagés dans l'ordre suivant.

- 1) Entre le groupe en mouvement et n'importe quel groupe naval ennemi dans l'hexagone du groupe en mouvement.
- 2) Entre le groupe en mouvement et n'importe quel groupe naval ennemi (au choix du joueur en mouvement) dans n'importe quel hexagone adjacent. Répétez cette étape jusqu'à ce que tous les combats navals avec les groupes ennemis soient résolus.
- 3) Entre le groupe en mouvement et n'importe quelle défense côtière ennemie dans l'hexagone du groupe en mouvement.
- 4) Entre le groupe en mouvement et n'importe quelle CD ennemie (au choix du joueur en mouvement) dans n'importe quel hexagone adjacent. Répétez cette étape jusqu'à ce que tous les combats navals avec les CD adjacentes soient résolus.

A. Préparation.

Pour chaque joueur avec un groupe naval en combat, le joueur sépare les unités du groupe naval en deux sous-groupes.

- *Le corps Principal.* Le joueur doit placer les NT, CG et LC dans le corps principal. Il peut (mais n'y est pas obligé) placer les TF dans le corps principal.
- *Le corps de TF.* Le joueur peut (mais n'est pas obligé) placer les TF dans le corps de TF (chaque TF doit être placé soit dans le corps principal, soit dans le corps de TF, au choix du propriétaire).

B. Résolution.

Dans un combat naval, les unités navales et les défenses côtières utilisent leur forces d'artillerie pour tirer sur les unités navales ennemies et les défenses côtières.

Les TF et les CG ont des forces d'artillerie (par la règle 27A1). La force d'artillerie d'une unité navale est réduite de moitié par condition de mer houleuse, et divisée par quatre par condition de tempête (arrondissez les fractions à l'inférieur).

Une CD a une force d'artillerie égale à son niveau. Sa force d'artillerie est réduite de moitié (arrondie à l'inférieur) lorsqu'elle tire sur des unités navales dans un hexagone adjacent (elle n'est pas réduite

de moitié lorsqu'elle tire sur des unités navales situées dans son propre hexagone). Les conditions maritimes n'affectent pas la force d'artillerie des CD.

Une unité navale qui peut faire tirer sa force d'artillerie dans un combat naval n'est pas obligée de le faire. Lors de chaque round, le joueur qui la possède décide s'il tire ou non. Si une unité navale ne tire pas, sa force d'artillerie est ignorée pour le round.

1. Combat entre les unités navales. Le combat entre les unités navales est résolu en une série de rounds de combat. Une unité navale ne peut pas faire tirer sa force d'artillerie plus d'une fois par round. Suivez ces étapes pour résoudre le combat.

a. Étape d'allocation de l'artillerie. Chaque joueur totalise la force d'artillerie des TF dans le corps de TF (les TF dans le corps principal sont ignorées). Les deux joueurs allouent simultanément leur force d'artillerie de TF en deux sous-groupes : celui qui attaquera le corps de TF ennemie (le groupe qui engage) et celui qui tentera de contourner le corps de TF ennemie et qui attaquera le corps principal (le groupe de contournement). Notez que le joueur qui le possède peut diviser la force d'artillerie d'une TF entre ces deux tâches. *Exemple.* Un joueur avec 16 points d'artillerie peut allouer 10 points pour attaquer le corps de TF et 6 points pour attaquer le corps principal.

Comparez la force d'artillerie allouée à chaque groupe qui engage. Si un joueur a plus de force d'artillerie allouée à cette tâche que son adversaire, le joueur peut (mais n'y est pas obligé) allouer contre le groupe de contournement ennemi. Toutes les autres forces d'artillerie de chaque groupe qui engage tire sur le groupe ennemi qui engage.

b. Étape de tir du groupe qui engage. Chaque joueur tire sur le corps de TF ennemie avec la force d'artillerie allouée au groupe qui engage. Un joueur peut faire autant de tir sur le groupe ennemi que lui permet sa force d'artillerie. Par exemple, un joueur avec 10 points de force d'artillerie peut faire une attaque à 10 points, dix attaques à 1 point ou n'importe quelles combinaisons d'attaques à 1, 2, 3, 5 ou 7 points, comme il le désire, tant que la force totale d'artillerie ne dépasse pas 10. La cible de chaque tir est une TF dans le corps de TF ennemie. Une TF peut être la cible de plusieurs tirs.

Pour chaque tir, le joueur qui tire consulte la table d'artillerie navale : lancez un dé, modifiez le résultat comme indiqué sur la table, et notez le résultat.

Après que les deux joueurs aient tiré pendant cette étape, appliquez les résultats. Les résultats sont couverts dans la section B3 ci-dessous.

c. Étape de tir de contournement. Si un joueur a alloué une force d'artillerie contre un groupe ennemi en contournement pendant l'étape a, doublez cette force, qui tire maintenant sur le groupe en contournement. La force d'artillerie du groupe en contournement ne peut pas tirer pendant cette étape.

Un joueur peut faire autant d'attaque sur le groupe

en contournement que sa force d'artillerie lui permet. La cible de chaque tir est une TF dans le corps de TF ennemi. Une TF peut être la cible de plus d'un tir.

Résolvez les tirs comme dans l'étape b, et appliquez les résultats. En plus de la procédure de dégâts standard (voir la section B3 ci-dessous), un point de dégât réduit aussi de 1 la force d'artillerie du groupe en contournement ennemi. Par exemple, un groupe en contournement ennemi avec une force d'artillerie de 5 points reçoit trois points de dégât pendant cette étape. Les TF dans le corps de TF ennemis reçoivent trois points de dégât (par la procédure standard), et le groupe de contournement a sa force d'artillerie réduite à 2.

d. Étape de tir du corps principal. La force d'artillerie d'un groupe en contournement qui a survécu à l'étape c peut attaquer le corps principal ennemi. La force d'artillerie des TF et des CG dans le corps principal peuvent tirer sur le groupe en contournement (notez que les NT et LC n'ont pas de force d'artillerie). Un joueur peut faire autant de tirs que sa force d'artillerie le lui permet. La cible de chaque tir doit être une unité navale ennemie dans le corps principal (pour le joueur avec le groupe en contournement) ou dans le corps de TF (pour le joueur avec le corps principal). Une unité navale peut être la cible de plusieurs tirs.

La force d'artillerie qui tire sur les NT ou LC (mais pas les TF ou CG) est doublée.

Résolvez les tirs et appliquez les résultats comme dans l'étape b.

e. Étape finale. Si un des joueurs n'a plus de forces restantes dans le combat naval (toutes les unités navales de son groupe sont coulées), alors le combat naval se termine. Si les deux joueurs ont encore des forces, mais qu'un des joueurs désire se désengager (voir la règle 29C ci-dessous), alors procédez au désengagement. Sinon, commencez un autre round de combat naval, par l'étape a.

2. Combat naval entre des unités navales et des CD. Le combat naval entre des unités navales et des CD est résolu en un seul round. Suivez les étapes données ci-dessus (préparation et résolution) pour résoudre le combat entre le joueur naval (celui avec les unités navales) et le joueur CD (celui qui a les défenses côtières).

a. Étape d'allocation de l'artillerie. Le joueur naval totalise la force d'artillerie des TF dans le corps de TF (les TF dans le corps principal sont ignorés). Le joueur CD alloue sa force d'artillerie en deux sous-groupes : le groupe général et le groupe de réserve.

b. Étape de tir des TF contre les CD. Le joueur CD tire sur le corps de TF ennemies avec la force d'artillerie de son groupe général. Ses cibles sont n'importe quelles TF dans le corps de TF ennemies. La force d'artillerie du groupe de réserve ne tire pas pendant cette étape. Le joueur naval tire sur

les CD ennemies avec la force d'artillerie de son corps de TF. Ses cibles sont n'importe quelles points de CD dans l'hexagone (notez que le joueur naval n'est pas obligé de tirer sur le groupe général, mais peut à la place tirer sur les points de force des CD du groupe de réserve, avec cependant un modificateur négatif, comme indiqué sur la table d'artillerie navale).

Un joueur peut faire autant de tir sur les cibles ennemies possibles que sa force d'artillerie le lui permet. Pour chaque tir, le joueur qui tire consulte la table d'artillerie navale : lancez un dé, modifiez le résultat comme indiqué, et notez le résultat.

Après que les deux joueurs aient tiré pendant cette étape, appliquez les résultats. Les résultats sont expliqués dans la section B3 ci-dessous.

c. Étape des CD contre le corps principal. Le joueur CD tire sur le corps principal ennemi avec les forces d'artillerie de son groupe général et de réserve qui ont survécu. Leurs cibles sont n'importe quelles unités navales dans le corps principal ennemi. Les points de force d'artillerie tirant sur des NT ou sur des LC sont triplés. Le joueur naval ne peut pas tirer pendant cette étape.

Résolvez le combat naval et appliquez les résultats comme dans l'étape b.

À la fin de cette étape, le combat entre les unités navales et les défenses côtières est terminé

3. Résultats du combat naval. Les résultats sont décrits ci-dessous.

- **Raté.** Le tir est raté et n'a aucun effet ;
- **Touché.** Le tir touche la cible. Si la cible est une unité navale, elle prend un point de dégât. Si la cible est une CD, elle prend un point de dégât lorsqu'elle est touchée deux fois.

C. Désengagement.

À la fin d'un round de combat naval entre des unités navales, les deux joueurs annoncent simultanément s'ils tentent de se désengager.

- Si aucun joueur ne tente de se désengager, un autre round de combat naval se produit.
- Si les deux tentent de se désengager, le désengagement est automatique. Les groupes navals des deux joueurs sont désengagés.
- Si un seul des deux joueurs tente de se désengager, chaque joueur lance un dé, et modifie le résultat par +1 s'il a un groupe naval mixte, et par +2 s'il a un groupe de combat naval. Si le jet du joueur qui tente de se désengager est supérieur à celui de l'autre joueur, alors la tentative réussit. Son groupe naval se désengage. Si la tentative de désengagement échoue, un autre round de combat naval se produit.

Un groupe naval qui se désengage se déplace immédiatement, conformément aux règles de mouvement naval. Si un groupe du second joueur se désengage, il fait un mouvement de réaction, avec une

capacité de mouvement de 15 MP, conformément aux règles de mouvement de réaction. Si un groupe du premier joueur se désengage, il reprend (ou commence) son mouvement naval dans l'étape de mouvement naval en cours. Si les deux camps se désengagent en même temps, le groupe du second joueur se déplace en premier.

Notez qu'un groupe naval qui se désengage peut ensuite engager un combat pendant son mouvement.

Les seules restrictions spéciales sur un groupe naval qui se désengage sont :

- il doit, s'il lui reste assez de MP, quitter immédiatement l'hexagone qu'il occupe ou entrer au port s'il y a un port ami dans l'hexagone ;
- s'il a engagé le combat en prenant la mer à partir d'un port soumis à un blocus, il doit retourner dans ce port et y terminer son mouvement pour l'étape de mouvement en cours.

Règle 30 — Ports et plages

A. ports.

Tous les ports sont indiqués dans la table du résumé des ports. Un joueur peut utiliser un port lors d'un tour uniquement s'il le possède au début de sa phase initiale.

1. Capacité. Il y a quatre types de ports : mineur, standard, majeur et grand. Chaque type de port a une capacité en RE, qui est le nombre de RE de cargaison qui peuvent embarquer/débarquer du port pendant un tour de jeu. Les capacités des ports sont données dans la table du résumé des ports.

2. Dégâts. Les ports peuvent être endommagés par bombardement (règle 20G) ou démolition (règle 14A). Chaque point de dégât sur un port réduit sa capacité de 1 RE. Chaque type de port peut prendre un maximum de points de dégâts, comme indiqué dans la table du résumé des ports.

3. Destruction. Lorsque le joueur de l'Axe perd la possession d'un port standard, majeur ou grand sous possession allemande au profit du joueur Alliés, il peut tenter de le détruire, s'il le souhaite. S'il le fait, il lance un dé. Le port est détruit sur un résultat de 1 à 5 et n'est pas détruit sur un résultat de 6. Cette règle ne s'applique que pour les ports possédés par les allemands, et non aux ports possédés par les Italiens (*note* : les ports en Italie peuvent passer sous possession allemande après que l'Italie se soit rendue). Un port détruit reçoit un marqueur détruit et est endommagé à sa capacité maximum. Le joueur Alliés peut reconstruire un port, par la règle 14A. *Note.* Un port ne peut être détruit que par cette règle. Endommager un port à sa capacité maximum n'est pas suffisant pour le détruire.

4. Opérationnel. Plusieurs règles dépendent du fait que le port soit ou non opérationnel. Un port est opérationnel à moins qu'il n'ait atteint sa capacité de

dégâts maximum, ou qu'il soit détruit.

5. Ports hors carte. Chaque joueur a plusieurs ports hors carte dans différentes zones, comme indiqué dans la table du résumé des ports hors carte.

Chaque port hors carte est désigné par son nom, son type de port, et la distance en hexagones entre le port et un ou plusieurs hexagones d'entrées sur la carte. Par exemple, le grand port de Liverpool dans la case Angleterre est à 26 hexagones de mer des hexagones suivants : 17A : 0122, 17A : 0121, 17A : 0120, 17A : 0119, 17A : 0118, 17A : 0117 et 17A : 0116. Un port hors carte est toujours opérationnel et ne peut pas être endommagé.

Un joueur peut déplacer ses groupes navals (et n'importe quelle cargaison) entre la carte et les cases hors carte, en utilisant les ports hors carte. Pour ce faire, un groupe naval peut sortir ou entrer sur la carte dans les hexagones d'entrées indiqués. Un groupe naval ne peut pas se déplacer dans un port hors carte ennemi.

Il peut falloir plusieurs étapes de mouvement pour qu'un groupe naval se déplace entre la carte et le port hors carte. Utilisez des marqueurs de statut ou prenez des notes pour garder une trace de la progression des groupes navals.

6. Ports artificiels. Tout port marqué du symbole de port artificiel est un port artificiel. Chaque point de dégât sur un port artificiel réduit sa capacité de 2 RE et non pas de 1.

7. Ports intérieurs. Plusieurs ports sont localisés à l'intérieur des terres, sur des fleuves ou des canaux. Pour qu'un joueur puisse utiliser un port intérieur, il doit posséder le port et tous les couples d'hexagones partageant chaque côté d'hexagone du fleuve ou du canal reliant le port et la mer (comme indiqué par la flèche à côté du port intérieur).

Un port intérieur peut être un port artificiel (ce qui indique que l'utilisation du port nécessite un système de verrous). Un tel port est affecté par la règle de port artificiel (ci-dessus). De plus, s'il est détruit, le port intérieur ne peut pas être reconstruit ou réparé dans le contexte du jeu.

8. Mulberries. Le joueur Alliés reçoit deux mulberries (NdT : « mûres », en français) en Angleterre pendant le cours du jeu. Un mulberry est un port artificiel spécial avec les capacités d'un port standard.

Pendant n'importe quelle étape de mouvement naval Alliés, dès qu'un mulberry est disponible, une TF ou NT Alliés peut le remorquer depuis un port en Angleterre pour le placer dans n'importe quel hexagone de plage Alliés. Le mulberry peut seulement être remorqué pendant une condition de mer calme (voir règle 36C). Il peut être placé dans n'importe quel hexagone de plage, sauf si ce dernier contient déjà un port ou un autre mulberry.

Le remorquage ne restreint pas les capacités habituelles de l'unité navale qui remorque. Si l'unité qui remorque est coulée, le mulberry est détruit et retiré

du jeu. Un mulberry ne peut être remorqué que pendant une seule étape de mouvement naval. S'il n'arrive pas dans un hexagone de plage Alliés à la fin de cette étape, il est détruit et retiré du jeu.

Lorsque le mulberry arrive dans un hexagone de plage, placez-le avec son côté non opérationnel visible. Il est placé et ne peut pas être utilisé jusqu'à ce que son installation soit terminée. Au début de la prochaine phase initiale Alliés, le joueur Alliés lance un dé pour voir si l'installation est réussie. Lancez un dé et consultez la table de mise en place des mulberries. Modifiez le dé et appliquez le résultat. Les résultats sont :

- **installé** : le mulberry est installé avec succès et est retourné sur son côté opérationnel ;
- **détruit** : le mulberry est détruit et retiré du jeu.

Un fois installé, un mulberry ne peut plus être bougé et peut être utilisé comme un port standard, y compris pendant le tour où il vient d'être installé.

9. Bases navales. Chaque port majeur ou grand est une base navale. Les unités navales ont besoin de bases navales pour refaire le plein (règle 34B).

B. Plages.

Un hexagone côtier de n'importe quel type de terrain, sauf de montagne, est une plage. Une plage a une capacité d'embarquement et de débarquement de cargaison en RE illimitée. Certains hexagones contiennent un port et une plage : les deux peuvent être utilisés.

Différentes règles de transport naval et de débarquement amphibie font une distinction basée sur le fait qu'un joueur possède ou non une plage. Lorsque des unités gagnent la possession d'un hexagone de plage ennemi, la plage n'est pas sous possession amie pour les règles de transport naval ou de débarquement amphibie pendant la phase de sa capture. Elle est sous possession amie à partir de la phase suivant celle où elle a été capturée. Par exemple, si des unités capturent une plage pendant la phase de mouvement, elle est sous possession amie pour le transport naval et le débarquement amphibie à partir de la phase de combat.

Règle 31 — Transport naval

Le premier joueur peut utiliser le mouvement naval pendant ses étapes de mouvement naval, pour déplacer de la cargaison (unités terrestres, points de ressources, de ravitaillement et mines par la règle 27B3) entre des ports amis ou des plages.

Les transports navals et les barges de débarquement transportent de la cargaison en utilisant leurs capacités de cargaison (règle 27A1). Deux NT et/ou LC ou plus peuvent se combiner pour transporter des grosses cargaisons (comme les divisions), du moment qu'ils se déplacent tous dans le même groupe naval pendant le transport de la cargaison. Un NT ou une LC peut bouger avant et après le

transport de la cargaison, s'il a les MP pour le faire.

Lorsqu'un NT ou une LC prend des points de dégât, sa cargaison peut être affectée.

- Si le NT/LC est coulé, la cargaison transportée est éliminée.
- Si le NT/LC à sa capacité de cargaison réduite, la cargaison en excès de la capacité restante est éliminée.
- Si deux NT/LC ou plus se combinent pour transporter de la cargaison et que l'un d'entre eux est coulé ou endommagé, la cargaison en excès de la capacité restante est éliminée.

Lorsque de la cargaison est éliminée et qu'il y a le choix de ce qui peut être éliminé, tirez au hasard une pièce de la cargaison et éliminez là. Si la cargaison restante est toujours en excès de la capacité de cargaison restante, recommencez la procédure. Continuez à répéter cette procédure jusqu'à ce que la cargaison ne dépasse plus la capacité restante. *Exemple.* Un NT de force 6 transporte une division d'infanterie (3 RE), une brigade blindée (2 RE), et une brigade d'infanterie (1 RE). La division est à pleine force et a un côté cadre. Le NT prend 4 points de dégâts, réduisant sa capacité de cargaison à 2. En tirant au hasard une des pièces de la cargaison, la division est sélectionnée et éliminée. Comme la division a un cadre, elle est réduite en cadre après son élimination (règle 9E). Il reste encore 4 RE de cargaison (un cadre d'infanterie, une brigade blindée, une brigade d'infanterie), ce qui dépasse la capacité de cargaison de 2. En tirant au sort, le cadre d'infanterie est sélectionné et éliminé. Il reste encore 3 RE de cargaison. En tirant au sort, la brigade blindée est sélectionnée et éliminée. Il reste maintenant 1 RE, ce qui ne dépasse plus la capacité de cargaison restante.

Une unité n'est soumise à aucune restriction spéciale pendant le tour de jeu où elle entreprend un transport naval. Par exemple, une unité transportée dans un port pendant une étape de mouvement naval peut se déplacer (si elle a encore assez de MP) lors de la sous phase de mouvement terrestre, attaquer pendant la phase de combat et bouger (si elle est c/m) pendant la phase d'exploitation.

A. Coûts des transports.

Les NT et LC se déplacent à l'intérieur de groupes navals, par les règles de mouvement naval. Un groupe naval contenant des NT/LC doit dépenser des MP pour embarquer ou débarquer de la cargaison comme suit.

- 30 MP pour embarquer ou débarquer de la cargaison dans un port.
- 60 MP pour embarquer ou débarquer de la cargaison amphibie sur une plage amie.
- 90 MP pour embarquer ou débarquer de la cargaison non amphibie sur une plage amie.

Les coûts en MP ci-dessus doivent être payés lorsque la cargaison est embarquée, et lorsque la

cargaison est débarquée. Il peut falloir plusieurs étapes de mouvement naval pour qu'un groupe naval embarque/débarque de la cargaison. Utilisez des marqueurs de statuts ou prenez des notes des embarquements et des débarquements.

Une unité terrestre doit dépenser des MP pour être transportée. Elle dépense 1 MP pour embarquer, et 1 MP pour débarquer (pour une unité à mouvement « R » ou pour un point de ressources, 1 MP est équivalent à 7 hexagones de la capacité de mouvement ferroviaire). Doublez le coût en MP pour les unités c/m. Doublez le coût en MP pour les unités non amphibies embarquant ou débarquant sur une plage. *Note* : voir la règle optionnelle 44G2 pour un système de coûts de transport plus détaillé.

Les MP nécessaires pour embarquer et débarquer sont payés par l'unité pendant la phase de mouvement ou d'exploitation où l'unité embarque ou débarque. Si une unité n'a pas suffisamment de MP pour embarquer ou débarquer, elle peut le faire en dépensant tous les MP restant pendant la phase en cours. Pendant la phase d'exploitation, une unité non c/m peut débarquer, mais elle ne peut pas, par contre, embarquer pendant cette phase.

Une unité peut (si possible) bouger après le débarquement. Un point de ressources peut être transporté par une unité ou se déplacer par rail après avoir débarqué.

B. Plages.

Toute unité amphibie (définie par la règle 27B6) peut débarquer sur une plage. Une unité non amphibie peut aussi débarquer sur une plage si elle est seule à bord de la LC au moment du débarquement (*note* : une unité non amphibie à bord d'un NT ou d'un NT en combinaison avec une LC ne peut pas débarquer sur une plage).

Une unité navale ne peut pas embarquer ou débarquer de la cargaison sur une plage lorsque la condition maritime est tempête.

C. Ravitaillement et mines.

Le ravitaillement et les mines sont présents dans un port si une ligne de ravitaillement peut être tracée depuis le port jusqu'à une source de ravitaillement régulière (pas une spéciale) au début de la phase initiale du tour de jeu dans lequel le ravitaillement ou les mines doivent être transportés.

D. Transfert de cargaison en mer.

Les transports navals peuvent transférer de la cargaison aux barges de débarquement au lieu de la débarquer au port ou sur une plage. Le NT transportant la cargaison et la LC devant la recevoir doivent être en mer dans le même groupe naval et dans un hexagone de port ou de plage. Le NT qui transfère et la LC qui reçoit doivent tous deux dépenser 30 MP. Une fois transférée, la cargaison est embarquée à bord de la LC. La LC peut ensuite débarquer la cargaison sur une plage ou dans un port, ou la transporter ailleurs.

Règle 32 — Débarquement amphibie

Le premier joueur peut faire des débarquements amphibies pendant ses étapes de mouvement naval, en utilisant des barges de débarquement pour débarquer de la cargaison amphibie sur des plages ennemies. En général, les règles de transport naval (règle 31) sont utilisées, avec les restrictions suivantes gouvernant les débarquements amphibies.

- Les débarquements amphibies peuvent avoir lieu uniquement pendant les étapes de mouvement naval de la phase de mouvement. Ils ne peuvent pas avoir lieu pendant la phase d'exploitation.
- Les débarquements amphibies ne peuvent pas avoir lieu lorsque la condition maritime est tempête.
- Seule la cargaison amphibie (par la règle 27B6) peut faire un débarquement amphibie.

A. Coûts des transports.

Un groupe naval doit dépenser des MP pour débarquer de la cargaison faisant un débarquement amphibie.

- 90 MP pour débarquer de la cargaison sur une plage ennemie.

Une unité terrestre amphibie doit dépenser tous ses MP restants pour faire un débarquement amphibie.

B. Opérations terrestres.

Une unité faisant un débarquement amphibie est affectée de plusieurs façons lors des phases de mouvement et de combat du tour de jeu durant lequel elle fait un débarquement amphibie.

- Une unité intrinsèquement amphibie voit sa force d'attaque réduite de moitié.
- Une unité non amphibie voit sa force d'attaque divisée par quatre. *Note*. Une unité non amphibie est amphibie tant qu'elle utilise une LC (par la règle 27B6) et peut ainsi faire un débarquement amphibie. Par contre, après avoir débarquer de la LC, l'unité n'est plus amphibie et voit donc sa force d'attaque divisée par quatre (de même, une unité non amphibie est amphibie lorsqu'elle utilise un LVT, par la règle 14J2).
- En plus des effets ci-dessus, une unité débarquant pendant une condition de mer houleuse a sa force d'attaque réduite de moitié.
- Une unité débarquant dans un hexagone contenant des falaises côtières a sa force d'attaque réduite de moitié en plus de toutes les autres modifications.

Pendant la phase d'exploitation du tour de jeu lors duquel une unité c/m exécute un débarquement amphibie :

- l'unité voit sa capacité de mouvement réduite de moitié.

Pendant le tour de jeu suivant le tour dans lequel

une unité ravitaillée fait un débarquement amphibie :

- l'unité est automatiquement ravitaillée.

Les unités peuvent faire des débarquements amphibies dans des hexagones occupés par l'ennemi. Dans ce cas, les écrasements et combats dans l'hexagone sont résolus de la même façon que les écrasements et combats suite à un débarquement aéroporté dans un hexagone occupé par l'ennemi (voir les règles 24B2 et 24B3).

C. Planification et préparation.

Un débarquement amphibie doit être préparé à l'avance, comme un débarquement aéroporté (règle 24C). Utilisez la règle 24C pour la planification d'un débarquement amphibie avec les modifications suivantes.

- Un joueur peut planifier un débarquement amphibie pour chacune de ses unités intrinsèquement amphibies (donc, toute unité avec le symbole amphibie ou le symbole de marine faisant partie de son type d'unité).
- Pour toutes les autres unités, un joueur a une limite de planification en RE égale à la capacité de cargaison des LC actuellement en jeu (pas celles coulées). Par exemple, si un joueur a en jeu des LC avec un total de cargaison de 20, il peut planifier un débarquement de 20 RE d'unités pendant sa phase initiale.
- Le joueur ne peut pas planifier d'autres débarquements amphibies pour d'autres unités.

D. Réaction ennemie.

Si un joueur fait un débarquement amphibie pendant ses étapes de mouvement naval, le joueur adverse réagit au débarquement à la fin de la sous phase de mouvement naval (après que tous les mouvements navals soient achevés).

Pour chaque hexagone dans lequel un débarquement amphibie a été fait, le joueur en réaction lance un dé et consulte la table de succès. Les résultats sont :

- *Échec.* Aucune réaction autorisée.
- *Succès.* Une unité terrestre du joueur peut réagir. L'unité doit être dans un rayon de trois hexagones de l'hexagone du débarquement et ne peut pas être dans une ZoC ennemie. Le joueur en réaction déplace immédiatement l'unité qui réagit.

Une unité en réaction se déplace comme suit.

- Elle peut dépenser jusqu'à 1 MP (si elle est non c/m) ou 3 MP (si elle est c/m).
- Une unité peut toujours se déplacer d'un seul hexagone (sauf dans ou à travers un terrain interdit), en dépensant tous ses MP de réaction.
- Elle peut entrer dans un hexagone occupé à la fois par des unités amies et ennemies. Si

elle le fait, elle doit stopper son mouvement dans cet hexagone.

- Si elle est dans un hexagone contenant des unités ennemies (comme après un débarquement aéroporté ou amphibie ennemi), elle peut quitter l'hexagone. Alternativement, elle peut écraser (si c'est possible) les unités ennemies dans l'hexagone. Suivez les règles d'écrasement (règle 13), y compris la dépense des MP pour l'écrasement.
- Elle ne peut pas terminer son mouvement en violation des limites d'empilement.
- Elle ne peut pas se disperser ou s'assembler pendant le mouvement de réaction.

Règle 33 — Interaction entre naval et terrestre

A. Soutien d'Artillerie Navale (NGS).

Les forces d'interventions peuvent soutenir les unités terrestres amies pendant le combat par l'intermédiaire du Soutien d'Artillerie Navale (NGS).

Pour fournir du NGS, la TF doit d'abord préparer le tir en dépensant 90 MP dans un hexagone pendant une phase de mouvement ou d'exploitation amie. Une fois préparé, il le reste tant qu'il reste dans le même hexagone et ne tire pas pendant le combat naval. *Note* : lorsqu'une TF est préparée au tir, placez un marqueur de votre choix dessus pour l'indiquer.

Pendant une phase de combat suivante, une TF préparée peut fournir du NGS comme suit.

- Pour fournir du NGS à des unités amies en attaque, l'hexagone attaqué doit être dans ou adjacent à l'hexagone de la TF.
- Pour fournir du NGS à des unités amies en défense, les unités doivent être dans ou adjacentes à l'hexagone de la TF.

Une TF a une force de NGS égale à sa force actuelle. La force de NGS des unités navales est réduite de moitié pendant une condition de mer houleuse, et divisée par quatre pendant une condition de tempête (arrondissez les fractions à l'entier inférieur).

Lors du tir, la TF doit tirer tout son NGS pendant la même phase de combat. Le propriétaire peut diviser la force de NGS des TF parmi tous les hexagones à portée. *Exemple.* Pendant une phase de combat amie, une TF préparée avec une force de NGS de 10 est à portée de 3 hexagones attaqués. Le propriétaire décide que la TF fournira 7 points de NGS à un hexagone, 3 points au second, et aucun au troisième.

Chaque point de NGS a une force de combat terrestre de 1 et est traité comme $\frac{1}{4}$ de RE d'unité d'artillerie pour les règles 11 (soutien) et 14B (artillerie).

Les TF fournissant du NGS ne sont pas obligées d'être empilées avec les unités amies pour la règle

11 (soutien) et 14B (artillerie). Toutes les unités impliquées dans un combat avec des unités amies fournissant du NGS sont considérées soutenues. Toute unité amie n'étant pas une unité d'artillerie impliquée dans un combat peut être comptée dans les RE d'unités non artillerie demandé par la règle 14B, qu'elles soient ou non empilées avec la TF fournissant le NGS.

Les TF peuvent tirer en NGS seulement pour soutenir des unités en attaque ou en défense. La force de NGS est ignorée pour le calcul des pertes dues au combat terrestre, et une TF fournissant du NGS n'est pas affecté par le résultat du combat terrestre.

Pendant chaque phase de combat, après que les opérations de GS et de DAS aient été engagées et avant qu'un combat terrestre ne soit résolu, le second joueur doit allouer son NGS aux hexagones spécifiques. Le NGS alloué à un hexagone spécifique ne peut pas être transféré vers un autre hexagone pendant cette phase, même si l'hexagone assigné n'est pas attaqué. Il n'y a pas d'obligation similaire pour le premier joueur pour allouer son NGS. Le premier joueur décide et annonce le montant de NGS dans une attaque seulement lorsqu'il la résout.

B. Défenses côtières.

Différents hexagones contiennent des défenses côtières. Les défenses côtières engagent le combat naval avec des unités navales ennemies dans la zone de combat de la CD (règle 28C).

Les défenses côtières sont évaluées en niveaux (exemple : niveau 1, niveau 2, etc.). La table du résumé des défenses côtières liste les niveaux de défenses côtières intrinsèques à certains symboles de la carte, unités et marqueurs. Le niveau total de défense côtière dans un hexagone est égal à la somme des différents niveaux présents. Par exemple, un hexagone contenant un port standard sur l'Atlantique (niveau 2) et une unité de fortification portuaire (niveau 2) aurait un total de défense côtière de niveau 4.

Le niveau de défense côtière dans un hexagone est la force d'artillerie de cet hexagone. Par exemple, un hexagone avec une défense côtière de niveau 4 aurait une force d'artillerie de 4. La force d'artillerie d'une CD est réduite de moitié lorsqu'elle tire sur des unités navales dans un hexagone adjacent (règle 29B).

Les défenses côtières dans un hexagone peuvent être endommagées par le bombardement (règle 20G2i), le combat naval (règle 29B2), ou par des raids côtiers (règle 14H4). Pour chaque point de dégâts et jusqu'à un maximum de 4 points, les défenses côtières dans un hexagone baissent de 1 niveau. Les points de dégâts au-delà de 4 dans un hexagone n'ont aucun effet. Les points de dégâts aux défenses côtières sont temporaires, et ne durent que pendant le tour de jeu où ils ont été subis. Tous les dégâts des CD sont retirés au début de chaque tour de jeu.

Toutes les défenses côtières causées par la présence d'un port sont éliminées dans un hexagone si le joueur adverse gagne la possession de l'hexagone. Une fois détruites, les défenses côtières d'un port peuvent être reconstruites en utilisant des points de réparation navale (règle 35). Le joueur actuellement en possession de l'hexagone de port peut reconstruire les défenses côtières, même si cet hexagone était à l'origine occupé par le joueur adverse.

Règle 34 — Règles navales spéciales

A. Mouvement naval.

1. Gibraltar. Le joueur Alliés (uniquement) peut déplacer des groupes navals entre l'Océan Atlantique et la Mer Méditerranée. Pour ce faire, le joueur Alliés déplace le groupe naval de la zone de mer où il se trouve à la case hors carte de Gibraltar puis déplace le groupe de Gibraltar à un hexagone d'entrée sur la carte dans l'autre zone de mer (par les règles de ports hors carte, règle 30A5). Notez que le joueur Alliés contrôle la case de Gibraltar. Les unités navales de l'Axe ne peuvent pas se déplacer entre l'Atlantique et la Méditerranée.

2. Le canal Kaiser Wilhelm. Le canal Kaiser Wilhelm relie les ports de Brunsbuttel (16A : 0509) et Kiel (16A : 0606), fournissant un moyen pour les unités navales de se déplacer entre la Mer Baltique et la Mer du Nord (Océan Atlantique). Un joueur peut utiliser le mouvement naval le long du canal tant que les ports de Brunsbuttel et Kiel sont sous possession amie et opérationnels, et que les couples d'hexagones partageant chaque côté d'hexagone du canal à traverser sont sous possessions amie. Le mouvement le long du canal est résolu de la même façon qu'un mouvement le long d'un fleuve/canal par un groupe de cargaison navale (règle 28), avec les ajouts suivants :

- n'importe quel groupe naval peut se déplacer sur ces côtés d'hexagones du canal ;
- lorsqu'il est sur un côté d'hexagone du canal, un groupe naval ne peut pas se déplacer de façon à engager un combat naval.

3. Eaux protégées. Les groupes de cargaisons navales (uniquement) peuvent utiliser les eaux protégées à l'intérieur des terres pour camoufler leurs mouvements aux unités navales ennemies. Chaque hexagone côtier ami est un hexagone d'eaux protégées. Un groupe de cargaisons navales qui entre dans un hexagone d'eaux protégées :

- n'enclenche aucun mouvement de réaction pour les groupes navals ennemis ;
- n'engage pas le combat naval avec les groupes navals ou CD ennemis dans les hexagones adjacents.

4. Mouvement de nuit. Pendant chaque étape du mouvement naval, les groupes navals du premier joueur peuvent faire une partie de leur mouvement de nuit. Pendant une étape, un groupe du premier

joueur peut dépenser 10 MP en continu en mouvement de nuit. *Exception* : pendant une sous phase de mouvement naval, dès qu'un groupe naval utilise son mouvement de nuit, il ne peut plus en refaire (dans une étape suivante) tant qu'il n'a pas dépensé au moins 20 MP.

Le mouvement de nuit affecte les unités navales comme suit.

- Les unités aériennes ne peuvent pas faire de missions de patrouilles maritimes de nuit.
- Les débarquements amphibies ne peuvent pas être faits de nuit.
- Un groupe de combat ou mixte ou une CD a une zone de combat uniquement dans l'hexagone qu'elle occupe.
- Une CD a sa force d'artillerie réduite de moitié pendant la nuit.
- Une unité navale a sa force d'artillerie divisée par quatre pendant la nuit. *Exception* : à partir de Jul I 44, les unités navales Alliés ont leur force d'artillerie réduite de moitié et non pas divisée par quatre pendant la nuit.

La nuit affecte aussi les unités navales de différentes façons, selon les modificateurs au dé de la table de succès.

B. Refaire le plein.

Le premier joueur refait le plein de ses unités pendant son tour de jeu. Le joueur doit dédier une de ses étapes de mouvement naval pour refaire le plein. Pendant cette étape, les unités navales du joueur ne se déplacent pas ni ne dépensent de MP (et donc aucun mouvement de réaction, combat naval, ou autre activité navale ne peut se produire). Chaque unité navale du joueur refait le plein :

- s'il y a une base navale opérationnelle (règle 30A9) présente n'importe où dans la zone maritime contenant l'unité navale ;
- si l'unité navale est hors carte dans une case hors carte.

Une unité navale incapable de refaire le plein n'a presque plus de fuel. Placez un marqueur U-1 sur l'unité navale pour indiquer son état.

Une unité navale qui n'a presque plus de fuel au début d'une étape de mouvement naval voit sa capacité de mouvement réduite de moitié pendant cette étape (ses forces d'artillerie et d'AA ne sont pas affectées).

Si une unité navale qui n'a presque plus de fuel est incapable de refaire le plein pendant son prochain tour de jeu, elle doit être sabordée (règle 24D) à la fin de ce tour de jeu.

C. Dépense des munitions.

Une force d'intervention n'a plus de munition lorsqu'elle fournit du soutien d'artillerie pendant une phase de combat. Placez un marqueur de statut U-3 sur la TF pour l'indiquer. Une TF qui n'a plus de munition voit sa force de NGS réduite de moitié lorsqu'elle fournit du NGS pendant les phases de combats suivantes.

Une TF récupère ses munitions lorsqu'elle refait le plein. Retirez le marqueur U-3 à ce moment.

Note. La dépense de munitions se produit uniquement à cause du NGS et n'affecte que le NGS. Le combat naval ne dépense pas de munitions, et la force d'artillerie d'une TF qui n'a plus de munition n'est pas affectée pour le combat naval.

D. Sabordage.

Lorsqu'une unité ennemie gagne la possession d'un port abritant des unités navales, les unités navales qui s'y trouvent tentent de s'échapper en mer. Le propriétaire lance un dé pour chaque point de force de chaque unité navale qui tente de s'échapper. Sur un résultat de 1 à 4, le point de force s'enfuit en mer (et est en mer dans l'hexagone). Sur un résultat de 5 ou 6, le point de force n'arrive pas à s'enfuir et est sabordé pour empêcher sa capture par l'ennemi. Chaque point de force sabordé inflige un point de dégâts à son unité navale. Si tous les points de force d'une unité navale sont sabordés, l'unité navale coule.

Une unité navale dans un port intérieur ne peut pas s'enfuir et voit automatiquement tous ses points de force sabordés.

Lorsqu'une unité navale est sur un côté d'hexagone de fleuve ou de canal et qu'une unité ennemie gagne la possession d'un hexagone contenant le côté d'hexagone, l'unité navale ne peut pas s'enfuir et a automatiquement tous ses points de force sabordés.

E. Mines.

L'ordre de bataille donne les ceintures de mines qui existent au début du jeu. Pendant le jeu, les deux joueurs peuvent déployer et draguer des mines dans des hexagones de mer ou côtiers. Les mines peuvent endommager les unités navales.

Un joueur reçoit des points de mines en convertissant des points de réparation navale (règle 35).

1. Dégâts des mines. Testez un groupe naval pour les dégâts des mines :

- la première fois qu'il *entre* ou *prend la mer* dans une ceinture de mines ennemie pendant *n'importe quelle* étape de mouvement naval ;
- s'il *commence* une étape de mouvement naval *amie en mer* dans un hexagone de ceinture de mines ennemie.

Utilisez la table d'artillerie navale pour vérifier les dégâts. Chaque point de mines est l'équivalent d'un point de force d'artillerie. Pour chaque point de mines, lancez un dé et consultez la table pour chaque point de force de chaque unité navale dans le groupe. Par exemple, s'il y a trois points de mines et 4 points de force dans les unités navales du groupe, lancez trois fois le dé contre chacun des 4 points de force. Chaque coup au but place un point de dégât sur l'unité navale touchée.

2. Déploiement des mines. Un joueur peut déployer des mines par largage aérien (règle 20F3).

De plus, une unité navale transportant un point de mines (par le transport naval, règle 31) peut déployer son point de mines dans un hexagone en y dépensant 5 MP. Marquez la présence de mines dans un hexagone en y plaçant un marqueur de mines (le nombre sur le marqueur correspond au nombre de points de mines dans l'hexagone). Utilisez les marqueurs rouges pour les ceintures Alliés et les noirs pour les ceintures de l'Axe.

3. Dragage de mines. Pendant la phase initiale, le premier joueur drague automatiquement toutes les mines ennemies dans les hexagones côtiers qu'il possède. De plus, il drague automatiquement toutes les mines qui ne sont pas dans les 7 hexagones d'un port possédé par l'ennemi. Retirez simplement les marqueurs de mines de la carte.

Pendant le mouvement naval, une TF du premier joueur peut draguer des mines ennemies. La TF doit d'abord entrer dans l'hexagone de la ceinture de mines et teste si elle est touchée (voir ci-dessus). Une fois dans l'hexagone, la TF peut draguer les mines qui s'y trouvent. Pour 30 MP dépensés, un point de mines ennemi est dragué : retirez un point de mines de l'hexagone. Immédiatement après avoir dragué un point de mines, la TF est testée pour les dégâts des mines (voir ci-dessus) s'il reste encore des points de mines dans l'hexagone.

F. Zones de danger (DZ).

À cause des forces de défense navales non représentées directement dans le jeu (comme les sous-marins et les bateaux de patrouilles), les unités navales risquent d'être endommagées dans certains endroits.

Les zones de danger Alliés sont composées de tous les hexagones de mer complets ou partiels ci-dessous.

- Dans les 5 hexagones d'un port possédé par l'Axe en Grande Allemagne ou au Danemark.
- Dans les 3 hexagones d'un port possédé par l'Axe en Méditerranée sur ou au nord de la rangée 2000 sur les cartes 26 et 27.
- Dans la mer Adriatique, si l'Italie fait partie de l'Axe (la mer Adriatique est nommée sur la carte 26 et est composée de tous les hexagones de mer dans la zone nommée et au nord de la ligne d'hexagones allant de 26 : 3310 à 26 : 3307). Une fois que l'Italie se rend aux Alliés, la mer Adriatique n'est plus une zone de danger Alliés.

Les zones de danger de l'Axe sont composées de tous les hexagones de mer complets ou partiels dans les 9 hexagones d'un port Alliés.

Tous les hexagones dans les 5 hexagones d'un port Alliés est automatiquement une zone de danger pour l'Axe et n'est plus une zone de danger pour les Alliés, quelle que soit la définition standard de la zone de danger. Notez que ceci permet aux Alliés

d'annuler les zones de danger lorsqu'ils progressent. Ceci compte pour la supériorité navale locale des Alliés.

Les zones de danger doivent être tracées le long d'une route maritime naturelle, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas traverser un côté d'hexagone de terre, ou un hexagone avec deux étendues d'eau non connectées à l'intérieur de cet hexagone.

Vérifiez si un groupe naval entre en contact avec l'ennemi :

- la première fois qu'il *entre* ou *prend la mer* dans une zone de danger pendant *n'importe quelle* étape de mouvement naval ;
- s'il *commence* une étape de mouvement naval *amie en mer* dans une zone de danger.

Pour vérifier s'il entre en contact avec l'ennemi, lancez un dé et consultez la table de succès.

- **Échec** signifie que les forces ennemies ne sont pas entrées en contact avec le groupe naval. Le groupe peut opérer sans risques de dégâts dus aux zones de danger pendant le restant de l'étape de mouvement naval.
- **Succès** signifie que les forces ennemies sont entrées en contact avec le groupe naval. Vérifiez immédiatement si le groupe est endommagé.

Pour vérifier les dégâts, utilisez la colonne de force 1 sur la table d'artillerie navale. Pour chaque point de force de chaque unité navale, lancez un dé et consultez la table. Par exemple, s'il y a 12 points de force d'unités navales dans un groupe, lancez un dé pour chacun des 12 points de force. Chaque coup au but obtenu inflige un point de dégât à l'unité navale affectée.

Un joueur ne peut pas tracer de ligne de ravitaillement navale (règle 12B4) depuis, dans, ou à travers un hexagone se trouvant dans une zone de danger.

G. Dégâts aux barges de débarquement.

Les barges de débarquement qui débarquent de la cargaison risquent d'être endommagées à cause du flux et du reflux de la mer, et de la nature de la plage.

Lorsqu'une LC débarque de la cargaison sur une plage, le propriétaire vérifie immédiatement les dégâts. Lancez un dé et consultez la table de succès, en appliquant tous les modificateurs adéquats. Le résultat est appliqué immédiatement.

- **Succès** signifie que la LC a fait son débarquement sans subir de dégâts.
- **Échec** signifie que la LC est endommagée et ne peut plus être utilisée pour le transport naval ou le débarquement amphibie jusqu'à ce qu'elle soit réparée. Retournez la LC afin que son côté endommagé soit visible.

Les LC endommagées peuvent être réparées. Pendant la phase initiale d'un joueur, lancez un dé pour chaque LC endommagée : elle est réparée sur un résultat de 1 ou 2. Les LC peuvent aussi être ré-

parées par l'utilisation de points de réparation navale (règle 35).

H. Manque de pétrole de l'Axe.

Les opérations maritimes de l'Axe, spécialement celles des Italiens, furent restreintes tout au long de la guerre à cause d'un manque de fuel. Pour le représenter, le joueur de l'Axe doit dépenser un point de ressources pour chaque TF de l'Axe à chaque fois qu'elle quitte un port. Le point de ressources à dépenser doit être présent dans le port quitté par la TF.

I. Forces de combat naval.

1. Forces d'interventions (TF). Les joueurs n'ont pas une capacité illimitée d'utilisation de leurs forces d'interventions pour fournir du soutien d'artillerie (les TF des deux joueurs ont beaucoup d'autres choses à faire en dehors de celles représentées dans le jeu). Chaque TF du joueur Alliés peut fournir du soutien d'artillerie navale au maximum 6 tours par an (1943, 1944 et 1945). Chaque TF du joueur de l'Axe peut fournir du soutien d'artillerie navale au maximum 4 tours par an. Notez que les TF peuvent toujours être utilisées pour d'autres activités (comme escorter un transport). Les joueurs doivent garder une trace du nombre de fois qu'une TF a fourni du NGS dans l'année.

2. Groupes de porte-avions (CG). Le joueur Alliés peut appeler des groupes de portes avions avec leurs avions à différents moments au cours du jeu, conformément à l'OB Alliés. Lorsqu'il le fait, le joueur Alliés reçoit le CG comme indiqué, avec les avions à code C basés sur le porte-avions. Lorsque le CG est supposé se retirer par l'OB, retirez-le ainsi que ses unités aériennes où qu'ils soient (en jeu, coulé, endommagés ou éliminés).

Un porte-avions et ses avions étaient d'une grande valeur et difficiles à remplacer. Lorsqu'un porte-avions et ses unités aériennes à code C sont en jeu, le joueur ne peut réparer aucun dégât du CG, ni réparer les unités aériennes si elles sont endommagées, et ne peut pas replacer ses unités aériennes si elles sont éliminées. Lorsque le CG et ses unités aériennes doivent se retirer du jeu, le joueur paye une pénalité pour chaque dégât ou pertes causées à la force du porte-avions.

- 3 points de réparation navale par point de dégâts sur le CG. Par exemple, un CG de 4 points de force coulé coûterait à son propriétaire 12 points de réparation navale au moment de son retrait.
- 3 points de remplètement aériens par unité aérienne à code C endommagée (dépensez des ARP de la même organisation que l'unité aérienne).

Si le joueur Alliés n'a pas assez de points de réparation navale ou d'ARP pour payer la pénalité, il maintient un déficit, comme pour le retrait des unités aériennes endommagées et éliminées (par la règle 25B).

3. Pertes définitives. Si une force d'intervention reçoit suffisamment de dégâts, elle subit des pertes définitives (qui représentent la perte de vaisseaux capitaux qui ne peuvent pas être remplacés lors de la période de temps couverte par le jeu). Lorsqu'une TF reçoit des dégâts qui égalent ou dépassent la moitié de sa force imprimée, la TF subit des pertes définitives. Retournez le pion de son côté à puissance réduite de moitié et ajustez les dégâts pour refléter sa force actuelle. La TF ne peut pas être réparée ou remplacée au-delà de la moitié de sa force pour le restant du jeu.

Exemple. Une TF italienne avec une force imprimée de 12 entame un combat naval avec déjà 5 points de dégâts. Pendant ce combat, elle reçoit 2 points de dégâts supplémentaires, pour un total de 7 et une force actuelle de 5. Comme les dégâts dépassent la moitié de la force imprimée, retournez le pion de son côté à 6 points de force, et ajustez les marqueurs de dégâts pour indiquer qu'il lui reste une force de 5. La TF ne peut pas être réparée ou remplacée au-delà de 6 points de force.

J. Barges de débarquement en ferries.

Une barge de débarquement peut opérer en tant que ferry, permettant à son propriétaire de traiter un côté d'hexagone de mer comme un côté d'hexagone de fleuve majeur pour le ravitaillement, le mouvement terrestre et les règles de combat terrestre. Pour servir de ferry, une LC non endommagée doit commencer la phase initiale adjacente au côté d'hexagone et ne doit pas bouger pendant ce tour. S'il y a plus d'un côté d'hexagone valide dans l'hexagone de la LC, le joueur indique quel côté d'hexagone bénéficie du ferry.

Tant que la LC est présente, les unités terrestres amies traitent le côté d'hexagone comme un côté d'hexagone de fleuve majeur pour le ravitaillement, le mouvement, et le combat pendant le tour de jeu. La LC peut opérer en tant que ferry pendant le tour de n'importe quel joueur. Notez que pendant le tour de jeu adverse, ceci permet aux unités amies de retraiter à travers ce côté d'hexagone si elles sont obligées de retraiter. Si la LC est éliminée pour n'importe quelle raison, le joueur perd immédiatement ce service de ferry.

Le joueur de l'Axe (uniquement) peut traiter n'importe quel côté d'hexagone du détroit de Messine comme un côté d'hexagone de détroit étroit, à condition qu'il possède les deux hexagones du ferry ferroviaire. Par exemple, le joueur de l'Axe peut traiter le ferry ferroviaire du côté d'hexagones 26 : 3822 et 26 : 3823 comme un côté d'hexagone de détroit étroit s'il possède à la fois 26 : 3822 et 26 : 3823.

K. Lignes de ravitaillement navales.

Un joueur ne peut pas tracer un élément naval d'une ligne de ravitaillement depuis, dans, ou à travers un hexagone qui est soit dans la zone de combat d'un groupe naval ou d'une CD ennemi (règle 28B), soit dans une zone de danger (règle 34F).

Dix hexagones continus d'une ligne de ravitaillement navale peuvent être tracés de nuit. Notez que la nuit affecte les zones de combat, par la règle 34A4.

Règle 35 — Réparation navale

Chaque joueur reçoit des Points de Réparation Navale (NRP) durant le cours du jeu. Lors de la phase initiale, le premier joueur peut dépenser ses NRP pour réparer les dégâts de ses unités navales, pour réparer les barges de débarquement endommagées, pour replacer les unités navales éliminées et les défenses côtières portuaires et pour recevoir des points de mines. Un joueur peut accumuler les NRP pour les utiliser lors d'un tour ultérieur.

Un joueur dépense les NRP comme suit.

- 1 NRP répare un point de dégât sur une unité navale. Pour être réparée, l'unité navale doit être au port dans une base navale amie opérationnelle, sans bouger ou tirer pendant le tour de jeu où elle est réparée.
- 1 NRP répare jusqu'à deux LC endommagées. La LC n'a pas besoin d'être au port, et elle est pleinement opérationnelle pendant le tour de jeu où elle est réparée.
- 1 NRP remplace un point de force d'une unité navale coulée. Lors du reemplètement, placez l'unité navale dans n'importe quelle base navale amie opérationnelle dans le théâtre dans lequel elle a coulé. Elle est pleinement opérationnelle lors du reemplètement. Marquez l'unité remise en jeu avec, si nécessaire, des marqueurs de dégâts pour indiquer les points de force non encore remplacés/réparés. *Exemple.* Un NT à 6 points de force est dans la case de reemplètement, et 2 points de réparation navale sont dépensés. Le NT est remis en jeu avec une force de 2. Placez le NT à 6 points, avec un marqueur de 4 points de dégâts, dans une base navale amie opérationnelle.
- 1 NRP remplace un niveau de la défense côtière intrinsèque d'un port. L'hexagone de port doit être sous possession amie et être capable de tracer une ligne de ravitaillement jusqu'à une base navale amie opérationnelle. La défense côtière portuaire remise en jeu est pleinement opérationnelle au moment de son reemplètement.
- 1 NRP peut se convertir en 5 points de mines (les points de mines ne peuvent pas être convertis en NRP). Un joueur peut convertir un maximum de 1 point de réparation navale en point de mines par mois. Les points de mines peuvent être transportés et déployés par avion (règle 20F3) ou par transport naval (règle 34E2).

Règle 36 — Météo

A. Définitions.

1. Zones météo. Quatre zones météo sont utilisées dans le jeu.

- La zone C, composée de tous les hexagones sur ou entourés par la ligne météo C.
- La zone D, composée de tous les hexagones sur ou au nord de la ligne météo D, à l'exception des hexagones de la zone C.
- La zone E, composée de tous les hexagones sur ou au nord de la ligne météo E, jusqu'à la ligne météo D.
- La zone F, composée de tous les hexagones au sud de la ligne météo E.

2. Conditions météo. Il y a cinq conditions météo possibles. En allant du temps le plus beau au plus mauvais. Elles sont : clair, pluie, gel, hiver et neige.

La pluie, le gel, l'hiver et la neige sont appelés collectivement mauvais temps.

Le gel, l'hiver et la neige sont appelés collectivement temps froid. Les fleuves et les lacs gèlent dans certaines zones météo par temps froid.

3. Tables météo. Les règles météo utilisent les tables suivantes.

- La table météo est divisé en sections, une pour chaque zone météo, qui sont utilisées pour leur zone à chaque tour. La table météo contient aussi une section pour les conditions maritimes, qui est utilisée pour toutes les zones maritimes.
- Les tables de conditions météo et maritimes sont utilisées pour montrer les conditions météo dans chaque zone et les conditions maritimes dans chaque zone. Pour chaque zone ou zone maritime, placez un marqueur dans la zone correspondant à sa condition.

Note. Les tables météo sont prévues pour *Grand Europa*. Ignorez les zones météo et les zones maritimes qui ne sont pas présentes dans *Second Front*.

B. Conditions météo.

Au début de chaque tour de jeu, le joueur Alliés lance un dé pour déterminer la condition météo de chaque zone (notez que le dé n'est lancé qu'une fois, et non une fois par zone). Pour chaque zone, le résultat se trouve à l'intersection du résultat du dé et du tour en cours. Les résultats possibles sont :

C : clair ;

M : pluie ;

F : gel ;

W : hiver ;

S : neige ;

N : pas de changement. Un résultat indiquant « pas de changement » signifie que la météo dans la zone indiquée est la même qu'au tour précédent. Par exemple, Si pour la zone D le temps d'Oct II était clair et que le résultat pour Nov I est pas de changement, alors la météo pour Nov I est clair dans la zone D.

Exemple. Au tour de Nov I 44, le joueur Alliés obtient un 4 pour les conditions météo. Pour chaque zone, croisez le résultat avec la colonne Nov I pour obtenir la condition météo de la zone : pluie dans les zones C et D et clair dans les zone E et F.

La météo affecte le mouvement et les effets du terrain sur le combat, comme indiqué sur la table des effets du terrain. Notez que, comme indiqué sur la table, les conditions de pluie, d'hiver et de neige ont les effets généraux suivants, qui sont ajoutés aux effets de chaque type de terrain.

- *Pluie.* -2 à toutes les attaques et l'AEC ne peut pas être utilisé (l'ATEC n'est pas affecté).
- *Hiver et Neige.* -1 à toutes les attaques. Seule l'AEC réduite peut être utilisée (l'ATEC n'est pas affectée). Voir la règle 10 et le résumé blindé/antichar pour les effets de l'AEC réduite.

La météo affecte les autres conditions de jeu, comme expliqué dans leurs règles spécifiques. En général, la météo affecte :

- les considérations de ravitaillement (règle 12) ;
- la construction (règle 14A) ;
- les débarquements aéroportés (règle 24) ;
- les débarquements amphibies (règle 32) ;
- les missions de transport et de bombardement des unités aériennes (règles 20F et 20G).

C. Conditions maritimes.

Au début de chaque tour de jeu, le joueur Alliés lance un dé pour chaque zone maritime pour déterminer les conditions maritimes dans cette zone (notez que, contrairement aux conditions météo, le dé est lancé une fois par zone maritime). Modifiez le dé comme indiqué sur la table météo. Traitez les résultats supérieurs à 6 comme 6 et ceux inférieurs à 1 comme 1. En utilisant la section maritime de la table météo, croisez le dé modifié avec le tour en cours pour obtenir un résultat. Les résultats possibles sont :

C : Calme ;
R : Houle ;
S : Tempête.

Les conditions maritimes affectent diverses conditions de jeu, comme expliqué dans leurs règles spécifiques. En général, les conditions maritimes affectent :

- la force d'artillerie et de soutien d'artillerie navale des unités navales (règles 29B et 33A) ;
- la force de bombardement des unités aériennes qui bombardent des unités navales (règle 20G) ;
- le transport naval sur les plages (règle 31B) ;
- les débarquements amphibies (règles 14K et 32B).

D. Effets entre zones et zones maritimes.

La condition météo ou maritime d'un hexagone pénétré ou attaqué est toujours celle de la zone météo ou maritime de l'hexagone, même si l'hexagone est attaqué ou pénétré depuis l'hexagone d'une zone météo ou maritime différente.

Un hexagone tombant entre deux zones météo ou maritimes est traité comme ayant le plus mauvais temps des deux zones météo ou maritimes.

Lors d'un tracé de ligne de ravitaillement à travers des zones avec des temps différents, l'élément spécifique de la ligne de ravitaillement est affecté par le plus mauvais temps des zones.

Règle 37 — Règles spéciales

A. Terrain.

1. Digues. Les routes et lignes ferroviaires qui traversent un côté d'hexagone de mer ou de lac sont des digues. Les unités terrestres traitent un tel côté d'hexagone comme un côté d'hexagone de fleuve majeur pour toutes les règles de mouvement et de combat.

Les digues bloquent les routes maritimes (et donc le mouvement naval). Par exemple, une unité navale en 16A : 0827 ne peut pas se déplacer en 16A : 0827-0826-0825 à cause de la digue sur le côté d'hexagone 16A : 0826/0827.

2. Ferries ferroviaires. Un ferry ferroviaire est traité comme une ligne ferroviaire à faible trafic qui commence dans un port et se termine dans un autre, comme représenté sur la carte. Un joueur peut utiliser un ferry ferroviaire pour le mouvement ferroviaire uniquement s'il possède les deux ports et uniquement si les deux ports sont opérationnels. Si un ferry ferroviaire est relié à deux réseaux ferroviaires, l'utilisation du ferry compte dans la capacité de chaque réseau.

Notes. Un ferry ferroviaire n'est jamais traité comme une route. Un ferry ferroviaire n'est pas considéré comme une digue.

3. Inondation partielle. Lorsqu'une unité ennemie attaque un hexagone de canal, le joueur possédant l'hexagone peut tenter de l'inonder. Suivez la séquence ci-dessous.

- 1) Le joueur attaquant annonce son attaque sur l'hexagone et les unités qui attaquent.
- 2) Le joueur possédant l'hexagone peut tenter de l'inonder, s'il le désire. S'il décide de le faire, il consulte la table de succès, lance un dé et le modifie comme indiqué sur la table. Un *échec* signifie qu'il a échoué pour inonder l'hexagone avant l'attaque. Un *succès* signifie que l'hexagone est inondé pour le restant de son tour de jeu (uniquement). Traitez l'hexagone comme un hexagone de marais pour le combat et l'exploitation.
- 3) Si l'hexagone est inondé, le joueur attaquant peut annuler l'attaque, s'il le désire. S'il l'annule, les unités désignées pour cette attaque

ne peuvent pas attaquer un hexagone différent.

- 4) Si l'hexagone est inondé (quel que soit le joueur qui l'a inondé), le joueur Alliés doit immédiatement dépenser 3 points de ressources pour aider au désastre si l'hexagone contient une grande ville ou si, dans les Pays-Bas uniquement, l'hexagone est adjacent à une grande ville ou à une ville majeure.

4. Inondation massive. Lorsque des unités Alliés attaquent des hexagones de canaux, le joueur de l'Axe peut tenter de les inonder massivement. L'hexagone doit être dans les Pays-Bas et doit être côtier ou avoir un côté d'hexagone de fleuve ou de canal. Par exemple, le joueur de l'Axe peut inonder massivement les hexagones 16A : 0623 et 0922, mais pas les hexagones 16A : 1122 ou 0417. Suivez la même séquence que l'inondation partielle (ci-dessus), avec les changements ci-dessous.

- S'il est inondé, l'hexagone devient un hexagone de terrain interdit pour le restant du tour de jeu Alliés et pendant tout le tour de jeu de l'Axe qui suit. Ensuite, l'hexagone est traité comme un hexagone de marais jusqu'à la fin de la partie.
- Lors de l'inondation, les unités de l'Axe doivent retraiter immédiatement, comme si elles avaient reçu un résultat défenseur retraité au combat. Les unités aériennes de l'Axe dans une base aérienne dans l'hexagone doivent tenter de s'enfuir. Les unités navales de l'Axe au port dans l'hexagone prennent immédiatement la mer.
- Lors de l'inondation, toute base aérienne ou port dans l'hexagone est endommagé à sa capacité maximum.
- Les unités Alliés désignées pour attaquer l'hexagone ne peuvent pas attaquer (et ne peuvent même pas avancer dans l'hexagone, car c'est maintenant un hexagone de terrain interdit).
- Le joueur Alliés doit dépenser 7 points de ressources, et non 3, pour l'aide au désastre, immédiatement après l'inondation de l'hexagone. Ensuite, il doit dépenser 1 point de ressources pour l'aide au désastre pour l'hexagone à chaque phase initiale Alliés pour le reste de la partie.

Placez un marqueur de votre choix dans l'hexagone pour indiquer qu'il est inondé massivement. Notez que seul le joueur de l'Axe peut inonder massivement un hexagone. Le joueur Alliés ne peut pas le faire, en raison des considérations politiques et humanitaires qui gouvernaient la coalition Alliés (sic).

B. Fortifications.

Les fortifications ont des effets sur le combat, comme indiqué sur la table des fortifications.

Les différents types de fortifications peuvent être dans un des deux états : renforcées ou non renforcées. Lorsqu'une règle ne mentionne pas l'état d'une fortification, elle s'applique à ces fortifications, quelle que soit leurs états. Lorsqu'une règle mentionne l'état d'une fortification, elle s'applique uniquement à cette fortification dans cet état. Par exemple, une règle sur les « forteresses » s'applique à toutes les forteresses, renforcées ou non, alors qu'une règle sur les « forteresses renforcées » s'applique uniquement aux forteresses renforcées, et non aux forteresses non renforcées.

Une fortification a différents effets sur le combat basés sur son état, comme indiqué dans la table des effets des fortifications.

Lorsqu'une unité ennemie gagne la possession d'un hexagone contenant une fortification renforcée, la fortification devient immédiatement non renforcée (placer un marqueur sur la fortification pour indiquer cet état).

1. Forts. Lorsqu'un hexagone contenant un fort est capturé par des unités ennemies, le fort est détruit et immédiatement retiré du jeu.

2. Fortifications portuaires. Une fortification portuaire est un pion ayant à la fois les attributs d'une unité et d'une forteresse renforcée. Elle a une taille de 1 RE, une valeur de mouvement de 0 et ne compte pas dans la limite d'empilement. Elle a une force de défense et une force anti aérienne imprimée sur le pion. Elle a une force d'attaque de 0 et ne peut pas attaquer. Elle se soutient elle-même. En défense, l'unité a le même effet sur le combat qu'une forteresse renforcée, en plus de sa force de défense et des effets du terrain de l'hexagone. Elle ne peut pas être remplacée une fois qu'elle est éliminée. Le facteur d'attaque imprimé sur le pion n'est utilisé que pour les reempléments spéciaux. Notez que les marqueurs de fortifications portuaires fournis avec les pions réimprimés n'ont pas de force d'attaque. Les fortifications portuaires avec une force d'attaque de zéro utilisent la moitié de leur force de défense, arrondie à l'inférieur, pour calculer les reempléments spéciaux.

3. Côtés d'hexagones fortifiés. Tous les côtés d'hexagones fortifiés dans le jeu sont non renforcés. Un côté d'hexagone fortifié non renforcé ne peut pas être renforcé dans le contexte du jeu.

Notez que les unités attaquant à travers un côté d'hexagone fortifié non renforcé dans un hexagone contenant le symbole de côté d'hexagone fortifié ne peuvent pas utiliser l'AEC. Pour le calcul de la proportion d'AEC, comptez toutes les unités non artillerie attaquant à travers un côté d'hexagone fortifié comme n'ayant pas d'AEC. Comptez les unités d'artillerie attaquant à travers un côté d'hexagone fortifié comme étant neutres en AEC.

4. Forteresses. Une forteresse peut être dans une des deux conditions : renforcée ou non renforcée. Placez un fort dans un hexagone contenant

une forteresse non renforcée pour la distinguer d'une forteresse renforcée.

Une forteresse non renforcée ne peut pas être renforcée dans le contexte du jeu.

5. La ligne Siegfried. Au début de la partie, tous les hexagones de la ligne Siegfried sont non renforcés. Placez un marqueur de fort dans un hexagone de la ligne non renforcé pour le distinguer d'un hexagone de la ligne renforcé.

Les unités en défense dans un hexagone de la ligne Siegfried renforcé ignorent les retraites dues aux combats, sauf pour un résultat DE. Par exemple, si des unités de l'Axe dans un hexagone de la ligne sont attaqués et reçoivent un résultat DH, les survivants ne retraitent pas de l'hexagone (si le résultat était DE, par contre, les survivants seraient obligés de retraiter).

Une unité de construction de l'Axe peut améliorer un hexagone de la ligne Siegfried non renforcé. Suivez la même procédure que pour la construction d'un fort (règle 14A), sauf qu'il faut deux fois plus de temps et deux fois plus de points de ressources que pour un fort.

Si au début d'une phase initiale de l'Axe il y a une unité terrestre Alliés dans le théâtre ETO dans les 10 hexagones de n'importe quel hexagone de la ligne Siegfried, le joueur de l'Axe peut (mais n'y est pas obligé) déclarer une restauration spéciale de la ligne Siegfried. La restauration nécessite 2 tours, quelle que soit la météo, comme suit.

- Pendant la phase initiale de l'Axe où la restauration est déclarée et pendant la prochaine phase initiale de l'Axe suivant la déclaration, le joueur de l'Axe perd tous ses renforts en points de ressources pour le théâtre Ouest et ne peut pas utiliser la capacité de construction des travailleurs civils dans aucun des Wehrkreis (Wk) contenant un hexagone de la ligne Siegfried (les renforts en points de ressources et les Wk sont expliqués dans la règle 40).
- Pendant la seconde phase initiale de l'Axe suivant la déclaration, tous les hexagones de la ligne Siegfried qui ont été continuellement possédés par l'Axe jusqu'à la restauration sont renforcés.

Le joueur de l'Axe peut déclarer une restauration une seule fois par partie.

6. Ouvrages de la ligne Maginot. Tous les ouvrages sur la carte sont non renforcés et ne peuvent pas être renforcés dans le contexte du jeu.

C. Neutres.

En général, les forces d'aucun des camps ne peuvent entrer ou passer à travers un hexagone d'un pays tant qu'il est neutre. La Suisse, l'Espagne et l'Andorre sont neutres.

D. L'OSS.

Certaines unités Américaines de l'OSS peuvent tenter de faire une attaque surprise contre certaines

unités de l'Axe. Une telle unité peut attaquer seule ou en conjonction avec d'autres unités. Une unité de l'OSS anti allemande (toute unité de l'OSS avec « (Ger) » dans l'identification de l'unité) peut tenter une attaque surprise dans un hexagone contenant n'importe quelle unité allemande. Une unité de l'OSS anti-italienne (toute unité de l'OSS avec « (It) » dans l'identification de l'unité) peut tenter une attaque surprise dans un hexagone contenant n'importe quelle unité italienne.

Le joueur Alliés résous l'attaque surprise comme expliqué pour une attaque surprise de commando : voir la règle 14H3. Une seule unité de l'OSS par attaque peut tenter une attaque surprise.

E. Garnisons.

Chaque joueur a des forces de garnisons indiquées dans son OB. Ces forces représentent les garnisons des districts plus les unités en entraînement et d'alerte disponibles pour les opérations en cas d'urgence. Normalement, ces forces ne sont pas sous le contrôle des joueurs et sont gardées hors carte dans les zones de garnisons de leurs districts. Ces forces peuvent entrer sous le contrôle du joueur, comme suit.

- Un joueur peut activer la garnison d'un district dès qu'une unité ennemie entre dans n'importe lequel de ses hexagones. Il peut immédiatement placer toutes les unités aériennes et jusqu'à la moitié (fractions arrondies à l'inférieur) des RE d'unités terrestres de la garnison. Il peut recevoir les RE restants et les points de recombplètement de la garnison lors de sa prochaine phase initiale.
- Un joueur peut activer la garnison d'un district pendant sa phase initiale si une unité ennemie est n'importe où dans le district ou dans n'importe quel district adjacent (par exemple, si des unités Alliés sont dans les Pays-Bas pendant une phase initiale de l'Axe, le joueur de l'Axe peut activer la garnison de Belgique, du Wk VI, et du Wk X). Il peut recevoir les garnisons complètes à ce moment.

Certaines garnisons contiennent plus d'un district (les Allemands ont une garnison française, par exemple). De telles garnisons peuvent être activées si des unités ennemies sont dans n'importe quel district de la garnison ou dans n'importe quel district adjacent à n'importe quel district de la garnison.

Lorsqu'une garnison est activée, le propriétaire place les unités de la garnison dans n'importe quelle ville ou forteresse du district. Il place les unités aériennes dans n'importe quelles bases aériennes du district. Il reçoit des recombpléments par les règles de recombplètement (règle 40B). Si un hexagone spécifique est donné pour une unité de garnison, cette unité est placée dans cet hexagone lors de l'activation. Si l'hexagone est possédé par l'ennemi, l'unité est éliminée.

Un joueur n'est pas obligé d'activer toutes les forces dans une garnison lorsque l'activation de la garnison est enclenchée. Il peut laisser autant de forces que désiré en garnison. S'il le fait, il pourra en activer autant qu'il veut pendant les phases initiales suivantes, mais seulement si les conditions d'activation de la garnison sont toujours satisfaites.

Si le joueur adverse gagne la possession de toutes les villes d'un district, toutes les forces non activées dans la garnison de ce district sont immédiatement éliminées.

Le joueur contrôle les forces activées dans la garnison dès leur activation. Ces forces ne sont pas obligées de rester dans le district. Elles ne sont pas obligées de retourner en garnison, même si les conditions d'activation ne sont plus satisfaites. Un joueur peut faire retourner ses forces en garnison. Les unités peuvent retourner en garnison si elles sont dans n'importe quelle ville du district, et les unités aériennes si elles sont dans n'importe quelle base aérienne du district.

1. Garnisons Alliés. Le joueur Alliés doit maintenir des garnisons dans certains districts qu'il contrôle, sinon il doit payer une pénalité. La table de garnisons Alliés donne les garnisons obligatoires (en RE d'unités terrestres et en nombre d'unités aériennes, par nationalité).

La taille de certaines garnisons dépend d'événements se déroulant pendant la partie. La taille initiale de la garnison est spécifiée, et les changements dans la garnison sont indiqués dans des lignes séparées. Pour ces garnisons :

- *Initiale* est l'obligation de garnison initiale ;
- *Reddition de l'Italie* se produit lorsque l'Italie se rend aux Alliés ;
- *Corse contrôlée* se produit la première fois que le joueur Alliés possède toutes les villes et ports de la Corse, et qu'il ne s'y trouve aucune unité de l'Axe ravitaillée ;
- *Ouest envahi* se produit la première fois que le joueur Alliés a au moins 3 RE d'unités en France, Benelux, ou Grande Allemagne en ravitaillement régulier et qu'il y possède au moins une ville ;
- *Garnison de Grèce* se produit dès que le joueur Alliés maintient une garnison en Grèce pour la première fois (Oct I 44).

Il n'y a pas d'obligation de garnison pour un district si le joueur de l'Axe possède n'importe quelle ville de ce district ou dispose d'une unité présente dans le district lui-même ou dans un district adjacent. Notez que ces conditions sont valables pour plusieurs districts au début de la partie.

Certaines garnisons obligatoires sont hors carte et nécessiteront un transport naval hors carte pour transférer des unités entre la garnison et la carte.

La garnison de Malte utilise la petite ville de La Valette (NdT : Valetta sur la carte) comme hexagone d'activation.

La table des garnisons spécifie les garnisons par nationalité. Le joueur Alliés peut substituer des forces d'autres nationalités dans une garnison, en comptant la moitié de leur taille en RE (comptez deux unités aériennes comme une seule unité aérienne).

Vérifiez les obligations de garnisons Alliés à chaque phase initiale Alliés. Pour chaque nationalité, si la garnison est en dessous du niveau obligatoire, le joueur Alliés paye une pénalité pour la nationalité.

- 1 point de recombplètement d'infanterie pour 3 RE (ou fraction) manquant dans la garnison.
- 1 point de recombplètement aérien pour chaque unité aérienne manquant dans la garnison.

Si le joueur n'a pas suffisamment de points de recombplètement pour payer la pénalité, il maintient un déficit en points de recombplètement jusqu'à ce qu'il puisse payer la pénalité.

L'OB Alliés spécifie que certaines unités doivent être en garnison. Ces unités doivent être dans la garnison spécifiée (à moins qu'elle ne soit activée), même si ceci dépasse le nombre de RE devant se trouver en garnison. Les RE de ces unités ne comptent pas dans l'obligation de la garnison.

F. Forces soviétiques.

Pendant 1944 et 1945, l'avancée des forces soviétiques sur le front de l'Est allemand a certains effets sur le jeu. Ces effets sont spécifiés sur l'OB de l'Axe (ils nécessitent généralement que des garnisons ou des forces sur la carte soient retirées, et en 1945, certaines zones de la carte sont mises hors-jeu). Suivez simplement les instructions de l'OB de l'Axe pour l'avancée soviétique.

Les zones de la carte affectées par l'avance soviétique passent sous possession soviétique. Le joueur de l'Axe ne possède plus aucun hexagone dans ces zones. Le joueur Alliés ne possède dans ces zones que les hexagones qu'il possédait déjà avant qu'elle ne passe sous contrôle soviétique. Si un gouvernement de l'Axe se trouve dans n'importe quel hexagone passant sous contrôle soviétique, les Soviétiques le capturent (voir la section G ci-dessous).

G. Gouvernements.

Les gouvernements de différentes nations sont représentés dans le jeu. Les OB spécifient où sont localisés ces gouvernements. Utilisez le marqueur de capitale de la nation pour indiquer sa localisation. *Note* : seuls les gouvernements des nations d'une importance particulière pour le jeu sont représentés sur la carte (Angleterre, France, Allemagne, Italie et RSI).

1. Relocalisation. Le premier joueur peut relocaliser n'importe lequel de ses gouvernements pendant sa phase initiale. Lorsqu'il est relocalisé, le joueur déplace simplement le marqueur de capitale de sa localisation actuelle vers n'importe quelle ville

(y compris les petites villes) ou n'importe quelle case hors carte qu'il possède. *Note* : cette relocalisation utilise des ressources de transport spéciales non représentées dans le jeu, le joueur n'a donc rien à dépenser pour relocaliser un gouvernement, que ce soit en capacité ferroviaire ou ressources de transport.

Si un gouvernement est relocalisé dans un hexagone hors de son pays d'origine, le gouvernement est en exil (pour indiquer l'exil, utilisez le côté du marqueur de capitale avec le nom du pays entre crochets).

2. Capture. Si le joueur adverse gagne la possession de l'hexagone contenant un gouvernement, lancez un dé. Sur un jet de 1 ou 2, le gouvernement s'enfuit, et son propriétaire doit le relocaliser pendant sa prochaine phase initiale. Sur tout autre résultat, le joueur adverse capture le gouvernement. Retirez le marqueur de capitale. Le propriétaire rétablit le gouvernement pendant sa prochaine phase initiale, en plaçant son marqueur de capitale dans n'importe quelle ville (y compris une petite ville) ou dans n'importe quelle case hors carte qu'il possède.

3. Moral. Les unités d'une nation ont leurs forces de combat réduites de moitié :

- pour le restant du tour de jeu dans lequel leur gouvernement est capturé par l'ennemi ;
- pendant le tour de jeu où leur gouvernement est rétabli après avoir été capturé.

Les forces d'un gouvernement peuvent encore être pénalisées lorsque leur gouvernement se relocalise (tous ces effets sont décrits par nationalité dans la règle 38).

Règle 38 — Nations

A. Allemagne.

1. Moral. En plus des effets de la capture du gouvernement allemand par ses ennemis (règle 37G3), les effets suivants peuvent se produire.

- Toutes les unités allemandes voient leurs forces de combat réduites de moitié pendant le tour de jeu où le gouvernement se relocalise dans n'importe quel hexagone, sauf un hexagone de Berlin.
- Si le gouvernement allemand est capturé par l'ennemi, toutes les unités allemandes non ravitaillées dans la prochaine phase initiale se rendent. Les unités qui se rendent sont immédiatement retirées du jeu.

2. Reddition de l'Axe. Pendant n'importe quelle phase initiale Alliés, l'Allemagne et l'Axe se rendent si :

- le joueur de l'Axe possède 6 villes majeures ou moins dans l'Allemagne de 1939, et
- le gouvernement allemand a été relocalisé en dehors de Berlin ou capturé à n'importe quel moment pendant le jeu.

Lorsque l'Allemagne se rend, toutes les forces de

l'Axe (y compris les non allemandes) se rendent et sont immédiatement retirées du jeu. La partie s'achève à ce moment.

3. Urgence. Le joueur de l'Axe peut déclarer une urgence jusqu'à deux fois par partie.

- *Jul I 43 – Mar II 44.* Si l'Ouest est envahi à n'importe quel moment entre Jul I 43 et Mar II 44, le joueur de l'Axe peut déclarer une urgence. L'Ouest est envahi lorsque le joueur Alliés a au moins 3 RE d'unités en France, au Benelux ou en Grande Allemagne en ravitaillement régulier et s'il y possède au moins une ville. Après Mar II 44, le joueur de l'Axe ne peut plus déclarer d'urgence pour cette raison.
- *Restauration de la Ligne Siegfried.* Lorsque le joueur de l'Axe déclare une restauration de la ligne Siegfried (par la règle 37B5), il peut aussi déclarer une urgence.

Aux tours I de chaque mois pendant les trois mois consécutifs suivant la déclaration d'une urgence, le joueur de l'Axe ne retire aucun point de recombêtement d'infanterie ou de blindés pour d'autres théâtres (règle 40B2). Par exemple, s'il déclare une urgence en Aug II 44, alors en Sep I, Oct I et Nov I 44 il ne retire pas les 13 points de recombêtement d'infanterie et les 18 points de recombêtement de blindés qu'il serait normalement obligé de retirer.

Si le joueur de l'Axe peut déclarer deux urgences en même temps (ou en déclarer une autre alors que la première est en cours), augmentez simplement la durée d'une urgence de trois mois supplémentaires.

B. Italie.

L'Italie fait initialement partie de l'Axe. Pendant la partie, l'Italie peut se rendre et rejoindre les Alliés.

1. Moral. En plus des effets de la capture du gouvernement italien par les ennemis (règle 37G3), les effets suivants peuvent se produire.

- Toutes les unités italiennes voient leurs forces de combat réduites de moitié pendant le tour de jeu où le gouvernement se relocalise dans n'importe quel hexagone, sauf Rome (26 : 1625).
- Si le gouvernement italien est capturé par l'ennemi, toutes les unités italiennes non ravitaillées dans la prochaine phase initiale se rendent. Les unités qui se rendent sont immédiatement retirées du jeu.

2. Reddition de l'Italie. Lorsque l'Italie fait partie de l'Axe, vérifiez la reddition italienne pendant n'importe quelle phase initiale de l'Axe, si suffisamment de conditions pour la reddition ont été rencontrées. Les conditions sont les suivantes.

- *Présence Alliés.* Le joueur Alliés a au moins 25 RE d'unités terrestres en Italie métropolitaine et y possède au moins un port standard, majeur, ou grand.
- *50 RE de Pertes.* Les forces italiennes ont

subi au moins 50 RE de pertes depuis le début de la partie (ignorez les forces qui ont commencé le jeu dans la case de recombplètement). Comptez les unités par leur taille en RE, en ignorant les points de position AA. Comptez chaque unité aérienne comme 1 RE. Comptez chaque point de force d'unité navale coulé ou endommagé comme 1 RE.

- *75 RE de Pertes.* Les forces italiennes ont subi au moins 75 RE de pertes depuis le début de la partie.
- *100 RE de Pertes.* Les forces italiennes ont subi au moins 100 RE de pertes depuis le début de la partie.
- *Les Alliés contrôlent la Sicile.* Le joueur Alliés possède toutes les villes et tous les ports de Sicile, et il ne s'y trouve plus d'unités de l'Axe en ravitaillement régulier.
- *Les Alliés contrôlent la Sardaigne et la Corse.* Le joueur Alliés possède toutes les villes et tous les ports en Sardaigne et en Corse, et il ne s'y trouve plus d'unités de l'Axe en ravitaillement régulier.
- *Les Alliés possèdent Rome.* Le joueur Alliés possède Rome (26 : 1625).
- *Gouvernement italien capturé.* Le joueur Alliés a capturé le gouvernement italien pendant le tour de jeu précédent.

L'Italie peut se rendre pendant une des trois tentatives de reddition. Les tentatives de redditions sont enclenchées comme suit.

- *Première Tentative de Reddition.* Le joueur Alliés satisfait à au moins deux conditions de reddition. Chaque condition au-delà de deux modifie le jet de dé de reddition de +1. *Exemple.* Au début d'un tour Alliés, le joueur Alliés contrôle la Sicile et a déjà causé 45 RE de pertes aux Italiens. Pendant son tour, le joueur Alliés envahi l'Italie métropolitaine, mais ne réussit pas à établir une présence Alliés suffisante en métropole. Par contre, il réussit à causer assez d'élimination d'unités italiennes pour que les pertes atteignent 82 RE. Pendant la phase initiale de l'Axe, la première tentative de reddition de l'Axe se produit. Comme trois conditions sont satisfaites (les Alliés contrôlent la Sicile, 50 RE de pertes, et 75 RE de pertes), le jet de dé de reddition est modifié par +1.
- *Seconde Tentative de Reddition.* Le joueur Alliés satisfait à au moins trois conditions de reddition. Chaque condition satisfaite au-delà de trois modifie le jet de reddition de +1.
- *Troisième Tentative de Reddition.* Le joueur Alliés satisfait à au moins quatre conditions de reddition. Chaque condition satisfaite au-delà de quatre modifie le jet de reddition de +1.

Lorsqu'une tentative de reddition est enclenchée,

le joueur Alliés lance un dé.

- Sur un jet de 1 ou 2, l'Italie ne se rend pas. Si c'est la première ou seconde tentative de reddition, vérifiez la reddition italienne pendant un prochain tour lorsque les conditions pour la deuxième ou troisième tentative de reddition sont satisfaites.
- Sur un jet de 3 ou plus, l'Italie se rend.

Si l'Italie ne se rend pas à la troisième tentative de reddition, elle reste dans l'Axe et ses forces restent contrôlées par le joueur de l'Axe jusqu'à la fin de la partie, où jusqu'à ce que l'Axe se rende.

Si l'Italie se rend, ce qui suit se produit.

- Vérifiez la loyauté des unités fascistes. Pour chaque brigade de parachutistes, d'infanterie-parachutiste, et CCNN 1-2-6, lancez un dé et consultez la table de succès. Un succès signifie que l'unité reste loyale au fascisme et reste sous le contrôle du joueur de l'Axe (si nécessaire, placez des marqueurs sur ces unités pour les distinguer des autres unités italiennes). Toutes les autres forces italiennes ne sont plus considérées comme étant des forces de l'Axe.
- L'Allemagne occupe l'Italie et désarme diverses unités terrestres et aériennes italiennes ne faisant plus partie de l'Axe. Tous les hexagones possédés par les Italiens sont maintenant possédés par les Allemands. Tous les recombpléments italiens accumulés sont perdus. Toutes les unités italiennes ne faisant plus partie de l'Axe empilées avec des unités de l'Axe sont immédiatement désarmées et retirées du jeu. Toutes les unités italiennes ne faisant plus partie de l'Axe à plus de trois hexagones de n'importe quelle unité Alliés sont immédiatement désarmées et retirées du jeu. Chaque unité italienne ne faisant plus partie de l'Axe et se trouvant dans les 3 hexagones d'une unité Alliés est immédiatement désarmée et retirée du jeu s'il y a plus de RE de l'Axe dans les trois hexagones de l'unité qu'il n'y a de RE Alliés. Toutes les unités aériennes italiennes sont désarmées et retirées du jeu. Toutes les unités italiennes dans les cases de recombplètement et toutes les unités aériennes italiennes dans les cases Endommagées et Éliminées sont désarmées et retirées du jeu. Voir la règle 40D2 pour des détails supplémentaires sur la dissolution. *Note* : le tour où l'Allemagne occupe l'Italie est le « Tour d'Occupation 1 » pour ce qui concerne l'OB.
- L'Allemagne tente de capturer les unités navales italiennes. Les unités navales italiennes en mer deviennent immédiatement Alliés. Pour chaque unité navale italienne au port, le joueur de l'Axe lance un dé par point de force et consulte la table de succès. Un

succès signifie que les Allemands ont capturé le point de force. Un *échec* signifie que le point de force échappe à la capture allemande et devient Alliés. Après avoir fait les jets de dés pour tous les points de force d'unités navales, ajustez les unités navales pour indiquer ces résultats. Utilisez les unités navales restantes de la Kriegsmarine pour représenter les unités navales capturées par les Allemands. Les unités navales italiennes Alliés dans un port possédé par l'Axe doivent tenter de s'enfuir par la règle 34D. *Exemple.* Une TF italienne de 10 points est au port, et le joueur de l'Axe a réussi à lui capturer 3 points de force. Placez une TF de la Kriegsmarine à 10 points de force (avec 7 points de dégâts) dans le port. Ajustez la TF italienne originelle (maintenant Alliés) en la marquant de trois points de dégâts pour montrer sa force actuelle. La TF italienne doit maintenant tenter de s'enfuir en mer.

- L'Italie rejoint les Alliés. Toutes les unités italiennes en jeu ne faisant plus partie de l'Axe deviennent des forces Alliés. Le joueur Alliés relocalise immédiatement le gouvernement italien s'il est dans un hexagone possédé par l'Axe (ou le rétablit s'il a été capturé). L'Allemagne établit la RSI.
- La capacité ferroviaire de l'Axe sur les réseaux ferroviaires possédés par l'Italie (Italie métropolitaine, Sicile, Sardaigne et Corse) peut passer sous possession Alliés lors de la reddition de l'Italie : pour chaque gare de triage possédée par le joueur Alliés sur un réseau ferroviaire italien, la capacité ferroviaire existante de l'Axe est réduite de 2 (mais jamais en dessous de 0). Pour chaque réduction de 2 points, le joueur Alliés gagne une capacité de 1 point sur ce réseau.
- L'Allemagne (en effet) annexe le territoire italien : la portion italienne de Slovaquie (en Yougoslavie) ainsi que les provinces italiennes de Ven.-Tridentino et de Ven.-Giulia sont annexées à la Grande Allemagne et font partie du Wk XVIII. Pour le jeu, en revanche, les frontières des théâtres ne sont pas ajustées lorsque cette annexion se produit.
- Lors du tour de jeu où l'Italie se rend, Les unités navales italiennes ignorent la présence des mines de l'Axe dans la mer Méditerranée.

3. Italie Alliés. Lorsque l'Italie se rend et rejoint les Alliés, les forces Alliés italiennes sont contrôlées par le joueur Alliés pour le restant de la partie. Ignorez tous les renforts et tous les recomblements italiens de l'OB de l'Axe. Utilisez les sections italiennes de l'OB Alliés. Les provinces italiennes possédées par les Alliés ne génèrent aucune production (points

de recombètement, de ressources ou de réparation navale) avant la capitulation italienne et pendant les 12 tours de jeu suivant cette reddition.

L'OB Alliés italien est conditionné par la reddition de l'Italie. Pendant la première phase initiale Alliés après la reddition de l'Italie, utilisez la colonne A pour les renforts Alliés italiens. Pendant la seconde phase initiale Alliés suivant la reddition de l'Italie, utilisez la colonne B. Ensuite, utilisez la table comme d'habitude (les renforts aériens de Nov 43 apparaissent dans le cycle aérien de Nov I 43). Par contre, si le cycle aérien italien tombe après le cycle aérien en cours, prenez tous les renforts aériens italiens jusqu'à ce que le cycle aérien italien reprenne. *Exemple.* L'Italie se rend en Oct II 43. En Nov I 43, la colonne A est utilisée, en Nov II 43, la colonne B est utilisée. En Jan I 44 (le début du prochain cycle aérien), les colonnes de Nov 43 et Jan 44 sont utilisées, le cycle aérien italien en cours reprend.

4. Italie RSI. Lorsque l'Italie se rend et rejoint les Alliés, le joueur de l'Axe reçoit les renforts et recomblements italiens de la RSI, comme indiqué dans l'OB de l'Axe. Ignorez tous les renforts et recomblements italiens de l'OB de l'Axe. Utilisez les sections des Italiens de la RSI de l'OB de l'Axe. Les provinces italiennes possédées par l'Axe ne génèrent aucune production pendant les 12 tours de jeu suivant la reddition de l'Italie.

L'OB italien de la RSI est conditionné par la reddition de l'Italie. Ceci fonctionne de la même façon que pour les unités aériennes Alliés italiennes, sauf pour les renforts aériens de la RSI qui apparaissent pendant les phases initiales de l'Axe.

C. Angleterre.

En raison de forces défensives Alliés absentes du jeu, les unités de l'Axe ne peuvent ni pénétrer ni attaquer n'importe quel hexagone d'Angleterre.

D. France.

Le gouvernement français commence le jeu en exil. Il n'est plus en exil s'il est relocalisé dans n'importe quel hexagone de Paris.

Une RM française est libérée si le joueur Alliés y possède toute les villes qui s'y trouvent. À n'importe quel moment suivant sa libération, la RM peut recevoir des renforts, par l'OB Alliés. La RM ne génère aucune production (points de recombètement, de ressources ou de réparation navale) pendant les 12 tours de jeu suivant sa libération.

Tant qu'elles sont possédées par l'Axe, le joueur de l'Axe peut recevoir la production des différentes RM françaises, comme indiqué dans la table du recombètement allemand.

E. Belgique.

La Belgique est libérée si le joueur Alliés y possède toutes les villes qui s'y trouvent. À n'importe quel moment suivant la libération, la Belgique peut recevoir des renforts belges, par l'OB Alliés. La Belgique ne génère aucune production pendant les 12 tours de jeu suivant sa libération.

F. Pays-Bas.

Les Pays-Bas sont libérés si le joueur Alliés y possède toutes les villes qui s'y trouvent. À n'importe quel moment suivant la libération, les Pays-Bas peuvent recevoir des renforts hollandais, par l'OB Alliés. Les Pays-Bas ne génèrent aucune production pendant les 12 tours de jeu suivant leur libération.

Règle 39 — Occupation

A. Zones d'occupation.

La France Métropolitaine, la Corse, la Belgique, et les Pays-Bas sont des zones d'occupation de l'Axe. De plus, la Sardaigne, la Sicile, et l'Italie Métropolitaine deviennent des zones d'occupation de l'Axe deux tours après la reddition de l'Italie. Les territoires annexés à l'Allemagne, comme la portion de France annexée aux Wk V et XII, ne font pas partie des zones d'occupation.

B. Forces d'occupation.

Les villes grandes et majeures possédées par l'Axe dans les zones d'occupation de l'Axe doivent être occupées par des unités de l'Axe. La force d'occupation d'une grande ville doit être d'une taille de 1 RE et celle d'une ville majeure doit être d'une taille de 3 RE. L'unité occupante ne peut pas être une unité AA de position ou une fortification portuaire. Le joueur de l'Axe doit occuper une ville à partir du tour de jeu suivant le tour où il en a gagné la possession. Par exemple, si Milan passe sous possession allemande suite à la reddition italienne en Sep I 43, alors la ville doit être occupée à partir du tour de Sep II 43. Par contre, une ville n'a pas à être occupée s'il y a des unités Alliés en ravitaillement régulier dans les 5 hexagones de la ville ou si une ligne de ravitaillement ne peut pas être tracée depuis la ville jusqu'à une source de ravitaillement régulière de l'Axe. Ignorez les unités Alliés en Angleterre.

Les forces de garnisons de l'Axe non activées pour un district d'une région multi districts (par la règle 37E et l'OB de l'Axe) peuvent compter pour l'occupation des villes dans leurs districts. Pour la garnison du district, totalisez les RE des unités aptes pour les activités d'occupation. Le joueur de l'Axe applique ce total de RE contre les obligations d'occupation pour la zone d'occupation. *Exemple.* En Jul I 43, il y a 13 RE aptes dans la garnison allemande de Belgique. L'obligation d'occupation pour toute la Belgique est de 11 RE (3 villes majeures et 2 grandes villes), donc la garnison à elle seule occupe toutes les villes Belges. S'il n'y avait eu que 9 RE dans la garnison, le joueur de l'Axe aurait dû utiliser 2 RE d'unités sur la carte pour les occuper.

Vérifiez les forces d'occupation de l'Axe pendant la phase initiale de chaque tour de jeu Alliés, par zone d'occupation. Pour chaque RE (ou fraction) manquant à la force d'occupation nécessaire, le joueur Alliés peut faire une attaque de partisans supplémentaire (voir la section C ci-dessous) dans la zone.

C. Attaques de partisans.

Le joueur Alliés peut faire des attaques de partisans contre les hexagones de lignes ferroviaire et de bases aériennes possédés par l'Axe dans les zones d'occupation de l'Axe. Les attaques de partisans sont résolues pendant la phase initiale Alliés. Les attaques de partisans sont basées sur les zones d'occupation, et le joueur Alliés peut faire des attaques de partisans aux cadences suivantes.

- *Belgique* : 0 attaque.
- *Corse* : 1 attaque.
- *France métropolitaine* : 2 attaques.
- *Italie métropolitaine* : 3 attaques.
- *Pays-Bas* : 0 attaque.
- *Sardaigne* : 1 attaque.
- *Sicile* : 1 attaque.

En plus des cadences de base, le joueur Alliés peut faire des attaques de partisans supplémentaires dans une zone si le joueur de l'Axe n'a pas suffisamment occupé les villes du district (voir la section B ci-dessus).

Pour chaque attaque de partisans que le joueur Alliés est autorisé à faire dans une zone, il peut faire soit une attaque ferroviaire, en attaquant un hexagone de ligne ferroviaire possédé par l'Axe, ou une attaque de base aérienne, en attaquant un hexagone de base aérienne possédé par l'Axe. Le joueur Alliés ne peut pas faire plus d'une attaque ferroviaire et de base aérienne par hexagone possédé par l'Axe (notez que le joueur Alliés peut faire jusqu'à deux attaques de partisans dans un hexagone : une attaque ferroviaire et une attaque de base aérienne).

Utilisez la table de succès pour résoudre chaque attaque de partisans. Lancez un dé et consultez la table. Si une attaque ferroviaire réussit, la ligne ferroviaire dans l'hexagone est détruite. Si une attaque de base aérienne réussit, la base aérienne dans l'hexagone prend un point de dégâts. Les effets de ces points de dégâts sont les mêmes que ceux dus à un bombardement, par la règle 20G2a.

Le joueur Alliés ne peut pas faire d'attaque de partisans dans un hexagone occupé par une unité de l'Axe avec une force de défense supérieure à 0 ou dans un hexagone adjacent à n'importe quelle unité de l'Axe de police, sécurité, SS ou police SS.

Règle 40 — Renforts et recompléments

Durant la partie, chaque joueur reçoit des renforts et des recompléments, peut convertir, améliorer, réorganiser ou dissoudre des unités et est obligé d'en transférer ou d'en retirer. Les joueurs reçoivent les renforts et recompléments pendant leur phase initiale.

Si une unité entre en jeu (en renfort ou par recomplètement) dans une ville qui n'est pas ravitaillée, le statut de ravitaillement de l'unité est le même que

celui de la ville. Par exemple, si Hambourg n'est pas ravitaillée depuis 3 tours et qu'une unité y apparaît en recombplètement, alors l'unité en est à son troisième tour de non ravitaillement. *Note* : les unités apparaissant dans une ville isolée et non ravitaillée depuis au moins 4 tours ne sont pas testées pour l'élimination pendant le tour de jeu où elles arrivent.

Les ordres de bataille spécifient tous les renforts et recombpléments du jeu. Dans les OB, les identifications des unités sont données pour l'intérêt historique et peuvent être ignorées, sauf pour les règles de dispersion.

A. Renforts.

Les joueurs reçoivent des renforts au cours du jeu, comme indiqué dans les ordres de bataille. Les renforts d'un joueur sont placés sur la carte pendant sa phase initiale. Les renforts ne peuvent être placés que dans des hexagones sous possession amie. Ces hexagones peuvent être en ZoC ennemie. Les renforts sont spécifiés par théâtre.

1. Concepts. Les OB utilisent les termes et définitions généraux suivants.

- *Les Renforts* sont spécifiés par district, région multi districts, et théâtre. Les renforts d'un district apparaissent dans n'importe quelle ville sous possession amie dans le district. Les renforts multi districts apparaissent dans n'importe quelle ville amie des districts appropriés. Les renforts de théâtre apparaissent dans n'importe quelle ville amie du théâtre. Si un renfort a des conditions d'entrée spéciales indiquées dans l'OB, suivez ces instructions.
- *Formation/Terminée.* Certaines unités nécessitent un temps considérable pour être formées, équipées et sont entraînées par une procédure en deux étapes lorsqu'elles apparaissent en renforts. Initialement, l'unité est indiquée comme étant en « formation » dans un district, une région multi districts ou un théâtre. À ce moment, placez l'unité dans la case « formation » de ce district ou de ce théâtre (pour une unité multi districts, placez-la dans n'importe quel district de la région). Lorsque l'OB indique que l'unité est « terminée », retirez-la de la case de formation et recevez-la en renfort. Si un joueur perd la possession de toutes les villes d'un théâtre/district, alors toutes les unités dans les cases de formation appropriées sont éliminées.
- Le *Transfert* liste des forces qui sont transférées entre différents théâtres. Lorsque l'OB indique un transfert de forces entre des théâtres sous le contrôle du joueur, le joueur ignore simplement ces transferts. Un joueur doit, par contre, transférer des forces de ou vers un théâtre qu'il ne contrôle pas. Par exemple, si l'OB de l'Axe oblige des forces à se transférer vers le théâtre Sud-Est, le joueur de l'Axe est obligé de faire ce transfert.
- *Arrive* liste des forces qui entrent en jeu depuis un autre théâtre. Lorsque l'arrivée est donnée sous la forme « force venant de (un théâtre) », vérifiez la liste de transfert du théâtre indiqué pour savoir quelles forces arrivent.
- *Convertir* spécifie quand une (ou des) unité(s) doivent être converties en une autre unité (ou unités). Le joueur doit convertir une unité pendant sa phase initiale au tour de conversion spécifié, si possible. Pour être convertie, l'unité doit satisfaire aux mêmes conditions que pour la reconstruction d'un cadre (voir la section B ci-dessous : elle doit être dans une ville, être capable de tracer une ligne de ravitaillement jusqu'à une source de ravitaillement régulière non isolée, et ne peut pas être dans une ZoC ennemie). Retirez l'unité originelle du jeu et placez la nouvelle unité à sa place. S'il n'est pas possible de convertir l'unité au tour spécifié, elle doit être convertie lors de la prochaine phase initiale amie dans laquelle elle peut être convertie. Les unités retirées du jeu par la conversion sont hors-jeu : elles ne sont pas éliminées et ne peuvent pas être remplacées.
- *Réorganisation.* Une réorganisation marche de façon similaire à une conversion, avec des conditions spéciales. Le joueur peut réorganiser une unité lors d'une de ses phases initiales à partir du tour où la réorganisation est spécifiée. Généralement, une conversion donne une conversion spécifique, alors qu'une réorganisation donne une conversion générale : une gamme d'unités qui peuvent se réorganiser en d'autres unités. Par exemple, les brigades motorisées AA lourdes 3-10 américaines peuvent se réorganiser en pions de transport. N'importe laquelle de ces brigades peut se convertir en pion de transport. Suivez les instructions données pour chaque réorganisation.
- *Amélioration.* Une amélioration marche de façon similaire à une conversion, sauf que le propriétaire doit dépenser des RP (comme indiqué dans l'OB) lorsque l'unité est renforcée. Le joueur peut améliorer une unité dans n'importe quelle phase initiale à partir du tour où l'amélioration est spécifiée.
- *Recombplètement* liste les forces qui sont spécialement recombplétées, sans coûts pour le joueur. Prenez l'unité indiquée de la case de recombplètement et recevez-la en renfort. Cette unité est recombplétée gratuitement, et ne coûte aucun point de recombplètement.
- *Sortie de Garnison.* L'unité indiquée sort de

la garnison du district indiqué et recevez la en renfort dans ce district.

- *Ajoutez à la Garnison.* Ajoutez l'unité indiquée à la garnison du district indiqué.
- *Retrait.* Les ordres de bataille nécessitent que certaines unités soient retirées du jeu à certains moments. N'importe quelle unité de la nationalité, taille, type, et force indiquée peut être retirée. Une unité isolée ne peut pas être retirée. Une unité retirée est hors-jeu (retirez-la simplement de la carte) et ne peut pas revenir en jeu à moins d'être rappelée dans les ordres de bataille.

Si aucune unité en jeu ne peut être retirée, alors une unité éliminée est retirée de la case Recomplètement, et le joueur perd des points de reemplètement (RP) égaux au coût de reemplètement de l'unité. Si le joueur n'a pas suffisamment de RP (du type correct) pour payer ce coût, il maintient un déficit jusqu'à ce qu'il ait suffisamment de RP disponibles.

Au cas où une unité n'est ni en jeu ni dans la case Recomplètement, ne prenez aucune unité, mais payez son coût en RP.

Lorsque l'ordre de bataille de l'Axe oblige un cadre à se retirer, le joueur de l'Axe peut à la place retirer une division à pleine force qui possède le cadre indiqué. S'il le fait, il reçoit des RP égaux au coût de reconstruction du cadre à sa pleine force. Ces RP ne peuvent pas être utilisés pendant le tour où ils sont générés mais peuvent être utilisés ensuite.

Exemple. En Aug I 44, le joueur de l'Axe retire une division de panzer 14-10 à la place d'un cadre de panzer 6-8. Il reçoit 5 RP blindés et 3 RP d'infanterie pour ceci, et peut les utiliser à partir du tour d'Aug II 44.

- *Ajoutez à la case Recomplètement.* Ajoutez l'unité indiquée dans la case Recomplètement.
- *Retirez de la case Recomplètement.* Retirez l'unité indiquée de la case Recomplètement.
- *Autres.* Suivez les instructions de l'OB apparaissant pour des événements spéciaux lors des renforts.

À moins qu'autre chose ne soit spécifié, les renforts qui sont incapables d'entrer en jeu au moment indiqué peuvent retarder leur entrée jusqu'à ce qu'elles soient capables d'entrer en jeu.

Si une directive de l'OB implique une unité dans la case Recomplètement (comme *ajoutez* ou *retirez de la case Recomplètement*) et qu'il n'y a pas ce type d'unité dans la case, alors la directive de renfort est reportée jusqu'à ce qu'une telle unité y arrive.

2. Renforts de l'Axe. L'OB de l'Axe est divisé par théâtre et par force. En général, les renforts apparaissent comme indiqué dans la section A1 ci-dessus, avec les ajouts suivants.

- *Note :* les renforts allemands spécifiés pour un district spécifique, une région multi-districts ou un théâtre, peuvent toujours être placés dans le théâtre de la Grande Allemagne à la place.
- *Arrive.* À moins d'être indiquées comme arrivant d'un théâtre spécifique, placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami sur le bord est de la carte en Allemagne. Si l'unité est indiquée comme arrivant d'un théâtre spécifique, placez-la comme suit.
 - Du Nord :* placez l'unité dans la case de Norvège (les unités peuvent arriver en jeu de cette case par transport naval).
 - Du Sud Est :* placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami adjacent à un hexagone du théâtre Sud-Est, ou placez-la dans n'importe quel hexagone ami du bord Est de la carte en Allemagne.
 - De l'Est :* placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami du bord est de la carte en Allemagne.
 - De l'Ouest :* placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami adjacent à un hexagone du théâtre Ouest. *Note :* ceci est utilisé dans les scénarios pour lesquels le joueur de l'Axe ne contrôle pas le théâtre Ouest.
 - Du Sud :* placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami adjacent à un hexagone du théâtre Sud. *Note :* ceci est utilisé dans les scénarios pour lesquels le joueur de l'Axe ne contrôle pas le théâtre Sud.
 - De la Grande Allemagne :* l'unité en Grande Allemagne est autorisée à bouger. *Note :* ceci est utilisé uniquement dans les scénarios où le joueur de l'Axe n'a qu'un contrôle limité sur le théâtre de la Grande Allemagne.
- *Réorganisation.* Le joueur de l'Axe peut réorganiser diverses divisions et cadres allemands, comme indiqué dans l'ordre de bataille de l'Axe. Une réorganisation est identique à une conversion, sauf qu'il y a un coût ou gain en RP, selon l'unité impliquée. Le coût ou gain en RP pour la réorganisation des unités est donné dans la table de réorganisation allemande (dans le livret d'OB de l'Axe). Les RP gagnés par la réorganisation ne peuvent pas être utilisés au tour où ils sont générés mais peuvent être utilisés ensuite.

Une fois que l'Axe est autorisé à réorganiser des divisions et des cadres en jeu, il peut aussi réorganiser ces unités dans les cases Recomplètement. Ceci est traité comme la substitution dans la case Recomplètement par la section C ci-dessous.
- *Activation Précoce.* Le joueur de l'Axe peut

tenter une activation précoce d'une unité en formation, avant le tour où elle passe à pleine force. Pour ce faire, dans n'importe quelle phase initiale de l'Axe après un tour où une unité est placée dans une case de formation, le joueur de l'Axe lance un dé et consulte la table de succès, avec les résultats possibles suivants.

Succès signifie que l'unité est reçue à ce tour en renfort à pleine force.

Échec signifie que l'unité est reçue en renfort à son niveau cadre. Si elle n'a pas de cadre, elle est éliminée et placée dans la case Recomplètement.

*Échec** signifie que l'unité est éliminée et placée dans la case Recomplètement.

- *Non Fiable*. L'OB indique que certaines unités SS et troupes de l'est sont non fiables lorsqu'elles sont en formation. Placez un marqueur de votre choix sur ces unités lorsqu'elles sont dans une case de formation pour vous rappeler qu'elles sont non fiables. Lorsqu'une telle unité passe à pleine force (au tour indiqué), utilisez la table de succès pour vérifier la formation, comme indiqué pour l'activation précoce.

Si le joueur de l'Axe tente de faire une activation précoce avec une telle unité, modifiez le jet de dé de la table de succès de -1.

- *Retrait Vers l'Est*. Ceci est identique à un retrait (c'est une distinction faite pour les scénarios planifiés pour *Grand Europa* reliant *Second Front* avec *Fire In The East* et *Scorched Earth*).

3. Renforts Alliés. L'OB Alliés est divisé par théâtre et par force. En général, les renforts apparaissent comme indiqué dans la section A1 ci-dessus, avec les ajouts suivants.

- *Arrive*. À moins d'être spécifiée comme arrivant d'un théâtre spécifique, une unité est placée comme suit.

Arrivant dans l'ETO. Placez l'unité dans la case Angleterre ou dans n'importe quel port ami si aucune unité ennemie en ravitaillement régulier n'est présente dans le district du port, et que le port n'est pas dans la zone de combat d'une TF ou CD ennemi, ni dans une zone de danger. Les renforts arrivant comptent dans la capacité du port de la case Angleterre où du port où elles apparaissent.

Arrivant dans le MTO. Placez l'unité dans la zone d'Afrique du Nord ou dans n'importe quel port ami si aucune unité ennemie en ravitaillement régulier n'est présente dans le district du port, et que le port n'est pas dans la zone de combat d'une TF ou CD ennemi, ni dans une zone de danger. Les renforts arrivant comptent dans la

capacité du port de la case d'Afrique du Nord où du port où elles apparaissent.

- *Arrive*. Si l'unité est spécifiée comme arrivant d'un théâtre spécifique, placez-la comme suit.

De l'ETO. Placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami adjacent à un hexagone du théâtre ETO, ou placez la dans la case de Gibraltar. *Note* : ceci est utilisé dans les scénarios pour lesquels le joueur Alliés ne contrôle pas le théâtre ETO.

Du MTO. Placez l'unité dans n'importe quel hexagone ami adjacent à un hexagone du théâtre MTO, ou placez la dans la case de Gibraltar. *Note* : ceci est utilisé dans les scénarios pour lesquels le joueur Alliés ne contrôle pas le théâtre MTO.

- *ETO Général*. Un renfort Alliés pour le théâtre ETO en général apparaît dans la case Angleterre.
- *MTO Général*. Un renfort Alliés pour le théâtre MTO en général apparaît dans la case d'Afrique du Nord.
- *Angleterre*. Un renfort spécifié pour l'Angleterre peut apparaître dans une ville d'Angleterre ou dans la case Angleterre.
- *Retraits Spéciaux*. Certaines unités du MTO sont retirées pour des opérations dans les Balkans. Retirez (par la section A1) les unités indiquées et placez-les dans la case des Balkans. Lorsque l'OB indique qu'une de ces unités est libérée de ces opérations, prenez l'unité de la case et faites-la arriver dans le MTO.
- *Séquestrée*. Ignorez la ligne à moins de jouer un scénario dans lequel le joueur Alliés ne contrôle pas le théâtre ETO. Dans ce cas, retirez les forces indiquées du jeu et placez-les dans la case d'invasion du sud de la France sur la feuille de jeu du MTO. Ces forces seront ensuite complètement retirées du jeu.

B. Recompléments.

1. Production. Les points de complèvement, de réparation navale et de ressources sont appelés collectivement production. Les joueurs reçoivent et utilisent la production pendant leurs phases initiales. La production non utilisée peut être accumulée pour être utilisée dans des tours ultérieurs.

Les districts génèrent la production au tour I de chaque mois. Le bénéficiaire reçoit la production de ses districts pendant sa phase initiale, comme suit.

- Les tables de complèvement donnent toute la production, par district.
- Chaque district génère sa propre production, mais ces productions peuvent être regroupées par type et utilisées comme un tout. Par exemple, tous les RP d'infanterie générés dans les districts allemands (Wk) peuvent

être regroupés. Ensuite, ce groupe de production peut être accumulé ou dépensé, comme le joueur le désire.

- Les RP dans un groupe peuvent être utilisés pour replacer les unités de la case de recombplètement de n'importe quel théâtre contrôlé par le joueur. Une unité remplacée apparaît dans n'importe quelle ville amie non isolée du théâtre de la case de recombplètement.
- Les points de ressources d'une zone peuvent apparaître dans n'importe quelle ville amie non isolée du district de la zone.
- Pour chaque ville isolée ou possédée par l'ennemi dans un district, réduisez la production du district comme suit.

RP d'inf : ½ par ville.

RP d'arm : ½ par ville.

Points de Ressources : ½ par ville.

Points de Réparation navale : ½ par base navale.

Dans tous les cas, si toutes les villes d'un district sont isolées ou possédées par l'ennemi, le district ne fournit aucune production. Si toutes les villes dans tous les districts d'une nation sont possédées par l'ennemi, les groupes de production de cette nation tombent immédiatement à 0.

- a. Points de recombplètement.** Les joueurs reçoivent des RP, qui sont utilisés pour replacer les unités éliminées et pour reconstruire les cadres à pleine force.

Chaque RP remplace un point d'attaque d'une unité. Une unité avec une force d'attaque de 0 à son coût de recombplètement basé sur sa force de défense. Une unité avec une force de combat de 0 à un coût de recombplètement de 1 RP.

Les RP peuvent être utilisés pour replacer une unité éliminée à son niveau cadre. Le coût en RP est égal à la force du cadre. Les RP peuvent être utilisés pour recombpléter une unité à pleine force : le coût est égal à la pleine force de l'unité.

Les RP peuvent être utilisés pour reconstruire un cadre à sa pleine force. Le coût de cette opération est égal à la pleine force moins la force du cadre. Par exemple, une division 7-6 à son niveau cadre 3-6 nécessite 4 RP. Pour être reconstruit, un cadre doit être dans une ville, capable de tracer une ligne de ravitaillement jusqu'à une source de ravitaillement régulière non isolée, et ne peut pas être dans une ZoC ennemie.

Lorsqu'une unité est éliminée, placez la dans la case Recombplètement de son théâtre. Une unité peut seulement être remplacée dans le théâtre de sa case Recombplètement. Par exemple, une unité dans la case Recombplètement du MTO ne peut pas être remplacée dans l'ETO.

Le premier joueur peut transférer des unités entre les cases Recombplètement des théâtres qu'il con-

trôle, tant qu'une ligne de ravitaillement (de n'importe quelle longueur) peut être tracée depuis une ville amie non isolée du théâtre d'origine jusqu'à une ville amie non isolée en ravitaillement régulier dans le théâtre de destination. De tels transferts se produisent pendant la phase initiale, après avoir accompli toutes les autres activités de recombplètement.

Chaque joueur reçoit deux types de RP : infanterie (inf) et blindés (arm). *Note* : les termes infanterie et blindé sont des termes pratiques, car chaque type de RP représente bien plus que son nom.

Les RP d'infanterie et de blindés sont basés sur la nationalité, et les RP d'une nationalité ne peuvent pas être utilisés pour d'autres nationalités. Par exemple, les RP d'infanterie allemands ne peuvent pas être utilisés pour replacer des unités italiennes. Les RP de blindés, par contre, peuvent être donnés comme aide étrangère d'une nationalité à une autre, par la section D3 ci-dessous.

En général, les RP de blindés sont utilisés pour replacer les unités c/m et toutes les unités mixtes (type d'unité) utilisent des RP de blindés et d'infanterie. Ces unités et leurs coûts en RP d'inf et d'arm sont donnés dans les tables du coût des recombpléments dans les OB des joueurs. Si une unité c/m n'est pas indiquée sur cette table, alors elle est remplacée uniquement avec des RP de blindés. *Exemple.* Une brigade de panzer 6-10 allemande est indiquée sur la table et nécessite 5 RP d'arm et 1 RP d'inf pour être remplacée. Un bataillon de panzer 4-2-10 allemand n'est pas indiqué sur la table et nécessite donc 4 RP d'arm pour être remplacé.

Les unités et certains pions sans force de combat imprimée nécessitent des RP pour être remplacées.

- Un point de position AA est remplacé au coût de ½ RP d'inf par point de force AA.
- Un HQ de division est remplacé au coût de 1 RP. Un HQ c/m nécessite ½ RP d'arm et ½ RP d'inf.
- Un pion de mouvement (transport, LVT et APC) est remplacé au coût de 1 RP de blindé par RE de capacité de transport.

Les RP d'infanterie sont utilisés pour replacer toutes les autres unités (comme l'infanterie, les antichars, l'artillerie, etc...).

b. Points de ressources. Les joueurs peuvent maintenir les points de ressources en groupes, comme décrit ci-dessus. Par contre, un point de ressources doit être placé sur la carte avant d'être utilisé. Il peut être utilisé immédiatement lors de son placement.

c. Points de réparation navale. Les joueurs peuvent maintenir leurs NRP en groupes, comme décrit ci-dessus. Les NRP sont utilisés comme expliqué dans la règle 35.

2. Production de l'Axe. Le joueur de l'Axe reçoit la production de l'Axe au premier tour de chaque

mois, comme indiqué dans les tables du reemplètement de l'Axe. Notez que certaines productions allemandes doivent être réaffectées vers d'autres théâtres, comme indiqué sur la table. Le montant à réaffecter ne peut pas être réduit (à moins qu'une urgence ne soit déclarée, par la règle 38A3), même si le joueur de l'Axe perd certaines productions, (comme pour la capture d'un Wk par les Alliés). Dans un tel cas, le montant de la production que le joueur reçoit est réduit. Par contre, la production ne peut jamais descendre en dessous de 0.

Le joueur de l'Axe ne peut remplacer qu'un nombre limité d'unités d'un certain type et par nationalité. Les limites sont les suivantes.

- Seul 1 RE de génie d'assaut ou de combat peut être remplacé par mois.
- Seul 1 RE de blindé spécialisé (par la règle 14C) peut être remplacé par mois.
- Seul 1 RE d'artillerie peut être remplacé par mois.
- Seul 1 RE parachutable peut être remplacé par période de 3 mois (6 tours ; voir 44B6).
- Seul 1 RE de commando peut être remplacé par période de 3 mois (6 tours).
- Seule une unité d'arme V peut être remplacée par mois.
- Seul 1 RE de police politique peut être remplacé par mois.
- Seul 1 HQ de division peut être remplacé par mois. *Note* : ceci s'applique uniquement aux HQ et non aux divisions en général.

Les unités qui appartiennent à plusieurs des catégories énoncées ci-dessus comptent dans chacune de ces catégories. Par exemple, si le joueur de l'Axe remplace un bataillon de commando parachutiste, cette unité compte comme un 1/2 RE dans la limite de reemplètement aéroporté et de commando.

Le joueur de l'Axe ne peut pas remplacer les types d'unités suivantes : fortifications portuaires et unités de haute montagne.

3. Production Alliés. Le joueur Alliés reçoit la production Alliés au premier tour de chaque mois, comme indiqué dans les tables du reemplètement Alliés.

Le joueur Alliés ne peut remplacer qu'un nombre limité d'unités d'un certain type, par nationalité. Les limites sont les suivantes.

- Seul 1 RE de génie d'assaut ou de combat peut être remplacé par mois.
- Seul 1 RE de blindé spécialisé (par la règle 14C) peut être remplacé par mois.
- Seul 1 RE d'unité amphibie (y compris les pions de mouvement LVT) peut être remplacé par mois.
- Seul 1 RE parachutable peut être remplacé par période de 3 mois (6 tours). Voir aussi la règle 44B6.
- Seul 1 RE de commando peut être remplacé

par période de 3 mois (6 tours).

- Seul 1 HQ de division peut être remplacé par mois. *Note* : ceci s'applique uniquement aux HQ et non aux divisions en général.

Les unités qui appartiennent à plusieurs des catégories énoncées ci-dessus comptent dans chacune de ces catégories. Par exemple, si le joueur Alliés remplace un bataillon de commando parachutiste, cette unité compte comme un 1/2 RE dans la limite de reemplètement aéroporté et de commando.

Les reempléments d'infanterie de l'Empire Britannique sont restreints par des considérations de nationalité. Les RP d'infanterie sont utilisés comme suit.

- Les unités canadiennes nécessitent des RP d'infanterie canadiens.
- Les unités néo-zélandaises nécessitent des RP d'infanterie néo-zélandais.
- Les unités sud-africaines nécessitent des RP d'infanterie sud-africains.
- Les unités de l'Armée de l'Inde utilisent des RP d'infanterie indiens et peuvent utiliser des RP anglais : pour chaque RP indien dépensé, le joueur Alliés peut (mais n'y est pas obligé) dépenser 1/2 RP anglais lors du reemplètement des unités de l'Armée de l'Inde.
- Les Forces de l'État Indien nécessitent des RP d'infanterie indiens.
- Toutes les autres forces britanniques (British Army, Royal Marine, Colonial, Empire et interalliés) nécessitent des RP anglais.

Les reempléments d'infanterie français sont restreints par des considérations de force. Tant que le gouvernement français est en exil, les RP d'infanterie sont utilisés comme suit.

- Les unités métropolitaines nécessitent les RP métropolitains ou coloniaux.
- Les unités africaines nécessitent des RP d'infanterie africains.
- Les unités coloniales et de la Légion Étrangère peuvent utiliser des RP métropolitains ou coloniaux, mais au moins la moitié des RP doivent être coloniaux.

Lorsque le gouvernement français n'est plus en exil, les RP d'infanterie sont utilisés comme suit.

- Les unités métropolitaines nécessitent des RP d'infanterie métropolitains.
- Les unités africaines nécessitent des RP d'infanterie africains.
- Les unités coloniales et de la Légion Étrangère peuvent utiliser des RP métropolitains ou coloniaux, mais au moins la moitié des RP doivent être coloniaux.

Le joueur Alliés ne peut jamais remplacer les types d'unités suivants : unités de haute montagne, commandos américains (à l'exception des OSS anti allemands et anti italiens), et les unités de l'OSS non

commandos. Les Mulberries ne peuvent pas non plus être replacés.

4. Recompléments spéciaux. Lorsque des unités non isolées sont éliminées à cause d'un combat ou d'un écrasement, le propriétaire reçoit des RP d'infanterie. Notez que les unités c/m et d'artillerie éliminées donnent des RP d'infanterie. Les RP de blindés ne sont jamais reçus en recompléments spéciaux. Toutes les nationalités reçoivent des recompléments spéciaux, et elles peuvent les recevoir à n'importe quel moment dès le début de la partie.

Lorsqu'une unité non isolée est éliminée, son propriétaire place cette unité à part. Lorsqu'une unité non isolée est réduite en cadre, le propriétaire note la perte de points de force réelle (la force d'attaque normale moins la force d'attaque du cadre). Dans sa phase initiale, le premier joueur détermine ses pertes totales en calculant la perte totale en force d'attaque depuis sa dernière phase initiale (et il peut ensuite placer ces unités dans les cases Recomplètement) et l'ajoute à la perte totale de force d'attaque des unités réduites en cadre depuis sa dernière phase initiale (notez que ces calculs utilisent toujours la force d'attaque de l'unité). Les pertes sont calculées séparément pour chaque nationalité.

Le joueur détermine le nombre de RP d'infanterie reçus en recompléments spéciaux, selon ses pertes. Pour calculer ces RP, divisez le total allemand par 4, et divisez tous les autres totaux par 5. Le résultat est le nombre de RP d'infanterie que cette nationalité reçoit en recompléments spéciaux. Ces RP sont ajoutés aux RP nationaux.

C. Divisions fragiles.

Diverses divisions italiennes ne peuvent pas être replacées ou avoir leurs cadres reconstruits à pleine force. Néanmoins, lorsqu'une telle division est éliminée, une autre division lui est substituée dans la case Recomplètement. Si elle est au niveau cadre, elle peut être reconstruite à la force de la division substituée. Lorsqu'elle est reconstruite, retirez la division originelle et placez le substitut à sa place. L'OB de l'Axe liste les divisions italiennes fragiles et leurs substituts.

D. Considérations spéciales.

1. Dissolution. Les joueurs peuvent dissoudre leurs unités et recevoir leurs RP. Les joueurs peuvent dissoudre n'importe quelle unité dans les théâtres qu'ils contrôlent.

Un joueur dissout des unités pendant sa phase initiale, en recevant le coût en RP de l'unité. Une unité peut être dissoute si elle peut tracer une ligne de ravitaillement terrestre jusqu'à une source amie de ravitaillement régulière non isolée et ne se trouve pas dans une ZoC ennemie. Lors de sa dissolution, ses RP sont ajoutés aux RP nationaux. Ces RP ne peuvent pas être utilisés au tour où ils sont générés, mais peuvent être utilisés par la suite.

Lorsqu'une unité anglaise non motorisée est dissoute (à l'exclusion des HQ de divisions), des RP d'infanterie supplémentaires sont reçus : 1 RP d'inf supplémentaire par RE dissout. Une unité dissoute est retirée du jeu. Elle n'est pas considérée comme éliminée et n'est pas placée dans une case Recomplètement.

2. Désarmement. À certains moments spécifiés dans les règles ou dans les OB, le joueur de l'Axe doit désarmer certaines forces. Lorsque des unités terrestres en jeu sont désarmées, calculez les recompléments spéciaux pour ces unités et divisez ce nombre par 2 (arrondi à l'inférieur). Le résultat est le nombre de RP d'infanterie allemands reçus par le joueur de l'Axe pour le désarmement de ces unités.

Toutes les unités terrestres et aériennes désarmées sont hors-jeu pour le reste de la partie. Elles ne sont pas considérées comme éliminées et ne sont pas placées dans les cases Recomplètement ou Élimination.

3. Aide étrangère. Un joueur peut donner des RP de blindés d'une force à une autre. Pendant la phase initiale d'un joueur, le joueur peut transférer des RP de blindés, tant qu'il peut tracer une ligne de ravitaillement depuis n'importe quelle source amie de ravitaillement régulière non isolée de la force donatrice jusqu'à n'importe quelle source amie de ravitaillement régulière non isolée de la force recevant cette aide étrangère. Un RP de blindé ne peut pas être utilisé pendant la phase où il est transféré, mais peut être utilisé ensuite.

En général, un joueur peut donner des RP de blindés de n'importe laquelle de ses forces à une autre force qu'il contrôle. Par contre, le joueur de l'Axe ne peut pas donner de RP de blindés italiens à d'autres forces de l'Axe (notez que cette restriction s'applique aux Italiens, mais pas aux Italiens de la RSI).

Règle 41 — Préparation du jeu

Assemblez les cartes 16A, 17A, 26 et 27 pour former la carte du jeu. Les bords ouest des cartes 16A et 26 recouvrent les bords sud des cartes 17A et 27 respectivement. Les bords sud des cartes 16A et 17A recouvrent les bords nord des cartes 26 et 27.

A. Déploiement initial.

Les ordres de bataille donnent les forces initiales et les déploiements pour les deux camps. *Note.* Les OB indiquent les unités auto-soutenues en plaçant un astérisque après la valeur de mouvement de l'unité. Par exemple, 1-2-6* indique une unité auto-soutenue. Triez les pions si besoin est. Les forces données pour un théâtre dans autres informations de déploiement sont placées dans n'importe quel hexagone ami de ce théâtre. Si une ligne de front est spécifiée, chaque hexagone de la ligne de front doit être occupé par ou être dans la ZoC d'une unité.

Les joueurs déploient leurs forces et préparent le jeu selon la séquence suivante.

- Le joueur de l'Axe déploie toutes les forces

données dans les forces initiales et peut dépenser des points de ressources comme indiqué dans l'OB.

- Le joueur Alliés déploie toutes les forces données dans les forces initiales et peut dépenser des points de ressources comme indiqué dans l'OB.
- *Note* : lors du placement des forts et des aéroports pendant le déploiement, ils peuvent être placés dans n'importe quel hexagone où ils peuvent être construits.
- Le joueur Alliés planifie les débarquements amphibies et aéroportés pour les premier et second tours de jeu.
- Le joueur de l'Axe peut redéployer jusqu'à 7 unités dans chaque théâtre.
- Une phase de mouvement spéciale Alliés se déroule avant la partie, pour prendre en compte les activités navales et aériennes avant la partie. La phase est composée d'une sous phase de mouvement naval Alliés suivie d'une sous phase de mouvement terrestre. Pendant la sous phase de mouvement naval, les unités navales Alliés peuvent engager n'importe quelle opération navale sauf qu'elles ne peuvent pas embarquer, débarquer, ou transporter de la cargaison. Les unités navales de l'Axe peuvent réagir, et des opérations aériennes de patrouilles maritimes peuvent se produire (on suppose que toutes les unités aériennes à codes S, V et M sont préparées pour cette mission). Les unités navales n'ont pas besoin de refaire le plein pendant cette sous phase. Pendant la sous phase de mouvement terrestre, aucune unité terrestre ne peut bouger. Le joueur Alliés peut engager toute opération aérienne autorisée pendant la sous phase de mouvement, à l'exception des missions de transport. Les unités aériennes de l'Axe peuvent voler en mission d'interception et de patrouille d'attaque.

Voir les scénarios (ci-dessous) pour les instructions spécifiques à chacun d'entre eux.

Pour chaque scénario, voir la règle 42 pour les conditions de victoire.

B. Scénarios.

1. Croisade en Europe (scénario de campagne 1943-45). Ce scénario commence au tour de Jul I 43 et se termine soit à la fin du tour de May I 45 ou lors de la reddition de l'Axe (par la règle 38A2).

Utilisez les forces initiales de Jul I 43 et les renforts à partir de Jul I 43.

Le joueur Alliés contrôle les théâtres ETO et MTO. Au début de la partie, il possède tous les hexagones d'Afrique du Nord et d'Angleterre, plus les îles de Malte, Gozo, Pantelleria et Lampedusa.

Le joueur de l'Axe contrôle les théâtres Ouest, Sud, et Grande Allemagne. Au début de la partie, il

possède tous les hexagones non neutres, sauf ceux possédés par les Alliés.

Les joueurs ignorent les transferts entre les théâtres qu'ils contrôlent.

2. Victoire en Europe (scénario de campagne 1944-45). Ce scénario commence au tour d'Apr I 44 et se termine à la fin du tour de May I 45 ou lors de la reddition de l'Axe (par la règle 38A2).

Utilisez les forces initiales d'Apr I 44 et les renforts à partir d'Apr I 44.

Le joueur Alliés contrôle les théâtres ETO et MTO. Au début de la partie, il possède tous les hexagones d'Afrique du Nord, d'Angleterre, de Sicile, de Sardaigne, et de Corse, tous les hexagones de l'Italie métropolitaine sur ou au sud de la ligne de départ Alliés, ainsi que les îles de Malte, Gozo, Pantelleria, Lampedusa et les Liparis.

Le joueur de l'Axe contrôle les théâtres Ouest, Sud et Grande Allemagne. Au début de la partie, il possède tous les hexagones non neutres, sauf ceux possédés par les Alliés.

Les joueurs ignorent tous les transferts entre les théâtres qu'ils possèdent.

Le joueur Alliés détermine la météo et les conditions maritimes avant sa phase de mouvement spéciale. La météo dans la zone D en Mar II 44 était pluie.

Le joueur Alliés peut placer des points de ravitaillement en nombre suffisant pour toutes les unités de la tête de pont d'Anzio lors du déploiement initial. Les unités de la tête de pont d'Anzio sont considérées ravitaillées pendant le tour Alliés d'Apr I 44.

3. L'ETO (scénario de théâtre 1944-45). Ce scénario commence au tour d'Apr I 44 et se termine soit à la fin du tour de May I 45, soit lors de la reddition de l'Axe (par la règle 38A2).

Utilisez les forces initiales d'Apr I 44 et les renforts à partir d'Apr I 44.

Le joueur Alliés contrôle le théâtre ETO. Au début de la partie, il possède tous les hexagones d'Angleterre.

Pour ce scénario, l'ETO comprend la Mer Méditerranée et tous les hexagones de Corse. En raison des forces défensives qui ne sont pas incluses dans le scénario, les forces de l'Axe ne peuvent pas entrer dans des hexagones en Corse (cela inclut les forces navales de l'axe entrant dans des hexagones côtiers corses). Les forces Alliés peuvent opérer en Méditerranée et peuvent utiliser les ports et les bases navales d'Afrique du Nord, de Sicile, de Sardaigne et de Corse, ainsi que le port de Naples (26 : 2422). Les forces d'invasion du sud-est de la France (Aug II 44) apparaissent dans n'importe lequel de ces ports Méditerranéen.

Le joueur Alliés détermine la météo et les conditions maritimes avant sa phase de mouvement spéciale. La météo en zone D en Mar II 44 était pluie.

Le joueur Alliés peut placer des points de ravitaillement en nombre suffisant pour toutes les unités de

la tête de pont d'Anzio lors du déploiement initial. Les unités de la tête de pont d'Anzio sont considérées ravitaillées pendant le tour Alliés d'Apr I 44.

Le joueur de l'Axe contrôle les théâtres Ouest et Grande Allemagne. Au début de la partie, il possède tous les hexagones non neutres sauf ceux possédés par les Alliés.

4. Le MTO (scénario de théâtre 1943-45). Ce scénario commence au tour de Jul I 43 et se termine soit à la fin du tour de May I 45, soit lors de la reddition de l'Axe en Italie. Les forces de l'Axe en Italie se rendent lorsque le joueur Alliés possède toutes les villes majeures et grandes en Italie.

Utilisez les forces initiales de Jul I 43 et les renforts à partir de Jul I 43.

Le joueur Alliés contrôle le MTO. Pour ce scénario, le MTO comprend la Grande Allemagne. Au début de la partie, il possède tous les hexagones d'Afrique du Nord, plus les îles de Malte, Gozo, Pantelleria et Lampedusa.

Le joueur de l'Axe contrôle le théâtre Sud et a un contrôle limité sur le théâtre Grande Allemagne. Au début de la partie, il possède tous les hexagones non neutres, sauf ceux possédés par les Alliés.

Pour le théâtre Grande Allemagne, le joueur de l'Axe y possède tous les hexagones (et il peut y faire opérer ses forces, y tirer du ravitaillement, etc...). Par contre, il ne peut pas avoir un contrôle total sur les forces du théâtre Grande Allemagne jusqu'à ce qu'une unité terrestre Alliés entre dans un hexagone de ce théâtre. Jusque-là, le joueur de l'Axe ne peut pas volontairement déplacer les forces du théâtre Grande Allemagne vers le théâtre Sud. Ces forces peuvent entrer dans le théâtre Sud seulement si l'OB le spécifie avec un transfert vers ce théâtre. Une fois qu'une unité terrestre Alliés entre dans n'importe quel hexagone du théâtre Grande Allemagne, le joueur de l'Axe y a un contrôle total, et les restrictions de mouvement y sont annulées.

Règle 42 — Conditions de victoire

Les conditions de victoire permettent de savoir quel joueur gagne la partie. Pendant le jeu, le joueur Alliés gagnera des Points de Victoire (PV). La table de victoire donne les gains en PV tout au long de la partie. La table donne également le total de points de victoire initial et final pour chaque scénario.

Les PV sont accordés après le tour de jeu de l'Axe à la fin de chaque trimestre : à la fin du tour de l'Axe de chaque tour de Mar II, Jun II, Sep II et Dec II. De plus, des PV sont gagnés à la fin de la partie, lorsqu'elle survient (soit à la fin de May I 45, ou plus tôt si l'Axe se rend par la règle 38A2). Certains PV sont accordés immédiatement après qu'un événement spécial se soit produit.

Des PV sont accordés pour le contrôle de territoires, pertes Alliés excessives et événements.

- Territoires. Les PV pour le territoire sont accordés à la fin de chaque trimestre et à la fin

de la partie. Le joueur Alliés gagne des PV pour la possession de grandes villes, hexagones de villes majeures et bases navales qui étaient possédés par l'Axe au début du scénario (ceci comprend tous les territoires en jeu, sauf les hexagones en Angleterre et en Afrique du Nord, plus les îles de Malte, Gozo, Pantelleria, et Lampedusa). Les PV pour une ville ou une base navale ne sont accordés que si l'hexagone est possédé par les Alliés et est non isolé. Notez que le joueur Alliés ne gagne des PV que pour le territoire qu'il possède directement, et non pour le territoire possédé par les Soviétiques ou d'autres territoires qu'il ne possède pas en fin de partie.

- Pertes Alliés excessives. Des PV pour les pertes nettes sont accordés à la fin de chaque trimestre et à la fin de la partie.

Pertes Terrestres Nettes. Pour chaque force, totalisez les forces d'attaque imprimées de toutes les unités terrestres actuellement dans des cases Recomplètement. Pour chaque cadre actuellement en jeu, calculez la différence entre la force d'attaque du cadre et la force normale de l'unité. Ajoutez cette différence au total. De ce total, soustrayez le nombre de RP d'infanterie accumulés (mais pas les RP blindés) pour cette force. Le total finale est la perte terrestre nette. Si le total est supérieur à 0, le joueur Alliés reçoit une pénalité en PV comme indiqué dans la table de victoire. *Notes.* Comptez seulement les pertes réelles, et ne comptez pas les unités qui ont commencé dans les cases Recomplètement au début du scénario. Ne comptez pas les pertes des cadres pour les unités apparaissant en renfort au niveau cadre, à moins que ces unités aient été reconstruites à pleine force après être entrées en jeu.

Pertes Aériennes Nettes. Pour chaque force, totalisez le nombre d'unités aériennes actuellement dans les cases éliminées, et doublez ce nombre. À ce total, ajoutez le nombre d'unités aériennes actuellement dans les cases Endommagées. À ce total, soustrayez le nombre d'ARP restant à cette force pour le cycle aérien en cours. Le total final est la perte aérienne nette. Si ce total est supérieur à 0, le joueur Alliés reçoit une pénalité en PV comme indiqué dans la table de victoire.

Pertes Navales Nettes. Pour les Alliés en général, totalisez le nombre de tous les points de force navale actuellement coulés ou ayant reçues un point de dégât. À

ce total, soustrayez le nombre de NRP Alliés accumulés. Le total final est la perte navale nette. Si ce total est supérieur à 0, le joueur Alliés reçoit une pénalité en PV, comme indiqué dans la table de victoire.

Si l'Italie rejoint les Alliés, la vérification pour les pertes Alliés excessives s'applique aux forces Alliés italiennes. Par contre, toutes les pertes subies par les forces Alliés italiennes au tour où l'Italie se rend et pendant le tour suivant sont ignorées pour le calcul des pertes Alliés excessives.

- Événements. Les PV pour les événements sont accordés lorsque l'événement se produit.

Reddition de l'Italie. Se produit par la règle 38B2. Notez que ça ne peut arriver qu'une seule fois par partie.

Reddition de l'Axe. Se produit par la règle 38A2. Notez que ça ne peut arriver qu'une seule fois par partie.

Reddition de l'Axe en Italie. Ceci est utilisé uniquement pour les scénarios dans lesquels le joueur Alliés contrôle le MTO et pas l'ETO. Voir la règle 41B4. Notez que ça ne peut arriver qu'une seule fois par partie.

Opérations Alliés Désastreuses. Se produit lorsqu'une unité terrestre Alliés isolée, en ignorant les unités italiennes si l'Italie rejoint les Alliés, est éliminée ou réduite en cadre pendant le jeu pour n'importe quelle raison. Calculez la force d'attaque perdue par l'unité isolée et appliquez la pénalité en PV pour la perte. Notez que ça peut arriver plusieurs fois pendant une partie. Notez également que certaines unités d'élite Alliés entraînent une pénalité en PV plus grande que les autres unités.

Retour d'exil du gouvernement français. Se produit quand le gouvernement français se déplace à Paris. Ce gain est perdu si le gouvernement Français est relocalisé en dehors de Paris, et n'est pas restauré si le gouvernement revient ensuite à Paris.

Les Alliés capturent le gouvernement allemand. Se produit si le joueur Alliés capture le gouvernement de l'Allemagne. Les PV pour cet événement sont accordés une seule fois par partie, même si le joueur Alliés capture le gouvernement allemand plus d'une fois.

Les Alliés capturent le gouvernement italien. Se produit si le joueur Alliés capture le gouvernement de l'Italie, tant que l'Italie fait encore partie de l'Axe. Les PV pour cet événement sont accordés une seule fois par partie, même si le joueur Alliés capture le gouvernement italien plus d'une fois.

Les Alliés Capturent le Gouvernement de la RSI. Se produit si le joueur Alliés capture le gouvernement de la RSI. Les PV pour cet événement sont accordés une seule fois par partie, même si le joueur Alliés capture le gouvernement de la RSI plus d'une fois.

À la fin de la partie, calculez le total de PV final et consultez la table de victoire pour déterminer le vainqueur et son niveau de victoire. Les niveaux de victoire sont les suivants.

- Victoire Marginale. Le joueur obtient une victoire marginale. Ses performances sont sensiblement égales ou légèrement meilleure que celles de sa contrepartie historique.
- Victoire Substantielle. Le joueur obtient une victoire substantielle. Ses performances dépassent de façon significative celles de sa contrepartie historique.
- Victoire Décisive. Le joueur obtient une victoire décisive. Ses performances surpassent largement celles de sa contrepartie historique.

Note. Contrairement à la plupart des précédents jeux *Europa*, ces conditions de victoire jugent les performances des joueurs en fonction leurs contreparties historiques. Une victoire décisive de l'Axe, par exemple, signifie que le joueur de l'Axe a fait mieux dans le jeu que l'Axe ne l'a fait pendant la guerre. Ce qui ne signifie pas, par contre, que l'Axe a gagné la guerre. En 1943, la situation historique (et celle du jeu) est telle que, à niveau de jeu égal des deux camps, et sans erreur monumentale, les Alliés gagneront pratiquement toujours la guerre.

Règle 43 — Règles avancées

Les règles suivantes couvrent certains mécanismes de jeu plus en détails que dans les règles précédentes. Pour les joueurs expérimentant le système de jeu, ces règles ne devraient pas être utilisées. Ces règles doivent être utilisées par des joueurs expérimentés.

A. Retraites et écrasements.

Pendant la phase de combat, une unité ou une pile obligée de se retirer suite à un résultat de combat (règle 9F1) peut se retirer dans un hexagone occupé par l'ennemi si elle est capable de l'écraser (règle 13). Les rapports d'écrasement sont calculés normalement, mais les coûts en points de mouvement sont ignorés. Les effets des ZoC ennemies sur la retraite sont appliqués avant de calculer les rapports d'écrasement. *Exemple.* Une pile de deux divisions d'infanterie allemande 5-7-6 est attaquée et un DR est obtenu. La pile est entourée, mais un des hexagones adjacents est occupé par un bataillon 1-10 soutenu, et aucune ZoC Alliés n'est exercée dans cet hexagone. Les divisions allemandes peuvent donc se retirer dans cet hexagone, en écrasant le bataillon. Si une ZoC Alliés était exercée dans cet

hexagone, les divisions auraient d'abord été réduites en cadres 2-3-6 et auraient été trop faibles pour écraser le bataillon.

B. Tir anti aérien.

1. Tir Contre un harcèlement multi-hexagones. Lors d'un tir AA contre des unités aériennes ennemies en mission de harcèlement délivrant un total de bombardement tactique modifié de 10 ou plus, totalisez les forces AA présentes dans l'hexagone cible et dans tous les hexagones terrestres adjacents contenant des forces AA. Divisez ce total par le nombre d'hexagones impliqués. Le résultat est la force AA qui tire sur chacune des unités aériennes en harcèlement. *Exemple.* Une mission de harcèlement est engagée contre un hexagone contenant 4 points d'AA. Trois hexagones terrestres adjacents contiennent aussi respectivement 7, 3 et 6 points d'AA. Ces 20 points AA sont divisés par les 4 hexagones, ce qui donne une force AA de 5 points contre les unités aériennes en harcèlement.

2. Annulation du harcèlement. Les unités du premier joueur peuvent utiliser leurs forces AA pour tenter d'annuler les effets du harcèlement ennemi pendant les phases de mouvement et d'exploitation. Pour le tir AA, les unités doivent commencer dans ou entrer dans l'hexagone de harcèlement, et y terminer leur mouvement pour la phase. Seule une attaque AA peut être faite par hexagone de harcèlement et par phase de mouvement ou d'exploitation. Seules les unités c/m peuvent faire un tir AA pendant la phase d'exploitation. Les unités AA de position, naval et intrinsèque ne peuvent pas tirer dans le cadre de cette règle.

Pour chaque tir AA, le tireur lance deux dés, ajoute la force AA apte au jet, afin de déterminer si le harcèlement dans l'hexagone est affecté. Les résultats sont les suivants.

- 12 ou moins : pas d'effets.
- 13 à 18 : ignorez un point de harcèlement dans l'hexagone pour le restant de la phase en cours.
- 19 ou plus : Ignorez tous les points de harcèlement dans l'hexagone pour le restant de la phase en cours.

Notez que les résultats de ce tir AA n'affectent pas réellement les unités aériennes, mais simplement les points de harcèlement. *Exemple.* Pendant la phase de mouvement, des unités du premier joueur avec une force AA de 7 tentent d'annuler le harcèlement dans un hexagone contenant deux points de harcèlement. Le premier joueur obtient 10 aux dés et ajoute 7 (la force AA) et obtient donc un résultat de 17, qui annule un des points de harcèlement dans l'hexagone pour le restant de cette phase de mouvement.

C. Mécanismes de jeu avancés.

1. Possession. Les ZoC ne donnent pas à elles seules la possession des villes ou des bases aériennes possédées par l'ennemi. Pour gagner la

possession d'un hexagone contenant une ville ou une base aérienne possédée par l'ennemi, une unité amie doit occuper l'hexagone.

À elle seule, une unité d'une taille d'un 1/2 RE ne peut pas gagner la possession permanente d'un hexagone. Lorsqu'elle entre dans un hexagone possédé par l'ennemi, une telle unité le possède tant qu'elle l'occupe. Lorsqu'elle le quitte, la possession retourne à l'autre joueur. Il faut au moins 1 RE d'unités (y compris, par exemple, deux bataillons opérant ensemble) ou une ZoC incontestée pour gagner la possession permanente d'un hexagone.

2. Sur-empilement. Un joueur peut établir une condition de sur-empilement dans n'importe quel hexagone qui contient ses unités. Le joueur doit établir un sur-empilement lorsque ses unités dépassent la limite d'empilement dans un hexagone. Il place les unités sur-empilées dans la case de sur-empilement correspondant au marqueur de corps sur la feuille de corps/ailes (le marqueur peut aussi être utilisé pour les unités empilées normalement).

Au moment où un sur-empilement est établi, le joueur choisit les unités sur-empilées dans l'hexagone. Ensuite, les autres unités dans l'hexagone peuvent volontairement entrer dans le sur-empilement à n'importe quel moment pendant le tour du premier joueur. Les unités dans le sur-empilement, par contre, doivent payer 2 MP pour le quitter. Lorsqu'une unité quitte le sur-empilement, retirez-la de la zone et placez la dans l'hexagone avec les unités empilées normalement (les unités avec une capacité de mouvement de 0 ou R peuvent quitter le sur-empilement sans pénalité en MP). Lorsque la dernière unité sur-empilée quitte le sur-empilement, retirez ou ajustez le marqueur de corps, selon ce qui est approprié.

Les unités dans un sur-empilement ne peuvent absolument rien faire sauf tracer des lignes de ravitaillement ou dépenser 2 MP pour quitter le sur-empilement. Elles ne peuvent pas participer à une attaque, elles sont ignorées pour la détermination de la force de défense de l'hexagone, elles ne peuvent pas faire de tir AA, elles sont ignorées pour les calculs d'AEC et d'ATEC, et elles ne peuvent accomplir aucune activité de construction. Si leur hexagone est attaqué, elles sont affectées par n'importe quel résultat de combat obtenu lors de l'attaque. Par contre, leurs forces sont ignorées pour les calculs d'échanges.

Les unités qui retraitent dans un hexagone en violation des limites normales d'empilement sont sur-empilées dans cet hexagone. Établissez un sur-empilement comme ci-dessus, ou ajoutez les unités à un sur-empilement déjà présent dans l'hexagone.

Notez que les unités peuvent créer un sur-empilement lorsqu'elles avancent après combat.

3. Lignes de ravitaillement. Chaque hexagone de montagne, forêt, marais boisé, accidenté boisé et marais non gelé compte pour 2 hexagones lors

du tracé des lignes de ravitaillement terrestres. Lors d'un tracé de ligne de ravitaillement à travers un côté d'hexagone de fleuve majeur non gelé ou de détroit non gelé, ce côté d'hexagone compte comme 1 hexagone dans la longueur de la ligne de ravitaillement. Ces pénalités ne s'appliquent pas si la ligne de ravitaillement terrestre est tracée le long d'une route.

D. Armes V.

Pendant les phases de mouvement de l'Axe, les unités d'armes V allemandes peuvent faire des attaques d'armes V sur les cibles qui se trouvent à portée. Chaque unité d'arme V peut faire une attaque par phase de mouvement. Les unités d'armes V de la Luftwaffe font des attaques de V1. Les unités d'armes V de l'armée allemande font des attaques de V2. Les portées des armes V sont données dans la table des armes V.

Pour faire une attaque pendant une phase de mouvement, une unité d'armes V doit être en ravitaillement régulier et ne doit pas bouger pendant la phase.

1. Résolution d'une attaque d'arme V. La cible d'une attaque d'armes V peut être n'importe quel hexagone de Londres ou de port possédé par les Alliés à portée de tir de l'unité.

Chaque attaque d'armes V est résolue comme une opération aérienne, se produisant à la demande pendant une phase de mouvement de l'Axe. Seule une attaque d'armes V peut être faite par opération aérienne, et les unités aériennes de l'Axe ne peuvent pas voler en mission pendant l'opération. Résolez l'opération comme suit.

- Pendant l'étape de mouvement de la mission, tracez la ligne de vol de l'attaque d'armes V depuis l'unité qui lance l'attaque jusqu'à son hexagone cible. Cette ligne doit être aussi droite que permise par la grille hexagonale. Les chasseurs Alliés peuvent faire des missions de patrouilles d'attaque contre les V1, mais pas contre les V2. Les patrouilles d'attaques ne sont pas résolues : à la place, un V1 attaqué reçoit un modificateur au jet de dé lors de la résolution de l'attaque.
- Pendant l'étape de mouvement de l'interception, les chasseurs Alliés peuvent voler en mission d'interception contre les attaques de V1, mais pas contre les V2. Le combat aérien n'est pas résolu : à la place, une attaque de V1 interceptée recevra un modificateur au jet de dé de résolution de l'attaque.
- Pendant l'étape de tir AA, le joueur Alliés peut faire des tirs anti aériens contre les V1, mais pas contre les V2. Résolez l'attaque AA comme d'habitude. Un résultat pas d'effet ou retour à la base n'a aucun effet sur l'attaque. Un résultat endommagé ou éliminé donne un modificateur de -1 au jet de dé de

résolution de l'attaque.

- Pendant l'étape de résolution de mission, résolvez l'attaque d'armes V en utilisant la table des armes V. Le joueur de l'Axe lance un dé, modifie les attaques de V1 comme indiqué dans la table, et la consulte pour le résultat. Les résultats sont expliqués ci-dessous.
- Pendant l'étape de retour à la base, les chasseurs Alliés qui ont volé pendant l'opération retournent à la base.

Les résultats des attaques d'armes V sont les suivants.

- *Ratée.* L'attaque est ratée et n'a aucun effet.
- *Touchée.* L'attaque atteint la cible. Un port touché reçoit un point de dégât. Pour les hexagones de Londres touchés, gardez une trace du nombre de points de dégâts obtenus. Pour deux points de dégâts sur Londres, le joueur Alliés doit dépenser 1 point de ressources. De plus, pour 4 points de dégâts sur Londres, le joueur Alliés doit dépenser 1 RP d'infanterie Britannique. Si le joueur Alliés n'a pas suffisamment de points de ressources ou de RP d'infanterie Britannique, il maintient un déficit et fait la différence la prochaine fois qu'il reçoit sa production.

Les attaques de V1 peuvent être faites de nuit. Jusqu'à la moitié (fractions arrondies à l'inférieur) de toutes les attaques de V1 faites pendant une phase peuvent être des opérations aériennes de nuit. La nuit affecte les chasseurs Alliés (conformément aux règles aériennes de nuit).

2. Attaques de V1 aériennes. Les unités aériennes avec un code Z sont équipées pour lancer des missiles V1 et pour faire des attaques de V1 en vol. Suivez les règles régulières des opérations aériennes. Les unités aériennes à code Z volent en mission de bombardement V1. L'hexagone cible de la mission est n'importe quel hexagone dans les 8 hexagones d'une cible de V1. L'unité aérienne vole jusqu'à l'hexagone cible en utilisant sa portée de bombardement. Pendant l'étape de résolution de mission, chaque unité aérienne à code Z engagée dans l'opération fait une attaque de V1 aérienne contre une cible de V1. Pour chaque attaque, stoppez l'opération et résolvez immédiatement l'opération aérienne de V1 (comme ci-dessus). Notez qu'une attaque de V1 aérienne reçoit un modificateur de -1 en plus de tous les autres modificateurs. Les unités aériennes avec un code Z peuvent commencer à faire des attaques de V1 dès qu'elles sont disponibles (May I 44). Elles ne sont pas obligées d'attendre jusqu'à Jun I 44.

3. Force d'interception britannique des V1. Le joueur Alliés doit augmenter la garnison de défense de l'Angleterre dès que le joueur de l'Axe engage des attaques de V1 contre Londres. Lorsque le

joueur de l'Axe fait sa première attaque de V1 contre un hexagone de Londres (que l'attaque ait réussi ou non), le joueur Alliés doit pendant le prochain tour de jeu Alliés augmenter la garnison de défense de l'Angleterre de six chasseurs anglais. Chaque chasseur doit avoir une force d'attaque imprimée d'au moins 8 (placez-les dans la case de force d'interception des V1 de la case de garnison).

Ces unités aériennes peuvent voler uniquement en patrouille d'attaque et en mission d'interception, et seulement contre les opérations aériennes de V1. Pour les règles de bases aériennes, elles sont supposées être basées dans n'importe quel hexagone de Londres.

Les unités aériennes assignées à la force d'interception de V1 sont libérées de la garnison pendant une phase initiale Alliés si le joueur de l'Axe n'a pas fait d'attaques de V1 contre Londres pendant le tour de l'Axe précédent (si le joueur de l'Axe refait ensuite d'autres attaques de V1, le joueur Alliés doit ensuite rétablir la force d'interception de V1).

E. Coopération des Alliés.

Pour cette règle, les forces Alliés sont divisées en contingents. Le joueur Alliés a toujours deux contingents : l'américain et le britannique. Il peut en avoir un troisième : le français.

Le contingent américain est composé de toutes les forces américaines. Le contingent britannique est composé de toutes les forces britanniques (les forces sont expliquées dans la règle 3B2).

Le contingent Français est composé de toutes les forces françaises. Le contingent français existe lorsque le gouvernement Français n'est plus en exil.

Toutes les autres forces Alliés (y compris les français jusqu'à ce qu'ils deviennent un contingent et les Italiens si l'Italie rejoint les Alliés) peuvent être incluses dans n'importe quel contingent et passer de l'un à l'autre librement.

Soustrayez 1 au jet de dé de résolution du combat si des unités de deux contingents ou plus participent à une attaque (en attaque, pas en défense).

F. Système de renforts avancé.

1. Unités de réserve, d'entraînement et de re-complètement. Certaines forces ont des effectifs de re-complètement et d'entraînement considérables, représentés dans le jeu par les différentes unités d'entraînement, de réserve et de re-complètement. Ces forces n'entraînent pas seulement les troupes et ne servent pas seulement au re-complètement. Elles peuvent être (et ont été) utilisées dans des opérations de combat lorsque les conditions sont satisfaites.

a. Forces allemandes. Plusieurs forces d'entraînement, de réserve et de re-complètement font partie des garnisons allemandes. Lorsqu'une garnison est activée, ces forces peuvent être activées avec d'autres forces de la garnison. Par contre, la production peut être affectée lorsque ces forces sont activées.

- Un district reçoit sa production de RP d'infanterie comme d'habitude si elle a au moins 4 RE d'unités d'entraînement, de réserve ou de re-complètement en garnison.
 - Un district voit sa production de RP d'infanterie réduite de moitié s'il ne satisfait pas aux conditions ci-dessus, mais tout en ayant au moins 1 RE d'unité d'entraînement, de réserve ou de re-complètement en garnison.
 - Un district voit sa production de RP d'infanterie réduite à 0 si elle ne satisfait à aucune des deux conditions ci-dessus.
 - Le nombre de renforts qui peut apparaître dans un district dépend du nombre de RE d'unités d'entraînement, de réserve ou de re-complètement dans la garnison du district. Pour chaque RE en garnison, une unité (de n'importe quelle taille) peut apparaître dans le district en renfort dans une phase initiale de l'Axe. Par exemple, si 3 unités doivent apparaître dans un district pendant un tour et qu'il n'y a que 2 RE d'unités de re-complètement dans le district, alors seules deux unités peuvent apparaître dans ce district pendant ce tour. Les unités incapables d'apparaître à cause de cette limite voient leur apparition retardée. Notez que s'il n'y a pas d'unité d'entraînement, de re-complètement ou de réserve dans la garnison d'un district, alors aucun renfort ne peut apparaître dans ce district.
- b. Autres forces.** Pour les autres forces (y compris toutes les forces Alliés et toutes les forces de l'Axe non allemandes), le joueur qui les possède doit restreindre les activités de ses unités de réserve, de re-complètement et d'entraînement ou subir une pénalité.
- Si une unité de réserve, de re-complètement ou d'entraînement entre dans une ZoC ennemie ou participe à un combat terrestre (en attaque ou en défense) à n'importe quel moment pendant un tour de jeu, le propriétaire perd 1 RP d'inf de la force des unités pour chaque unité la prochaine fois qu'il reçoit des RP.
Exemple. À cause d'une percée allemande inattendue, une division de re-complètement américaine monte au front, où elle se trouve dans une ZoC allemande pendant les tours de Jan I et Jan II 45. Comme elle a été dans une ZoC ennemie pendant deux tours, le joueur Alliés perd 2 RP d'inf américains lorsqu'il les recevra au tour de Feb I 45.
 - Si le joueur n'a pas suffisamment de RP d'inf pour satisfaire à la pénalité ci-dessus, il maintient un déficit jusqu'à ce qu'il puisse payer la pénalité.
 - Pour chaque unité de réserve, d'entraînement ou de re-complètement dans une case

de recomplètement au début du tour de jeu du joueur qui les possède, ce joueur perd 1 RP d'inf de la force des unités pour chacune de ces unités la prochaine fois qu'il recevra des RP.

- Les unités d'entraînement, de réserve et de recomplètement des forces non allemandes ne peuvent pas être dissoutes.

Note. Les forces allemandes ne sont soumises qu'à la section F1a, et non à la F1b. Toutes les autres forces sont soumises à la section F1b et non à la F1a.

2. Limite de dissolution. Pour chaque force, le premier joueur peut dissoudre un maximum de 5 RE par théâtre pendant sa phase initiale. Par exemple, le joueur Alliés pourrait dissoudre 5 RE d'unités Anglaises dans le théâtre ETO et MTO (pour un total de 10 RE) à n'importe quelle phase initiale Alliés.

G. Refaire le plein avancé.

Au lieu d'allouer une étape de mouvement naval pour refaire le plein, chaque unité navale refait le plein pendant une étape de mouvement naval en dépensant 30 MP dans une base navale amie et opérationnelle.

Règle 44 — Règles optionnelles

Les règles optionnelles suivantes peuvent être utilisées avec l'accord des deux joueurs. Ceux-ci doivent décider des règles optionnelles utilisées avant de choisir les camps.

A. Terrain et météo.

1. Ponts. Une route ou une ligne ferroviaire qui traverse un côté d'hexagone de fleuve ou de fleuve majeur est un pont. Un joueur possède un pont s'il possède les deux hexagones adjacents au côté d'hexagone du pont ou s'il était le dernier à le posséder. Les ponts peuvent être détruits.

Les unités aériennes peuvent détruire un pont en le bombardant (c'est une mission de bombardement tactique). L'hexagone cible de la mission est un des deux hexagones adjacents à un côté d'hexagone de pont non possédé ou possédé par l'ennemi. Les unités aériennes engagées dans cette mission peuvent être interceptées par les intercepteurs ennemis capables de voler jusqu'à l'hexagone cible. Pendant l'étape de tir AA, le tir AA peut venir d'un des deux hexagones (mais pas les deux) adjacents au côté d'hexagone du pont, au choix du joueur qui tire. Pendant l'étape de résolution de mission, les unités aériennes bombardent le pont, en utilisant la table de bombardement. Trois points de dégâts détruisent un pont.

Une unité terrestre peut détruire un pont en dépensant 4 MP dans un des hexagones adjacents au côté d'hexagone du pont. Le pont doit être sous possession amie ou non possédé.

Un pont détruit ne peut plus être utilisé pour les règles de mouvement, comme le mouvement rou-

tier, le mouvement ferroviaire, le mouvement administratif., etc. Par exemple, une unité utilisant une route pour traverser un fleuve et entrer dans un hexagone de bois dépenserait normalement 1 MP. Elle devrait dépenser 3 MP si le pont est détruit (1 MP pour le fleuve, et 2 MP pour l'hexagone de bois). Les lignes de ravitaillement peuvent être tracées à travers un pont détruit sans pénalité.

Une unité de construction peut réparer un pont détruit ou un pont qui a pris des points de dégâts suite à un bombardement. Un pont ne peut être réparé que si le joueur possède les deux hexagones adjacents au pont. Réparer un pont à travers un côté d'hexagone de fleuve non majeur coûte 4 MP à l'unité de construction. Réparer un pont à travers un côté d'hexagone de fleuve majeur coûte 8 MP à l'unité de construction, et celle-ci doit tracer une ligne de ravitaillement terrestre jusqu'à un point de ressources, qui doit être dépensé. Réparer un pont qui a pris des points de dégâts d'un bombardement mais qui n'est pas détruit fonctionne de la même façon qu'un pont détruit, sauf que le point de ressources n'est jamais obligatoire.

N'importe quelle unité de commando peut tenter de prendre un pont lorsqu'elle entre dans un hexagone (y compris par un débarquement aéroporté ou amphibie) adjacent à un côté d'hexagone de pont. S'il n'y a pas d'unités ennemies dans l'autre hexagone adjacent au côté d'hexagone du pont, la tentative réussit automatiquement. S'il y a des unités ennemies adjacentes, alors lancez un dé et consultez la table de succès. Une unité de commando du premier joueur peut faire une tentative de prise de pont par tour de jeu.

Une unité de commando non c/m peut faire une tentative pendant la phase de mouvement et doit terminer son mouvement pour la phase lorsqu'elle fait cette tentative. Une unité de commando c/m peut faire une tentative pendant ses phases de mouvement ou d'exploitation et doit terminer son mouvement pour la phase lorsqu'elle fait la tentative.

Un pont pris est immédiatement possédé par le joueur qui l'a pris. De plus, si le pont a été pris pendant sa phase de mouvement, toute unité du premier joueur peut attaquer à travers ce côté d'hexagone lors de la phase de combat suivante, sans être affectée par les effets du terrain de côté d'hexagone de fleuve ou de fleuve majeur. Seule une unité (de n'importe quelle taille) peut en bénéficier : les autres unités attaquant à travers ce côté d'hexagone sont affectées normalement.

2. Routes. Grâce au système pavé routier étendu en Europe de l'Ouest, une unité se déplaçant le long de certaines routes paye 1 MP pour chaque hexagone traversé, quel que soit le temps. Le coût réel du terrain pour les hexagones et côtés d'hexagones traversés sont ignorés. Une unité peut utiliser ce coût (à la place du coût standard) lorsqu'elle se déplace par route n'importe où sur la carte, sauf

lorsqu'elle entre dans un hexagone de montagne ou lorsqu'elle traverse un côté d'hexagone de montagne.

3. Connexions ferroviaires hors-carte. Les lignes ferroviaires qui sortent par le bord Est de la carte sont connectés. Les unités de l'Axe peuvent utiliser le mouvement ferroviaire stratégique pour se déplacer hors carte sur une de ces lignes ferroviaires (si elle est sous possession amie) et revenir sur la carte sur n'importe quelle ligne ferroviaire reliée (si elle est sous possession amie). Il en coûte à l'unité 50 hexagones de sa capacité de mouvement ferroviaire stratégique pour le faire.

4. Dégel printanier. Lorsque la météo d'une zone change de froid à non froid, tous les fleuves de la zone sont en crue. Le coût en MP pour traverser les côtés d'hexagones de fleuve en crue sont :

- fleuve : +2 MP ;
- fleuve majeur : + 4 MP.

B. Mécanismes terrestres.

1. Isolement et possession. Les règles standard pour la détermination de l'isolement et de la possession de territoire (règles 3D et 3G) sont simples à utiliser et couvrent correctement la plupart des situations. Les règles suivantes couvrent ces aspects plus en détails et nécessitent des efforts et du temps supplémentaire pour les utiliser.

Les règles suivantes nécessitent de tracer une Ligne de Communication (LoC). Une LoC peut faire jusqu'à 14 hexagones de long (quelle que soit la météo) et est tracée comme une ligne de ravitaillement terrestre.

a. Isolement. Lorsque l'isolement est vérifié, une unité ou un hexagone est isolé si une LoC ne peut pas être tracée depuis cet hexagone jusqu'à un hexagone en ravitaillement régulier.

b. Possession du territoire. En plus des cas de la règle 3D, un joueur peut gagner la possession de territoire de la manière suivante. Au début de chaque tour de jeu, vérifiez la possession des hexagones isolés, sauf pour les hexagones de villes majeures et ceux occupés par des unités ennemies. Lors de la vérification, un hexagone ami devient ennemi si une LoC ne peut pas être tracée depuis l'hexagone jusqu'à une unité amie, mais peut être tracée jusqu'à une unité ennemie.

2. Points de ressources. Un joueur peut détruire volontairement ses points de ressources à n'importe quel moment pendant son tour de jeu uniquement. Pendant un tour de jeu, lorsqu'une unité gagne la possession d'un hexagone contenant des points de ressources ennemis, la moitié (fractions arrondies à l'inférieur) des points de ressources sont capturés et le reste est immédiatement détruit. Un point de ressources capturé est traité à tous points de vue comme si c'était un point de ressources ami. *Exemple.* Pendant une phase de combat Alliés, des unités Alliés attaquent un hexagone contenant un

régiment d'infanterie allemand et 5 points de ressources. Le résultat du combat est DR, et le régiment d'infanterie retraite, en emportant 2 points de ressources avec lui (règle 12E). Les unités Alliés avancent après combat dans l'hexagone et en gagnent la possession. Un point de ressource est capturé (la moitié de 3 arrondie à l'inférieur), et les 2 points restants sont immédiatement détruits.

Un joueur peut récupérer des points de ressources en démontant les forts et les aéroports permanents. Une unité de construction peut démonter un fort ou un aéroport permanent non isolé. Il faut un tour (deux tours par mauvais temps) pour démonter un fort ou un aéroport permanent (le démontage est similaire à la construction : il commence et finit pendant les phases initiales, voir règle 14A1). Pour trois éléments démontés, le joueur reçoit un point de ressources. Le point de ressources est reçu en renfort dans le tour suivant le démontage du troisième élément, et est placé dans n'importe quelle ville amie non isolée.

3. Restriction aux destructions. Les unités peuvent dépenser des MP pour endommager les ports amis, les hexagones de rails et les ponts, seulement si une LoC (règle 44B1) peut être tracée depuis une unité terrestre ennemie non isolée jusqu'à l'élément. Lors du tracé de cette ligne, ignorez la présence des unités amies.

4. Capacité de retraite amphibie spéciale. Une unité de commando marine sur une plage peut tenter de retraiter avant combat sur dans un transport naval ou une barge de débarquement en mer dans le même hexagone. Le transport naval ou la barge de débarquement doit avoir suffisamment de cargaison inoccupée pour charger l'unité qui retraite (les règles 27 et 31 couvrent les unités navales et le transport naval en détail). Consultez la table de succès pour chaque unité retraitant de cette manière. Si la tentative réussit, l'unité de commando retraite à bord du transport naval ou de la barge de débarquement.

5. Réorganisations d'urgence. Si le joueur de l'Axe déclare une urgence dans n'importe quel tour avant le tour de Jul I 44, il peut réorganiser les divisions en divisions d'infanterie 4-6-6 à n'importe quel tour à partir de la déclaration de l'urgence. Voir la case « tout théâtre » de Jul 44 de l'OB de l'Axe pour les instructions concernant les réorganisations.

6. Recomplètement des unités parachutables. Il existe une anomalie dans le système de recomplètement : les divisions avec le symbole Aéroporté ou Infanterie parachutiste ne sont pas concernées par les limites de recomplètement des RE « parachutables », même si beaucoup de ces divisions se décomposent en éléments parachutables. Cette règle optionnelle répond à ce dysfonctionnement : les divisions listées ci-dessous sont affectées par les limites des règles 40B2 et 40B3 sur le recomplètement des RE parachutables.

Division américaine 14-8 Abn :

- 4 RE parachutables sont nécessaires pour replacer la division à pleine puissance ;
- 3 RE parachutables sont nécessaires pour replacer la division sur son côté cadre ;
- 1 RE parachutable est nécessaire pour replacer la division de son côté cadre vers son côté à pleine puissance.

Divisions américaines et britanniques 11-8, 10-8, 10-6 et 9-6 Abn :

- 3 RE parachutables sont nécessaires pour replacer la division à pleine puissance ;
- 2 RE parachutables sont nécessaires pour replacer la division sur son côté cadre ;
- 1 RE parachutable est nécessaire pour replacer la division de son côté cadre vers son côté à pleine puissance.

Divisions allemandes 11-9-8 et 9-8* d'infanterie parachutiste :

- 1 RE parachutables est nécessaire pour replacer la division à pleine puissance ;
- 1 RE parachutables est nécessaire pour replacer la division sur son côté cadre ;
- 0 RE parachutable est nécessaire pour replacer la division de son côté cadre vers son côté à pleine puissance.

Division italienne 5-8 d'infanterie parachutiste (uniquement la 184 Nm) :

- 1 RE parachutables est nécessaire pour replacer la division à pleine puissance ;
- 1 RE parachutables est nécessaire pour replacer la division sur son côté cadre ;
- 0 RE parachutable est nécessaire pour replacer la division de son côté cadre vers son côté à pleine puissance.

Pour toute unité qui coûte plus d'un RE parachutable pour être replacée, le joueur doit replacer l'unité progressivement. À chaque période de 3 mois, il peut dépenser sa limite de reemplètement en RE parachutable pour l'unité, en la marquant par tout moyen à sa convenance. Une fois que l'unité a suffisamment de RE de reemplètement parachutables, le joueur peut les dépenser et réellement replacer l'unité.

C. Unités terrestres.

1. Unités du génie ferroviaire allemandes. Une unité du génie ferroviaire allemande peut détruire une ligne ferroviaire dans un hexagone en dépensant 1 MP (2 MP par mauvais temps). La construction rapide ne peut pas être utilisée avec cette capacité.

2. Unités punitives de l'Axe. Une unité punitive est une unité de construction, par la règle 14A. Les unités punitives peuvent être replacées sans coûts en RP, comme suit : pendant chaque phase initiale, le joueur de l'Axe peut replacer une unité punitive gratuitement. Cette unité apparaît comme n'importe quelle autre unité allemande replacée.

3. Anti Aérien lourd. Une unité AA lourde n'a pas sa force d'attaque réduite de moitié lorsqu'elle attaque des fortifications si une unité d'artillerie n'est pas réduite de moitié en attaquant le même type de fortification (selon la table des effets des fortifications).

4. Marines US. À cause d'une rivalité inter services entre le corps des Marines US et l'armée US, les unités USMC peuvent seulement bouger ou attaquer volontairement dans des hexagones côtiers ou dans des hexagones adjacents aux hexagones côtiers.

5. Unités de construction de pipelines US. Les unités de construction de pipelines américaines apparaissent dans l'OB Alliés comme des unités optionnelles. Il n'y a pas de règles pour ces unités, qui ont historiquement construit des pipelines pour ravitailler les forces Alliés en fuel (leur fonction est intégrée dans le système de ravitaillement). Elles sont données dans l'OB si les joueurs souhaitent créer leurs propres règles de pipelines.

6. Unités non fiables en garnison. Certaines unités de l'Axe en garnison sont indiquées comme étant non fiables. Lorsqu'une unité non fiable est activée dans la garnison, vérifiez son activation avec la table de succès. Utilisez la même procédure que pour l'arrivée d'un renfort de l'Axe non fiable (par la règle 40A2).

D. Mécanismes aériens.

1. Ravitaillement des bases aériennes. Le statut du ravitaillement affecte les bases aériennes et les unités aériennes qui s'y trouvent. Pendant chaque phase initiale, déterminez le statut du ravitaillement de toutes les bases aériennes. Le statut du ravitaillement des bases aériennes affecte toutes les unités aériennes actives de la base. Les unités aériennes ont leurs capacités réduites selon le nombre de tours consécutifs où leur base aérienne n'est pas ravitaillée.

- *Premier tour.* Chaque unité aérienne ne peut pas voler en portée étendue.
- *Deuxième et troisième tours.* Chaque unité aérienne a ses forces de bombardement réduites de moitié et ses forces d'attaque et de défense réduites de 2 (mais jamais en dessous de 1).
- *Quatrième tour et plus.* Chaque unité aérienne peut voler seulement en mission de transfert.

Les effets du ravitaillement sont cumulatifs. Contrairement aux unités terrestres, les unités aériennes ne sont pas éliminées à cause de leur statut de ravitaillement, mêmes si elles sont isolées.

Lorsque le ravitaillement aérien ou naval est utilisé pour ravitailler des bases aériennes, chaque unité aérienne compte pour 1 RE.

2. Portée d'interception. Un chasseur est capable d'intercepter un hexagone cible ennemi hors de sa portée normale d'interception. Dans ce cas, la

portée d'interception est égale au nombre d'hexagones amis traversés par la force en mission lorsqu'elle bouge jusqu'à l'hexagone cible. Lors de l'utilisation de cette règle, la portée d'interception ne peut pas dépasser la valeur de mouvement imprimée de l'intercepteur, ni dépasser 16 hexagones. *Note.* Dans la plupart des cas, il sera visuellement évident de déterminer la distance d'interception vers un hexagone cible car la grande majorité des missions sont engagées près des lignes de front (dans la portée normale d'interception). Les missions engagées loin derrière les lignes ennemies seront également évidentes (utilisez la portée imprimée ou 16, selon la valeur la plus basse). Dans les rares cas où ça ne serait pas évident, placez un marqueur numéroté dans l'hexagone cible correspondant au nombre d'hexagones de pénétration, ou notez ce nombre sur un morceau de papier pour une référence ultérieure.

E. Unités aériennes.

1. Bombardiers en tant que transports. Les unités aériennes des types B et HB suivants peuvent être utilisés comme des unités aériennes de transport, au choix du joueur qui les possède.

- *Axe* : n'importe quel He111Hx (He 111H6, He 111H16, etc.), He 117A et n'importe quel SM.79-x.
- *Alliés* : n'importe quel B-25x, n'importe quel B-26x et tous les types de HB.

Lorsqu'elle est utilisée en transport, l'unité aérienne voit ses forces d'attaque et de défense réduites de 2 (mais jamais en dessous de 1), et est considérée comme une unité de type T pour le combat aérien et le tir AA. De plus, les bombardiers utilisés en tant que transports :

- ne peuvent pas parachuter d'unités (bien qu'ils puissent parachuter du ravitaillement) ;
- doublent la taille en RE des unités terrestres (pas du ravitaillement) pour les règles de transport.

2. Transports lourds. Une unité aérienne de type HT ou GHT peut transporter certaines unités terrestres qui ont de l'équipement lourd.

- N'importe quel HQ de division aéroporté ou montagnard.
- N'importe quelle unité non divisionnaire et non motorisée avec de l'équipement lourd, sauf la cavalerie et les fortifications portatives.

Une unité avec de l'équipement lourd double sa taille en RE pour les règles de transport aérien.

F. Table de tir AA optionnelle.

La table de tir AA optionnelle est conçue pour réduire le nombre de jets de dés AA qui doivent être faits pendant le jeu, en faisant une attaque AA unique contre les unités ennemies aptes pendant une opération aérienne. En général, utilisez la table de tir AA optionnelle lorsque la table de tir AA normale devrait être utilisée.

1. Résolution. Suivez les règles standard pour la résolution du tir AA, telle que la détermination de la force AA qui peut tirer dans un hexagone.

2. Procédure. Suivez cette procédure.

- 1) Déterminez la force AA autorisée à tirer.
- 2) Comptez le nombre d'unités ennemies qui se font tirer dessus.
- 3) Sur la table optionnelle, utilisez la colonne qui se rapproche le plus (sans dépasser) du total de force AA.
- 4) Déterminez si des modificateurs s'appliquent au tir. Les modificateurs ajusteront la colonne vers la gauche ou la droite. Décalez la colonne vers la droite du nombre indiqué pour les modificateurs positifs et décalez la colonne vers la gauche du nombre indiqué pour les modificateurs négatifs. Par exemple, en 1943, une force AA allemande de 13 tirant sur 4 unités aériennes ennemies aurait un décalage de +1 et utiliserait la colonne 17 pour la résolution de l'attaque. *Note.* Il y a des colonnes avec des lettres à chaque extrémité de la table. Elles sont uniquement utilisées avec les décalages.
- 5) Lancez deux dés et croisez le résultat avec la force AA appropriée pour obtenir un résultat, qui sera soit un coup au but (un résultat numérique), soit un échec (un « - »).

3. Résultats AA. Si un tir AA donne un coup au but, le nombre est le nombre de points de Force de Défense Aérienne (FDA) affecté par le tir AA. La FDA est modifiée par le type d'avions, le préfixe, et les codes ainsi que le type de mission engagé, comme indiqué dans la section d'efficacité AA de la table. Totalisez la FDA de toutes les cibles AA aptes (ce total de FDA sera utilisé ultérieurement).

Parmi les unités aériennes aptes en tant que cibles du tir AA, sélectionnez aléatoirement une unité aérienne et soustrayez sa FDA modifiée du nombre de coups au but. Répétez cette procédure jusqu'à ce qu'une unité aérienne sélectionnée avec une FDA modifiée réduise le nombre de coups au but à 0 ou moins. Appliquez les résultats aux unités aériennes sélectionnées.

- Si le nombre de coups au but de base est inférieur à la FDA totale, alors chaque unité aérienne impaire sélectionnée (la 1ère, la 3ème, etc.) retourne à la base, et chaque unité aérienne paire sélectionnée (la 2ème, la 4ème, etc.) est endommagée.
- Si le nombre de coups au but de base est au moins égal à la FDA totale, alors chaque unité aérienne impaire sélectionnée est endommagée, et chaque unité aérienne paire sélectionnée retourne à la base.

Exemple. Pendant le tour de Jun II 44, trois P-47D25s (8F9) et un P-51D5 (8F8) volent en soutien au sol contre un hexagone allemand contenant une force AA de 10. La colonne AA finale utilisée est

17 (en partant de la colonne 10 : +1 pour être après Apr l 44, +1 pour une force AA allemande d'au moins 7, et +0 pour 4 unités aériennes). Le jet du joueur de l'Axe donne 8, ce qui lui obtient un résultat de 13.

Chaque P-47D25 a une FDA de 9, qui est modifiée à 6. Le P-51D5 a une FDA imprimée de 8, qui est modifiée à 5. La FDA totale est donc de 23.

Comme le nombre de coups au but est de 13, ce qui est inférieur à la FDA totale, les unités aériennes impaires sélectionnées retournent à la base, et les autres seront endommagées.

Un P-47D est sélectionné, ce qui réduit le nombre de coups au but de 13 à 7. Le P-47 retourne à la base. La seconde sélection est un autre P-47, réduisant le nombre de coups au but à 1. Ce P-47 est endommagé. La troisième sélection est le P-51, qui réduit le nombre de coups au but en dessous de 0 : il retourne à la base. Comme le nombre de coups au but est maintenant en dessous de 0, le P-47 restant n'est pas affecté par le tir AA.

4. Notes. Utilisez les règles standards lors d'un tir AA contre une aile stratégique ou une arme V1.

G. Mécanismes navals.

1. Pertes proportionnelles du bombardement.

À la place de la procédure des règles standard, suivez cette procédure pour assigner les dégâts d'un bombardement sur les unités navales.

- Calculez la proportion relative de chaque catégorie d'unités navales dans le groupe cible, basée sur la force.

Exemple. Un groupe naval a reçu 3 points de dégâts d'un bombardement. Dans ce groupe il y a 10 points de force dans une TF, 8 dans un NT et 2 dans une LC. La proportion relative est de 0,5 TF (10 points sur un total de 20), de 0,4 NT et de 0,1 LC (pour faciliter les calculs, utilisez une calculatrice pour déterminer les pourcentages : ils ne tomberont pas toujours juste comme dans cet exemple !).

- Appliquez les dégâts à la catégorie avec la plus grande proportion. S'il y a égalité entre deux ou plus, appliquez les dégâts dans cet ordre : TF → NT → LC → CG. Pour appliquer les dégâts, multipliez la proportion par le nombre total de points de dégâts. Arrondissez toujours les fractions à l'entier supérieur. Sélectionnez aléatoirement les unités navales dans cette catégorie.

Exemple. En continuant l'exemple ci-dessus, la TF a la plus grande proportion. En multipliant 0,5 par 3 (le nombre total de points de dégâts), on obtient 1,5 que l'on arrondi à 2. Deux points de dégâts sont appliqués aléatoirement aux TF de ce groupe.

- Si des points de dégâts sont encore non assignés, répétez l'étape ci-dessus pour la plus grande proportion suivante. Continuez

cette procédure pour chaque proportion jusqu'à ce que tous les points de dégâts soient assignés.

Exemple. En reprenant l'exemple ci-dessus, un des trois points de dégâts reste non assigné. Les NT ont la prochaine plus grande proportion. En multipliant 0,4 par 3 (le nombre total de points de dégâts), on obtient 1,2 qui est arrondi à 2. Comme il ne reste qu'un point de non assigné, les NT reçoivent 1 point de dégâts. À l'issue de cette étape, tous les points de dégâts ont été assignés et les LC ne prennent aucun dégât.

2. Coûts du transport naval. Une unité ne dépense pas de MP pour embarquer. À la place, elle dépense seulement des MP pour débarquer. L'unité dépense des MP pour chaque étape de mouvement naval pendant laquelle elle était en mer pendant la phase de mouvement ou d'exploitation de son débarquement : 1 MP par étape si elle est non c/m, et 2 MP par étape si elle est c/m. Par contre, une unité peut toujours débarquer en dépensant tous ses MP. Notez qu'une unité qui a été en mer pendant plus d'une phase dépense seulement des MP pour les étapes où elle était en mer lors de la phase de son débarquement.

3. Force de combat des CD. Les défenses côtières des ports dans un hexagone ont une force de défense pour les règles de combat terrestre et d'écrasement égale à la moitié du niveau de CD (fractions arrondies à l'inférieur). Si la CD d'un port dans un hexagone a une force de défense de 1 ou plus, elle est traitée comme une unité d'artillerie de 1 RE (voir les règles 11 et 14B) pour les règles de combat terrestre et d'écrasement.

4. LVT dans les détroits. Lors d'une condition maritime calme ou houleuse, un LVT peut traiter un côté d'hexagone de détroit comme un côté d'hexagone de fleuve. Lors d'une condition maritime de tempête, il ne le peut pas.

Informations générales

Résumé des Forces Spéciales (Ger = Allemands & It = Italiens)

Forces Spéciales Alliés (sauf l'OSS)

<u>Types d'unités</u>	<u>Amphibie</u>	<u>Para</u>	<u>ZoC</u>	<u>Surprise</u>	<u>Anti CD</u>	<u>Retraite</u>	<u>Replace</u>
Commando	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Limité
Commando de marine & Ranger	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Limité
Commando mécanisé	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Limité
Commando montagnard	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Limité
Commando Parachutiste	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Limité

Forces Spéciales de l'OSS

<u>Types d'unités</u>	<u>Amphibie</u>	<u>Para</u>	<u>ZoC</u>	<u>Surprise</u>	<u>Anti CD</u>	<u>Retraite</u>	<u>Replace</u>
Commando (Ger : AIC)	Non	Non	Oui	Contre Allemands	Non	Oui	Limité
Commando Parachutiste (I/SBS, II/SBS)	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Limité
Commando Parachutiste (It : 2671)	Non	Oui	Oui	Contre Italiens	Non	Oui	Limité

Forces Spéciales de l'Axe

<u>Types d'unités</u>	<u>Amphibie</u>	<u>Para</u>	<u>ZoC</u>	<u>Surprise</u>	<u>Anti CD</u>	<u>Retraite</u>	<u>Replace</u>
Commando (Ger)	Non	Non	Oui	Oui*	Non	Oui	Limité
Commando (It)	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Limité
Commando parachutiste (Ger)	Non	Oui	Oui	Oui*	Non	Oui	Limité
Commando parachutiste (It)	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Limité
Commando de marine (Ger)	Oui	Non	Oui	Oui*	Oui	Oui	Limité
Commando de marine (It)	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Limité
Commando Mécanisé (Ger)	Non	Non	Oui	Oui*	Non	Oui	Limité

* Seules les unités avec une force d'attaque imprimée de 1 ou plus peuvent faire des attaques surprises.

Amphibie : l'unité est-elle amphibie ?

Para : l'unité est-elle parachutiste ?

ZoC : l'unité peut-elle tenter de bouger à travers des ZoC ennemies sans payer le coût d'une ZoC ?

Tenter de retraiter à travers des ZoC ennemies jusqu'à un hexagone occupé par des unités amies ?

Tenter d'aider d'autres unités dans l'hexagone à retraiter à travers des ZoC ennemies ?

Surprise : l'unité peut-elle tenter de faire une attaque surprise ?

Anti CD : l'unité peut-elle tenter d'endommager les défenses côtières ennemies ?

Retraite : l'unité peut-elle retraiter avant combat ?

Replace : l'unité peut-elle être rachetée avec des points de recombler une fois éliminée ?

Limité = limité par les règles 40B2 et 40B3.

Codes des couleurs des Alliés

Américains	
Armée US	Blanc sur olive
Force Aérienne de l'armée US	Noir sur olive clair
US Navy	Blanc sur gris navire de guerre
US Marine Corps	Blanc sur gris navire de guerre
OSS	Noir et blanc sur olive
Canadiens US	Blanc et noir sur olive
Anglais	
Armée Anglaise	Noir sur marron
RAF	Noir sur marron clair
Royal Navy	Noir sur gris clair
Fleet Air Arm	Noir sur gris clair
Royal Marines	Noir sur gris clair
Canadiens	Noir sur marron foncé
Australiens	Blanc sur marron foncé
Néo-Zélandais	Noir et blanc sur marron foncé
Afrique du Sud	Blanc et noir sur marron foncé
Armée Indienne	Marron sur blanc
Forces de l'État Indien	Noir et marron sur blanc
Coloniaux anglais	Marron et noir sur blanc
Empire Britannique et Interalliés	Noir sur marron intermédiaire
Français	
Métropolitains	Noir sur bleu « français »
Armée d'Afrique	Blanc sur bleu « français »
Coloniaux français	Noir et blanc sur bleu « français »
Légion Étrangère	Blanc et noir sur bleu « français »
Italiens	
Italiens (cobelligérants)	Noir sur vert de gris clair
Autres Alliés	
Forces Générales Alliés	Gris sur blanc
Belges	Olive sur blanc
Brésiliens	Noir sur olive
Tchécoslovaques	Noir sur rouge
Hollandais	Noir et blanc sur rouge
Grecs	Blanc et noir sur rouge
Norvégiens	Rouge sur blanc
Polonais	Blanc sur rouge
Yougoslaves	Noir sur rouge clair

Codes des couleurs de l'Axe

Allemands	
Armée Allemande	Noir sur vert de gris
Luftwaffe	Noir sur bleu clair
Kriegsmarine	Noir sur bleu foncé
Forces de l'OKW	Blanc et noir sur vert de gris
Waffen-SS	Blanc sur noir
Police-SS	Rouge sur noir
Jeunesse Hitlérienne	Vert de gris sur noir
Contingents étrangers et spéciaux	Blanc sur vert de gris
Troupes de l'Est	Vert de gris sur blanc
Italiens	
Armée-Marine-Force Aérienne	Noir sur vert de gris clair
CCNN (chemises noires)	Jaune et vert sur noir
Albanais	Blanc sur vert de gris
Italiens RSI	
Forces Armées RSI	Noir sur jaune et vert
CCNN (chemises noires)	Jaune et vert sur noir

Liste des Tables

Alliés

- Table des effets du terrain recto et verso
- Table d'identification des unités recto et verso
- Tables de Combat : CRT terrestres et aériennes
- Tables de combat : tables de tir anti aérien
- Feuille de jeu Alliés : ETO
- Feuille de jeu Alliés : MTO
- Feuille de jeu Alliés : RM de France métropolitaine
- Feuille de jeu Alliés : provinces italiennes
- Feuille de jeu Alliés : dispersions
- Table aérienne stratégique
- Table aérienne Alliés

Axe

- Table des effets du terrain recto et verso
- Table d'identification des unités recto et verso
- Tables de Combat CRT terrestres et aériennes
- Tables de combat : tables de tir anti aérien
- Feuille de jeu de l'Axe : théâtres
- Feuille de jeu de l'Axe : provinces Italiennes
- Feuille de jeu de l'Axe : Wk (1)
- Feuille de jeu de l'Axe : Wk (2)
- Feuille de jeu de l'Axe : dispersions
- Table aérienne de l'Axe

Tables du jeu

- Table du jeu 1
- Table du jeu 2
- Table du jeu 3
- Table du jeu 4
- Table de victoire
- Résumé de la séquence de jeu

Grand Europa

- Calendrier
- Table météo Europa
- Tables des corps et des ailes
- Légendes des terrains

Résumé de la séquence de jeu

Ce résumé donne toutes les actions qui se produisent pendant un tour de jeu. Pour chaque phase, les actions sont numérotées dans l'ordre dans lequel elles doivent être accomplies. Les actions d'un même numéro peuvent être accomplies dans n'importe quel ordre. Certaines actions sont réalisables par un seul camp. Les sections de règles appropriées sont données entre parenthèses. Les actions des règles optionnelles apparaissent en italique. Ignorez-les, à moins d'utiliser les règles optionnelles en question.

Début du Tour de Jeu

- 1 Déterminez la Météo (36).

Phase Initiale

- 1 Vérifiez la reddition de l'Axe (38A2).
- 2 Vérifiez la reddition de l'Italie (38B2). Placez les mulberries (30A8).
- 3 Vérifiez l'isolement (3G) et le ravitaillement (12) des unités et des hexagones, *et des bases aériennes (44D1)*.
- 4 Activez les garnisons aptes (37E). Déclarez une urgence (38A3) et/ou une restauration spéciale de la Ligne Siegfried (37B5).
- 5 Vérifiez les obligations de garnisons et les forces d'occupations (37E, 39B).
- 6 Accomplissez les activités de renforts et de recombler (25, 35 et 40).
- 7 Transférez les unités entre les cases de recombler (40B1a). Construction des capacités des réseaux ferroviaires (7A4b). Construction des forts, construction/amélioration des bases aériennes (14A1), et amélioration des hexagones de la Ligne Siegfried (37B5). Reconstruction des ports détruits (14A5). *Démontage des forts et aéroports permanents (44B2)*. Déterminez le statut de la guerre aérienne stratégique (26A), et appelez les capacités aériennes stratégiques (26B/C). Retirez les dégâts des défenses côtières (33B). Draguez les mines ennemies dans les hexagones côtiers amis et à plus de 7 hexagones des ports ennemis (34E).
- 8 Diverses unités aériennes deviennent actives (16B/C).
- 9 Mettez des unités aériennes inactives dans chaque base ou des unités aériennes dépassent la capacité de la base (16C, 17A).
- 10 Faites des attaques de partisans (39C).
- 11 Engagez les opérations aériennes de patrouille de combat aérien (20E).

Engagez les opérations aériennes de harcèlement (20G2d).

Assignez les unités aériennes en opération de patrouille maritime (20G2h).

- 12 Planifiez les débarquements aéroportés (24C). Planifiez les débarquements amphibies (32C).

Phase de Mouvement

À n'importe quel moment pendant la phase.

Engagez les opérations aériennes appropriées (16C, 16D et 20).

Résolvez les parachutages (24).

Résolvez les attaques d'armes V (43D).

Sous phase de Mouvement Naval.

- 1 Déplacez les groupes navals (28). Résolvez les bombardements des unités navales (20G2g/h). Mouvement de réaction des groupes navals (28A). Résolution du combat naval (29). Embarquement/débarquement de la cargaison (30 et 31). Faites les débarquements amphibies (32). Appliquez la séquence de débarquement (27C) lorsque de la cargaison est débarquée :
 - a. Résolution des raids côtiers (14H4).
 - b. Résolution du combat naval entre les unités navales et les défenses côtières (29 et 33B).
 - c. Débarquez la cargaison (31 et 32).
 - d. Vérifiez les dégâts sur les barges de débarquement (34G).
 - e. Résolvez les réactions ennemies face à un débarquement (32D). Préparez les forces d'intervention pour fournir du soutien d'artillerie navale (NGS) (33A). Posez/draguez les mines et résolvez les attaques de mines (34E). Résolvez les dégâts des zones de danger (34F).

Sous phase de Mouvement Terrestre.

- 2 Dispersez les unités/détachez les bataillons de panzers (15).
- 3 Déplacez les unités, mouvements administratifs, routiers et ferroviaires inclus (6 et 7). Augmentation temporaire des réseaux ferroviaires (7A4a). Exécutez les écrasements (13). Détruisez les lignes ferroviaires, endommagez les bases aériennes et les ports (7A5, 17D, 30A2), *et détruisez les ponts (44A1)*. Utilisez les capacités de construction des unités (14A1). Tir AA contre le harcèlement (43B).
- 4 Assemblez les unités dispersées/rattachez les panzers II (15).

Phase de Combat

- 1 Vérifiez l'isolement des unités et des hexagones (3G).
- 2 Engagez les opérations aériennes de soutien aérien défensif (20G2c).
- 3 Engagez les opérations aériennes de soutien au sol (20G2b).
- 4 Allouez le NGS aux hexagones potentiellement en défense (33A).
- 5 Résolvez les combats hexagone par hexagone (9 et beaucoup d'autres règles).

Phase d'Exploitation

À n'importe quel moment pendant la Phase.

Engagez les opérations aériennes appropriées (16C, 16D et 20).

Sous Phase de Mouvement Naval.

- 1 Comme la sous phase de mouvement naval de la phase de mouvement sauf que les débarquements amphibies (32) ne peuvent pas être faits.

Sous Phase de Mouvement Terrestre (c/m uniquement).

- 2 Dispersez les unités/détachez les bataillons de panzers (15).
- 3 Déplacez les unités, y compris par route, mais pas administratif ou ferroviaire (6 et 7). Exécutez les écrasements (13). Détruisez les lignes ferroviaires, endommagez les bases aériennes et les ports (7A5, 17D, 30A2), *et démolissez les ponts (44A1).*
- 4 Assemblez les unités dispersées/rattachez les panzers II (15).

Fin du tour de jeu

- 1 Vérifiez le statut de ravitaillement des unités navales (34B).
Combinez les groupes navals (28).
- 2 *Tour de jeu de l'Axe Uniquement* : Gain de points de victoire pour chaque tour de Mar II, Jun II, Oct II et Dec II.

Au moment approprié

Résolvez la fuite des unités aériennes (17B).
Abandonnez les aéroports d'une capacité de 0 (17D).

Résolvez les tentatives de destruction des ports (30A3).

Résolvez la fuite des unités navales (34D).

Activez les garnisons aptes (37E).

Détruisez les points de ressources (44B2).

À l'engagement des opérations aériennes (16D)

- 1 Étape de Mouvement de la mission : volez en mission jusqu'à l'hexagone cible de l'opération ; volez en mission d'escorte (18 et 20).

Engagez les missions de patrouilles d'attaque (20D).

Résolvez les patrouilles d'attaque (21C).

- 2 Étape de Mouvement de l'Interception : volez en mission d'interception (20C).

- 3 Étape de Résolution du Combat Aérien : résolvez le combat aérien (21).

- 4 Étape de Tir AA : résolvez le tir anti aérien (22 *ou* 44F).

- 5 Étape de Résolution de Mission : résolvez les missions de transport et de bombardement (20F/G).

- 6 Étape de Retour à la Base : retournez les unités aériennes à la base et retournez-les sur leur côté inactif (16B).

Récapitulation amphibie

Pour les « opérations de plage », les règles font la distinction entre le transport naval régulier (règle 30B), qui est un transport depuis/vers une plage amie, et le débarquement amphibie (règle 32) qui est un transport vers une plage ennemie.

Les règles 14J2, 27B6, 30B et 31B définissent toutes les opérations de plage pour le transport naval, et les règles 14J2, 27B6, 30B, 32 intro, et 32A définissent toutes les opérations de plage pour les débarquements amphibies.

Les unités intrinsèquement amphibies comme les commandos de marines ou les blindés amphibies peuvent débarquer sans utiliser de LC : elles peuvent « accoster » directement depuis un NT (ces unités intrinsèquement amphibies sont soit amphibies par nature, comme les chars DD, ou ont pris en compte les petits bateaux de débarquement capable de les emmener des navires jusqu'à la côte, comme les commandos de marines). Le jeu a été conçu de cette façon : si les unités intrinsèquement amphibies qui ont débarqué lors du Débarquement avaient besoin de LC dans le jeu, alors les blindés amphibies à eux seuls auraient demandé tant de LC que toutes les forces qui ont réellement débarqué n'auraient pas pu débarquer dans le jeu.

Les pions LVT sont aussi intrinsèquement amphibies. Ils ne sont pas, en revanche, des barges de débarquement et doivent être transportés jusqu'à leur site de débarquement par des transports navals (les LVT n'étaient pas capables de voyages en mer à longue distance et n'étaient pas historiquement classifiés ou utilisés de la même façon qu'une vraie barge de débarquement). Notez que toute unité transportée par un LVT est elle aussi amphibie, par la règle 14J2.

Les LC donnent des capacités amphibies aux unités non motorisées sans équipement lourd (27B6), ce qui leur permet de faire des débarquements amphibies (voir le deuxième point de la règle 32B pour plus de détails sur le fonctionnement).

Si vous le désirez, vous pouvez aussi autoriser les unités c/m spéciales (le 1x3-2-10 Aslt Gun X RMAS, et le 1x5-3-6 Aslt Eng Tank X 1 RE Britanniques) à faire des débarquements amphibies en utilisant des LC. Ceci a été exclu du jeu pour des raisons de simplicité (pour éviter une règle spéciale pour trop peu d'unités). Par contre, ces unités n'agissent pas très bien en débarquement amphibie. Donc, si vous adoptez cette règle, divisez par deux les forces de combat de ces unités lorsqu'elles font un débarquement amphibie, en plus de toute autre modification. En réalité, seuls deux des trois bataillons AVRE du 1x5-3-6 Aslt Eng Tank X 1RE ont débarqués dans les forces d'assaut, mais un bataillon de Crabs de la 30^{ème} brigade blindée a aussi débarqué. Comme nous n'avons pas de subdivisions en bataillons, l'utilisation de « 1 RE » pour ces forces est pratique.

Les LC du jeu incluent des LST, LSM, LCI, etc. et peuvent transporter n'importe quel type d'équipement. En supposant que le joueur Alliés fasse des débarquements amphibies dans des hexagones de plages ennemis et gagne le contrôle de ces hexagones pendant ses phases de mouvement et de combat, il peut utiliser le transport naval pour débarquer d'autres unités dans ces hexagones de plages maintenant amis pendant la phase d'exploitation. Généralement, toute unité (y compris celles avec de l'équipement lourd comme les HQ, les unités blindées et d'artillerie, et même les divisions entières) peut débarquer sur une plage amie, par contre, à moins qu'elles ne soient intrinsèquement amphibies, elles doivent utiliser uniquement des LC pour pouvoir le faire (règle 31B).

Notez que la grande majorité des divisions ne peut pas faire directement de débarquement amphibie, car elles n'entrent pas dans la restriction de la règle 27B6. En dispersant une unité non motorisée en un HQ divisionnaire et ses composantes non soutenues sans équipement lourd (comme les régiments d'infanterie), les composants non soutenus peuvent faire un débarquement amphibie en utilisant des LC et le HQ divisionnaire peut utiliser des LC pour débarquer pendant la phase d'exploitation sur une plage qui a été capturée par son camp. Notez que la règle 15 vous permet d'assembler des divisions pendant la phase d'exploitation, même les divisions non motorisées. Bien sûr, tout doit bien se passer pour pouvoir le faire (tous les composants doivent débarquer dans le même hexagone de plage, puis capturer l'hexagone sans subir de pertes, que le HQ divisionnaire débarque pendant la phase d'exploitation et que vous vous souveniez de réassembler la division), mais si ça marche, vous avez augmenté la capacité de résistance de votre tête de pont aux contre-attaques de l'Axe. *Note* : la seule division qui peut débarquer sans se disperser est la division de Marine USMC 1 Exp, car elle est intrinsèquement amphibie.

Comme mentionné précédemment, Les NT peuvent transporter des unités intrinsèquement amphibies jusqu'aux plages. Les NT peuvent aussi transférer de la cargaison (comme des unités blindées) sur une LC pour le transport vers une plage par la règle 31D. Les NT peuvent transporter des points de ressources ou de ravitaillement sur une plage amie, mais pas sur une plage ennemie.

Questions & Réponses sur Second Front

OB Alliés

Question. *Forces initiales Alliés d'Apr I 44 : comment se fait l'amélioration du blindé Polonais 13-10 sans aucun RP d'inf disponibles dans l'ETO ?*

Réponse. C'est intéressant. Disons que les Polonais devraient avoir un taux de 0,5 RP pour Jul-Dec 43 dans l'ETO. Avec 1 RP d'inf Polonais accumulé dans l'ETO pour les conditions initiales d'Apr I 44.

Les cartes

Question. *Est-ce que Caen est réellement un port plus gros que Cherbourg ?*

Réponse. Étonnamment, Caen est un port plus important que Cherbourg. Cherbourg était le premier port pour les liners de l'océan pendant la période d'avant-guerre, mais Caen était le port des grosses cargaisons de la région. Ceci explique en partie la planification des Alliés pour la capture de Caen plus tôt dans la campagne de Normandie, car ils espéraient capturer le port. Ensuite, les Allemands ont empêché les Britanniques de prendre le port dans les premiers jours de la campagne, et ils ont détruit le système qui lui donnait accès, ce qui a considérablement réduit son utilité pour le restant de la guerre.

Errata des Tables.

La note #2 dans la table optionnelle de tir anti aérien est incorrecte. La dernière phrase devrait être : « Traitez les décalages au-delà de la colonne A comme des modificateurs positifs sur la colonne A et traitez les décalages au-delà de la colonne F comme des modificateurs négatifs sur la colonne F ».

De plus, le résumé de l'empilement est incorrect pour un cas : l'empilement régulier doit être de 3 et non de 6 unités.

Les règles

Question (règle 3A3). *Quel est l'équivalent en RE à des fins de transport (à la fois naval et aérien) d'une unité transportant un point de ressource ? Est-ce la taille en RE de l'unité plus un ou seulement la taille en RE de l'unité s'il s'agit d'une division (donc le point de ressource est inférieur à la moitié de la taille en RE de l'unité) ?*

Réponse. Les unités terrestres ne peuvent pas transporter de points de ressources lorsqu'elles sont transportées par voie navale ou aérienne. Elles ne peuvent transporter des points de ressources que par voie terrestre. Les points de ressource et les unités sont comptés séparément lorsqu'ils sont expédiés par fret naval ou aérien.

Question (règle 3A3). *La taille en RE d'une unité c/m ou de cavalerie est-elle doublée pour ce qui est de la capacité portuaire ? Par exemple, une division c/m peut-elle débarquer dans un port mineur ?*

Réponse. Non, la taille en RE n'est pas doublée pour la capacité d'un port. Elle est seulement doublée pour le transport, c'est-à-dire le transport naval ou le mouvement ferroviaire. Donc, oui, une division c/m peut débarquer dans un port mineur.

Question (règle 3G). *N'y a-t-il pas une règle où vous avez souligné que l'isolement n'était vérifié qu'au début du tour, alors que le non ravitaillement était vérifié deux fois, avant le mouvement et avant le combat ?*

Réponse. Non, c'est l'inverse. L'isolement est vérifié plus d'une fois par tour, c'est spécifiquement indiqué dans les règles. Le ravitaillement est jugé uniquement pendant les phases initiales et cette condition de ravitaillement prévaut tout au long du tour de jeu d'un joueur, quels que soient les changements de situation. Il en a toujours été ainsi.

Question (règle 6B). *Si en utilisant le mouvement normal, une unité A s'est déplacée le long d'une route, une unité B pourrait-elle ensuite se déplacer administrativement le long de cette même route, en supposant qu'il n'y a pas de ZOC ennemie le long de celle-ci ?*

Réponse. Correct. Pour un mouvement administratif, l'hexagone doit simplement être ami au moment où le mouvement administratif a lieu. Par exemple, vous pouvez capturer des « routes administratives » avec des unités amies en utilisant le mouvement normal, puis immédiatement (dans la phase de capture) utiliser ces hexagones capturés pour le mouvement administratif, car ils satisfont aux exigences de ce mouvement, c'est-à-dire que l'hexagone appartient à un ami, etc.

Question (règle 9C). *Si un résultat de combat est DH (en supposant que les survivants peuvent battre en retraite dans un hexagone qui n'est pas dans une ZOC ennemie), et que la pile en défense contient une ou plusieurs unités de force nulle, comment le résultat DH affecte-t-il ces unités ?*

Réponse. Puisqu'elles n'ont aucune force pour contribuer à la défense, elles ne sont pas prises en compte lors du calcul des pertes de points de force et ne peuvent donc pas être éliminées suite à ce résultat. Les unités à point de force zéro ne sont pas affectées par les résultats DH, mais elles doivent bien sûr battre en retraite.

Question (règle 9C). *Le même principe vaut-il pour d'autres résultats de combat tels que HX et AH ?*

Réponse. Oui. Les unités de force nulle ne contri-

buent en rien à la valeur numérique des unités impliquées dans le combat et la moitié de rien est toujours rien.

Question (règles 10H et 14A2). *Est-ce qu'un joueur peut volontairement réduire sa proportion d'AECA, d'AECD, d'ATEC ou de génie de combat pour éviter les pertes Obligatoires ?*

Réponse. Non.

Question (règle 12). *Est-ce que les unités terrestres sur des bateaux sont ravitaillées ?*

Réponse. Les règles de ravitaillement régulier gouvernent le ravitaillement des unités terrestres, même lorsqu'elles sont à bord d'un bateau. Notez que dans certains cas les unités ne seront plus ravitaillées lorsqu'elles seront à bord d'un bateau. Par exemple, une unité embarque sur un NT et termine son tour en mer. Lors du prochain tour de jeu, l'unité n'est plus ravitaillée, car il n'y a aucun moyen de tracer une ligne de ravitaillement jusqu'à une source de ravitaillement. Si le NT est dans un port, par contre, alors une unité embarquée peut être capable de tracer son ravitaillement selon la règle 12.

Si cela semble un peu étrange, ça marche de cette façon pour éviter les abus de jeu, comme embarquer des unités sur des bateaux pour établir des « réserves flottantes » ravitaillées définitivement et autres stupidités.

Question (règle 12C1). *Les unités allemandes dans les villes de la Ruhr peuvent-elles être ravitaillées par les villes elles-mêmes, ou les villes de la Ruhr doivent-elles être reliées par chemin de fer à une autre ville majeure d'Allemagne ?*

Réponse. Selon la règle 3E2, une combinaison d'hexagones adjacents de ville majeure pleins et/ou partiels est considérée comme une agglomération et donc une ville pour les besoins du jeu. Il faut donc pouvoir tracer une liaison ferroviaire entre la Ruhr et une autre ville majeure d'Allemagne pour que la Ruhr soit une source de ravitaillement. Notez que les règles sur le ravitaillement spécifient les villes majeures et non les hexagones de villes majeures.

Question (règle 12C2). *La phrase finale de cette règle semble contredire la précédente. Si pour fonctionner comme source de ravitaillement un port mineur ou standard doit tracer une ligne de ravitaillement navale jusqu'à un port majeur ou grand, que signifie la dernière phrase de cette règle lorsqu'elle indique : « ...une ligne de ravitaillement peut être tracée depuis un port mineur ou standard » ?*

Réponse. La dernière phrase vous permet de tracer une ligne de ravitaillement navale depuis un port mineur ou standard. Elle n'a rien à voir avec le tracé d'une telle ligne jusqu'à un port majeur ou grand. Néanmoins, voir la règle 12B4, qui gouverne les

lignes de ravitaillement navales et dit que vous devez tracer depuis un port majeur ou grand. 12B4 et 12C1 sont les cas généraux permettant aux deux camps d'obtenir un ravitaillement régulier complet via les ligne de ravitaillement navales. 12C2 est un cas spécial pour les Alliés, leur permettant d'obtenir un ravitaillement limité en utilisant les ports qui ne satisfont pas à 12B4 et 12C1.

Question (règle 12D). *Est-ce qu'un tour non ravitaillé se compose de deux tours de jeu ?*

Réponse. Un tour non ravitaillé est un tour de jeu, composé d'un tour de jeu Axe suivi d'un tour de jeu Alliés.

Exemple. Une unité italienne est mise hors ravitaillement pendant le tour de jeu Alliés de Jul I 43. Lorsque le ravitaillement est vérifié pendant la phase initiale du tour de l'Axe de Jul II, cette unité italienne est notée comme étant non ravitaillée et reçoit un marqueur U-1 (j'utilise le rouge pour les tours de l'Axe).

Pendant le tour de jeu Alliés de Jul II, l'unité reste non ravitaillée.

L'unité italienne a maintenant passé un tour sans ravitaillement (les tours de jeu Axe et Alliés). Si, pendant la phase initiale de l'Axe d'Aug I, l'unité italienne n'est toujours pas ravitaillée à ce moment-là, elle sera marquée d'un marqueur U-2 et sera affectée par tous les effets d'être U-2 à partir de cet instant, jusqu'à ce qu'elle ne soit plus non ravitaillée, soit éliminée ou (durant la phase initiale de l'Axe d'Aug II) soit marquée d'un marqueur U-3 pour être restée non ravitaillée.

Question (règle 14A1). *Quatre unités de construction peuvent-elles construire un aérodrome de capacité 12 dans le même hexagone en même temps ? Chaque unité construit un aérodrome de capacité 3.*

Réponse. Non. La règle 14A1 stipule que vous ne pouvez pas construire un aérodrome permanent dans un hexagone qui contient déjà un aérodrome permanent. Cela inclut un aérodrome permanent en construction, donc, une fois que vous avez commencé à construire un aérodrome permanent dans un hexagone, vous ne pouvez pas commencer à en construire d'autres. Notez également que l'augmentation d'un aérodrome permanent est un concept différent de la construction d'un aérodrome permanent, même si les deux utilisent des procédures très similaires. Pour plus de clarté, lorsque la règle dit "Une unité de construction peut augmenter la capacité d'un aérodrome permanent existant", "existant" signifie que l'aérodrome a terminé d'être construit.

Notez également que cette réponse signifie que vous ne pouvez pas construire deux forts ou plus dans le même hexagone en même temps.

Question (règle 14A1). *Dans un aéroport de capacité 3, trois unités de construction peuvent-elles chacune augmenter cette capacité en même temps ? De cette façon, cet aéroport passe d'une capacité de 3 à 12 en un cycle de construction.*

Réponse. Non. La règle 14A1 stipule que le génie peut augmenter la capacité d'un aéroport existant de 3. Dans votre exemple, le génie augmente clairement l'aérodrome de plus de 3 (de 9, en fait) et c'est illégal. Peu importe le nombre d'unités du génie présentes, elles ne peuvent augmenter la capacité d'un aéroport que de 3 à chaque tour.

Question (règles 14B1 et 14B2). *Si une unité d'artillerie de siège à longue portée tire à deux hexagones de distance d'une façon telle que la « ligne de visée » traverse un angle entre deux côtés d'hexagones, dont l'un est un côté d'hexagone de forteresse renforcée et l'autre non, la force de l'artillerie est-elle doublée ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 14F1). *Les unités uniquement ferroviaires utilisent-elles la capacité ferroviaire pour se déplacer ? Retraiter ? La règle 14F1 ne devrait-elle pas le mentionner ? Est-ce mentionné ailleurs ?*

Réponse. Mouvement ferroviaire. Tout ce qui se déplace par rail lors d'une phase de mouvement amie utilise la capacité ferroviaire, y compris les unités qui ne peuvent se déplacer que par rail. Si ces unités faisaient exception, la règle le mentionnerait.

Retraites. Les retraites se produisent pendant les phases de combat, tandis que le mouvement ferroviaire et donc les dépenses de capacité ferroviaire se produisent lors des phases de mouvement amies. Ainsi, la capacité ferroviaire n'est pas un problème.

Question (règle 14H4). *Une unité de commando marine débarque dans un hexagone de défense côtière et y tente un raid côtier. La tentative de raid côtier est-elle résolue avant que la CD ne tire un coup, ou est-ce que la CD peut tirer un coup lorsque l'unité navale transportant le commando entre dans l'hexagone et avant qu'elle ne le débarque ?*

Réponse. Modifier la règle 14H4 (troisième paragraphe, première phrase) comme suit : « Immédiatement lorsqu'une unité en raid entre dans l'hexagone, avant d'y débarquer, résolvez les effets du raid. ».

Notes. Il s'agit d'un amendement officiel aux règles et remplace toutes les réponses précédentes qui auraient pu apparaître. Notez également que ce changement signifie que la CD ne tirera pas sur le commando de marine dans son hexagone avant que la tentative de raid contre elle ne soit résolue. Notez également que si le commando de marine ne débarquait pas dans l'hexagone, aucun raid ne pourrait y être effectué. C'est pourquoi la règle dit

« avant de débarquer dans l'hexagone ». Le but est d'empêcher les joueurs de courir allègrement le long de la côte avec des commandos de marines embarqués, attaquant les CD sans jamais débarquer !).

Question (règle 14J1). *Quelle est la taille en RE d'un pion de transport pour le transport naval et ferroviaire ?*

Réponse. Sa taille de base est doublée pour être c/m. Un pion d'une capacité de 1 RE qui se déplace en train ou en mer compte pour 1 RE pour le transport, et un pion d'une capacité de 3 RE compte pour 2 RE.

Question (règle 14J1). *Est-ce que les pions de transport peuvent transporter des unités pendant la phase de combat ?*

Réponse. Non.

Question (règle 14J1). *Le joueur Alliés vise à exécuter un écrasement dans la phase d'exploitation, à l'issue d'un débarquement amphibie et en utilisant un pion de transport. La règle 14J exige que les unités soient empilées avec le pion au début de la phase, tandis que le pion ne peut pas débarquer de la LC avant le début de la sous-phase navale de la phase d'exploitation. Cela signifie-t-il que le joueur Alliés ne peut pas utiliser le pion pour motoriser les unités déjà sur la plage (celles qui ont exécuté le débarquement amphibie) ?*

Réponse. Correct. Si le pion de transport est sur les LC et que les unités sont sur les plages, ils ne sont pas vraiment empilés et le pion de transport ne peut PAS motoriser cette unité.

Question (règle 14J1). *Que faire si le pion est sur la LC avec les unités qu'il veut motoriser ? Et si le pion (et éventuellement l'unité qu'il veut motoriser) est sur AT et nécessite toujours d'être transféré à la LC pour débarquer sur la plage ?*

Réponse. Dans ces cas, les unités et les pions de transport sont empilés ensemble et peuvent se déplacer comme une seule unité. L'unité paierait les frais de c/m pour le débarquement et pourrait quitter la plage en disposant de suffisamment de MP.

Question (règle 14J2). *Un LVT peut-il transporter un commando de marine ?*

Réponse. Bien sûr, mais ça serait une très mauvaise utilisation des LVT. Comme un LVT rend automatiquement amphibie toute unité qu'il transporte, le gain semble léger à transporter une unité déjà amphibie.

Question (règle 14J2). *Est-ce que les LVT et les unités qu'ils transportent traitent les côtés d'hexagones de détroits comme des côtés d'hexagones de fleuve, selon 14J2 (une telle traversée fit partie de la bataille historique de l'île de Walcheren). ?*

Réponse. Pour des questions de simplicité, les règles telles qu'elles sont écrites ne donnent aucune capacité spéciale aux LVT pour les côtés d'hexagones de détroits. Contrairement aux capacités des LVT pour les lacs et les côtés d'hexagones de fleuves majeurs, la condition maritime entre en jeu dans le cas des côtés d'hexagones de détroits.

Vous pouvez utiliser l'option suivante pour les LVT : lors d'une condition maritime calme ou houleuse (pas de tempête), un LVT peut traiter un côté d'hexagone de détroit comme un côté d'hexagone de fleuve.

Question (règles 14J2 et 14J3). *Si une unité transportée par un LVT ou un APC est éliminée pendant la phase de combat, est-ce que le pion de transport LVT/APC est lui aussi éliminé ?*

Réponse. Oui, car ils sont traités comme une seule unité.

Question (règle 14J3). *Est-ce que les unités transportées par un APC ont leur force de combat totale augmentée de 1 lors de la détermination des pertes, ou est-ce que l'APC est traité comme une unité séparée avec une force de 1.*

Réponse. Ni l'un ni l'autre. L'augmentation de force de 1 point est un modificateur (de la même façon qu'une artillerie de siège est doublée contre les forteresses), mais les pertes sont calculées uniquement en utilisant les forces imprimées, et les pions LVT/APC n'ont pas de forces imprimées. Par exemple : une 3-8 Inf X transportée par un APC attaquerait avec une force de 4. Si elle est éliminée, elle et l'APC seraient éliminés et compterait comme une perte de 3 points de force.

Question (règle 14J3). *Supposons deux brigades d'infanterie 3-8 chacune transportée par un pion APC, participant à une attaque. La force d'attaque totale sera-t-elle 7 ou 8 ?*

Réponse. 8.

Question (règle 14J3). *Est-ce qu'une unité peut être transportée par plusieurs pions APC, et ainsi recevoir plus qu'un bonus de +1 ?*

Réponse. Non. Notez la phrase « transportées par un pion APC » dans la règle.

Question (règle 14J3). *Est-ce que les unités transportées par un APC ont leur force de combat totale augmentée de 1 pour un écrasement ?*

Réponse. La règle 13 dit : « Les rapports d'écrasement sont calculés de la même façon que les rapports de combat... ». Par conséquent le bonus d'attaque de +1 doit s'appliquer aux écrasements.

Question (règle 14J3). *Si une unité transportée par un APC est attaquée, est-ce que sa force de combat totale est augmentée de 1 ?*

Réponse. La règle couvre spécifiquement l'attaque, pas la défense, donc le bonus ne s'applique pas pour la défense.

Question (règle 15C). *Les divisions françaises peuvent-elles utiliser des pions de dispersion métropolitains français, quelle que soit la « force » française à laquelle elles appartiennent réellement (division d'infanterie coloniale 8-8 qui se disperse en régiments et en QG métropolitains) ? C'est important pour le jeu, car les forces africaines et coloniales ont participé à l'ANVIL.*

Réponse. Oui, elles peuvent.

Question (règle 15C). *Ai-je raison, alors que les points de recombplètement nécessaires pour remplacer les unités de dispersion « métropolitaines » sont régis par l'unité mère, et non par le pion de dispersion lui-même ?*

Réponse. Oui. L'utilisation des pions de dispersion métropolitains est pratique et ne change pas réellement l'appartenance de la force française de l'unité de dispersion.

Question (règle 15E). *Si une division de Panzer avec un bataillon de Panther (ou Panzer IV) attaché subit des pertes en combat, le bataillon est-il considéré comme une unité séparée de la division pour le calcul des pertes ?*

Réponse. Voici comment ça fonctionne : si une division de Panzer 15-10 avec un bataillon de Panther attaché est réduite en cadre, la division compterait pour 19 dans les pertes et il vous resterait un cadre de Panzer 11-8 (un cadre de Panzer 7-8 avec un bataillon de Panther 4-2-10 attaché).

Si un cadre de Panzer 7-8 avec un bataillon de Panther 4-2-10 attaché subit des pertes en combat, le cadre compterait pour 11 dans les pertes, et le cadre et le bataillon entreraient dans la case Re-complètement.

Question (règle 15E). *Si on attache un bataillon de Panzer IV, est-ce qu'il ajoute 4 ou 2 à la force de la division de Panzer ?*

Réponse. « Tant qu'il est attaché, le bataillon est considéré comme faisant partie de la division : sa force contribue à celle de la division mais ne compte pas dans l'empilement ni n'augmente la taille en RE de la division ». Comme la force du bataillon de Panzer IV est 2, elle ajoute 2 à la force de la division.

Question (règle 15E). *Quelle est la division de Panzer qui peut détacher le bataillon de Panzer IV, et une telle division devient-elle une Panzer Grenadier, comme si elle avait détaché un bataillon de Panther ? Un marqueur « (-2 PzG) » devrait-il refléter ce détachement ?*

Réponse. Le seul détachement de Panzer IV du jeu arrive déjà détaché. Les règles de Second Front

vous permettent de l'utiliser indépendamment ou de le rattacher à une division de Panzer. La question de savoir de quel type de division de Panzer il peut se détacher est ainsi sans importance, car le jeu ne vous permet pas de le faire. Le détachement de Panzer IV fonctionne de la même manière qu'un bataillon de Panther (encore une fois, selon les règles de *Second Front*). Ainsi, une division de Panzer 16-10 avec un bataillon Panther 2-1-10 rattaché serait traité comme une division de Panzer 18-10.

Question (règle 15E). *Est-ce qu'un bataillon de Panther détaché peut être attaché à une division de Panzer Grenadier pour la transformer en division de panzer ?*

Réponse. La règle 15E permet à un bataillon de panzer détaché de s'attacher uniquement à une panzer division, et pas à une division de panzer grenadier.

Ceci couvre tous les cas historiques auxquels je peux penser d'une part, bien que je ne serais pas surpris d'entendre des exceptions à ça ? Je note qu'une division de panzer avait un HQ régiment de panzer, capable de contrôler plusieurs bataillons de panzer. Une division de panzer grenadier n'avait qu'un bataillon de panzer et pas de HQ régiment de panzer et donc était moins capable sur le papier de contrôler plusieurs bataillons de panzer. En réalité, par contre, la pratique Allemande d'attacher des unités et de former des groupes de combat (Kampfgruppen) signifie probablement qu'une division de grenadiers panzer pouvait diriger correctement un second bataillon de panzer. Donc, si vous voulez ajoutez ceci comme une règle de jeu maison (et si votre adversaire est d'accord), allez-y.

Question (règle 16D). *Je peux imaginer des situations où les deux camps veulent engager une opération aérienne en même temps (par exemple : un camp veut bombarder un port pour empêcher un débarquement, l'autre veut bombarder les bombardiers qui veulent bombarder le port avant qu'ils ne quittent la base). Qui agit en premier ?*

Réponse. Si les deux camps veulent simultanément engager une opération aérienne, alors tirez au sort celui qui agit en premier. La façon la plus simple est de lancer un dé : 1 à 3 donne l'initiative au joueur Alliés et 4 à 6 la donne au joueur de l'Axe. Utilisez ceci seulement au cas où les deux camps veulent engager une opération aérienne en même temps. Par exemple, si un joueur décide d'engager une opération et que l'autre le laisse commencer à bouger ses unités sans rien dire, puis qu'il se rappelle ensuite qu'il voulait aussi faire une opération, il ne peut pas. À la fin de l'opération aérienne, l'autre joueur peut engager son opération, s'il désire toujours le faire. Continuez à alterner les opérations entre les deux joueurs jusqu'à ce qu'un des deux ne veuille plus engager d'opération.

Il a aussi été rapporté que deux joueurs peuvent vouloir engager des opérations aériennes en même temps, mais veulent que l'autre camp agisse en premier (par exemple, pour voir où va un CAP). Suivez la même procédure que précédemment, puis alternez les opérations entre les camps jusqu'à ce qu'un joueur ait terminé.

Question (règle 17A). *Un chasseur peut-il s'échapper d'une base aérienne dont la capacité a été réduite à zéro ?*

Réponse. Non. La règle 17A de *War in the Desert* dit spécifiquement : « Exception : les unités aériennes ne peuvent pas décoller ou atterrir sur une base aérienne si sa capacité est actuellement nulle. ». *Second Front* va jusqu'à dire « ne peut pas utiliser », ce qui couvre beaucoup de choses.

Il faut faire attention à ne pas oublier cette disposition lorsque l'on s'habitue au nouveau système d'avions à la demande, où la capacité de la base a moins d'effet sur le lancement de missions à partir d'elle, car la capacité est normalement la plus importante pour les considérations opérationnelles/inopérantes. Mais la règle est claire : « ne peut pas utiliser », c'est-à-dire décoller ou atterrir sur une base à capacité nulle. Cela empêche également les transferts à sauts multiples et évidemment le vol avec étape.

Question (règle 17D). *Si un aéroport intrinsèque (un hexagone de ville, par exemple) est réduit à zéro, peut-il être abandonné ? Si c'est possible, peut-il être reconstruit normalement ?*

Réponse. Non. La capacité intrinsèque d'une ville n'est pas un « aéroport », c'est une capacité intrinsèque. Donc les règles d'abandon (qui précisent les aéroports) ne s'appliquent pas aux capacités intrinsèques. De plus, la règle citée précise même quels types PEUVENT être abandonnés, c'est-à-dire les permanents et les temporaires. La capacité intrinsèque d'un hexagone n'appartient à aucun des types spécifiés, la règle ne s'applique donc pas.

Question (règle 17D). *Supposons qu'il y ait un aéroport permanent de capacité 6 dans une ville majeure, pour une capacité totale de base aérienne de 12. Cette base prend 6 points de dégâts. Est-ce que le joueur qui la possède peut assigner les 6 points à l'aéroport permanent et ensuite l'abandonner ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 20). *Les attaques de patrouille et les missions d'interception peuvent-elles être effectuées pendant la phase initiale ? Je suppose qu'elles le peuvent pour trois raisons : (1) toutes les missions aériennes utilisent la séquence d'opérations aériennes standard qui permet l'interception d'attaques de patrouille ; (2) la mission d'attaque de patrouille et la mission d'interception déclarent*

toutes deux que « les chasseurs peuvent effectuer des missions d'interception d'attaques de patrouille pendant toute opération aérienne initiée par le joueur ennemi », et (3) sinon, comment feriez-vous patrouiller pour intercepter les avions volant en CAP de harcèlement ou en Patrouille navale pendant la phase initiale ? Vous devez donc être capable de voler en patrouille et interception. Est-ce correct ?

Réponse. Oui. Les règles ne disent rien sur les phases car la phase au cours de laquelle une opération aérienne se produit n'a aucun effet sur le fait qu'elle puisse ou non être patrouillée ou interceptée. Règle 20C stipule que vous pouvez initier une mission d'interception pendant toute opération aérienne initiée par le joueur ennemi, quelle que soit la phase en question.

Question (règle 20E). Les règles stipulent que les avions volant déjà CAP (pendant la phase initiale) peuvent changer de mission pendant la phase de mouvement, donc je sais qu'ils ne sont pas autorisés à faire quoi que ce soit (interception de patrouille) lors de la phase initiale, pendant que le joueur ennemi pilote sa CAP ou toute autre mission de bombardement. Est-ce correct ?

Réponse. Non. Une force de mission en CAP peut toujours réagir à une force de mission ennemie qui occupe ou traverse l'hexagone en CAP. La règle 20E stipule que le joueur propriétaire peut (mais n'est pas obligé) convertir la mission de CAP en patrouille/interception/escorte pendant « l'étape de mouvement de mission d'une opération aérienne ultérieure ». La CAP peut être basculée vers une autre mission autorisée à tout moment pendant le tour de jeu, sans égard à une phase particulière.

Question (règle 20E). Au cours de la phase initiale, lorsque les premier et second joueurs effectuent leurs missions de CAP, qui vole en premier ?

Réponse. Voici, ci-dessous, comment cela fonctionne (texte tiré de *War in the Desert*, règle 16D).

Un joueur, le joueur initiateur, annonce qu'il initie une opération aérienne spécifique. Si les deux camps souhaitent initier une opération aérienne en même temps, le premier joueur initie d'abord une opération aérienne, et lorsque cette opération est terminée, le second joueur peut alors initier une opération aérienne (il peut décider de ne pas le faire – par exemple, le résultat de l'opération aérienne du premier joueur peut avoir supprimé la raison pour laquelle le second joueur a lancé une opération aérienne). Continuer à alterner les opérations aériennes entre les deux camps jusqu'à ce qu'ils ne souhaitent plus initier d'opérations aériennes en même temps.

Question (règle 20E). L'étape 11 de la phase initiale contient trois activités : 1) CAP, 2) Harassement et 3) Assignation d'une patrouille navale. Étant

donné que les deux parties peuvent faire tout ou partie de ce qui précède, dans quel ordre faut-il le faire ? Le problème que nous rencontrons est qu'une partie pourrait vouloir voir la CAP avant d'assigner la patrouille navale.

Réponse. Si les deux joueurs veulent effectuer des missions en même temps, lancez un dé, sur 1 à 3 le joueur Alliés initie, sur 4 à 6 c'est le joueur de l'Axe. Alternez les missions à partir de ce moment jusqu'à ce qu'un camp ne puisse ou ne veuille pas lancer une mission. Notez que puisqu'un joueur peut initier une mission d'une unité aérienne, forçant ainsi l'autre joueur à initier une mission, il peut être impossible de « voir la CAP » avant d'attribuer certaines missions.

Question (règle 20E). Pendant la phase de mouvement, un avion ami volant en CAP (depuis la phase initiale) pourrait intercepter en patrouille un avion ennemi qui vient (durant la phase de mouvement) d'effectuer une mission de CAP dans le même hexagone que la mission de CAP amie. Est-ce correct ?

Réponse. Oui. Le ou les avions en CAP peuvent (mais n'y sont pas obligés) réagir à toute force de mission ennemie qui entre dans leur hexagone, y compris une mission de CAP ennemie. Notez que dans votre exemple, toutes les unités aériennes amies qui patrouillent ou interceptent ont alors terminé leur mission et sont retournées à la base. Les unités aériennes ennemies qui survivent à cette rencontre restent dans l'hexagone pour effectuer leur mission de CAP (c'est-à-dire que les unités aériennes amies ont terminé leur mission, mais pas les unités aériennes ennemies).

Question (règle 20E). Pendant la phase de mouvement, une unité aérienne amie volant en CAP (depuis la phase de mouvement) pourrait intercepter en patrouille un avion ennemi qui vient (durant la phase de mouvement) d'effectuer une mission de CAP dans le même hexagone que la mission CAP amie. Est-ce correct ?

Réponse. Oui. Une mission de CAP en place peut réagir à n'importe quelle mission aérienne ennemie dans son hexagone (sauf si les règles l'autorisent). Ce que vous ne pouvez pas faire, c'est effectuer une mission de CAP et la convertir immédiatement en raison des unités aériennes ennemies dans son hexagone cible, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas piloter une CAP comme une sorte de mission d'interception à double portée. Exemple : le joueur 1 effectue une mission de CAP vers l'hexagone A. Le joueur 2 effectue ensuite une mission de CAP vers l'hexagone A et déclare que la mission de CAP intercepte la mission de CAP ennemie. Ceci est illégal, car la mission de CAP du joueur 2 ne peut réagir qu'aux missions suivantes et non aux missions actuellement dans son hexagone cible.

Question (règle 20E). *Voler en mission de CAP ou n'importe quelle mission en général peut contenir autant d'avions que le joueur le souhaite, tant qu'ils volent tous vers le même hexagone cible, n'est-ce pas ?*

Réponse. Oui. Mais rappelez-vous que toutes les unités aériennes amies dans un hexagone donné n'ont pas besoin de faire partie de la même force de mission et que, selon le choix du joueur, toutes les unités aériennes présentes n'ont pas besoin de participer à une seule mission. Par exemple, imaginez un hexagone avec 10 chasseurs du premier joueur en CAP. Le premier joueur effectue maintenant une mission de bombardement dans l'hexagone avec deux bombardiers. Le premier joueur peut changer n'importe laquelle, toutes ou aucune de ses unités aériennes de CAP en escortes pour cette mission aérienne. Notez que cela se produit avant que le second joueur n'effectue une attaque de patrouille ou une mission d'interception contre la mission de bombardement.

Question (règles 20F2 et 24). *La règle 20F2 dit que les unités terrestres peuvent être parachutées dans tout hexagone, sauf dans les hexagones interdits, les montagnes, les marais boisés ou les forêts. Page 35 (NdT : 42, dans cette traduction), la règle 24 dit que les unités et le ravitaillement peuvent être parachutés dans n'importe quel hexagone terrestre. Qu'est-ce qui est correct ?*

Réponse. La règle 20F2 est correcte. La règle 24 qui précise « peut parachuter dans n'importe quel hexagone terrestre, y compris des hexagones occupés par des unités ennemies » est conçue pour vous faire savoir qu'il est possible de parachuter dans des hexagones occupés par l'ennemi, mais je vois la façon dont vous avez mal interprété la règle. Peut-être qu'on devrait retirer de la règle « n'importe quel » ou même ajouter une référence antérieure : « peut parachuter dans des hexagones terrestre (selon la règle 20F2), y compris des hexagones occupés par des unités ennemies ».

Question (règles 20F3, 22B et 34E). *Les règles sur les largages de mines semblent rendre les mines excessivement puissantes. En particulier le manque de dispersion pour les grosses TF Alliés semble rendre le dragage de mines ridiculement cher. Les règles semblent empêcher les unités navales de faire un tir AA sur les avions largueurs de mines dans leur hexagone. Est-ce correct ?*

Réponse. Une astuce serait d'attendre la fin de l'étape de mouvement de l'armada d'invasion, puis de faire une opération de largage de mines de nuit dans l'hexagone (les règles ne semblent pas l'interdire, même si les Alliés ne naviguaient pas de nuit). Il n'y aurait pas d'AA, et seuls les chasseurs de nuit pourraient agir. En cas de réussite, même un seul point de mine pourrait infliger de très lourdes pertes,

bien plus qu'il ne semble s'en être produites historiquement.

Les unités navales ne tirent pas en AA sur les unités aériennes en mission de largage de mines, car les unités aériennes ne larguent pas les mines là où se trouvent les navires (les hexagones représentent d'énormes zones, qu'il est improbable voire impossible de couvrir en entier pour les navires).

Les unités aériennes larguant des mines dans un hexagone contenant des unités navales en mer pour faire toutes sortes de dégâts aux navires au début de leur prochaine étape de mouvement peut être abusive. Par contre, il faut de nombreuses sorties au cours d'un tour pour larguer suffisamment de mines pour obtenir un point de mines, donc l'ennemi ne peut pas prendre les navires par surprises avec un simple largage de mines de nuit. La séquence des actions du jeu ci-dessous essaie de le démontrer.

- Un joueur peut larguer des mines par avions en faisant une mission de transport, ce qui peut être fait uniquement pendant les phases de mouvement et d'exploitation de son propre tour de jeu (règle 20F).
- Les unités navales ennemies dans l'hexagone ne sont pas affectées à ce moment, car selon la règle 34E1 elles vérifient les dégâts de mines si elles entrent ou prennent la mer dans l'hexagone (elles sont déjà dans l'hexagone, donc ça ne compte pas) ou si elles commencent une étape de mouvement naval amie dans l'hexagone (comme ce n'est pas leur tour, ça ne peut pas se produire).
- Après que le joueur larguant des mines ait terminé son tour, le tour de jeu adverse commence. Les unités navales peuvent maintenant être affectées par les mines, mais avant qu'elles ne vérifient les dégâts, le nettoyage automatique des mines se produit si les mines sont dans divers hexagones côtiers où au-delà de la portée de certains ports (règle 34E3).

Je pense que la séquence ci-dessus prend ces choses en compte dans la plupart des cas typiques. Par contre, réexaminer ce point me mène à croire que lorsqu'un nettoyage de mine automatique ne se fait pas, les unités navales dans l'hexagone ont un gros problème dans le jeu, qui ne se produirait pas de la même façon dans la réalité.

La meilleure façon de résoudre cette situation est d'appliquer la règle suivante : lorsqu'un joueur largue des mines par avions dans un hexagone contenant des unités navales en mer, alors, pendant le tour de jeu suivant, ces unités navales (uniquement) ignorent la présence de ces mines (uniquement) pendant la première étape de mouvement naval (uniquement) de ce tour.

Question (règle 20G1a). La règle 20G1a dit : « Seul un nombre limité de touches est autorisé par gare dans un tour de jeu : 1 par grande ville et 2 par hexagone de ville majeure. ». Cela semble exclure les gares de triage des ports mentionnées dans la règle 7A (quelle que soit la taille de la ville). Ai-je raté quelque chose, ou ces gares de triage portuaires sont des cibles illicites ? Si non, quelle est la limite de touches sur elles, et cette limite est-elle cumulative avec celle sur les hexagones de grandes villes ou de villes majeures ?

Réponse. La limite d'une touche par ville doit être d'une touche par gare de triage dans une ville non majeure. En d'autres termes, vous pouvez obtenir deux touches par hexagone de ville majeure, et une touche dans n'importe quel autre hexagone de ville (notez que tous les ports sont aussi des villes d'une certaine taille). Voir les errata dans ce numéro.

Question (règle 20G2c). Il y a un problème avec le tir AA en DAS à cause de la nouvelle séquence. Les règles spécifient que le tir AA a lieu pendant l'étape de tir AA des opérations aériennes (y compris les opérations de DAS) juste avant la résolution du combat terrestre contre l'hexagone. Ceci force le premier joueur à décider immédiatement lors de l'arrivée de la première mission de DAS s'il va attaquer l'hexagone (et avec quelles unités), pour qu'il puisse faire un tir AA sur les unités aériennes. Si un tel tir oblige le premier joueur à attaquer l'hexagone avec du DAS, l'ennemi peut théoriquement continuer à empiler des missions de DAS dans l'hexagone à un tel point que l'attaque deviendrait suicidaire.

Réponse. Je vois votre point de vue. Je ne veux pas retarder le tir AA, mais jusqu'à ce que je puisse trouver une solution, utilisez l'ancienne séquence. Modifiez la section appropriée de la règle 20G2c comme suit.

« Chaque opération de DAS suit la séquence aérienne standard, jusqu'à ce que l'étape de tir AA soit atteinte. À ce moment, la mission est suspendue jusqu'à ce que les joueurs résolvent le combat dans l'hexagone. Lorsque les joueurs résolvent un combat terrestre dans un hexagone où il y a une opération de DAS, le restant de l'opération aérienne se déroule en accord avec le combat terrestre comme suit.

- 1) Lorsque vous êtes prêts à résoudre le combat, l'attaquant déclare l'attaque en indiquant les unités qui attaquent.
- 2) Le tir AA est résolu selon 22B1.
- 3) L'étape de résolution de mission de DAS se produit. »

Question (règles 20G2g et 20G2h). Pertes des unités navales : est-ce qu'elles sont allouées après chaque attaque aérienne, ou après toutes les attaques aériennes dans un tour de jeu ?

Réponse. La règle 20G2g détermine comment

ceci se produit pour 20G2g et 20G2h : « pour chaque opération aérienne, résolvez toutes les attaques de bombardement des unités aériennes qui font cette mission avant d'appliquer les dégâts (gardez une trace du nombre total de dégâts obtenus). Appliquez les dégâts après que toutes les unités aériennes qui font cette mission (unités navales en bombardement de port) aient terminé de bombarder. » Ceci veut dire que vous appliquez les dégâts sur une base « par opération aérienne ». Appliquez tous les dégâts (pertes) une fois que tous les bombardements de cette opération sont achevés.

Question (règle 20G2h). Une unité aérienne affectée à une mission de patrouille navale est-elle susceptible d'être endommagée par le bombardement tactique d'une base aérienne, ou est-elle en vol (c'est-à-dire en mission) ?

Réponse. Les unités aériennes affectées à des missions de patrouille navale restent à leur base aérienne jusqu'à ce qu'elles effectuent une mission, donc oui, elles peuvent être bombardées au sol. Il se peut qu'elles n'effectuent aucune mission pendant ce tour de jeu, donc ce serait une astuce malhonnête de permettre aux unités aériennes d'éviter d'être bombardées sur leur base simplement en leur faisant déclarer qu'elles sont en patrouille navale.

Question (règle 20G2h). Si des avions d'une base aérienne couverte par une CAP ennemie partent pour une mission de bombardement de patrouille navale, ils peuvent être attaqués par la patrouille des chasseurs ennemis. Cela se produit-il si le jet de contact échoue ? Nous pensons que oui, puisque la force est devenue inopérante.

Réponse. Oui, puisque les unités aériennes de patrouille navale doivent voler vers l'hexagone cible avant de pouvoir jeter un dé sur la table de contact. Cela se produit dans l'hexagone avec les chasseurs en CAP et la base aérienne, lorsque la force de la mission commence à se déplacer pour se rendre vers l'hexagone cible.

Question (règle 23A2). Il semble pratiquement impossible de descendre les chasseurs ennemis s'ils ne veulent pas combattre, car même les chasseurs inactifs peuvent s'enfuir. Ceci semble trop généreux. Les chasseurs devaient certainement être bloqués au sol de temps en temps. Il est réellement plus simple de les écraser avec des chars ! Peut-être qu'ils devraient avoir à faire un jet de dé supplémentaire pour avoir le droit de s'enfuir ?

Réponse. Les chasseurs inactifs doivent être capables de s'enfuir. Sinon, les joueurs utiliseraient la technique peu historique d'attendre que les chasseurs ennemis deviennent inactifs et d'aller immédiatement bombarder leurs bases.

Question (règle 23G). Pourquoi y a-t-il des unités

aériennes NA si aucune mission de bombardement tactique ne peut être faite de nuit ?

Réponse. Évidemment, les unités aériennes de type NA peuvent faire des missions de transfert de nuit sans craindre le crash à l'atterrissage ! Réellement, si nous autorisons (quelques) missions de bombardement tactiques de nuit, alors ces unités aériennes ont déjà leurs capacités et seront automatiquement mises à jour. Par contre, ne retenez pas votre souffle jusqu'à l'arrivée du bombardement tactique de nuit. Les effets appréciables à l'échelle d'Europa sont plutôt minces. Enfin, si quelqu'un peut me donner suffisamment d'information pour me convaincre, on ne sait jamais.

Question (règle 23H10). *Si je comprends cette règle correctement, alors une unité aérienne avec un code X qui subit un résultat « A » est considérée comme endommagée et non éliminée. Correct ?*

Réponse. L'unité subirait un « double endommagement » (un en combat et un par la règle 23H10), mais dans *Second Front*, c'est toujours équivalent à un « endommagé » et non pas à un « éliminé » comme dans certains autres jeux Europa.

Question (règle 23I1). *N'importe quel nombre d'opérations aériennes (avec un nombre illimité d'unités aériennes) peut-il provenir de la même base aérienne et/ou de l'hexagone de terrain dégagé entièrement terrestre dans les cases hors carte d'Afrique du Nord ou de Grande-Bretagne ?*

Réponse. Oui. La capacité de la base aérienne n'affecte pas le nombre de missions qui peuvent être lancées à partir de cette base aérienne. Étant donné que toute la case hors carte est une base aérienne à capacité illimitée, toutes les unités aériennes qui s'y trouvent deviennent opérationnelles pendant les phases initiales. Du coup, elles peuvent effectuer des missions à partir de n'importe quel hexagone, qui se qualifie comme faisant partie de la case hors carte, même si, par exemple, toutes les unités décollent et retournent dans le même hexagone.

Question (règle 23I1). *La question s'est posée de savoir si un nombre illimité d'unités en patrouille navale (les Alliés en ont environ 30 d'affectés) peuvent voler depuis Bizerte, une ville moyenne.*

Les Alliés affirment que n'importe quel nombre d'unités aériennes peut voler depuis cette base aérienne, même si elle a une capacité d'une unité et que les unités en patrouille navale ne sont pas censées se mettre en scène. Ils affirment également qu'ils peuvent faire un nombre illimité de tentatives de contact contre le même hexagone depuis cette base aérienne, même si une seule pile par base aérienne est autorisée à faire une tentative de contact contre un même hexagone. Je déduis de votre réponse ci-dessus que Bizerte, en faisant partie de la

case hors carte, n'a pas à respecter les restrictions habituelles sur le vol avec étape et les bases aériennes en ce qui concerne les missions de patrouille navale.

Réponse. C'est proche, mais pas tout à fait correct. La case hors carte est considérée comme étant une et une seule base aérienne. Par conséquent, les Alliés peuvent faire une tentative de contact depuis cette seule base aérienne. Le fait que la case hors carte ait une capacité illimitée ne change rien au fait qu'elle est considérée comme une seule base aérienne, et qu'une seule mission de patrouille navale puisse être effectuée depuis n'importe quelle base aérienne.

Ainsi, les Alliés peuvent faire une tentative de contact depuis la case hors carte, et tenter cette mission avec autant d'unités aériennes que disponibles, initier cette mission depuis n'importe quelle base aérienne/hexagone valide de la case hors carte.

Faire plusieurs tentatives de contacts ne serait pas autorisé puisque les règles de patrouille navale spécifient qu'une seule mission peut être initiée à partir d'une seule base aérienne. Les règles sur les cases hors carte indiquent clairement que ces dernières sont considérées comme une base aérienne, et non comme un groupe de bases aériennes, mais comme une seule base aérienne voilée, bien qu'ayant une capacité illimitée.

Permettre aux Alliés de tenter plusieurs contacts depuis la case hors carte, qui est considérée comme la base aérienne de l'unité aérienne, va à l'encontre des limitations de bombardement des patrouilles navales sur le lancement de missions à partir d'une seule base aérienne. Cela contreviendrait directement aux règles concernant les missions de patrouille navale.

Bien que les Alliés aient un avantage en utilisant la case hors carte, dans la mesure où le nombre d'unités aériennes en mission de patrouille navale peut être artificiellement supérieur au maximum normal de 12, ils ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Ils ne peuvent pas prétendre que plus d'une patrouille navale puisse être initiée à partir de cette seule base aérienne.

Question (règle 23I2). *La règle 23I2 stipule que les unités aériennes Alliés peuvent entrer et sortir des cases hors carte. La règle 37E1 stipule que le joueur Alliés « doit maintenir des garnisons dans certains districts ou payer une pénalité ». Cela signifie-t-il que le joueur Alliés peut volontairement faire partir les unités aériennes (par exemple, les 20 chasseurs de la garnison britannique) et les ramener plus tard dans la garnison ? Si oui, quand la pénalité est-elle appliquée ?*

Réponse. Oui, vous pouvez choisir de faire quitter une garnison par des unités aériennes. Elles peuvent le faire lors d'une phase initiale amie, il suffit de déplacer l'unité aérienne de la case de garnison

vers la case de stockage associée. Cela se produit lorsque vous effectuez des activités de remplacement/renforcement. Notez que vous vérifiez les garnisons requises avant les activités de remplacement et de renforcement. Ainsi, si vous retirez une ou plusieurs unités aériennes d'une garnison, il vous manquera autant d'unités aériennes pour cette garnison au début de votre prochaine phase initiale amie. Lorsque vous vérifiez les garnisons requises, vous serez pénalisé d'un ARP par unité aérienne absente de la garnison à ce moment-là. Vous ne pourrez pas faire entrer d'unités aériennes dans cette garnison avant que la pénalité ne soit infligée, en raison de la séquence de jeu.

Question (règle 23J). *Les forces antinavires Alliés peuvent-elles effectuer des missions de transfert ?*

Réponse. Non. La règle 23J stipule explicitement que ces unités aériennes « ne peuvent voler qu'en mission de patrouille de bombardement naval », et les missions de transfert ne sont pas des missions de bombardement de patrouille navale. Notez que les unités navales en mission portuaire ne sont pas non plus une mission de bombardement de patrouille navale.

Questions (règle 24). *Avant tout, je dois admettre que je joue l'Axe, et donc mon point de vue n'est pas très objectif. J'ai cependant de sérieux problèmes avec les règles sur les parachutistes. Les exemples suivants devraient donner une idée de ce que je veux dire.*

1) *Le stratagème de la mort subite. Le joueur Alliés planifie une invasion de l'hexagone de Berlin contenant le gouvernement allemand. Cette invasion a environ 20% de chances de succès chaque fois que le joueur Alliés est prêt à risquer une unité 1-8 (4 PV). La désorganisation se produit sur un jet de dé de 3 ou moins si vous utilisez un planeur. Force AA de 7 et capture du gouvernement sur un jet de dé de 3 à 6. Si le gouvernement allemand est capturé, l'Axe se rend (règle 38A2).*

2) *Le stratagème de la Para Invasion. Pourquoi les Alliés devraient-ils se donner la peine de planifier un débarquement amphibie conventionnel ? Voici comment faire. Planifiez un largage aérien pour une unité parachutiste dans un hexagone côtier. Si l'hexagone côtier est inoccupé ou peu défendu au début de votre prochain tour, poursuivez l'opération. De cette façon, le joueur Alliés peut planifier un grand nombre d'invasions par tour en utilisant une seule unité largable par site d'invasion, puis choisir laquelle exécuter après avoir vu le positionnement exact des unités de l'Axe.*

3) *Le stratagème de la garnison manquante. Le problème avec le stratagème de la mort subite est que les unités en garnison ne peuvent pas apparaître dans une ville si une unité aérienne ennemie larguée dans l'hexagone en a pris le contrôle. Ce*

stratagème peut être utilisé de bien d'autres manières : le joueur Alliés pourrait larguer des unités sur Bucarest, Budapest ou Rome en tentant de capturer les gouvernements de ces pays. Le joueur Alliés peut tenter de prendre n'importe quelle ville, quelle que soit la taille de sa garnison.

Réponses.

1) C'est une erreur ! L'Axe se rend si « le joueur de l'Axe possède 6 villes majeures ou moins dans l'Allemagne de 1939 et si le gouvernement allemand a été relocalisé en dehors de Berlin ou capturé à n'importe quel moment pendant le jeu. ». Notez-le et là, vous devez remplir les deux conditions pour obtenir la reddition de l'Axe.

2) Voilà comment ça fonctionne. Si l'Axe laisse des zones importantes sous-défendues, il en paie le prix. En fait, il est avantageux d'avoir des marqueurs de fort dans tous les ports mineurs, même ceux sans garnison, juste pour obtenir le DRM supplémentaire de -1 sur la table Parachute Disruption. Il peut être utile de souligner ici que même si le bataillon de parachutistes s'empare de l'hexagone, il n'y possède la plage que dans la phase d'exploitation suivante, pas immédiatement. Il n'y possède le port à des fins de transport naval que si l'hexagone appartient toujours aux Alliés lors de la prochaine phase initiale Alliés.

3) Notez cependant que vous activez la garnison dès l'entrée de la première unité ennemie dans la région. De plus, si l'unité largable était désorganisée, les forces en garnison pourraient apparaître dans le même hexagone. Notez également que l'utilité de ce stratagème est basée sur l'interprétation erronée des règles selon laquelle la simple capture d'une capitale provoquerait la capitulation d'une nation, ce qui n'est pas le cas. Aucune des nations de l'Axe qui apparaissent dans *Clash of Titans* (ni *Second Front* d'ailleurs) ne se rendra en raison de la perte de sa capitale, à moins que d'autres conditions n'aient également été remplies. De plus, avoir une force d'un bataillon sur la carte pour défendre votre capitale n'est probablement pas trop demander à un joueur, si elle risque d'être capturée par un raid aussi audacieux.

Question (règle 24B1). *Une unité Alliés aéroportée atterrit dans un hexagone inoccupé et possédé par l'Axe. Elle est désorganisée suite à ce parachutage. Par conséquent, le joueur Alliés est incapable d'utiliser la base aérienne qui s'y trouve. Est-ce que les unités aériennes de l'Axe peuvent continuer d'opérer depuis cette base ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 24B1). *Supposons que l'hexagone de l'exemple ci-dessus soit aussi un port. Est-ce que les unités navales de l'Axe peuvent continuer à utiliser le port ? Si oui, les unités navales de l'Axe peuvent-elles débarquer des unités terrestres dans*

le port ? Si oui, peuvent-elles faire la même sorte de combat dans l'hexagone que les unités aéroportées et amphibies ?

Réponse. Elles peuvent utiliser le port, mais les unités terrestres ne peuvent pas y débarquer. La règle 6 dit : « en général, une unité ne peut pas entrer dans un hexagone occupé par une unité ennemie. Les exceptions à ceci sont couvertes dans les règles appropriées ». Notez que les règles de transport naval n'indiquent pas qu'il s'agit d'une exception.

Question (règle 24B1). Supposons que l'hexagone de l'exemple ci-dessus soit aussi une ville. Est-ce que les renforts/recompléments de l'Axe peuvent apparaître dans la ville pendant la phase initiale de l'Axe ? Si oui, peuvent-elles faire la même sorte de combat dans l'hexagone que les unités aéroportées et amphibies ?

Réponse. Oui.

Question (règle 24B1). Une unité parachutée n'est pas désorganisée et gagne ainsi immédiatement la propriété d'un l'hexagone contenant un aéroport. Les autres unités parachutées dans cet hexagone peuvent-elles être déposées comme une cargaison et non parachutées ?

Réponse. Oui.

Question (règle 24C). Lors de la planification des opérations aéroportées et amphibies Alliés, « Pendant une phase initiale, une opération ne peut pas être planifiée pour une unité qui se trouve dans une ZoC ennemie à ce moment. Une fois qu'une opération est planifiée pour une unité, elle doit être annulée si l'unité se trouve dans une ZoC ennemie, attaque, ou est attaquée à n'importe quel moment entre la planification et la résolution de l'opération. ». Étant donné que la capacité de planification amphibie est basée sur les LC et non les unités terrestres, les attaques contre les LC annulent-elles les opérations ?

Réponse. Selon la règle 3, une unité navale n'est pas une unité, donc aucune règle faisant référence aux unités ne s'applique pas aux unités navales. À Chaque phase initiale, vous pouvez planifier des débarquements amphibies pour autant d'unités que vous avez de LC, ainsi que pour toutes unités intrinsèquement amphibies. Puisqu'une LC n'est pas une unité, la règle que vous avez citée n'y fait pas référence. Tant que la LC n'est ni coulée, ni endommagée, elle peut participer à l'invasion.

Question (règle 25). Où les règles expliquent-elles le « e » (éliminées) et le « a » (endommagées) des OB aériens ? 6a5 pourrait vouloir dire que 5 sur 6 sont endommagées, ou 5 sur 11.

Réponse. Ce n'est en fait jamais précisé dans les règles. 6Aa5 signifie que 6 unités aériennes sont

disponibles à l'utilisation et que 5 unités aériennes sont disponibles mais endommagées (pour un total de 11 unités aériennes). Une indication 2a2e2 indiquerait 2 utilisables, 2 endommagées et 2 éliminées (pour un total de 6 unités aériennes).

Question (règle 25). Lors de l'utilisation de l'OB aérien stratégique en Grande Allemagne, il est très clair que 5 des Me109G6 disponibles sont endommagés pendant le tour d'Apr I 44. Mais qu'en est-il des autres tours ? L'une de ces unités est-elle endommagée en Jun I ? Qu'en est-il de Nov I 44 lorsque 8 d'entre elles sont retirées ?

Réponse. Les unités aériennes dans la case aérienne stratégique allemande restent endommagées, à moins qu'elles ne soient réparées par le joueur de l'Axe en utilisant les ARP de son allocation normale. Notez que contrairement aux autres ARP, ceux qui sont répertoriés pour la force aérienne stratégique n'entrent pas en jeu à chaque cycle aérien. En effet, ils n'entrent pas en jeu du tout, à moins que le joueur de l'Axe n'appelle sa capacité aérienne stratégique pour un effort spécial. Ensuite, les ARP répertoriés arrivent dans la phase initiale au cours de laquelle l'effort spécial se produit.

Ces ARP et tous les autres ARP allemands sous le contrôle du joueur de l'Axe peuvent être dépensés pour réparer les unités aériennes de la case aérienne stratégique, au choix des joueurs de l'Axe.

Question (règle 25B). Lorsque vous effectuez des retraits de l'OB Stratégique allemand, les règles de remplacement aérien réguliers sont-elles suivies ? Par exemple, l'OB d'Apr 44 indique 6a5 Me109G6. En mai et juillet, 2 autres sont ajoutés pour un total de 8a5 Me109G6 dans l'OB Stratégique allemand. En novembre 44, 8 sont retirés. Celles-ci devraient être les 8 unités opérationnelles si l'on suit la Règle 25B. En janvier 45, 4 autres sont retirés, qui doivent provenir des unités endommagées. La règle 25B exigerait que les Allemands dépensent 4 ARP. Je suppose que le paiement des ARP est déjà pris en compte dans le calendrier pour les ARP stratégique. Cet exemple est-il correct ?

Réponse. Non. Le coût de réparation de ces unités aériennes n'est pas inclus dans l'OB aérien stratégique et doit être payé par le joueur de l'Axe, conformément à la règle 25B.

Question (règle 26). Lorsqu'une aile stratégique vole par mauvais temps, sa force de bombardement est-elle réduite de moitié avant ou après le tir AA ?

Réponse. Réduisez-la de moitié au moment du bombardement, qui arrive après le tir AA.

Question (règle 26). Les effectifs des SAF sont-ils divisés par deux en raison des effets du terrain et de la météo ?

Réponse. Les forces aériennes stratégiques et

les ailes sont traitées comme n'importe quelle autre unité aérienne en ce qui concerne le terrain et la météo. Donc oui, elles sont affectées par les effets du terrain et/ou de la météo.

Question (règle 26C2). *Le joueur Alliés peut-il diviser la force de bombardement d'une aile en plusieurs attaques ? Par exemple, faire 9 attaques sur la colonne « 2 » au lieu d'une attaque sur la « 18 ».*

Réponse. Cela dépend de la mission en cours. Selon 20G, les unités aériennes qui bombardent peuvent bombarder individuellement, ou certaines (jusqu'à toutes) peuvent combiner leurs forces de bombardement en une seule attaque. Notez que les unités aériennes ne peuvent pas diviser leurs forces de bombardement afin de faire un certain nombre d'attaques individuelles. Selon la règle 26C2 : « À moins qu'autre chose ne soit spécifié, toutes les règles régulières pour les opérations et missions affectent les opérations et les missions des ailes stratégiques. » Par conséquent, pour la plupart des missions, chaque aile effectuera une attaque de bombardement avec la force qui lui a été fournie lors de son activation. Les exceptions sont les missions qui ciblent les gares de triages et les unités navales en utilisant des facteurs de bombardement tactique. Cette mission respecte les règles des bombardements de patrouille navale ou des unités navales dans les missions portuaires, par exemple, un nombre d'attaques de bombardement à un point égal à la force de bombardement totale de l'aile.

Question (règle 26C2). *Il est stipulé que les Alliés ne peuvent appeler leurs forces aériennes stratégiques (SAF) que pendant la phase initiale Alliés et qu'un tour d'effort spécial ne dure que pendant le tour du joueur Alliés. Est-il juste de dire que la SAF ne peut pas être utilisée pour les missions de Harcèlement et de DAS, car elles se produisent pendant le tour du joueur de l'Axe ? Si oui, pourquoi y a-t-il une référence aux missions DAS dans la règle 26C2c ?*

Réponse. Correct. Les ressources aériennes stratégiques Alliés ne peuvent pas être utilisées pendant le tour du joueur de l'Axe. Elles ne peuvent donc pas effectuer de missions de harcèlement, ni de DAS. La référence dont vous parlez est erronée. Supprimer toute mention des forces aériennes stratégiques Alliés pilotant la DAS.

Question (règle 26C2). *Y a-t-il une limite au nombre de points de bombardement qu'une aile stratégique peut allouer au soutien offensif ou défensif ?*

Réponse. Pour 26C2b, notez que l'aile peut faire toutes les missions tactiques que peuvent faire les bombardiers lourds. Et par 23E2 les bombardiers lourds ne peuvent pas faire de soutien offensif ou défensif.

Pour 26C2c, pour chaque tranche de 3 points de bombardement ou fraction (calculés avant toute réduction due au terrain ou à la météo) délivrée par une aile stratégique compte comme une unité aérienne pour la limite de soutien offensif ou défensif.

Question (règles 27A3 et 31). *Peut-on délibérément allouer du transport naval en excès à une unité pour éviter les pertes en mer ?*

Réponse. Non. Plusieurs transports navals peuvent se combiner pour transporter une unité. Mais, assigner des transports « en excès » à une unité ne lui assure pas d'éviter des pertes en mer, car si n'importe lequel des transports transportant l'unité est coulé, l'unité est éliminée. Je suppose que vous pourriez faire un cas où 20 NT sont assignés au transport d'une brigade et qu'un seul coule, l'unité ne devrait perdre que 5% de sa force et devrait rester en jeu. Je pense, par contre, que c'est stupide et que ça revient à encourager les joueurs à adopter des tactiques non historiques.

Par contre, il y a une façon d'obtenir un résultat similaire à celui que vous recherchez. N'assignez pas de NT « en excès », mais incluez des NT qui ne transportent rien avec les NT qui transportent l'unité. Si des unités navales prennent des dégâts par des unités aériennes, ils peuvent tomber sur les NT vides plutôt que sur ceux qui sont chargés.

Question (règle 27B3). *Vous dites que toute unité peut débarquer dans un hexagone de plage ami en utilisant des LC, mais qu'en est-il des unités uniquement ferroviaires ?*

Réponse. Bien qu'il ne soit pas impossible que cela se produise au cours d'une partie, vous devez les exclure. Ajoutez la phrase suivante à la règle 27B3 : « Exception : les LC ne peuvent pas transporter d'unités uniquement ferroviaires. ».

Question (règle 27D). *La règle 27D stipule que les actions navales énumérées doivent être résolues dans cet ordre. Mais le résumé de la séquence de jeu répertorie certaines actions en dehors de cette liste (préparation du NGS, attaques des zones de danger) et, exception faite de la séquence de débarquement, répertorie les autres actions sans numéro (et donc relevant du « à n'importe quel moment »). Comment concilier ces deux séquences ?*

Réponse. Faire ce que les règles précisent en matière d'enchaînement : les dispositions en 27D priment sur le Résumé de la Séquence de Jeu (RSJ). Notez également que les missions aériennes et les combats navals interrompent le mouvement naval, de sorte qu'ils se produisent avant l'achèvement de plusieurs actions de mouvement, telles que la préparation du NGS, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas prétendre que le RSJ vous permet d'achever la préparation du NGS simplement parce qu'il répertorie ce mouvement d'action et de réaction

au sein d'une même numérotation. Le séquençage naval énoncé dans les règles remplace le séquençage indiqué par commodité dans le RSJ.

Question (règles 28 et 28A). *Ces règles indiquent qu'un groupe naval peut se séparer à tout moment pendant le mouvement/réaction. Est-ce que ça signifie juste que deux TF peuvent bouger indépendamment, ou est-ce que ça permet à une TF de se séparer en deux TF ?*

Réponse. La règle 27B2 gouverne le concept général des groupes navals, et le septième paragraphe de la règle 28 gouverne spécifiquement la façon de séparer un groupe naval. Notez que les deux règles définissent les groupes navals en termes d'unités navales : vous pouvez séparer un groupe en plusieurs groupes, dont chacun d'eux est composé d'une ou plusieurs unités navales. Une TF, par contre, est une seule unité navale : elle peut faire partie d'un groupe naval (ou même être la seule unité du groupe naval) mais ne peut pas se séparer en deux unités.

Question (règle 28A). *Est-il correct qu'une unité navale hors phase ne puisse pas bouger du tout, sauf par réaction ?*

Réponse. C'est correct.

Question (règle 28A). *Est-ce qu'une unité navale est considérée comme étant en mouvement à chaque fois qu'elle dépense des points de mouvement, ou seulement lorsqu'elle entre dans un nouvel hexagone ?*

Réponse. Pour le dernier cas, cela voudrait dire que les NT et les LC en débarquement dans un hexagone de plage ne pourraient pas être interceptés (n'enclencheraient pas de réaction) une fois qu'ils atteignent la plage.

Pour les règles de réaction, un groupe naval est considéré en mouvement s'il dépense des MP (quel qu'en soit l'usage).

Question (règle 28A). *Si une tentative de réaction est tentée la nuit, le groupe qui réagit est-il considéré comme se déplaçant la nuit ?*

Réponse. Non : voir la règle 34A4. Seuls les groupes navals du premier joueur peuvent utiliser le mouvement de nuit, et selon la règle 28A, seuls les groupes navals du second joueur peuvent utiliser le mouvement de réaction. Les deux s'excluent donc mutuellement.

Question (règle 28C). *Une CD ne peut pas tirer sur les unités navales pendant le tour du joueur propriétaire de la CD, à moins que les unités navales ne dépensent des MP navals. Ainsi, les navires qui tirent en NGS défensif sont immunisés des CD tout en le faisant, mais peuvent se faire tirer dessus lors de la préparation du NGS lors du tour de l'autre*

joueur. Correct ?

Réponse. Correct.

Question (règle 29B2). *Cette règle indique que le combat entre les unités navales et les défenses côtières est résolu en un seul round. Qu'est-ce que ça veut dire exactement ?*

Réponse. Le combat naval entre les unités navales et les défenses côtières est engagé selon la règle 28C. Une fois engagé, le combat est résolu (par la règle 29B2). En un seul round de tir (contrairement à un combat entre des unités navales et des unités navales ennemies). Lorsque le round est terminé, le combat naval entre les unités navales et la CD est terminé, et les unités navales peuvent continuer leur mouvement ou ce qu'elles étaient en train de faire.

Question (règle 29B2). *Si des unités navales ont encore des MP, peuvent-elles faire d'autres activités navales dans l'hexagone, comme draguer des mines ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 29B2). *Si des unités navales ont encore des MP, peuvent-elles quitter l'hexagone dans lequel elles ont engagé la CD ? Par exemple, peuvent-elles encore bouger le long de la côte pour engager une autre CD ennemie ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 29B2). *Si des unités navales ont encore des MP, peuvent-elles engager la même CD dans un autre round de combat naval ?*

Réponse. Oui, mais seulement si les unités navales font quelque chose qui satisfasse aux conditions d'engagement du combat naval contre une CD, conformément à la règle 28C, comme entrer dans un autre hexagone dans la zone de combat de la CD ennemie.

Question (règle 30A3). *Y a-t-il quelque chose pour empêcher le joueur de l'Axe d'envoyer ses unités du génie détruire chaque port en vue ?*

Réponse. Voir la règle optionnelle 44B3.

Question (règle 30A4). *Si un port a le maximum de dégâts (par exemple, un port standard avec 8 touches) ou est détruit selon la règle 30A3, est-il toujours concerné par les règles 34E3 (balayage de mines) et 34F (zones de danger) ?*

Réponse. Ni 34E3 ni 34F ne disent que le port doit être fonctionnel, donc un port bombardé ou détruit compte toujours pour les zones de danger et le déminage.

Question (règle 31). *Les LC peuvent-elles transporter des LVT (et leur cargaisons) ?*

Réponse. Oui. Mais utiliser des NT dans ce cas

libère des LC pour transporter d'autres cargaisons.

Question (règle 31). *Si un NT est bombardé et touché alors qu'il embarque des unités terrestres, est-ce qu'il arrive quelque chose aux unités (sont-elles considérées comme de la cargaison ou non) ?*

Réponse. Rien n'arrive aux unités terrestres. Elles ne sont pas embarquées tant que l'unité navale n'a pas dépensé tous les MP nécessaires pour les embarquer. Une fois embarquée, elles sont de la cargaison et sont affectées par ce qui arrive à l'unité navale. De même, une unité est considérée comme de la cargaison si elle est embarquée sur une unité navale qui dépense des MP pour la débarquer et qui est soumise à un effet néfaste tant qu'elle n'a pas dépensé tous les MP pour la débarquer.

Question (règle 31). *Est-ce que le transport naval des unités aériennes est autorisé ?*

Réponse. Non.

Question (règle 31). *Est-ce que le second joueur peut savoir quelle est la cargaison d'un convoi avant de lancer une attaque aérienne dessus ?*

Réponse. Oui. C'est comme demander si un joueur peut inspecter une pile d'unités terrestre avant de l'attaquer. Dans Europa, les joueurs peuvent librement inspecter toutes les piles à n'importe quel moment.

Comme règle maison, cependant, vous pouvez empêcher le joueur adverse d'examiner la cargaison des unités navales ou des unités aériennes qui transportent de la cargaison. Ceci ajoute plus d'intérêt au jeu sans en modifier le système. Si vous voulez agir ainsi, empilez simplement la cargaison sous l'unité qui la transporte et n'autorisez pas l'adversaire à regarder dessous (si vous avez une pile d'unités aériennes ou navales dans l'hexagone, l'autre camp peut demander à voir toutes les unités aériennes ou navales de l'hexagone). Utilisez normalement les marqueurs de statut pour indiquer les points de ravitaillement transportés en cargaison.

Ce système permet toujours à l'ennemi de distinguer les unités chargées ou non. Bien sûr, dans la plupart des cas vous pouvez charger une unité vide avec des points de ravitaillement. Je ne vois aucun problème à ajouter une autre règle maison permettant à de telles unités de transporter des cargaisons leurres. Utilisez des marqueurs de touche pour les cargaisons leurres.

Question (règle 31A). *Si on peut embarquer ou débarquer des unités pendant la partie navale de l'exploitation, et que les unités doivent dépenser des MP pour débarquer, comment font les unités non c/m ? Aucune exploitation ne leur est autorisée ?*

Réponse. La règle 31A indique « Pendant la phase d'exploitation, une unité non c/m peut débarquer... ».

Question (règle 31A). *Est-ce qu'une unité navale peut dépenser des MP pour embarquement dans un hexagone de plage vide, dans l'anticipation d'un mouvement d'unités terrestres amies entrant dans l'hexagone et embarquant pendant la sous phase de mouvement terrestre à venir ?*

Réponse. Non. L'hypothétique cargaison doit être présente pour que l'unité navale dépense des MP pour l'embarquer. Vous ne pouvez pas embarquer quelque chose qui n'est pas encore là !

Question (règle 31A). *Une TF peut-elle passer une sous-phase navale simultanément à préparer le NGS et à se réapprovisionner ?*

Réponse. Non. C'est l'un ou l'autre.

Question (règle 31B). *Les points de ravitaillement et les points de ressources sont-ils amphibies ? Autrement dit, avez-vous besoin d'utiliser des LC pour débarquer des points de ravitaillement et des points de ressources sur une plage amie, ou les NT peuvent-ils être utilisés à cette fin ?*

Réponse. Les NT peuvent débarquer eux-mêmes des points de ravitaillement et des points de ressources sur des plages amies. Bien qu'ils ne soient pas exactement « amphibies » en soi, les points de ravitaillement et de ressources fonctionnent ainsi dans le jeu.

Question (règle 32A). *Une fois que les Alliés ont commencé à dépenser des MP navals pour un assaut amphibie, peuvent-ils changer d'avis et repartir avec leurs troupes, ou s'engagent-ils à dépenser 90 MP navals pour débarquer ?*

Réponse. Ils peuvent changer d'avis en quittant l'hexagone. Je ne vois rien dans les règles qui oblige à accomplir une action nécessitant plusieurs étapes de mouvement naval. Je vois la chose un peu comme du génie effectuant des actions de construction prenant plusieurs tours. L'unité est toujours libre de se déplacer si c'est autorisé, abandonnant ainsi sa construction.

Question (règle 32B). *Toutes les unités Alliés effectuant des débarquements amphibies sont isolées lors de leur première phase de combat. Du coup, les pertes ne donnent pas de remplacements spéciaux. Cela compte-t-il pour les points de victoire des opérations désastreuses Alliés ?*

Réponse. Non aux deux questions. Les unités effectuant un débarquement amphibie seront normalement isolées après avoir débarqué sur la plage appartenant à l'ennemi. Et si vous êtes isolé, suivez toutes les règles de jeu normales associées à l'isolement. Mais, notez qu'il y a des cas où une unité pourrait, par exemple, faire un débarquement amphibie adjacent à des unités amies, et ainsi être capable de tracer une LOC à travers ces unités amies jusqu'à une source régulière de ravitaillement.

L'unité vérifie l'isolement au début de la phase de combat suivant le débarquement amphibie. Le fait qu'il soit survenu dans cet hexagone par transport naval, même amphibie, n'affecte pas en soi son statut d'isolement. Tout ce qui est requis est qu'il soit capable de tracer soit une ligne de ravitaillement terrestre, de longueur illimitée, vers une source de ravitaillement régulière amie si les règles de base sont utilisées, soit une LOC si les règles optionnelles 44B1 et 44B1a sont utilisées.

Sur un sujet connexe, les unités perdues pendant leur transport naval peuvent ou non être isolées. Ça dépend encore une fois de leur statut au moment du dernier contrôle d'isolement, et pas simplement du fait qu'elles se trouvent à bord d'un NT ou d'une LC. Si nos unités d'invasion mentionnées ci-dessus n'étaient pas isolées lors de la phase initiale, elles ne le seront pas lors de la phase de mouvement suivante, et si elles sont éliminées en raison du fait que leur NT/LC a été coulé ou endommagé, elles généreront des remplacements spéciaux. Si elles commençaient la phase initiale isolées, elles seraient alors isolées pendant la phase de mouvement, et si elles étaient coulées, elles ne généreraient pas de remplacements spéciaux.

Un dernier point, pour l'intérêt général. Si nos unités d'invasion étaient à bord d'un NT ou d'une LC et isolées dans la phase initiale, elles seraient également non ravitaillées et verraient leur facteur d'attaque réduit de moitié, en plus de tout autre modificateur, au moment de leur assaut amphibie. Notez qu'il est impossible qu'une unité à bord d'un NT ou d'une LC soit ravitaillée si elle est isolée. Si elle est capable de tracer jusqu'à une ligne de ravitaillement régulière, elle ne serait pas isolée, et il n'y a aucun moyen pour une unité embarquée de tracer jusqu'à une source spéciale de ravitaillement.

Question (règle 32B). *Une division Alliés, dispersée et en ravitaillement régulier, effectue un débarquement amphibie avec deux régiments, capture l'hexagone de plage et envoie le troisième régiment et son QG lors de la deuxième vague. Si aucun ravitaillement n'est débarqué avec l'une ou l'autre des vagues, alors les régiments de la première vague seront ravitaillés pour le prochain tour du joueur ennemi, tandis que les unités de la deuxième vague ne le seront pas, conformément au dernier point de la règle 32B. Si toutefois, la division se réassemble, alors quel est l'état du ravitaillement de la division au prochain tour du joueur ennemi ?*

Réponse. Tout d'abord, un indice : les points de ravitaillement terrestres. Deuxièmement, la règle 15A qui stipule que « Si une unité est assemblée à partir de sous unités à différents niveaux de ravitaillement (règle 12D), l'unité assemblée est dans le même état de ravitaillement que la sous unité avec le plus faible niveau de ravitaillement. ».

Mais, dans votre exemple, tous les composants

seraient dans le même état de ravitaillement au moment du réassemblage. En supposant que les composants étaient tous ravitaillés lorsqu'ils étaient chargés sur leurs transports, ils resteraient ravitaillés tout au long de ce tour de joueur ami, y compris lors de l'assemblage à la fin de la phase d'exploitation. Au début du tour du joueur suivant (c'est-à-dire celui de l'Axe), le ravitaillement serait de nouveau jugé pour toutes les unités, y compris la division maintenant réassemblée. Son état de ravitaillement dépendrait de sa situation sur la carte à ce moment (et non au fait que certains composants obtiennent le tour de ravitaillement « gratuit » de la règle 32B n'affecte pas les choses, puisque ces composants ne sont plus en jeu. C'est un compromis que vous faites pour obtenir le soutien, une force de combat supplémentaire et (probablement) le facteur AA de la division. Puisque le HQ n'était pas éligible au ravitaillement « gratuit », la division entière, si elle est réassemblée, ne l'est pas non plus, selon la règle 15A ci-dessus. Puisqu'il n'y a aucun moyen pour le HQ dispersé d'être une « unité d'invasion », il ne peut pas bénéficier de la situation du ravitaillement spécial détaillée en 32B.

Question (règle 32B). *Les falaises côtières réduisent de moitié les unités effectuant des attaques amphibies. Si l'hexagone de débarquement est vide, mais que les unités effectuant l'assaut amphibie attaquent un hexagone adjacent, sont-elles toujours divisées par deux ?*

Réponse. Oui

Question (règles 32B et 32D). *Les divisions faisant un débarquement amphibie ont-elles des ZoC (qui peuvent affecter les réactions de l'ennemi) ?*

Réponse. Les divisions ne sont pas des unités amphibies et par conséquent ne peuvent pas faire de débarquement amphibie. Les divisions doivent être dispersées avec leurs sous-éléments non soutenus et ainsi être transportées par des LC et des LVT pour pouvoir faire des débarquements amphibies. Les HQ de divisions peuvent ensuite être débarqués pendant la phase d'exploitation et la division être reformée à ce moment. Exception : la division Marine Exp US est intrinsèquement amphibie. Sa ZoC sera considérée lors de la détermination de la réaction ennemie.

Question (règle 32C). *Les unités intrinsèquement amphibies n'ayant pas besoin de LC pour faire un débarquement amphibie, sont-elles exemptes de la limite en LC pour la planification des invasions ?*

Réponse. Oui, et réécrivons la règle 32C comme suit.

« C. Planification et Préparation.

Un débarquement amphibie doit être préparé à l'avance, comme un débarquement aéroporté (règle 24C). Utilisez la règle 24C pour la planification d'un

débarquement amphibie avec les modifications suivantes.

- Un joueur peut planifier un débarquement amphibie pour chacune de ses unités intrinsèquement amphibies (donc, toute unité avec le symbole amphibie ou le symbole de marine faisant partie de son type d'unité).
- Pour toutes les autres unités, un joueur a une limite de planification en RE égale à la capacité de cargaison des LC actuellement en jeu (pas celles coulées). Par exemple, si un joueur a en jeu des LC avec un total de cargaison de 20, il peut planifier un débarquement de 20 RE d'unités pendant sa phase initiale.
- Le joueur ne peut pas planifier d'autres débarquements amphibies pour d'autres unités. »

Question (règle 32C). Une unité intrinsèquement amphibie peut-elle se transporter elle-même d'un port à une plage, ou doit elle utiliser des NT ?

Réponse. Elle doit utiliser le transport naval, soit un NT, soit une LC (bien que dans la plupart des cas, vous préférerez probablement utiliser les LC pour transporter des unités non intrinsèquement amphibies à la place).

Question (règle 32D). Une unité en réaction ne peut pas entrer dans un hexagone contenant uniquement des unités ennemies. S'il n'y a pas d'unités amies avec l'unité qui réagit, elle ne peut pas entrer dans cet hexagone. Correct ?

Réponse. Voir la règle 6 Mouvement : « En général, une unité ne peut pas entrer dans un hexagone contenant une unité ennemie. Les exceptions sont expliquées dans les règles appropriées. ». C'est le cas général et il s'applique au mouvement de réaction comme à toute autre forme de mouvement. Il n'y a pas d'exception pour les hexagones occupés uniquement par l'ennemi conformément à la règle 32D. Par conséquent, comme c'est toujours le cas général en ce qui concerne le mouvement terrestre, vous ne pouvez pas vous déplacer dans un hexagone uniquement occupé par des unités ennemies en utilisant le mouvement de réaction.

Question (règles 33A et 34I). Les six tours pendant lesquels les TF Alliés peuvent fournir NGS, est-ce 6 tours de joueur ou 6 tours de jeu ? Autrement dit, si du NGS est tiré au tour Alliés pour soutenir un débarquement, puis au tour de l'Axe pour aider à la défense, cela compte-t-il pour 1 ou 2 ?

Réponse. C'est six « tours de joueur ». C'est-à-dire que chaque TF Alliés ne peut tirer du NGS que six fois par an, que ces tirs aient lieu pendant le tour du joueur Alliés ou de l'Axe. Par extension, cela s'appliquerait également aux TF de l'Axe ou aux TF en FWBT.

Dans le même ordre d'idées, notez qu'une TF doit se préparer à tirer de nouveau en NGS, après avoir tiré en NGS, en plus des deux conditions énumérées dans la règle 33A, c'est-à-dire s'être déplacé ou avoir participé à un combat naval.

Question (règle 33A). Les falaises côtières diminuent de moitié les attaquants effectuant des débarquements amphibies. Est-ce que cela inclut n'importe quel NGS, ou seulement les unités au sol ?

Réponse. Non. Les unités navales ne peuvent pas effectuer de débarquements amphibies. Elles fournissent du NGS aux unités, mais que ces unités effectuent des assauts amphibies ou non n'affectent pas le NGS.

Question (règle 33A). Le NGS d'une unité navale est-il modifié par le terrain (par exemple, par un hexagone de ville majeure) ?

Réponse. Selon la règle 33A, le NGS est traité comme des points de force d'artillerie et est affecté par le terrain de l'hexagone dans lequel il est utilisé comme toute autre force d'artillerie amie le serait. Étant donné que les forces de défense ne sont pas modifiées par le terrain, le NGS ne l'est pas. Lorsqu'il attaque, le NGS est affecté selon les règles de combat normales. Pour utiliser votre exemple, puisque les unités d'artillerie ne sont pas affectées par le terrain des grandes villes, le NGS non plus. Mais, par exemple, l'artillerie est réduite de moitié dans les marécages (non gelés), les marécages boisés (non gelés) et les hexagones de montagne, de sorte que le NGS serait réduit de moitié lors de l'attaque d'unités défendant ces hexagones. Notez que puisque le terrain montagneux est interdit aux unités d'artillerie pendant l'hiver et la neige, et est donc interdit au NGS.

Question (règle 33B). Si les Alliés laissent des navires dans l'hexagone d'une voie ferrée de l'Axe, les Allemands peuvent-ils y déplacer des artilleries et commencer le combat des CD pendant la phase d'exploitation allemande ? Les malheureux navires Alliés ne pourront plus bouger ! Cela pourrait arriver à Anzio ou à de nombreux autres endroits. Avoir 2 x LR RR Art Btn (sans autres ressources de CD) engageant des navires Alliés semble un peu facile.

Réponse. Peut-être parce que ce n'est pas la règle. Dans la règle 28C, une CD du premier joueur ne peut tirer que sur les NG ennemis qui entrent dans un hexagone de la zone de combat de la CD, et seule la CD du second joueur peut tirer sur les NG ennemis qui restent dans un hexagone sans se déplacer tout en dépensant des MP.

La seule façon dont cette CD d'artillerie RR pourrait tirer après s'être déplacée dans l'hexagone pendant une phase de mouvement amie est que le NG ennemi reste dans l'hexagone et dépense des MP sans bouger lors du tour de joueur suivant, alors la

RR Art peut tirer à ce moment. La seule façon possible pour ces unités RR Art d'engager un tir de CD pendant le tour où elles se sont déplacées est qu'un NG ennemi utilise un mouvement de réaction (pendant la phase d'exploitation) pour entrer dans un hexagone de sa zone de combat.

Question (règle 33B). *L'artillerie de siège 4-2-R a-t-elle une capacité de CD comme les autres artilleries ferroviaires LR ?*

Réponse. Non, car ce n'est pas une unité d'artillerie de siège à longue portée : c'est une unité d'artillerie de siège. Le fait qu'il s'agisse d'une unité uniquement ferroviaire n'affecte pas son type d'unité, qui n'est certainement pas de l'artillerie de siège LR.

Question (règle 34A3). *En se référant à la définition de la règle 34A3, le terme « eaux protégées » sur la table de la météo est-il identique à la définition référencée ?*

Réponse. Hélas, les « eaux protégées » sur la table de la météo sont différentes des « eaux protégées » de la règle 34A3, et elles n'ont d'incidence l'une sur l'autre. Les eaux protégées selon la table de la météo se réfèrent aux zones maritimes qui sont fortement liées par les masses terrestres et non exposées à la pleine force de l'océan ouvert (les conditions maritimes ont tendance à ne pas être aussi mauvaises que celles des zones plus exposées, d'où le modificateur).

Les eaux protégées selon 34A3 font référence à la capacité de la navigation côtière à échapper à l'interdiction ennemie : de nombreux cargos peuvent opérer dans des eaux moins profondes que les grands navires de guerre, les cargos peuvent utiliser la topographie de la côte à leur avantage (esquivant rapidement dans les estuaires et les petites criques pour se cacher, par exemple). Les navires de guerre ennemis hésitent à s'aventurer dans les eaux côtières peu profondes de l'ennemi en raison des mines et des défenses côtières.

Les deux situations sont évidemment différentes. Le fait qu'elles ont le même nom m'a échappé lorsque je finalisais les règles. Si je l'avais remarqué, je les aurais nommées différemment (probablement en appelant l'une « eaux abritées » et l'autre « eaux protégées »). Désolé pour la confusion.

Question (règle 34A3). *En utilisant la règle 34A3 « Eaux protégées », les groupes de fret (uniquement) peuvent éviter le combat avec des CD dans des hexagones adjacents. Je ne demanderai même pas pourquoi les TF, ou les NT et LC dans les groupes mixtes ne peuvent pas utiliser cette règle, car il n'y a pas de réponse valable. Ma question est la suivante : est-ce que cela s'applique aux navires dans un port ami ? Peuvent-ils revendiquer des eaux « protégées » ou uniquement les NT et les LC non escortés par une TF qui sont « en mer » ?*

Réponse. Non, puisqu'elles « n'entrent » pas dans l'hexagone, et que la règle précise que les unités navales aptes peuvent utiliser des eaux protégées lorsqu'elles « entrent » dans l'hexagone. Les navires en surcharge à Deauville sont sous les canons du Havre.

Question (règles 34A4 et 34F4). *Si une escadre attend dans un hexagone côtier alors qu'un débarquement se poursuit, comment une unité aérienne de patrouille anti-naval est-elle censée entrer en contact avec elle ? La TF peut commencer chaque étape navale de nuit lorsque les attaques de patrouilles antinavires ne peuvent pas être effectuées, et les unités aériennes de patrouille navale ne peuvent tenter le contact que lorsqu'une TF entre ou commence une étape dans un hexagone. Logiquement, bien sûr, ils devraient pouvoir retarder la tentative de contact jusqu'à ce que les points de mouvement de nuit soient utilisés et que le jour arrive, mais nous ne pouvons rien voir dans les règles ou les errata à ce sujet.*

Réponse. Éclaircissons cette interprétation « revendiquant le statut de nuit », dès maintenant.

La règle 34A4 est très précise sur le « mouvement de nuit ». Votre NG doit dépenser des MP pour être considéré comme se déplaçant la nuit, simplement rester dans un hexagone, sans bouger et/ou en dépensant des MP n'est pas suffisant.

Ainsi, votre escadre dans un hexagone côtier peut ne pas être considérée du tout comme « se déplaçant de nuit ». Pas pour les zones de danger, pas pour la CD ou le combat naval, ni pour les missions de bombardement de patrouille navale.

Dans les cas où le NG dépense des MP sans se déplacer, par exemple, en débarquant une cargaison ou en se préparant à tirer du NGS, le NG ne peut pas être considéré comme « se déplaçant de nuit », puisqu'il ne bouge toujours pas, c'est-à-dire qu'il quitte l'hexagone qu'il occupe.

Veuillez garder à l'esprit ce qui est simulé ici. Les règles navales et les MP navals sont, en effet, plus axés sur le temps que sur la distance. Juste parce qu'un NG passe 10 MP (ou 1/3 de son temps) dans l'hexagone la nuit, il passe toujours 20 MP (ou 2/3 de son temps) dans l'hexagone le jour.

De toute évidence, les avions en mission de patrouille navale recherchent et trouvent éventuellement le NG lors de la partie diurne de l'étape de mouvement naval, la CD tire sur les NG adjacents pendant la partie diurne de l'étape de mouvement naval et les sous-marins / VTT / quoi que ce soit d'autre qui composent une sortie de zone dangereuse pendant la partie diurne de l'étape de mouvement naval.

Optionnellement, si vous souhaitez vous embêter, vous pouvez autoriser les NG qui sortiront d'une zone de danger à déclarer que leurs 10 premiers MP dépensés le seront de nuit, leur permettant ainsi de

gagner le DRM -1 pour le contact avec la zone de danger pendant cette étape de mouvement naval. Notez qu'ils doivent quitter la zone de danger pour en bénéficier.

Question (règle 34A4). *L'obligation d'utiliser 20 MP avant de se déplacer de nuit est-elle reportée au tour de jeu suivant ?*

Réponse. Non. Elle n'est même pas reportée entre les sous-phases de mouvement naval, puisque selon l'exception indiquée dans la règle 34A4, les tirs navals sont limités aux étapes de mouvement naval suivantes dans une sous-phase de mouvement naval. Mais notez dans la réponse précédente que toutes les étapes de mouvement naval commencent de jour et qu'aucun groupe naval ne peut prétendre au statut de nuit tant qu'il n'a pas commencé à se déplacer.

Question (règle 34E). *Il y a une certaine confusion sur le point de départ des mines. Est-ce un port ou un aéroport ravitaillé ?*

Réponse. Des mines peuvent apparaître, lors d'une phase initiale amie, dans n'importe quel port ami si une ligne de ravitaillement peut être tracée du port à une source régulière de ravitaillement.

Question (règle 34E). *Lorsque l'on pose des mines par voie aérienne, traite-t-on les points de mines comme du fret ? En d'autres termes, les points de mine peuvent-ils être livrés à un aéroport plutôt que d'être transportés par un B ou un HB jusqu'à sa destination ? Pourriez-vous donner un exemple ?*

Réponse. Oui. Un transport aérien pourrait transporter la mine d'un port avec une base aérienne à une autre base aérienne, à partir de laquelle une ou plusieurs unités aériennes B / HB pourraient alors commencer une mission aérienne de pose de mines.

Exemple. À son tour, le joueur de l'Axe dépense un NRP pour cinq points de mine. Il déclare que l'un de ces points est présent à Gênes. À son tour, il fait transporter par un Ju 52 la mine jusqu'à une base aérienne du centre de la France. Un Ju 88A4 fait étape vers cette base depuis l'Allemagne, récupère la mine et la pose dans un hexagone côtier adjacent à La Rochelle.

Dans des circonstances normales, l'unité aérienne souhaitée pourra simplement se rendre au port où se trouve le point de mine et effectuer sa mission à partir de là. Cependant, il existe certainement des situations (impliquant principalement des îles méditerranéennes) où l'unité aérienne qui veut poser la mine ne peut pas être basée au port où la mine apparaît. Dans ces cas, vous pouvez transporter la mine, par transport aérien ou naval, ou les deux, vers une base aérienne à partir de laquelle le B/HB peut effectuer sa mission.

Question (règle 34E). *Est-ce qu'une TF draguant des mines doit faire deux jets pour les dégâts des mines (un lorsqu'elle entre dans l'hexagone, et un autre lorsqu'elle commence l'étape suivante en mer dans l'hexagone) ?*

Réponse. Oui, deux fois.

Question (règle 34F). *Il semble un peu étrange qu'il y ait une zone de danger autour de certains (mais pas tous) ports de Sardaigne et de Corse. Est-ce normal ?*

Réponse. C'est normal. Il y a, par contre, une omission importante dans les règles des zones de danger (34F) : tous les hexagones dans les 5 hexagones d'un port Alliés est automatiquement une zone de danger pour l'Axe et n'est plus une zone de danger pour les Alliés, quelle que soit la définition standard de la zone de danger. Notez que ceci permet aux Alliés d'annuler les zones de danger lorsqu'ils progressent. Ça compte pour la supériorité navale locale Alliés.

Question (règle 34F). *Plusieurs tests de contact peuvent-ils être effectués si une escadre entre dans la zone de danger de plus d'un port dans le même hexagone ?*

Réponse. Le test de contact avec la zone de danger n'est pas affecté par le nombre de ports qui pourraient être disponibles pour tracer un rayon de cinq hexagones afin de créer une zone de danger. Voir la règle 34F pour savoir quand tester le contact avec la zone de danger. Vous testez une fois, au maximum, par étape de mouvement naval, quel que soit le nombre de ports projetant des zones de danger. C'est pourquoi la règle dit « la première fois ».

Question (règle 34F). *Un port non opérationnel peut-il encore exercer une zone de danger ?*

Réponse. Aucune mention du statut du port n'est mentionnée dans les règles sur la zone de danger, donc oui, même un port inopérant exerce une zone de danger.

Question (règle 34F). *La mer Adriatique au nord de la rangée d'hexagones 2000 est-elle une zone de danger Alliés après la capitulation de l'Italie ? La règle 34F implique que non, mais la règle 27B1 stipule que l'Adriatique fait partie de la Méditerranée, ce qui implique qu'elle l'est.*

Réponse. La règle 34F détaille simplement comment gérer (toute) la zone de la mer Adriatique avant la reddition italienne. Une fois que l'Italie a capitulé, cette zone de la Méditerranée également appelée la mer Adriatique est traitée comme n'importe quelle autre partie de la Méditerranée. Veuillez noter les errata officiels suivants à la règle 34F.

Une fois que l'Italie s'est rendue, les zones de danger Alliés en Méditerranée ne sont que les hexa-

gones à moins de 3 hexagones d'un port appartenant à l'Axe sur ou au nord de la rangée d'hexagones 2000 sur les cartes 26 et 27. Une fois que l'Italie s'est rendue, les zones de danger de l'Axe en Méditerranée sont tous les hexagones à moins de 9 hexagones d'un port appartenant aux Alliés. Notez également qu'à tout moment, les zones de danger Alliés sont annulées à toutes fins utiles par les zones de danger de l'Axe, c'est à dire qu'un hexagone situé à moins de 5 ou 9 hexagones (selon la reddition italienne) d'un port Alliés est une zone de danger de l'Axe et non une zone de danger Alliés.

Question (règle 34G). *Faut-il vérifier les dégâts sur les LC lorsqu'elles EMBARQUENT de la cargaison sur une plage ?*

Réponse. Non, seulement lorsqu'elles en débarquent.

Question (règle 34G). *Quel est le but de la « Réparation amphibie : 1, 2 » indiquée sur le livret de l'OB Alliés sous Conditions Initiales / Diverses (et non dans le livret de l'OB de l'Axe) ? Est-ce juste un rappel (au moins aux Alliés) du dernier paragraphe de la règle 34G qui autorise un jet de 1 ou 2 pour réparer les LC endommagées lors de la phase initiale des joueurs ? N'est-ce pas également pertinent pour le joueur de l'Axe ?*

Réponse. Bien sûr, même si cela ne semble pas très important, compte tenu du manque d'opportunités pour les LC de l'Axe d'exécuter des débarquements sur les plages.

Mais évidemment, les règles de réparation s'appliquent aussi bien à l'Axe qu'aux Alliés.

Peut-être que la note a été laissée dans l'OB Alliés par erreur, ou laissée en dehors de l'OB de l'Axe par erreur. Quoi qu'il en soit, le jet de dé de réparation et les procédures sont les mêmes pour l'Axe que pour les Alliés.

Question (règle 34H). *La flotte italienne peut-elle éviter de payer le coût en MP en le payant une fois pour aller en mer puis en restant en mer tout le temps ?*

Réponse. Bien sûr, mais dans les cas où vous utilisez la règle avancée 43G, elle sera coulée pour ne pas avoir été reconstituée !

Sinon, en utilisant les règles de base du jeu, oui, elle peut éviter de payer le coût d'un point de ressource. Cependant, dans les deux cas, elle se mettra probablement en danger quant aux zones de danger, aux bombardements des patrouilles navales et/ou à l'interception navale.

Si vous utilisez la règle de réapprovisionnement 34B, alors vous pourriez, en option, supposer que la TF en question devrait se rendre dans une base navale opérationnelle sous un contrôle ami et en sortir à nouveau, pour rester sur place. Ainsi, une TF de l'Axe devrait payer un point de ressource à chaque

fois qu'elle se réapprovisionne, même si elle n'entre pas et ne sort pas physiquement d'un port.

Question (règle 34J). *Est-ce que les LC agissant comme des Ferries doivent être en mer ? Si oui, est-ce pour tout le tour ?*

Réponse. Oui, une LC doit être en mer pour agir en ferry. Elle ne peut pas être au port. Elle doit rester en mer pour le tour de jeu où elle sert de ferry.

Question (règle 34J). *Les eaux resserrées affectent-elles les LC agissant comme des ferries ?*

Réponse. Non, vous pouvez permettre à une LC d'entrer dans un hexagone d'eaux resserrées et d'agir comme un ferry à travers un bord d'hexagone de mer partiel ou complet.

Question (règle 34J). *Vous avez précédemment déclaré que tout LC effectuant un service de ferry doit être en mer pendant tout le tour du joueur. Mes questions à ce sujet sont : a) Cela signifie-t-il qu'il doit être « en mer » dans la phase initiale, en d'autres termes, terminer le tour du joueur précédent « en mer » ? b) Cette exigence semble rendre impossible le réapprovisionnement selon la règle avancée de réapprovisionnement, car il doit être « au port » pour se réapprovisionner, et devra très probablement quitter l'hexagone pour le faire.*

Réponses. a) Oui. b) Oui. Selon 34J, « Pour servir de ferry, une LC non endommagée doit commencer la phase initiale adjacente au côté d'hexagone et ne doit pas bouger pendant ce tour. ». Ainsi, la LC doit commencer la phase initiale en mer, adjacente au côté d'hexagone. Elle deviendra non ravitaillée ce tour. Lors du prochain tour de joueur ami, elle devra soit se reconstituer, soit être sabordée. Vous avez besoin de deux LC s'échangeant à chaque tour pour maintenir un point de traversée par ferry sur plusieurs tours, lorsque vous utilisez les règles avancées de réapprovisionnement.

Question (règle 35). *Un joueur doit-il décider de lancer les dés ou d'utiliser des NRP pour réparer les LC endommagées, ou peut-il d'abord lancer les dés, puis dépenser des NRP pour les LC endommagées restantes ?*

Réponse. Il s'agit d'une situation « soit ou ». Si vous choisissez de lancer pour la LC, vous renoncez à la possibilité de la réparer en utilisant les NRP. Vous décidez de lancer ou non un jet pour n'importe quelle LC avant de pouvoir dépenser des NRP pour réparer d'autres LC. Ainsi, si vous lancez un dé pour réparer une LC et que vous échouez, vous ne pouvez pas la réparer dans la même phase initiale en dépensant des NRP.

Question (règle 37A4). *Est-ce qu'une inondation massive détruit un marqueur de fort dans un hexagone ?*

Réponse. Non. Un marqueur de fort n'est retiré que lorsqu'il est capturé par des unités ennemies. Par contre, étant donnée la séquence des événements de la règle 37A4, le joueur Alliés à l'opportunité de retourner dans l'hexagone inondé, et s'il choisit de le faire, le fort sera détruit en même temps.

Question (règle 37B2). *Les fortifications portuaires peuvent-elles être dissoutes ?*

Réponse. Oui. La règle de dissolution permet aux unités d'être dissoutes, et ni elle ni 37B2 ne l'interdisent aux fortifications portuaires. Bien que 40B2 leur interdise d'être remplacées, elle ne dit pas que les fortifications portuaires n'ont pas de coûts de remplacement (ce que vous auriez besoin de savoir pour empêcher les RP de se dissoudre), et 40B1a, qui explique la gestion des remplacements.

Question (règle 37D). *Il est indiqué ici que pour être apte à une attaque surprise, un commando OSS doit avoir (It) ou (Ger) accolé à son identification d'unité. Cependant, l'OSS 2677 Mtn III est répertorié dans le résumé des forces spéciales comme étant capable d'attaques surprises contre les Italiens, même s'il n'a pas (It) accolé à son identification d'unité. Qu'est-ce qui est correct ? Si c'est la table, pourquoi ? L'OSS 2677 a passé la majeure partie de son temps à Bari et était principalement un quartier général, coordonnant les efforts de réapprovisionnement et de soutien pour les opérations de partisans de l'OSS dans les Balkans.*

Réponse. Le pion est correct : supprimer la ligne « Montagne » de la section « Forces spéciales OSS » du résumé des forces spéciales.

Question (règles 3E2 et 37E). *Il n'y a pas de ville à Malte et par conséquent aucun moyen d'y placer de garnison si elle est activée. Est-ce que La Valette est l'hexagone d'activation pour la garnison de Malte ?*

Réponse. Oups ! La Valette a été rétrogradée du statut de ville moyenne à celui de petite ville. Néanmoins, utilisez cet hexagone comme hexagone d'activation de la garnison de Malte.

Question (règle 37E). *Cette règle permet à la moitié des RE d'une garnison d'être placés « dès qu'une unité ennemie est entrée dans n'importe quel hexagone du district. ». Cela inclut-il les unités ennemies entrant dans le district via des parachutages et des débarquements amphibies ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 37E). *Si oui, la garnison de France est assez conséquente. Considérez le cas d'un assaut aéroporté sur deux ou trois ports français non défendus, à des centaines de kilomètres de*

là, entrepris après que la plupart des unités allemandes soient descendues vers le sud en Août 1943. Est-ce que plusieurs brigades de sécurité avec une force de 5 apparaissent immédiatement après que les paras aient sauté de leur transport, à temps pour affecter le jet de dispersion ?

Réponse. L'activation de la garnison est enclenchée « dès qu'une unité ennemie est entrée dans n'importe quel hexagone du district ». Dans le cas d'un débarquement aéroporté (de même pour un débarquement amphibie) enclenchant une garnison, la garnison est enclenchée dès qu'une unité (la première, si plusieurs sont parachutées pendant la même opération aérienne) atterrit dans un hexagone du district. Notez que le jet de dé de désorganisation fait partie la procédure, et donc se déroule avant que la garnison affectée ne soit placée. Après l'atterrissage de la première unité aéroportée, le joueur adverse peut placer la moitié des RE terrestres de la garnison dans tout hexagone où il a le droit de le faire (toute ville amie du district, y compris l'hexagone où vient d'atterrir l'unité, si l'unité a été désorganisée suite à l'atterrissage). Le cours normal du jeu reprend lorsque c'est fait. Notez que les unités nouvellement placées peuvent maintenant affecter l'atterrissage d'autres unités aéroportées.

Notez qu'un assaut aéroporté sur deux ou trois ports Français largement éloignés ne peut pas se produire en une seule opération aéroportée, car les missions auront différents hexagones cibles. De tels assauts doivent être faits en opérations aéroportées séparées. Ainsi, lorsque vient le premier parachutage, le joueur de l'Axe ne connaîtra qu'un seul port visé, et pourra se demander s'il y en a d'autres.

Question (règle 37E). *La garnison sicilienne s'active-t-elle lorsque des unités Alliés débarquent en Calabre ?*

Réponse. L'utilisation du repère pour le détroit de Messine signifie que la Sicile et la Calabre sont adjacentes, puisque les unités terrestres (bien que seulement celles de l'Axe) peuvent se déplacer directement de la Sicile à la Calabre. Par conséquent, les unités Alliés en Calabre activent la garnison de Sicile au tour du joueur de l'Axe suivant le tour du joueur Alliés au cours duquel les unités Alliés sont entrées pour la première fois en Calabre.

Notez cependant que la Sardaigne et la Corse, par exemple, ne sont pas adjacentes en ce qui concerne l'activation de la garnison.

Question (règle 37E). *L'Axe peut-il placer les unités de son choix dans une garnison ?*

Réponse. Lorsque cette règle stipule que les unités peuvent « retourner » en garnison, cela empêche de placer d'autres unités EN garnison, si elles ne faisaient pas initialement partie de la garnison. Les unités qui ont été libérées de la garnison lorsque la garnison a été activée selon la règle 37E peuvent

retourner en garnison. (Comme d'habitude, vous pouvez ignorer les ID d'unités spécifiques.) Les unités entrent également en garnison selon les exigences de l'OB. Aucune autre unité ne peut entrer en garnison.

Question (règle 37E). *Quelle est la garnison des forteresses des îles en Grande Allemagne (Helgoland, etc...)?*

Réponse. Aucune garnison en soi n'est requise lors du placement initial, et la garnison assez importante du WK X est disponible, si besoin. Notez que les forces de garnison peuvent être placées dans des forteresses, ainsi que dans les villes, et comme les Alliés ne peuvent pas obtenir un écrasement aéroporté ou amphibie par rapport à ces forteresses côtières, des forces de garnison pourront toujours y apparaître si les Alliés tentent une invasion.

Question (règle 37E). *Une fois que les Alliés sont entrés dans le WK X en Grande Allemagne, les conditions de libération de la garnison du Danemark sont remplies. Où les unités libérées de cette garnison entrent-elles sur la carte ? La règle 37E précise que les unités activées entrent dans toutes les villes du district. Cependant, la seule ville du Danemark indiquée sur la carte (Odense en 17A : 0103) n'est pas connectée au reste du Danemark continental. Les unités activées sont-elles capables d'entrer sur la route en 17A : 0106 à partir du hors carte ? Si oui, que se passe-t-il si les alliés occupent tous les hexagones du Danemark continental sur la carte et/ou bloquent cette route ?*

Réponse. Le seul point d'entrée pour les forces de garnison au Danemark à activer est Odense, la seule ville danoise sur la carte de *Second Front*. Il n'y a pas de disposition pour que ces forces de garnison entrent à partir du hors carte.

Toutes les unités de la garnison du Danemark, si elles sont activées, doivent apparaître à Odense et être expédiées ailleurs par transport naval, si vous le souhaitez (compte tenu du retrait de tous les transports navals allemands disponibles en Oct II 44, cela pourrait être un vrai problème !).

Cette situation est intentionnelle, car la majeure partie du Danemark est hors carte et les Allemands ont utilisé le pays comme point de transfert entre l'Allemagne et des considérations relatives à la Norvège, hors du cadre de ce jeu. De l'avis du concepteur, toute règle spéciale pour la garnison du Danemark serait probablement qu'elle ne peut pas apparaître du tout dans le jeu, alors nous devrions peut-être nous satisfaire de pouvoir en faire entrer une partie en jeu !

Question (règle 37E). *La règle 37E implique que, par exemple, une fois que les Alliés ont débarqué en France, le joueur de l'Axe peut s'activer en dehors de sa garnison, y remettre d'autres unités et, lors du*

prochain tour, répétez ce cycle. Cela signifie que le joueur de l'Axe peut utiliser les règles de garnison pour transférer des unités en France, ignorer les chemins de fer, le bombardement de harcèlement, la météo... Est-ce correct ? L'axe peut-il entrer et déplacer les unités dans et hors de la garnison une fois les critères d'activation remplis ?

Réponse. Notez cependant que seules les unités qui correspondent aux types d'unités et aux forces des unités répertoriées comme faisant partie d'une garnison, par l'OB, peuvent être renvoyées à la garnison. Notez également que vous ne pouvez pas avoir plus d'unités dans la garnison que celle de l'OB. Vous ne pouvez pas « ajouter » à une garnison, c'est pourquoi remettre des unités dans la garnison est appelée « unités de retour à la garnison » dans les règles.

Donc oui, le joueur de l'Axe peut s'amuser avec quelques groupes de divisions statiques 2-3-4* et quelques brigades de sécurité 1-5, bien que je doute que cela affecte considérablement le résultat de n'importe quelle partie. Considérez-le comme des actifs de transport mineurs qui ne sont pas autrement couverts dans le jeu.

Question (règle 37E). *Les Alliés ont déjà débarqué en France il y a plusieurs tours (et y maintiennent une présence), et les Allemands ont retourné plusieurs unités en garnison France. Les Alliés font un autre débarquement ailleurs en France. Les Allemands ne peuvent pas activer immédiatement la moitié des forces de garnison. Ils doivent attendre la phase initiale suivante de l'Axe. Correct ?*

Réponse. Correct. Notez que la règle 37E prévoit deux états pour une garnison : « inactive » (c'est-à-dire avant d'être activée) et activée. Notez également qu'il n'y a pas de règle de « désactivation » ou de « réactivation » d'une garnison. En conséquence, lorsqu'une garnison inactive est activée, ses forces apparaissent comme décrit dans les trois premiers paragraphes de 37E. Notez que toutes les forces d'une garnison ne doivent pas être activées lorsque la garnison est activée, et en effet, les forces peuvent être renvoyées dans une garnison activée (quatrième et sixième paragraphes). Les forces en garnison dans une garnison déjà activée peuvent par la suite être activées, mais uniquement comme décrit dans le quatrième paragraphe de 37E : dans la phase initiale du joueur et uniquement si les exigences d'activation de la garnison sont toujours satisfaites.

Question (règle 37E). *Si des unités Alliés font un débarquement amphibie dans l'hexagone côtier de l'Axe à Catane en Sicile (26 : 4025) et entrent dans la province de Sicile pour la première fois, est-ce que le joueur de l'Axe peut placer la garnison hors carte de Sicile à Catane ?*

Réponse. Qu'une garnison puisse ou ne puisse

pas apparaître à Catane dépend du statut de cette ville. Si la première unité Alliés à débarquer à Catane gagne le contrôle de l'hexagone, alors la garnison ne peut pas y apparaître. Sinon (si une unité Alliés débarque à Catane et que Catane est occupée par l'Axe et n'est pas immédiatement écrasée par l'unité qui débarque) la garnison peut y apparaître. Si des unités Alliés et de l'Axe sont ensemble dans l'hexagone, appliquez les règles standard permettant aux deux camps d'être dans un même hexagone.

Question (règle 37E). *Lorsque des navires Alliés contenant des unités terrestres pénètrent dans un hexagone côtier de l'Axe, la garnison est-elle automatiquement activée, ou les unités doivent-elles être effectivement débarquées ?*

Réponse. Elles doivent être débarquées pour « entrer dans un hexagone », avant qu'elles ne soient en mer et non « dans » le district. Sinon, vous pourriez forcer l'activation de la garnison en transportant simplement des unités amies dans des hexagones côtiers de districts, ou même en les transportant dans le ciel du district !

Question (règle 37E). *Cela ne semble pas juste. Remarque : si le dernier cas est correct, étant donné les 90 NMP nécessaires pour achever le débarquement, il n'y a aucun moyen de tromper les Allemands avant que tous les débarquements n'aient effectivement débuté.*

Réponse. Correct, vous devez d'abord envoyer les gangsters du ciel et espérer que les Allemands réagissent aux parachutages.

Question (règle 37E). *Il semble exagéré de forcer l'activation de la garnison basée sur la simple présence d'une unité terrestre embarquée dans l'hexagone côtier d'un district. Il semblerait que l'Axe puisse réagir au débarquement sans bombardement de harcèlement, et faire apparaître la garnison après avoir attendu pour voir l'ensemble du plan de débarquement Alliés tout en maintenant des unités en garnison pour les faire apparaître à chaque tour suivant.*

Réponse. Correct, sauf pour la dernière partie. Notez aussi que les unités réagissant à une invasion peuvent également attendre que tout le monde soit débarqué avant de devoir tester pour la réaction.

Question (règle 37F). *L'ordre de bataille allemand de May I 45 stipule que les Allemands doivent retirer toutes les forces à moins de 4 hexagones du bord Est de la carte, et que les forces Alliés ne peuvent pas entrer dans cette zone.*

Berlin est l'un de ces hexagones. Cela implique-t-il que les Soviétiques capturent le gouvernement, induisant ainsi potentiellement une reddition allemande ainsi que les effets de combat négatifs qui

accompagnent les règles de reddition (règle 38) ?

Réponse. Oui. Voir la règle 37F : « Si un gouvernement de l'Axe se trouve dans n'importe quel hexagone passant sous contrôle soviétique, les Soviétiques le capturent (voir la section G ci-dessous). ». La section G définit les gouvernements et les effets de base lorsqu'ils sont capturés. Pour le gouvernement allemand, la règle 38A s'applique également.

Question (règle 38A). *Il est indiqué que vous avez deux possibilités pour déclarer une urgence allemande. Cela signifie-t-il que vous ne pouvez déclarer une urgence qu'une seule fois pour chaque événement (une invasion et le Westwall), ou deux fois pour, disons, une invasion > 2 RE en 43 (que vous lancez au large de la côte), puis à nouveau pour une autre invasion en janvier 44, par exemple ?*

Réponse. Vous pouvez déclarer une urgence en réponse à tout événement approprié. Toute invasion entre Jul I 43 et Mar II 44 est un événement. Soit l'Occident a été envahi durant cette période, soit il ne l'a pas été. C'est une opération unique pour l'invasion et une opération unique pour la restauration du Westwall. Vous pouvez avoir jusqu'à deux urgences dans une partie, pas plus.

Question (règle 38B2). *Les unités aériennes italiennes endommagées comptent-elles comme des pertes pour la reddition italienne ? Lors d'une convention à laquelle j'ai assisté, la réponse que j'ai obtenue a été « Non ». Je ne vois rien dans les règles qui disent que les unités aériennes endommagées ne sont pas des pertes. Pourquoi pas ? Après tout, vous devez éliminer pas mal d'unités aériennes pour obtenir 50 RE.*

Réponse. Vous n'avez pas été induit en erreur. Il semble simplement que vous ayez reçu une réponse avec laquelle vous n'êtes pas d'accord. Le gourou dit que les unités aériennes endommagées ne comptent pas comme des pertes pour la reddition italienne. Seules comptent les unités aériennes éliminées, à raison d'un RE chacune.

Question (règle 38B2). *Le joueur Alliés envahit la côte au sud de Cosenza en y débarquant 25 RE pendant les phases de mouvement et d'exploitation. Lors de la phase de mouvement, un parachutage sur le port légèrement défendu d'Ancône permet de le capturer pendant la phase de combat. Cela déclenche la condition de présence Alliés, bien que :*

- il n'y a pas de connexion contrôlée par les Alliés entre le port et les 25 RE, et*
- Ancône ne peut pas être utilisée comme source de ravitaillement en raison de la zone dangereuse de l'Axe.*

C'est légal à la lecture de la règle, mais est-ce vraiment ce que le concepteur voulait dire ?

Réponse. Correct. Le port n'a pas besoin d'être opérationnel, fonctionnel ou à proximité des 25 RE

d'unités requis par cette condition de reddition. Il suffit de posséder un port non mineur en Italie continentale et d'y avoir 25 RE ou plus.

Questions (règles 38B3 et 38D). Est-ce que le joueur Alliés gagne de la production des provinces italiennes libérées après la reddition des Italiens, et si oui, est-ce que ça marche de la même façon pour les MR Français, selon la règle 38D ?

Réponse. Oui aux deux questions.

Question (règles 38B4). Les forces italiennes de la RSI restent-elles en jeu, même après que toute l'Italie ait été envahie par les Alliés ?

Réponse. Oui. Rappelez-vous que la RSI était un régime fantoche, les Allemands dirigeant les choses en coulisses. Le gouvernement de la RSI importait donc peu à ses forces sur le terrain. En outre, de nombreux soldats des forces de la RSI étaient des extrémistes pro-Axe, qui craignaient ce qui leur arriverait s'ils se rendaient.

Question (règles 38C). L'Axe peut-il effectuer des missions de bombardement sur la Grande-Bretagne (les unités aériennes ne sont pas des « unités ») ?

Réponse. Oui.

Question (règles 38C). Peut-on bombarder des unités navales dans les ports hors carte ?

Réponse. Non. Les zones hors carte d'Afrique du Nord et de Grande-Bretagne sont notées, tout au long de la Règle 3E5, comme étant « à l'usage » des Alliés uniquement. Ainsi, les forces de l'Axe ne peuvent pas les « utiliser », y compris pour y entrer. Vous pouvez aussi accepter que cela s'applique également à toutes les cases hors carte. Les forces non amies ne peuvent jamais « utiliser », c'est-à-dire entrer, dans une case hors carte amie.

Question (règles 38C). Si des unités aériennes de l'Axe effectuent des missions de bombardement sur la Grande-Bretagne ou Malte, les composants des unités aériennes requises en garnisons peuvent-ils intercepter ces missions (sans parler des armes V de la règle 43D) ?

Réponse. Non. La garnison aérienne n'est jamais libérée dans le cadre de *Second Front*.

Question (règle 40). Les transferts de l'Axe entre les théâtres sont-ils résolus comme les retraits ?

Réponse. Un transfert obligatoire est résolu comme un retrait (notez que tous les transferts ne sont pas obligatoires : vous ignorez les transferts entre les théâtres que vous contrôlez).

Question (règle 40). Si je compte correctement le nombre d'unités qui doivent être en garnison en France, je trouve 41 RE. Sur ce total, 16 RE font déjà partie de la « garnison française ». Les Italiens

au sud de la France peuvent être comptabilisés pour 11 RE supplémentaires. Les pos AA et les forts portuaires ne comptent pas. Le Havre est une grande ville et comptabilise encore 1 RE : je n'en suis plus qu'à 13. Si je place quatre divisions à Paris (ou 12 RE) et 1 RE de plus à Nancy ou dans une autre petite ville, j'ai satisfait aux exigences de garnison et je peux placer le reste de mes unités sur le mur de l'Atlantique, n'est-ce pas ?

Selon mes calculs, ça laisse 14 RE qui doivent être basés quelque part en France dans des villes majeures, ou dans des grandes villes. Correct ?

Réponse. Votre nombre de villes françaises se rapproche du bon résultat, mais est incorrect.

Premièrement, Strasbourg et Mulhouse ne sont pas des villes françaises en terme de jeu : à cette époque, elles sont intégrées à la Grande Allemagne et n'ont donc pas besoin de garnison. Cela ramène à 21 le total des villes majeures et des grandes villes françaises, comme détaillé ci-dessous.

- 9 hexagones de ville majeures : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nice et 4 x Paris.
- 12 grandes villes : Brest, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Havre, Nancy, Nantes, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Tours.

Donc, $(3 \times 9 = 27) + (12 \times 1 = 12)$, pour un besoin total de 39 RE en garnison.

De plus, vous semblez avoir mal compté ce qui se trouve dans la garnison française. J'y vois 1 x 3-4-5* Static XX, 3 x 2-3-4* Static [XX], 4 x 1-2-4 Trng X, 1 x 1-6 Inf III [allemand étranger] et 1 x 1-5 Sec X [allemand étranger], soit 18 RE au total.

Les Italiens peuvent en effet prendre 11 RE pour les besoins de la garnison, ce qui laisse six hexagones de ville majeurs et dix grandes villes, soit 28 RE nécessaires. La garnison française fournit 18 RE, il nous manque donc 10 RE. Certes, Le Havre et Brest méritent d'être défendues par une unité, en plus de tous les forts portuaires, donc en supposant que ce soit le cas, il nous manque 8 RE. Moi-même, j'ai toujours mis la division de sécurité allemande 3-5* dans l'hexagone de ville majeure intégrale de Paris. De cette façon, son APZOC couvre chaque hexagone de Paris. Sa force ne manquera guère sur la côte et elle contre les partisans dans les quatre hexagones, dont chacun est à la fois une base aérienne et une voie ferrée. C'est même historique.

Cela nous laisse avec 5 RE à trouver. Je défends toujours Bordeaux avec une division, mais on pourrait y renoncer et mettre quelque chose à Lille ou dans une autre grande ville côtière. Le fait est qu'une fois défendu les deux ports et pourvu la garnison parisienne, il ne reste plus que 5 RE à remplir. Certaines unités de police dans diverses villes à l'intérieur des terres s'en chargeront assez facilement.

Question (règle 40). Qu'en est-il des unités en formation ? Peuvent-elles être considérées comme

des unités de garnison ou doivent-elles d'abord être « activées » ?

Réponse. Non, elles ne comptent pas comme faisant partie de la garnison. Pour être comptées, les unités doivent être en garnison, spécifiquement et selon l'OB, ou en jeu et sur la carte. Les unités en formation ne sont pas sur la carte et ne sont pas spécifiquement désignées pour la garnison.

Question (règle 40A1). *Lorsque l'OB indique une unité « reconstituée », ce reconstitué peut-il être retardé et utilisé plus tard si l'unité n'est pas présente à ce moment dans la case Reconstitué ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 40A1). *Que se passe-t-il si l'OB demande le retrait d'une unité unique sur le théâtre et qui a été réorganisée ? Je pense notamment à la 5-8-4 Static XX 76, qui arrive en Aug I 43 pour être retirée en Nov I 43 et qui peut être réorganisée.*

Réponse. Retirez suffisamment de points de reconstitué à la place. Par exemple, l'Axe peut garder la division 7-6 en jeu (en tant que 5-7-6 réorganisée) s'il paie 5 RP d'Inf à la place. S'ils n'ont pas le nombre requis de RP disponibles, alors ils n'ont pas de chance...

Question (règle 40A1). *Dans la définition de « convertir », cette règle stipule : « S'il n'est pas possible de convertir l'unité au tour spécifié, elle doit être convertie lors de la prochaine phase initiale amie dans laquelle elle peut être convertie. ». Est-ce que ça signifie que la conversion doit avoir lieu au premier tour où l'unité à convertir se trouve dans un hexagone de ville ravitaillé, non isolé, non en ZoC, etc... Ou est-ce que le joueur qui doit convertir est obligé de retirer l'unité du front et de la faire bouger aussi vite que possible vers un tel hexagone ?*

Réponse. Première solution. Au premier tour où l'unité à convertir se trouve dans un hexagone de ville ravitaillé, non isolé, non en ZoC, etc. Le fonctionnement de cette méthode est garanti pour toutes les situations de jeu. Oui, ça peut sembler un peu bizarre. Vous pouvez éviter une conversion particulière en vous assurant que l'unité ne soit jamais dans une ville. Si vous voulez savoir comment fonctionne cette règle dans un monde idéal, lisez la suite.

Si vous et votre adversaire êtes des joueurs raisonnables, alors la conversion est obligatoire. L'intention de la règle 40A1 est que la réorganisation soit volontaire et la conversion obligatoire, si possible. Les conversions sont obligatoires car toutes les conversions ne sont pas « utiles » au jeu : parfois vous subissez une perte de force nette, ou la perte d'une capacité spéciale comme l'AEC ou l'ATEC. Ces rares conversions à « perte nette » sont généralement dues à des facteurs extérieurs au jeu, comme par exemple la perte d'un cadre de

vétérans pour former une nouvelle unité dans un théâtre qui n'est pas en jeu. Lorsqu'une conversion est spécifiée dans l'OB, vous êtes obligés de faire un effort raisonnable pour la satisfaire dès que possible. Ça ne vous oblige pas à replacer l'unité si elle a été éliminée. Si elle est éliminée et que vous la remplacez, vous devez alors faire la conversion. Si vous et votre adversaire êtes raisonnables, utilisez cette interprétation des règles.

Les conversions obligatoires, par contre, sont une vraie plaie si un des joueurs n'est pas raisonnable. Par exemple, supposez que votre seule unité qui peut être convertie est dans une poche isolée. Un adversaire déraisonnable dirait que vous devez bouger vos forces et attaquer pour donner toutes les chances possibles (quelles qu'en soient les conséquences) à l'unité isolée pour qu'elle puisse revenir à une situation où elle pourrait être convertie dès que possible. Donc, si votre adversaire n'est pas raisonnable, alors n'utilisez pas cette interprétation des règles. Encore mieux : trouvez un adversaire plus raisonnable !

Question (règle 40A1). *Lorsqu'une conversion ou une amélioration est demandée et que l'unité est dans un autre théâtre, peut-elle être renforcée ou convertie même avant de revenir dans le théâtre spécifié par l'OB ?*

Réponse. Oui. Rappelez-vous (règle 3F) que la règle des théâtres ne vous lie pas aux théâtres que vous contrôlez.

Question (règle 40A2). *Le livret d'ordre de bataille de l'Axe spécifie plusieurs retraits ou transferts, par exemple : « Oct I 43, Ouest, Allemand, Transfert vers le Sud-Est : 1 x 5-5 Static XX 264 » et les 5-5 Static XX sont aptes pour la réorganisation en 5-7-6 Inf XX en Jul I 43. Je comprends que si une division spécifique a été réorganisée, une autre 5-5 Static XX peut être transférée à la place. Par contre, si TOUTES les 5-5 Static XX ont été réorganisées en 5-7-6 Inf XX, qu'est-ce qu'il faut faire pour satisfaire cette obligation ? Une 5-7-6 Inf XX doit elle être transférée ?*

Réponse. Non. Suivez simplement la règle des retraits. Si toutes les 5-5 Static XX en jeu ont été réorganisées, prenez-en une de la case Reconstitué et payez son coût en RP, selon la règle de retrait. Je note que la règle de retrait devrait couvrir le cas où une unité n'est ni en jeu ni dans la réserve de reconstitué : ne prenez aucune unité, mais payez son coût en RP.

Question (règle 40A2). *La règle 40A2 stipule « Note : les renforts allemands spécifiés pour un district spécifique, une région multi districts ou un théâtre, peuvent toujours être placés dans le théâtre de la Grande Allemagne à la place. ». Lors de la lecture d'un seul scénario de théâtre, il semble possible*

pour le joueur allemand de prendre la quasi-totalité de ses renforts de l'ordre de bataille, de les placer en Grande Allemagne et de les utiliser comme il le souhaite. Est-ce correct ?

Réponse. Non. Vous ne recevez que des unités sous votre contrôle lorsque vous jouez un scénario sur un seul théâtre. Par exemple, les renforts pour le théâtre Sud-Est ne sont jamais sous le contrôle du joueur de l'Axe, il ne peut donc pas changer leur lieu d'arrivée, puisqu'il ne les contrôle pas. De la même manière, s'il joue le scénario ETO, le joueur de l'Axe ne contrôle ni les forces ni les renforts du théâtre Sud. Il est supposé, pour les besoins de cette note, que les joueurs comprennent que les actions de renforts ne peuvent être sous le contrôle d'un joueur que si les unités impliquées sont sous le contrôle du joueur. Voir l'explication des régions/théâtres qu'un joueur contrôle, selon les règles de scénario particulières, répertoriées de la règle 41B1 à la règle 41B4.

Question (règle 40A2). *En Nov I 43, est-ce que le joueur de l'Axe peut convertir : 9-8* Para Inf XX 2 (LW) au lieu de 4-8* Para Inf Cadre 2 (LW) et 1-8 Para inf II I/1 St (LW) en 7-8* Para Inf XX 2 (LW), et recevoir 5 RP ?*

Réponse. C'est faisable.

Question (règle 40A2). *Est-ce que le joueur de l'Axe peut réorganiser ses divisions (par exemple : 5-5 Static XX en 5-7-6 Inf XX) qui sont en garnison ? Dans le Nord ? Dans le Sud-Est ?*

Réponse. Non pour tous ces cas. Vous ne pouvez réorganiser (ou quoi que ce soit) que les forces sous votre contrôle. La règle 37E définit que les garnisons passent sous le contrôle d'un joueur lorsque les garnisons sont activées. Lorsqu'elles sont en garnison, ces unités ne sont sous le contrôle d'aucun joueur et par conséquent ne peuvent pas être réorganisées. La règle 3F définit comment sont traités les théâtres : si vous contrôlez un théâtre, vous contrôlez ses forces. Selon le scénario, le joueur de l'Axe peut contrôler un ou plusieurs des théâtres de Grande Allemagne, Ouest et Sud. Ni le théâtre Nord ni le théâtre Sud-Est ne passent sous contrôle de l'Axe dans *Second Front*, donc le joueur ne contrôle pas les forces de ces théâtres (et ne peut donc pas les réorganiser).

Question (règle 40A3). *Lorsque le joueur Alliés doit retirer une TF navale et qu'il ne peut pas remplir les conditions de retrait en raison de ses pertes, est-il tenu d'utiliser une autre unité même s'il n'y a pas d'autre unité de cette taille ?*

Réponse. Le retrait doit être effectué, même s'il s'agit du pool de reemplètement. Si l'unité navale est complètement éliminée, le joueur Alliés doit la retirer de la case Reemplètement et dépenser suf-

fisamment de points de réparation navale pour la remettre en jeu à pleine puissance. Si le joueur Alliés n'a pas assez de points de réparation naval en stock pour couvrir le retrait requis, alors il maintient un déficit jusqu'à ce que le nombre de points nécessaires aient été dépensés. Il peut dépenser de nouveaux points uniquement pour compenser ce déficit, jusqu'à ce que le nombre requis soit retiré.

Question (règle 40A4). *Les unités de commando américaines (sauf l'OSS) ne peuvent pas être rachetées lorsqu'elles sont perdues. Cela s'applique-t-il également aux rangers américains ou uniquement à celles explicitement désignées comme étant commando (par exemple les commandos parachutistes et mécanisés) ?*

Réponse. Oui, cela s'applique à toutes les unités américaines avec le symbole Commando comme tout ou partie de leur type d'unité. Les Rangers américains ne peuvent pas être rachetés une fois éliminés. Cela affecte également la 1^{ère} brigade SSF US/Cdn, la « Brigade du Diable ». Outre la capacité spéciale de reemplètement unique indiquée en page 12 de l'OB Alliés, elle ne peut pas non plus être rachetée.

Question (règle 40A4). *La plupart des mineurs Alliés ne reçoivent pas leurs propres RP avant la libération de leur pays d'origine. Cela signifie-t-il que leurs unités ne peuvent pas être reconstruites avant cette libération si elles sont perdues ?*

Réponse. Il n'y a pas de règle l'interdisant, mais c'est ainsi que le jeu se déroule en fait. Comme vous devez dépenser des RP pour replacer des unités, vous ne pouvez pas le faire pour les unités d'une nation tant que vous n'avez pas obtenu de RP pour cette nation.

Notez que les reempléments spéciaux et l'aide étrangère ne sont pas concernés. Les unités d'une telle nation génèrent des RP spéciaux, comme d'habitude. Ceux-ci sont stockés dans des pools nationaux pour chaque nationalité distincte et peuvent être dépensés lorsqu'il y en a assez pour replacer une unité. Bien sûr, si une nation n'a qu'une seule unité en jeu, elle génère peu de RP spéciaux pour ses besoins en reempléments. Donc, dans ce cas, l'unité ne peut pas être rachetée.

Le joueur Alliés peut transférer des RP blindés à ces nations. Dans au moins un cas, un joueur peut replacer une unité en utilisant une combinaison de reempléments spéciaux et d'aide étrangère : si la X blindée 5-10 tchèque est éliminée alors qu'elle n'est pas isolée, elle génère 1 RP d'Inf spécial tchèque. Étonnamment, il en coûte 1 RP d'Inf et 4 RP d'Arm pour replacer cette unité ! Ainsi, avec 4 RP d'Arm d'aide étrangère et son propre RP spécial, l'unité peut être rachetée. Vous n'avez pas de chance, cependant, si cette unité est éliminée alors qu'elle est isolée.

Question (règles 40B1). *Un recomplètement hérite du statut de ravitaillement de l'hexagone dans lequel il apparaît. Cependant, lorsqu'une zone est ravitaillée via un port uniquement, le ravitaillement fournit des unités. Étant donné que les recomplètements apparaissent une fois que le statut du ravitaillement est déterminé, ils ne peuvent pas être ravitaillés en points de ravitaillement. Ainsi, les recomplètements arrivent-ils entièrement ravitaillés s'ils sont construits dans le même hexagone qu'une unité entièrement ravitaillée ? C'est important : les Alliés construisent 5 US Arm XX dans le sud de la France, où ils ont un seul port de 3 RE opérationnel (je crois qu'ils peuvent ravitailler 15 RE via ce port).*

Réponse. Les hexagones, y compris les villes, n'ont pas de taille en RE. Le port mineur est une source de ravitaillement limitée, mais c'est toujours une source de ravitaillement régulière. Ainsi, toute ville appartenant aux Alliés capable de tracer jusqu'au port serait ravitaillée régulièrement, même en passant par un port de ravitaillement limité.

La manœuvre Alliés ci-dessus est légale. La ville n'est pas isolée et peut donc être utilisée comme hexagone de placement pour les recomplètements. Par conséquent, tous les recomplètements placés là auraient le statut ravitaillé de l'hexagone, qui est ravitaillé, ainsi que les recomplètements nouvellement placés. La nature limitée de la capacité de ravitaillement du port n'affecte pas le fait que ce port mette en ravitaillement des hexagones non isolés appartenant à des amis capables de tracer une ligne de ravitaillement vers ce port.

Question (règles 40B1). *Est-ce légal ? Les Alliés ont débarqué dans le sud de la France. Ils ont capturé un port de 3 RE et une ville moyenne à l'intérieure des terres. Ils ne sont pas isolés et peuvent puiser dans une source de ravitaillement limitée. Ils construisent donc 3 x 10-8 US Inf XX en recomplètement dans la ville moyenne, même s'ils n'ont subi aucune perte dans ce secteur. Nous jouons le scénario du jour J de 1944.*

Réponse. Oui, c'est légal. Tant que les unités du pool de recomplètement d'un théâtre sont rachetées n'importe où dans ce théâtre, l'endroit où elles se trouvaient lorsqu'elles ont été perdues n'est pas un problème. Dans votre exemple, la ville moyenne est amie et n'est pas isolée. Ainsi, les unités Alliées de l'ETO peuvent y être rachetées.

Bien que cela puisse occasionnellement causer des situations étranges, comme vous le notez, ce n'est pas grave. Et toutes les règles pour empêcher ces anomalies occasionnelles seraient si compliquées et fastidieuses qu'elles seraient injouables. Le simple fait d'avoir à noter la zone où l'unité a été perdue, et comment on définirait la « zone », serait trop compliqué.

Question (règles 40B2 et 40B3). *Si une unité blindée spécialisée est recomplétée, est-ce que ça compte dans la limite de recomplètements du génie de combat/assaut ?*

Réponse. Non. Les types d'unités blindées spécialisées (char lance-flammes, char du génie, char du génie d'assaut, et sturmpanzer) sont différentes du génie d'assaut et de combat. Consultez la table d'identification des unités.

Question (règle 40D1). *Cette règle se réfère à une « source de recomplètement ». Qu'est-ce que c'est ?*

Réponse. Cette règle est mal écrite. Remplacez la phrase « source de recomplètement » par « source amie de ravitaillement régulière non isolée ».

Question (règles 40D1, 42 et 43F2). *Est-il vrai qu'une unité dissoute ne compte pas dans les pertes ? Si oui, il semble pratiquement impossible pour l'Axe d'infliger des « pertes excessives » aux unités terrestres Alliés : le joueur Alliés peut simplement dissoudre quelques unités en jeu pour générer suffisamment de RP pour compenser ses pertes.*

Réponse. Les unités dissoutes ne comptent pas dans les pertes. Oui, il est difficile pour l'Axe d'infliger des pertes excessives dans la plupart des situations (bien que ce soit possible dans les scénarios du MTO uniquement, comme c'est arrivé historiquement). Ne pensez pas à la règle de pertes excessives comme à une récompense que l'Axe peut obtenir, mais plutôt comme une pénalité que l'Alliés peut subir : si le joueur Alliés use ses forces pour essayer de détruire l'Axe rapidement, il subit la colère des citoyens de retour chez eux.

Question (règle 40D3). *Les USA ne sont pas sur la carte : est-ce que ça empêche l'emprunt de RP blindés américains aux autres forces ?*

Réponse. Dans la règle 40D3, les mots « ville » et « nation » ont été mal utilisés. Les phrases correctes sont « source de ravitaillement régulière » et « force ». Ainsi, un joueur peut donner de l'aide étrangère « tant qu'il peut tracer une ligne de ravitaillement depuis n'importe quelle source amie de ravitaillement régulière non isolée de la force donatrice jusqu'à n'importe quelle source amie de ravitaillement régulière non isolée de la force recevant cette aide étrangère. ».

Avec cette correction, les USA et le Commonwealth seront toujours capables de fournir de l'aide étrangère à toutes les forces en exil, car elles partagent la même source de ravitaillement régulière.

Question (règle 41A). *Lors du déploiement initial, les unités dont le mouvement est « R » peuvent-elles être placées hors d'un hexagone ferroviaire ?*

Réponse. Je pense que la réponse est oui. La

règle 41A décrit comment les forces sont déployées initialement, et il n'y a pas de cas de déploiement spécial pour les unités uniquement ferroviaires. Placer une unité uniquement ferroviaire dans un hexagone non ferroviaire la transforme effectivement en une unité dont le potentiel de mouvement est 0. Selon 14F1, l'unité uniquement ferroviaire doit utiliser le mouvement ferroviaire pour se déplacer, et même attendre que l'ennemi inflige un résultat de retraite à l'unité n'est d'aucune aide. Ainsi, placer une unité uniquement ferroviaire dans un hexagone non ferroviaire semble être une très mauvaise idée.

Le seul cas qui me vient à l'esprit pour rentabiliser un tel placement est de permettre au joueur de l'Axe d'augmenter la valeur de défense côtière d'un hexagone non ferroviaire en y plaçant une unité uniquement ferroviaire d'artillerie de siège à longue portée. Maintenant, y a-t-il des hexagones non ferroviaires si précieux et qui ont à ce point besoin d'un coup de pouce en CD qu'il vaille la peine de sacrifier à jamais la mobilité de votre artillerie ferroviaire ?

Question (règle 41A). *Lors du déploiement initial, le joueur Alliés a une sous-phase navale spéciale. Les unités navales Alliés ont-elles seulement 150 points navals ou ont-elles 300 points navals ?*

Réponse. Les Alliés ont (selon la Règle 41A) « une sous-phase de mouvement naval » et la Règle 27C2 définit une sous-phase de mouvement naval comme consistant en 5 étapes de mouvement naval identiques. Étant donné que chaque unité navale a 30 MP par étape de mouvement, cinq fois 30 équivaut à 150 MP, répartis également entre ces cinq étapes de mouvement.

Question (règle 41A). *Le joueur Alliés peut-il utiliser ses forces aériennes avant la sous-phase navale, ou doit-il attendre la phase terrestre ?*

Réponse. Une phase de mouvement consiste en une sous-phase navale suivie d'une sous-phase terrestre. Les opérations aériennes ont lieu pendant la phase de mouvement, ce qui signifie qu'elles peuvent avoir lieu à tout moment pendant cette phase, quelle que soit la sous-phase en cours. Notez que selon la règle 41A, seules les opérations aériennes autorisées pour une phase de mouvement Alliés sont autorisées pendant cette phase spéciale de mouvement d'avant-partie.

Question (règle 41A). *Applique-t-on le modificateur de -1 au jet de dé pour les tirs AA lors de la phase de mouvement d'avant-partie des Alliés ? Cette phase du jeu est-elle Apr I ou Mar II ?*

Réponse. En supposant que vous parliez des scénarios « Victoire en Europe » et/ou « L'ETO », ces scénarios, selon la règle 41B2 & 41B3, commencent au tour d'Apr I 44. Puisque le modificateur au jet de tir AA s'applique à partir d'Apr I 44, oui, il est en vigueur pour les scénarios commençant en Apr I 44.

Question (règle 41A). *Si je comprends bien la règle 41A, pendant la « sous-phase de mouvement naval Alliés » de la « phase spéciale de mouvement allié d'avant-partie », seules les unités aériennes de l'Axe peuvent effectuer une mission de patrouille navale et aucune opération aérienne Alliés ne peut avoir lieu. Les opérations aériennes Alliés au cours de cette « phase spéciale » ne peuvent se produire que dans la « sous-phase de mouvement terrestre Alliés ».*

Réponse. Correct. Les règles comme elles sont écrites notent que même si les unités aériennes de l'Axe peuvent voler en missions d'interception et d'attaque de patrouille pendant la sous-phase spéciale du mouvement terrestre, aucune mention de ce type n'apparaît concernant les unités aériennes Alliés qui peuvent interférer avec les unités aériennes de l'Axe volant en missions de patrouille navale pendant les sous-phases de mouvement naval spécial. Je ne sais pas si c'est ce qui était prévu, mais c'est la règle telle qu'elle est écrite.

Question (règle 41A). *Lors du redéploiement des 7 unités par théâtre après le placement Alliés, y a-t-il des restrictions sur les unités qui peuvent le faire, et est-ce que les unités qui se redéployent sont toujours soumises aux limites géographiques données dans l'OB de l'Axe (par exemple : est-ce qu'une unité qui doit se placer dans l'Italie du Nord peut se redéploier sur le front d'Anzio) ?*

Réponse. Il n'y a pas de restrictions sur les 7 unités qui peuvent être choisies pour se redéploier. Une unité peut se redéploier n'importe où si ses instructions de placement initial les lui permettent. Ainsi, une unité de l'Axe qui doit se placer en Italie du Nord peut se redéploier n'importe où dans cette zone, mais pas ailleurs (comme le front d'Anzio, par exemple).

Les fortifications portuaires ne peuvent pas se redéploier, et aucune autre unité à 0 de mouvement des forces de départ d'un scénario ne devrait pouvoir se redéploier.

Question (règle 41A). *Les unités Alliés peuvent-elles être déployées pré-embarquées sur des NT et des LC lors du placement initial ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 41A). *Est-ce que les LC et les NT Alliés du MTO peuvent être déployées initialement à Gibraltar ? À Oran ?*

Réponse. Gibraltar : non, car ne fait pas partie du MTO. Oran : oui car c'est un port Nord-Africain et il fait partie du MTO.

Question (règle 41B). *Dans les scénarios « Croisade en Europe » et « Victoire en Europe », est-ce que les unités aériennes peuvent être placées dans n'importe quel théâtre ?*

Réponse. Oui. Utilisez les ordres de bataille combinés.

Question (règle 42). *Les pertes navales nettes comprennent-elles les pertes de LC et/ou de NT, ou juste les pertes de TF et de CG ?*

Réponse. La règle 42 dit que « tous les points de force navale actuellement coulées ou ayant reçues un point de dégât » et « tout » signifie « tout ». Vous comptez les forces coulées/endommagée de toutes les unités navales : TF, CG, NT et LC (y compris les LC endommagées par la règle 34G).

Question (règle 42). *Si des chars amphibies sont éliminés lors d'un débarquement par la table de succès, ce ne sont pas encore des pertes isolées (qui génèrent 1 VP par facteur d'attaque). Correct ?*

Réponse. Correct. Les chars amphibies testent pendant la phase de mouvement, à un moment où ils ne sont probablement pas isolés. S'ils étaient perdus au combat, ils seraient alors probablement isolés et compteraient comme pertes pour les VP à ce moment-là.

Question (règle 42). *Les Alliés commencent le scénario de 1944 avec plusieurs divisions cadrées (toutes dans le MTO). Ces cadres ne comptent pas pour les VP de pertes excessives Alliés chaque trimestre. Si elles sont reconstruites, comptent-elles comme un crédit pour d'autres pertes ? Exemple : les Alliés ont reconstruit une division de 4-8 à 9-8, ont perdu 10 autres points de force d'attaque qui n'ont pas été remplacés et ont 0 point de remplacement. Ils perdent 5 VP et non 10. Correct ?*

Réponse. Non : ils ne sont tout simplement pas comptés pour des pertes excessives eux-mêmes. Les avoir reconstruits n'affecte pas les calculs ultérieurs. Dans votre exemple ci-dessus, il y a 10 points de force d'attaque perdus, ce qui fait donc 10 VP perdus.

Question (règle 42). *Si une unité Alliés qui commence la partie cadrée est reconstruite, puis de nouveau cadrée, comment compte-t-elle pour les VP dans le cas des pertes excessives ?*

Réponse. Elle est comptée par la différence entre l'effectif complet de la division et l'effectif du cadre. Toutes les pertes présentes au début du scénario sont ignorées pour les calculs des VP. Les pertes subies une fois le scénario commencé sont comptabilisées. Évidemment, si l'unité est reconstruite puis subit à nouveau des pertes, celles-ci se sont produites après le début du scénario, et comptent donc dans le calcul des VP.

C'est la même chose pour n'importe quel scénario. Disons que vous reconstruisez une X 5-3-10 arm présente dans le pool de reemplètement de l'ETO à un moment donné dans une partie, puis que vous la perdiez. Eh bien, le fait qu'elle ait commencé dans

le pool de reemplètement ne change rien au fait qu'elle a été réemployée et perdue. Si elle est toujours dans le pool de reemplètement (après avoir été reconstruite) lors d'un test de VP, ça comptera comme pertes s'il n'y a pas suffisamment de reempléments stockés pour couvrir sa force. Ignorez simplement les pertes au début d'un scénario et basez vos calculs sur ce qui s'est passé pendant le jeu. Si je comprends ce que vous essayez d'obtenir, alors non, le fait d'avoir cadré ou éliminé des unités au début d'un scénario ne vous donne pas une sorte de « coussin de pertes » pour le reste de la partie.

Question (règle 42). *Après que les Alliés aient fait une invasion amphibie, et qu'ils soient toujours ravitaillés au large des plages (c'est-à-dire qu'aucun port n'a encore été réparé), ils sont attaqués par l'Axe. Les pertes subies sont-elles comptées comme des « pertes excessives » pour les conditions de victoire (puisqu'elles seraient isolées en raison de l'impossibilité de tracer une ligne de ravitaillement régulière) ?*

Réponse. Je pense que vous voulez dire « pertes désastreuses » ici. Les pertes excessives sont les pertes dans les pools de remplacement et en jeu (c'est-à-dire les cadres) qu'un joueur n'a pas assez de points de reemplètement pour les remettre en jeu, calculées lors des vérifications trimestrielles de VP. Les opérations désastreuses sont des pertes d'unités isolées subies par le joueur Alliés. Ces VP sont attribués à l'occurrence. En gardant cela à l'esprit, oui, toutes les pertes subies par des unités Alliés isolées sont des opérations désastreuses et entraînent des récompenses immédiates de VP (valeurs négatives, dans ce cas). Notez que les opérations désastreuses, selon la règle 42, dépendent (uniquement) du statut d'isolement, et non du statut de ravitaillement, des unités en question. Ainsi, par exemple, une unité d'invasion éliminée lors de la phase de combat suivant immédiatement la phase de mouvement au cours de laquelle elle a envahi, serait ravitaillée en tant qu'unité d'invasion amphibie mais serait (très probablement) isolée, donc sa perte serait considérée comme une opération désastreuse. Si l'unité a été isolée au début de la phase de combat au cours de laquelle elle a été perdue/a subi des pertes, alors ces RE de pertes comptent pour les opérations désastreuses.

Question (règle 43C2). *Sous certaines conditions, des unités peuvent être sur-empilées dans un hexagone. Si une unité ennemie entre dans l'hexagone, est-ce que les unités sur-empilées sont éliminées ou doivent-elles être écrasées avec une force de zéro ?*

Réponse. Si une pile sur-empilée est seule dans un hexagone, traitez-la comme une unité avec zéro en force si elle est attaquée ou écrasée.

Question (règle 43C2). *Le coût pour quitter un sur-empilement est-il en conflit avec la capacité de pouvoir se déplacer d'au moins 1 hexagone ?*

Réponse. Une unité en sur-empilement doit d'abord quitter l'empilement avant de pouvoir faire quoi que ce soit d'autre (comme entrer dans un hexagone adjacent). Elle doit dépenser 2 MP pour quitter le sur-empilement. Une fois qu'elle en est sortie, elle pourrait éventuellement se déplacer. Mais elle ne peut pas alors se déplacer vers un hexagone adjacent en utilisant l'exception de la règle 6, puisque cette exception dit que pour qu'une unité se déplace ainsi d'un seul hexagone, elle doit dépenser tous les MP dont elle dispose à cette phase (et elle a déjà dépensé 2 de ses MP pour quitter la pile). Il n'y a pas de conflit entre les règles si vous faites les choses une étape à la fois.

Question (règle 43C2). *Y a-t-il une limite au nombre d'unités terrestres pouvant être placées en sur-empilement ?*

Réponse. Il y a théoriquement une limite maximale pour les « empiler » et il y a une limite pratique si vous leur laissez suffisamment d'espace pour se déplacer et ainsi de suite. Cependant, la limite pratique est suffisamment élevée pour que nous puissions l'ignorer. Si vous sur-empilez toutes vos forces terrestres, vous iriez au fond des choses, mais dans la pratique, ça se produit rarement (et on est rarement crédible en le faisant : ok, toute l'armée américaine est en sur-empilement; et maintenant, on fait quoi ?). Ça ne vaut pas le coup d'ajouter une règle pour bloquer des abus extrêmement occasionnels en obligeant les joueurs à compter les RE sur-empilés à tout moment pour s'assurer que tout est légal.

Question (règle 43C2). *La règle 43C2 stipule qu'une unité qui retraite doit s'arrêter et établir un sur-empilement si elle retraite dans un hexagone déjà empilé jusqu'à la limite. Est-ce que cela s'applique aux unités c/m allemandes lorsqu'elles utilisent leur capacité de retraite spéciale (9F1), ou aux unités qui retraitent à travers des ZOC et ont un côté cadres ? Cette règle limite-t-elle toutes les retraites à un hexagone ? Aucune exception ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 43E). *Coopération Alliés : « les autres unités Alliés » font partie d'un contingent national, mais « peuvent être incluses dans n'importe quel contingent et passer d'un contingent à un autre librement ». Est-ce que ceci se produit pour toutes les unités d'un groupe national à un moment particulier ou pour les unités individuelles ? Par exemple, est-ce qu'une unité française (avant le retour du gouvernement français en exil) attaquant avec une pile britannique, et une autre unité française attaquant avec une pile américaine pendant la même*

phase de combat ne subissent pas de pénalité ?

Réponse. Oui, la détermination est faite pour les unités individuelles.

Question (règle 43F1). *Les unités de réserve, de recombplètement et d'entraînement sont-elles fonctionnellement identiques ?*

Réponse. Oui. En réalité, les unités de réserve, de recombplètement et d'entraînement peuvent avoir différentes fonctions, selon la nation, la période et les circonstances, mais celles-ci ne sont pas suffisamment importantes pour avoir à s'en préoccuper compte-tenu de l'échelle du jeu.

Question (règle 43F2). *À différents endroits dans les règles et dans les tables, la définition de « force » semble être différente. Pour cette règle, je suppose que les Alliés ont cinq forces (Américains, Britanniques, Français, Italiens et autres Alliés) et que l'Axe en a trois (Allemagne, RSI et autres Axe). Est-ce correct ?*

Réponse. Oui.

Question (règle 44A1). *Lors de l'utilisation de la règle optionnelle 44 (les ponts), si sur un pont détruit il n'y a pas d'unité ennemie ou de ZOC de l'autre côté du fleuve par rapport à une unité du génie de construction, avec une division pour projeter une ZOC amie de l'autre côté, cette unité du génie peut dépenser les 4 PM et réparer le pont. Pour le reste de cette phase de mouvement, toutes les unités amies peuvent utiliser le pont pour traverser le fleuve sans pénalité.*

Réponse. Correct.

Question (règle 44A1). *Lorsqu'une unité de commando capture un pont, reste-t-il capturé pour les tours futurs tant qu'il peut conserver l'hexagone ? Peut-il faire une nouvelle tentative pour attaquer avec une unité sans malus à travers le pont, ou le premier tour de capture est-il la seule fois que cela peut être fait ?*

Réponse. La capacité spéciale des commandos à capturer un pont est couverte dans la règle 44A1. Lorsqu'un commando capture un pont, il devient la propriété de son camp dans la phase suivant celle où il a été capturé. Toute unité peut attaquer à travers le fleuve sans que ce dernier n'apporte de modificateur au combat, mais seulement dans la phase de combat suivant la capture. La capacité de combat spéciale ne s'applique qu'à la phase de combat immédiatement après la phase de mouvement dans laquelle le pont a été capturé. Le pont reste capturé, ce qui affecte la démolition et la réparation, tant que le joueur ennemi ne reprend pas la propriété des deux côtés d'hexagones auxquels le pont est adjacent. Bien sûr, on ne peut pas tenter de capturer un pont ami afin d'obtenir à nouveau l'un des effets de combat.

Question (règle 44C3). La règle 44C3 indique qu'une unité AA lourde n'a pas sa force d'attaque réduite de moitié lorsqu'elle attaque une fortification si une unité d'artillerie n'est pas réduite en attaquant la même fortification (selon la table des fortifications). Comme l'AA lourd n'est pas réduite pour attaquer dans un hexagone de marais, elle est par conséquent deux fois plus efficace que l'artillerie pour attaquer dans un marais une fortification (ou un hexagone partiellement inondé). Est-ce intentionnel ?

Réponse. Voici comment ça fonctionne. L'artillerie et l'AA lourd ne sont pas réduits contre certains types de fortifications à cause de l'effet explosif et/ou de pénétration que leur tir peut avoir. Pour le terrain non fortifié par contre, l'artillerie et l'AA lourd fonctionnent différemment et ont donc différents effets. L'artillerie est (principalement) une arme de tir indirect, dont l'efficacité provient du fait de prendre l'ennemi dans l'explosion. Avec un sol spongieux, comme dans un hexagone de canal intensif inondé, les effets de l'explosion sont réduits et donc l'artillerie est moins efficace. L'AA lourd est (principalement) une arme de tir direct, même lors du tir de HE contre des unités non blindées. Le tir direct touche généralement plus précisément et avec une réponse plus rapide aux changements de conditions. Par conséquent il n'est pas affecté par les conditions de sol spongieux comme le tir indirect. Donc, pour une attaque de fortification portuaire dans un hexagone de canal intensif partiellement inondé, l'artillerie est efficace contre une partie des ennemis dans la fortification, mais moins efficace contre le reste des troupes de l'hexagone, alors que l'AA lourd est efficace contre les deux.

Exemples. Lors d'une attaque contre un hexagone de canal intensif partiellement inondé avec une fortification portuaire, comme dans la bataille historique de l'île de Walcheren, les unités attaquantes seraient affectées comme suit.

- Une unité blindée serait réduite de moitié deux fois : une fois pour l'hexagone de canal intensif inondé et une fois pour la fortification portuaire.
- Une unité d'infanterie attaquante ne serait réduite de moitié qu'une seule fois : pour la fortification, mais pas pour le canal intensif inondé.
- Une unité du génie attaquante ne serait pas réduite.
- Une unité d'artillerie de campagne attaquante ne serait réduite de moitié qu'une seule fois pour le canal intensif.
- Une unité AA lourde ne serait pas réduite.

Question (règle 44F4). En utilisant la table de Tir AA optionnelle, il semble qu'aucun résultat « K » ne soit possible, même si la force AA est de 10 ou plus, tandis que ce résultat est possible dans la table de

Tir AA standard. Correct ?

Réponse. Correct. Il n'y a pas de résultat « K » sur la table de tir AA optionnelle.

Question (règle 44G2). Lorsque l'on utilise la règle 44G2 sur les coûts du transport naval, les unités faisant des débarquements amphibies utilisent-elles toujours tous leurs MP pour débarquer sur une plage ennemie, ou peut-il leur en rester ?

Réponse. Selon la règle 32A, « Une unité terrestre amphibie doit dépenser tous ses MP restants pour faire un débarquement amphibie ».

Question (règle 44G3). Comme que la force de combat d'une CD (règle 44G3) est traitée comme un RE d'artillerie, la CD ne peut pas recevoir de DAS ?

Réponse. Correct, car le DAS est basé sur le nombre de RE non-artillerie impliqués, et la force de la CD est traitée comme de l'artillerie.

Question (règle 44G3). Les RE des CD intrinsèques peuvent-ils être comptés pour les besoins en garnison ?

Réponse. Non. Vous ne pouvez pas compter les CD comme garnison intrinsèque.

Question (règle 44G3). Un port standard en Méditerranée (CD niveau 1) n'a aucune force terrestre.

Réponse. Correct. La moitié de 1, arrondi, vaut 0.

Question (règle 44G3). La règle stipule que c'est uniquement lorsque la force terrestre d'une CD d'un port est d'au moins 1 qu'elle est considérée comme une unité d'artillerie. Dans le cas ci-dessus, il n'y a pas une telle unité, pas même avec une force de 0 ?

Réponse. Correct. Si elle n'a pas de force d'artillerie, elle n'a pas non plus les attributs d'une unité. Une force de CD côtière avec une force de combat terrestre de 0 n'est pas considérée comme une unité d'artillerie en terme de jeu.

Question (règle 44G3). Et un pion fort dans cet hexagone ne ferait aucune différence, car la règle parle de niveaux de CD des ports dans un hexagone, pas du niveau de CD de l'hexagone ?

Réponse. Correct. La seule chose qui est prise en compte dans le calcul d'une CD pour la force de l'unité d'artillerie est la force intrinsèque dans l'hexagone, c'est-à-dire les valeurs pour le port et, le cas échéant, le statut de forteresse.

Question (règle 44G3). La même question vaut pour l'artillerie RR ou pour les unités italiennes AA lourdes. Les placer sur un port mineur en Méditerranée augmenterait-il le niveau de CD de l'hexagone ?

Réponse. Il augmenterait la force de la CD aux fins du combat naval, mais n'aurait aucun impact sur la force intrinsèque de la CD dans l'hexagone pour ce qui est de la qualification d'unité d'artillerie.